

DOSSIER D'ETUDE N° 85

Octobre 2006



Sophie Cazain
Christiane Crépin

Familles couvertes par les CAF

*Analyse des disparités régionales
et perspectives d'avenir*

CNAF

TABLE DES MATIERES

AVANT- PROPOS	4
1. ÉVOLUTION DES FAMILLES ET DES ENFANTS AU NIVEAU NATIONAL	6
1.1 Contexte	6
1.2 Allocataires, familles, enfants : évolutions entre 1993 et 2003.....	7
1.3 Profil croisé des familles et des enfants allocataires CAF et INSEE	12
2. CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES DES FAMILLES	17
2.1 Population totale : Indicateurs démographiques et économiques par région	17
2.2 Personnes couvertes par les prestations familiales et allocataires.....	18
2.3 Les familles allocataires.....	21
2.4 Les enfants	25
3. SITUATION ÉCONOMIQUE DES FAMILLES ET IMPACT DE LA POLITIQUE DES CAF	27
3.1 Constats généraux.....	27
3.2 Impact de la politique familiale	30
3.3 Montant moyen de prestations versées selon la configuration familiale.....	32
3.4 La précarité.....	36
4. L'AVENIR	39
4.1 Les projections de l'INSEE	39
4.2 Autres projections.....	41
4.3 Exercice de projections de la CNAF.....	42
4.4 Influence des migrations inter- régionales.....	46
4.5 Contexte européen et international	48
4.6. L'avenir.....	52
CONCLUSION	54
BIBLIOGRAPHIE.....	60

ANNEXES	60
ANNEXE 1 : CHIFFRES CLÉS.....	65
ANNEXE 2 : DÉFINITIONS.....	66
ANNEXE 3 : SYNTHÈSE RELATIVE AUX ÉVOLUTIONS SOCIOLOGIQUES DE LA FAMILLE.....	67
ANNEXE 4 : BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS FAMILIALES AU NIVEAU NATIONAL.....	72
ANNEXE 5 : BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS FAMILIALES AU NIVEAU RÉGIONAL	76
ANNEXE 6 : INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES	98
ANNEXE 7 : INDICATEURS ÉCONOMIQUES	100
ANNEXE 8 : PROJECTIONS.....	102
ANNEXE 9 : EUROPE / INTERNATIONAL.....	124

Réalisé à partir des données gestionnaires des Caisses d'allocations familiales en 1993 et en 2003, ce rapport rassemble enseignements sur les principales évolutions des familles avec enfants, observées sur dix ans. Il s'intéresse aux allocataires des CAF, aux familles comme aux « non- familles ». Ceux-ci, 10,3 millions, représentent près de 30 millions d'habitants si l'on considère l'ensemble des personnes couvertes par les CAF, soit la moitié de l'ensemble de la population en France. À l'avenir, cela devrait être encore plus important, compte tenu de l'intégration entre 2004 et 2006, des allocataires de régimes spéciaux et des fonctionnaires - hormis les exploitants agricoles, professions indépendantes et libérales (approximativement 220 000 nouveaux allocataires en deux ans).

La mise en contexte des résultats avec des indicateurs démographiques et économiques, notamment au niveau des régions et des comparaisons nationales et européennes est indicative. Les limites sont celles liées aux contextes et comportements sociologiques, politiques, économiques et sociaux inhérents aux modes et conditions de vie, ainsi qu'à chaque région, chaque ville, chaque quartier, chaque village..... Il s'agit d'indicateurs de veille auxquels sont associées des projections pour l'avenir, notamment la mise en perspective de la population allocataire par un exercice de projection national et régional à l'horizon 2015.¹

Ce rapport tente en effet de contribuer à un questionnement sur l'avenir, porté simultanément par la CNAF dans le cadre d'une réflexion prospective, et par les partenaires économiques - Conseil d'Analyse économique (CAE)- et de l'aménagement du territoire - Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR). Il s'est enrichi par la participation à deux groupes de travail du CAE et de la DATAR, mis en place sur Mission du Premier Ministre en septembre 2004. Ces deux groupes ont donné lieu aux rapports suivants :

Le Conseil d'Analyse Économique a conduit le groupe « Famille – Économie - Société », sous la direction de Michel Godet et d'Evelyne Sullerot. Le rapport qui en est issu « La Famille, une affaire Publique »², analyse les interactions entre contextes démographiques, économiques, sociétaux, éducatifs. Des recommandations concrètes fondées sur l'audition d'experts répondent aux questionnements de la mission en termes notamment de politiques familiale et sociale, éducative, d'intégration, économique, démographique.

Présidé et animé par le Professeur Gérard François Dumont³ le Groupe de prospective DATAR Populations et territoires s'est réuni autour des experts de la démographie, de l'économie, et de l'aménagement du territoire. Après avoir exploré des analyses contradictoires fondées sur les perspectives démographiques en lien avec les problématiques territoriales, différents scénarios sont envisagés pour la France à l'horizon 2030. Le groupe a rédigé un rapport de synthèse en 2006.

L'articulation s'agrège également avec les travaux de Prospective à l'horizon 2015 conduits par la CNAF dans le cadre de l'article 1 de la Convention d'Objectif et de Gestion 2005-2008. L'objectif de cet article est une appropriation et une contribution institutionnelle à la conception des politiques familiales pour le futur. En particulier, les évolutions de la famille et des ménages, l'observation démographique et économique, se conjuguent aux options politiques locales.

Ce dossier contribue donc à la réflexion prospective, à la veille sur les évolutions de la politique familiale : coûts, impacts démographiques et économiques... Afin de permettre la mise en contexte en regard avec les autres travaux, l'année la plus récente observée est 2003.

Des références sont rapportées en écho de ces différents groupes de travail. L'impact de la politique des CAF s'observe principalement à travers les indicateurs démographiques et économiques. Bien d'autres éléments, d'ordre politique et sociologique, peuvent être croisés, venant nuancer ou relativiser des chiffres, dont la signification est toujours indicative.

¹ Sophie Cazain, CNAF, DSER, *Recherches et Prévisions* n° 84, juin 2006.

² Michel Godet, Evelyne Sullerot, Conseil d'Analyse Economique, « La Famille, une affaire Publique », *La Documentation Française, 2005*, 468 pages, (Les rapports du Conseil d'analyse économique, n° 57).

³ Gérard François Dumont, « Population et Territoires », groupe de prospective, Délégation Interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des Territoires (DIACT, ex DATAR).

Les annexes font respectivement référence aux repères statistiques de la population, des allocataires, des CAF, d'institutions ou d'experts dans les domaines de la démographie, l'économie, la sociologie.

Quatre parties structurent le travail, relayées par des graphiques et des cartes, sur des profils croisés INSEE/CAF sur les familles et les enfants, sur les caractéristiques territoriales des allocataires et des familles, sur la situation économique des familles et sur l'avenir.

Dans la mesure du possible, ces repères sont rapportés à l'échelle nationale, régionale, européenne, voire internationale.

Sophie Cazain
Christiane Crépin
CNAF - DSER

1. ÉVOLUTION DES FAMILLES ET DES ENFANTS AU NIVEAU NATIONAL

28 millions de personnes sont couvertes par la politique sociale et familiale de la Branche Famille, soit 6,1 millions de familles et 4,2 millions d'allocataires sans enfants à charge. En 2003 un habitant en France sur deux bénéficie de prestations familiales et sociales des Caisses d'allocations familiales.

La moitié de ces personnes couvertes bénéficie de la seule politique familiale, un quart sans condition de ressources, un quart avec condition de ressources. Pour l'autre moitié, 7 millions de personnes ne bénéficient que de la politique sociale et le dernier quart à la fois de la politique familiale et de la politique sociale.

Les familles allocataires progressent régulièrement entre 1993 et 2003. Elles représentent près des $\frac{3}{4}$ des familles de deux enfants ou plus, en augmentation régulière pour les familles de deux enfants entre 1993 et 2003, mais en diminution notable pour les familles de 3 enfants et plus. Sur cette même période, la proportion des familles allocataires avec un seul enfant est passée de 27,2% à 30,5%.

La configuration familiale des bénéficiaires de la politique familiale et sociale s'est transformée en 10 ans, au dépend des couples mariés, avec en corollaire une augmentation des allocataires en couple non marié. Plus particulièrement, les familles de 2 enfants dont les parents vivent en concubinage ont quasiment doublé en 10 ans. En parallèle, on observe une augmentation des célibataires avec enfants qui représentent aujourd'hui une famille sur 10.

Ces constats rejoignent ceux faits par la sociologie de la famille qui souligne la transformation forte des configurations familiales et l'augmentation des personnes vivant seules. Pourtant il n'en demeure pas moins que 80% des enfants de métropole vivent avec leurs deux parents ce qui corrobore le fait que les CAF suivent la plupart des enfants bénéficiaires aux plus jeunes âges, notamment les fratries multiples.

Aussi, doit on éclairer ces observations en comparant les profils des familles et enfants sur tout le territoire (INSEE) et des familles et enfants des allocataires des CAF. Les indicateurs influençant les structures familiales sont bien connus : l'âge de la mère à la naissance en augmentation, comme d'ailleurs l'indice de fécondité ; un vieillissement cependant de la population, même si les naissances progressent, surtout celles hors mariage (45% en 2003) ; une augmentation des divorces et une diminution des mariages.....

La population couverte par les CAF représente près d'un habitant sur 2 en Métropole et les deux tiers dans les DOM. Même si les CAF ne versent de prestations sans condition de ressources qu'aux familles de deux enfants ou plus, et sous seule condition de ressources aux familles avec un enfant. Les familles représentent 45 % des ménages en France contre 58 % des allocataires. Ainsi, près de 90% des enfants de 0 à 9 ans bénéficient de la politique des CAF. Mais cette proportion diminue à partir de 10 ans, tendance s'accroissant avec l'âge surtout dès 14 ans, du fait de la législation en faveur des enfants à charge du point de vue des prestations.

1.1 Contexte

Les allocations familiales sont versées à 10,3 millions d'allocataires, soit 28 millions de personnes couvertes. En 2003, un habitant sur deux bénéficie en France de la politique familiale et sociale de la Branche Famille.

On s'intéresse dans le tableau suivant à l'ensemble des allocataires, en distinguant les « familles » (couples ou isolés avec au moins un enfant à charge) des « non familles », mais également aux enfants à charge, et plus généralement à l'ensemble des personnes couvertes par les CAF comparable à l'ensemble de la population estimée par l'INSEE.

2003	
Allocataires : 10,3 millions (11,2 millions tous régimes) 28 millions de personnes « couvertes » (régime général) : 46 % de la population en France, soit près d'1 habitant sur 2	
<p>Familles : 6,1 millions, soit 59 % (6,8 millions tous régimes)</p> <p>12,2 millions d'enfants de 0 - 20 ans (13,4 tous régimes)</p> <p>Toutes les familles de 2 enfants + familles de 1 enfant APJE, ASF, AES, AFEAMA, AGED, ALF, ARS, DOM, adoption, APP, allocation différentielle, précarité, (PAJE à partir de 2004)</p> <p>Progression du nombre familles : +13 % (1993/2003)</p> <p>Toutes les Familles : 2 parents 75 % 1 parent 25 %</p> <p>taux de couverture des enfants 0 /14 ans : + 80 %</p>	<p>Non familles : 4,2 millions, soit 41 %</p> <p>précarité = couples ou isolés plus souvent des personnes isolées</p> <p><u>Sans enfants à charge</u> : plus souvent des hommes (dont parfois l'autre parent sans enfant à charge) avec d'autres personnes à charge : plus souvent des femmes</p>

Source : CNAF DSER

Familles bénéficiaires du FNPF (ANNEXE 4)

Prestations familiales 2003 - Statistiques nationales

L'essentiel n°24 avril 2004, « Plus de 10 millions d'allocataires bénéficient des prestations versées par les CAF au 31 12 2003 »

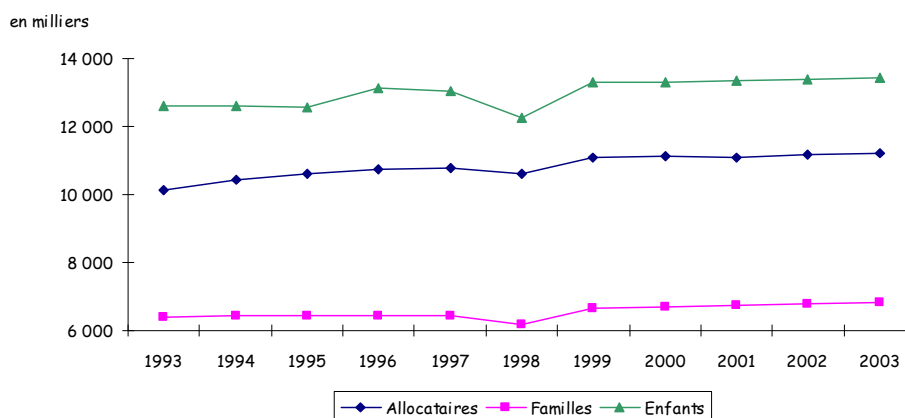
1.2 Allocataires, familles, enfants : évolutions entre 1993 et 2003

On peut observer la typologie suivante des 28 millions de personnes couvertes par la politique des caisses d'allocation familiale :

- un sur quatre relève de la seule politique familiale des CAF, sans condition de ressources
- un sur quatre est bénéficiaire de la seule politique familiale sous conditions de ressources
- un sur quatre ne relève que de la politique « sociale » des départements gérée par les CAF (exemple : RMI...)
- un sur quatre relève des deux politiques familiale et sociale

a. Évolutions générales

Graphique 1 : évolution du nombre d'allocataires, de familles et d'enfants entre 1993 et 2003
(Tous régimes, Métropole + DOM)



Source : CNAF-DSER (cf. brochure Prestations Familiales 2003)

Le nombre d'allocataires tous régimes confondus progresse de 11 %, celui des familles de 7 % et celui des enfants de 6 % en dix ans. Cette progression est régulière, sauf en 1998 où elle diminue, ceci étant lié statistiquement à la mise provisoire, sous conditions de ressources des allocations familiales (graphique 1 ; annexe 3 - tableau 1 et annexe 4 - encadré 1).

- 90 % des allocataires, des familles, des enfants relèvent du régime général
- 6,8 millions sont des familles et 4,4 millions ne sont pas des familles en 2003, si l'on considère l'ensemble

des régimes (6,4 millions de familles et 4,6 millions de non familles en 1993).

▪ Évolution du nombre d'enfants par famille allocataire

Le nombre moyen d'enfants par famille allocataire est de presque 2 enfants. Afin d'être cohérent avec le champ des familles allocataires ne comprenant que quelques familles avec un seul enfant, le tableau suivant donne l'évolution du nombre moyen d'enfants pour 1000 familles allocataires de deux enfants ou plus.

Tableau 1 : nombre moyen d'enfants pour 1000 familles allocataires de deux enfants et plus (Tous régimes, de 1975 à 2003)

	Métropole	DOM	Ensemble
1975	276,3	nd	nd
1980	259,5	nd	nd
1985	251,0	nd	nd
1990	250,1	280,7	251,0
1995	246,0	269,7	246,7
2000	245,5	264,5	246,2
2003	243,5	263,2	244,2

Le nombre moyen d'enfants par famille allocataire parmi celles ayant deux enfants et plus est de 2,4 enfants en 2003. Il était de 2,8 en 1975, de 2,5 en 1990. Dans les DOM, il passe de 2,8 en 1990 à 2,6 en 2003.

Source : CNAF-DSER (cf. brochure Prestations Familiales 2003)

b. Évolution de la structure familiale

▪ Structure des familles allocataires selon le nombre d'enfants:

Répartition des familles selon le nombre d'enfants en 2003 et en 1993 (Régime général, Métropole + DOM)

2003	Familles	Enfants	Famille	Famille	Famille	1993	Familles	Enfants	Famille	Famille	Famille
			1 enfant	2 enf.	3 enf. et +				1 enfant	2 enf.	3 enf. et +
En millions	6,10	12,24	1,86	2,84	1,40	En millions	5,40	10,84	1,47	2,49	1,44
En %			30,5 %	46,5 %	23,0 %	En %			27,2 %	46,2 %	26,6 %

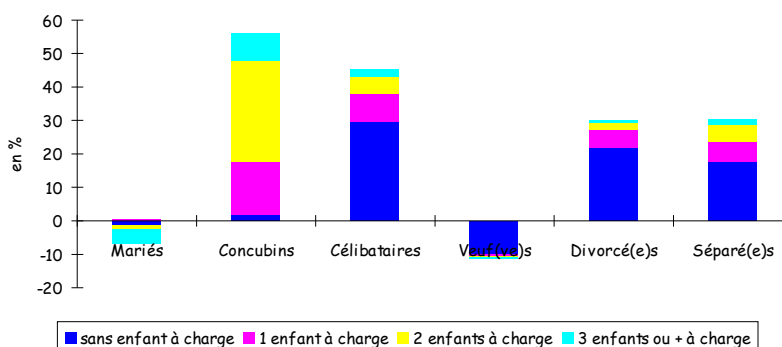
Source : CNAF - DSER

- le nombre de familles avec un enfant augmente, atteignant 30,5% en 2003,
- près de la moitié des familles a deux enfants : 46,5 % et 46,2 % (l'évolution en nombre est de + 14 %),
- près d'un quart des familles a trois enfants et plus : 23,0 % en 2003, 26,6 % en 1993 (l'évolution en nombre est de - 2,4 %).

L'évolution du nombre de familles d'un enfant et de deux enfants est de + 14 %. Le nombre de familles de trois enfants et plus diminue légèrement.

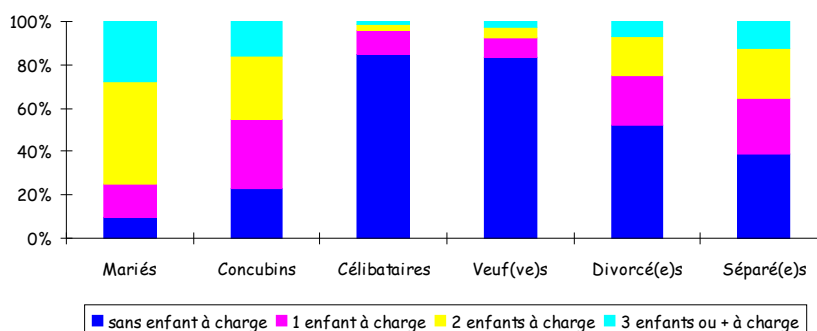
- La configuration familiale des allocataires s'est transformée en dix ans (1993 à 2003).

**Graphique 2 : évolution de la configuration familiale des allocataires entre 1993 et 2003
(Régime général, Métropole + DOM)**



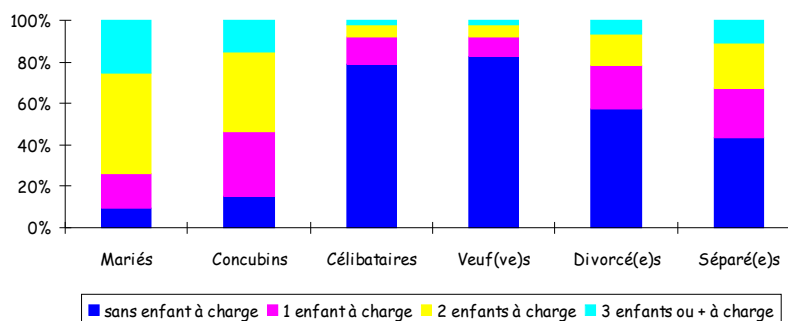
Source : CNAF-DSER

**Graphique 3 : Répartition des allocataires selon le nombre d'enfants, pour les différentes configurations familiales au 31/12/1993
(Régime général, Métropole + DOM)**



Source : CNAF-DSER

**Graphique 4 : Répartition des allocataires selon le nombre d'enfants pour les différentes configurations familiales au 31/12/2003
(Régime général, Métropole + DOM)**



Source : CNAF-DSER

- **Une nouvelle typologie des allocataires en fonction de la configuration familiale**

En complément des graphiques 2 à 4, des tableaux détaillés figurent en annexe 4.

On assiste à une diminution des couples mariés (- 6 %) : notamment parmi ceux sans enfant à charge et avec trois enfants ou plus (de l'ordre de - 14 %). Elle est le corollaire de l'augmentation des couples non mariés et de la diminution des familles nombreuses. Les familles, dont les deux parents sont mariés, passent de 3,7 millions à 3,5 millions et représentent plus de la moitié des familles.

Au contraire, le nombre d'allocataires couples non mariés « concubins » augmente de 56 %, et passent de 860 milles à 1,3 millions ; les couples avec deux enfants à charge sont multipliés par 2. Cette évolution confirme la tendance de désaffection du mariage, des taux importants de naissances hors mariage (44,3 %), associés à la forte représentation des familles de deux enfants. Les familles, dont les deux parents vivent en concubinage, ont quasiment doublé, passant de 665 milles à 1,1 million. Cette transformation peut être en partie liée également à l'évolution des familles recomposées.

Parallèlement, il y a une augmentation des célibataires (+ 45 %), le nombre des familles ayant plus que doublé. Les célibataires avec enfants passant de 322 milles à 656 milles sur 10 ans, représentent plus d'une famille sur dix en 2003. En particulier, les célibataires avec 2 enfants augmentent de 64 milles à 175 milles (+172 %), ainsi que ceux avec 3 enfants (+162 %), mais leur poids en nombre reste relatif : 206 milles familles. Comparativement, l'augmentation des familles de divorcés ou séparés est moindre bien que conséquente sur 10 ans (de l'ordre de moins de 20%), alors que les veufs avec enfants diminuent de 7 %.

Cette situation résulte de séparations et de veuvage de couples non mariés ; l'évolution des célibataires avec enfants - la plus remarquable - pourrait se poursuivre à l'avenir, compte tenu de l'augmentation des couples non mariés, et fait apparaître une nouvelle forme de famille parmi celles d'un seul parent.

En corollaire, on assiste à une diminution des veufs et veuves (- 11 %), notamment parmi ceux avec 3 enfants ou plus (- 19 %) ; mais leur nombre reste relativement important : 622 milles en 2003 contre 701 milles en 1993.

Au contraire, le nombre d'allocataires divorcés ou séparés augmente, parmi ceux sans enfant et ceux ayant un enfant à charge. Cette évolution résulte de la situation cumulée des divorces et séparations pour ceux sans enfant à charge, et de la plus forte fréquence des divorces au cours des cinq premières années du mariage.

Enfin, l'augmentation des allocataires célibataires sans enfant (+ 35 %) reste significative en nombre : 1,8 million en 1993, ils sont 2,4 millions en 2003. Il s'agit de bénéficiaires des prestations sociales versées à un quart des allocataires en 2003, contre un cinquième en 1993. Parmi eux, un certain nombre est probablement le deuxième « parent » (le père) d'enfants à charge de leur mère.

Ces évolutions confirment celles observées par la sociologie de la famille (Irène Théry, annexe 3 – encadré 1), ainsi que celles de l'INSEE et de l'INED (annexe 3 - encadré 2), avec une transformation forte des configurations familiales et l'augmentation du nombre de personnes vivant seules. Celles-ci sont plus souvent bénéficiaires de prestations sociales (RMI). Le nombre d'allocataires mariés diminue, notamment ceux de trois enfants, au bénéfice des cohabitants avec deux enfants.

En corollaire, les personnes divorcées et séparées augmentent moins fortement, sauf celles sans enfant. Les célibataires avec enfants ont doublé, confirmant un nouveau type de familles monoparentales. Il ressort la nécessité de :

- 1) favoriser le lien avec « l'autre parent » dans tous les types de familles ;
- 2) distinguer les différentes formes de familles d'un seul parent : « de jure », pas de partenaire légal ou de concubin et de « facto », absence de longue durée du conjoint (Dossier d'étude « Les familles monoparentales en Europe » n° 54, mars 2004)
 - les veuves et veufs relèvent de situations particulières : vie familiale, éducation des enfants, ressources (article RP n° 76 juin 2004 « Le veuvage précoce en France »)
 - les mères mineures sont dans une situation sociale à prendre en compte : scolarité, relations familiales, ressources (Dossier d'étude « Les maternités précoces » n° 53, février 2004).
- 3) différencier les types de familles et les liens avec les enfants, et les évolutions de ces liens au cours de la trajectoire de vie des enfants.

Les évolutions sociologiques de la famille

« Les changements actuels sont perçus comme le passage de la prééminence du groupe à celle de l'individu. La progression de l'union libre, comme du divorce, témoignent du développement de l'individualisme. Il ne signifie pas un égoïsme ou un hédonisme, dans une vue à court terme. Cette évolution a un sens positif d'émancipation, l'objectif étant de valoriser l'authenticité par rapport aux conventions sociales. Un système de parenté singularise les relations selon trois types de liens principaux : d'alliance, de filiation, de germanité.

La famille est un groupe social de parenté croisant des liens hétérogènes. Chaque type de lien est pensé comme différent des autres. Il s'agit là de la principale source de changement. Etre dans une famille, c'est circuler entre différentes positions au cours de la vie. Il ne s'agit pas d'un état statique, mais dynamique : chaque enfant est appelé à devenir parent. Dans la famille existe un mode d'être normal selon un type de lien. Les familles recomposées montrent qu'il existe des situations familiales mettant en jeu plus d'un homme et plus d'une femme dans la vie d'un enfant.

Les mêmes individus vont connaître des configurations familiales successives au cours de leur vie. Les politiques familiales face à ces changements jouent un rôle très important. Pour l'avenir, il s'agit d'un véritable enjeu ».

Irène Théry

Prospective, CNAF, 2005

c. Répartition des enfants selon la structure familiale

80 % des enfants vivent avec leurs deux parents en Métropole contre 56 % dans les DOM (tableau 2).

**Tableau 2 : répartition des enfants à charge selon la situation familiale des allocataires
(Régime général au 31/12/2003)**

Effectifs (en milliers)	Métropole	%	DOM	%	Ensemble	%
Célibataire	843,9	7 %	175,3	33 %	1 019,2	8 %
Marié	7 371,7	63 %	210,8	39 %	7 582,6	62 %
Concubin	2 043,4	17 %	93,1	17 %	2 136,5	17 %
Veuf	169,3	1 %	7,2	1 %	176,5	1 %
Divorcé	424,2	4 %	21,4	4 %	445,6	4 %
Séparé	851,7	7 %	29,8	6 %	881,5	7 %
Total	11 704,3	100 %	537,6	100 %	12 241,9	100 %

Source : CNAF-DSER

La très forte proportion d'enfants vivant avec leurs deux parents en Métropole, sans en relativiser l'importance, s'explique par la connaissance par les CAF de la plupart des enfants bénéficiaires aux plus jeunes âges, notamment de fratries multiples.

Dans les DOM, la proportion est quasi partagée entre familles de deux parents et d'un parent, en raison de la législation intégrant la totalité des familles d'un seul enfant, de la plus forte proportion de familles sous conditions de ressources, ainsi que de celle des familles monoparentales.

1.3 Profil croisé des familles et des enfants allocataires CAF et INSEE

Sont retenus, à titre indicatif, les indicateurs ayant une influence sur la structure familiale, ainsi que sur le devenir des familles et de leurs enfants, et des allocataires.

a. Indicateurs démographiques

Tableau 3 : caractéristiques de population

	1990	1999	2002	2003	2004
Population (en milliers)	56 708	58 646	59 678	60 028	60 381
Âge de la mère	28,3	29,3	29,5	29,5	29,6
Indice de fécondité	1,77	1,87	1,87	1,88	1,90
Naissances totales (en milliers)	762	745	762	762	765
en %	13,4	12,7	12,8	12,7	12,7
Naissances hors mariage (en milliers)	229	311	337		
en %	30,1	41,7	44,3	45,2	
Décès (en milliers)	526	538	534	550	509
en %	9,3	9,2	9,0	9,2	8,4
Solde naturel (en milliers)	+236	+207	+227	+211	+256
Accroissement naturel (en %)	4,2	3,5	3,8	3,5	
Solde migratoire	+80	+60	+95	+100	+105
Mariages (en milliers)	287	286	279	276	259
en %	5,1	4,9	4,7	4,6	4,3
Divorces (en milliers)	106	114	116	125	
en %	30,4	42,6	43,2	43	

Source : INSEE

Les constats remarquables des caractéristiques démographiques depuis 1990 sont : la progression continue de la population, des naissances, des naissances hors mariage (près d'une naissance sur deux hors mariage, 45 % en 2003), de l'indice conjoncturel de fécondité, de l'âge de la mère à la première maternité, de l'accroissement naturel, du solde migratoire, du nombre de divorces (près d'un divorce sur deux mariages, 43,2 % en 2002, ainsi que des séparations). D'autres évolutions démographiques sont observées.

Le « taux de reproduction » pour 100 femmes augmente : il est de 90,9 % en 2003, contre 85,3 % en 1990, traduisant un faible taux d'infécondité (9,1 %). La proportion de naissances multiples augmente : 15,5 pour mille naissances sont des jumeaux en 2003 (14,4 en 1997). La mortalité infantile est de 4 pour mille en 2003, niveau le plus bas observé, mais la répartition est inégale selon les départements. L'espérance de vie est en moyenne de 75,9 ans pour les hommes (contre 72,8 en 1990, 3 ans de plus) et 82,9 pour les femmes (81,0 en 1990, 2 ans de plus), réduisant l'écart d'âge entre hommes et femmes de plus d'1 an.

Le nombre total de mariages est en recul : celui des premiers mariages diminue, celui des remariages est stable, et celui des mariages concernant au moins un conjoint de nationalité étrangère augmente. Sur 275 963 mariages en 2003 (contre 287 099 en 1990), 27 261 (soit 17 %) sont des couples mixtes contre 17 937 en 1990 (soit 10 %). Le nombre de PACS augmente : 31 200 sont signés en 2003.

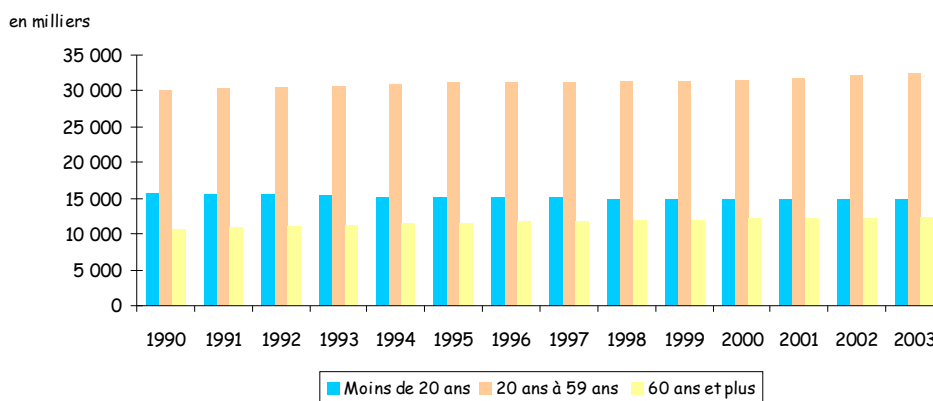
Sur 761 464 enfants nés en 2003, 87 675 sont nés de mère étrangère. En 1990, sur 762 407 naissances, 81 364 avaient une mère étrangère.

Le nombre de divorces augmente. 275 963 mariages ont eu lieu en 2003, 125 175 divorces sont prononcés (105 813 en 1990), et 2 773 séparations de corps (3 926 en 1990). Le taux de divorce est de 43 % en 2003 contre 30 % en 1990. Le taux brut de divorce est de 2,09 pour mille habitants (1,87 en 1990). Le taux de divorce pour 1000 couples mariés est de 10,34, contre 8,40 en 1990. Près de 25 % des divorces en 2003 ont eu lieu avant 5 ans de mariage (contre 22 % en 1999), 20 % avant 9 ans de mariage, 11 % avant 19 ans de mariage, 5 % avant 29 ans de mariage.

Le solde migratoire, de 105 mille en 2003, contre 80 mille en 1990 et 60 mille en 1999, difficile à estimer du fait de manque de données sur les sorties du territoire, joue sur l'augmentation de la population à hauteur de 30 % contre 90 % en moyenne en Europe : 10 % aux Pays Bas, 80 % en Belgique, Espagne, Suède, Portugal ; en Allemagne, Autriche, Grèce et Italie, les décès sont supérieurs aux naissances.

La part relative des moins de 20 ans diminue, celle des 20 à 59 ans (actifs et familles) reste stable, celle des plus de 60 ans augmente. Le vieillissement de la population diffère selon les territoires (graphique 5).

Graphique 2 : évolution de la structure par âge de la population métropolitaine, depuis 1990



Source : INSEE

L'ensemble de ces évolutions a un impact sur les structures familiales, les structures par âges, le vieillissement de la population, l'adaptation des politiques familiales. Les moyennes nationales cachent des disparités régionales (annexe 6 - tableaux 1 et 2 : indicateurs démographiques).

L'évolution démographique récente en France

L'accroissement naturel est relativement élevé en France, et le solde migratoire évalué est assez faible, bien que le nombre d'étrangers admis à séjourner augmente fortement depuis 1997. Malgré le maintien de la fécondité depuis quatre ans à un niveau proche de 1,9 enfant par femme, la descendance finale des générations baisse fortement après la génération 1960, et pourrait tomber en dessous de 2 enfants par femme dans la génération 1970.

La proportion d'hommes n'ayant jamais vécu en couple stable augmente un peu, ainsi que l'âge à la première union. Après la mise en couple, de plus en plus d'hommes et de femmes vivent plusieurs unions successives. Après une période de stabilité, la fréquence des divorces s'est à nouveau accrue ces deux dernières années.

L'espérance de vie à la naissance des femmes (82,9 ans en 2003) progresse moins vite que celle des hommes (75,9 ans), le rapprochement devrait se poursuivre, la surmortalité masculine tendant à se réduire.

France Prioux
INED, Population n° 5, 2004

b. Taux de couverture des allocataires

Comparée à la population totale, les personnes « couvertes par les CAF » représentent près d'un habitant sur deux en Métropole (45,0 %) et près de deux sur trois dans les DOM (65,3 %). Quelles que soient les prestations dont bénéficient les allocataires et leurs ayant droits (conjoint et personnes à charge), l'allocataire et les membres de sa famille sont estimés « couverts » en moyenne à raison de 2,71 personnes par allocataire (tableau 4).

Tableau 4 : nombre d'allocataires et de personnes couvertes par les CAF en 2003, par rapport à l'ensemble de la population

Effectifs (en milliers)	Métropole	DOM	Ensemble
Allocataires du Régime général	9 889,2	422,1	10 311,3
Population couverte par les CAF	26 834,6	1 149,9	27 984,5
Nombre moyen de personnes couvertes	2,71	2,72	2,71
Population totale INSEE	59 635,0	1 761,3	61 396,3
Personnes couvertes pour 100 habitants	45,0 %	65,3 %	45,6 %

Source : CNAF-DSER / INSEE

L'impact des prestations familiales joue sur l'étendue de la « couverture ». Cet impact s'agissant des allocataires du Régime général, en 2003, a été calculé avant l'intégration des régimes « spéciaux » et des fonctionnaires.

c. Structure familiale

La structure familiale de population recensée par l'INSEE comparée à celle des allocataires, montre une plus forte représentation des familles avec enfants pour cette dernière (tableau 5).

▪ Structure des ménages INSEE et des allocataires CAF

Tableau 5 : structure familiale CAF et INSEE, en 1999 et 2003

Métropole	Ménages		Allocataires	
	1999	2003	1999	2003
Homme seul	12,5 %	11,4 %	15,8 %	15,8 %
Femme seule	18,5 %	17,6 %	20,1 %	19,9 %
Famille monoparentale	7,4 %	7,4 %	12,5 %	13,9 %
Couple sans enfant	24,8 %	27,9 %	6,1 %	5,5 %
Couple avec enfant	31,5 %	32,4 %	45,6 %	44,9 %
Ménage complexe	5,3 %	3,3 %	-	-
Effectifs (en millions)	23,8	24,9	9,8	9,9

Source : CNAF-DSER / INSEE

En France, un ménage sur trois est une famille (couple avec enfants et familles monoparentales). Un ménage sur trois est composé d'une personne seule. Un ménage sur trois est un couple sans enfant ou un ménage complexe. Parmi les allocataires près de 70% sont une famille, dont 14 % sont monoparentales et 45 % sont des couples avec enfants. Un bon tiers des allocataires sont seuls sans enfant (36 %) ou en couple sans enfant (6 %).

▪ Les familles : structure CAF et INSEE

Sur 8,6 millions de familles recensées, 6,1 sont allocataires des CAF, soit deux familles sur trois. 2,7 millions de familles n'étant pas bénéficiaires de prestations familiales légales. La répartition respective selon le nombre d'enfants et la structure familiale est la suivante en 2003:

INSEE	CAF
<u>8,6 millions de familles recensées</u>	<u>6,1 millions de familles allocataires CAF</u>
42 % des familles ont un enfant	30,5 % des familles ont un enfant
38 % ont deux enfants	46,5 % ont deux enfants
20 % ont trois enfants et plus	23,0 % ont trois enfants et plus
85 % des enfants vivent avec leurs deux parents	80 % des enfants vivent avec leurs deux parents
15 % vivent avec un seul de leurs parents	20 % vivent avec un seul de leurs parents
	4,6 millions de familles de deux parents : 75 %
	1,5 millions d'un seul parent : 25 % (14 % des allocataires)

Source : INSEE 2003 ; CNAF-DSER 2003

Ces quelques repères sur les écarts entre nombre de familles résidant en France et celles bénéficiaires de prestations familiales confirment que parmi les familles, celles n'ayant qu'un seul enfant représentent la plus forte proportion des familles non connues des CAF en 2003.

6,1 millions de familles allocataires en 2003 (Régime général)	
<u>4,4 millions Familles de deux parents :</u>	<u>1,5 million Familles d'un seul parent :</u>
75 % des familles	25 % des familles (15 % des allocataires)
dont 23 % des familles ont un enfant	dont 53 % des familles ont un enfant
51 % deux enfants,	32 % deux enfants
26 % trois enfants et plus	15 % trois enfants et plus

Source : CNAF-DSER 2003

25 % des familles allocataires sont monoparentales, 75 % sont constituées de deux parents cohabitant ; la proportion de celles d'un seul parent ayant un enfant est particulièrement importante, celles-ci étant plus souvent bénéficiaires de prestations sociales.

d. Les enfants et adolescents

Les enfants de 0 à 20 ans à charge de leur famille font acquérir des droits au titre des prestations familiales à leurs parents. Indirectement, ils bénéficient de la politique des CAF, y compris de façon potentielle à l'action sociale des CAF.

▪ Les enfants : près de 90 % des enfants de 0 à 9 ans bénéficient de la politique des CAF

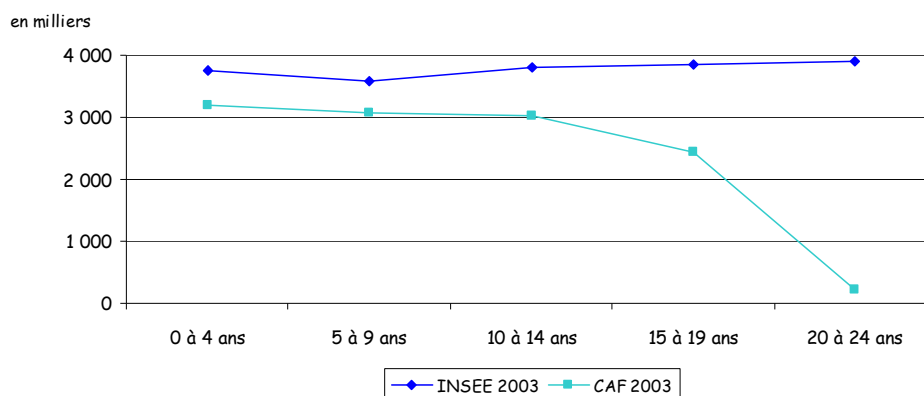
La ventilation du taux de couverture des enfants par tranche d'âge est représentée sur le graphique 6, les données figurant en annexe 4 - tableau 5.

- la plupart des jeunes enfants sont bénéficiaires de la politique familiale des CAF : 85 % des 0 à 4 ans et 86 % des 5 à 9 ans.

- la moindre représentation des enfants de 0 à 4 ans est le fait de jeunes familles : la plupart auront au moins deux enfants, l'espacement des naissances étant de trois ans en moyenne.

Au total, près de 80 % des enfants âgés de 0 à 20 ans sont couverts par la politique familiale des CAF.

Graphique 3 : taux de couverture des enfants âgés de 0 à 24 ans en 2003, vivant en Métropole



Source : CNAF-DSER / INSEE

▪ **Les adolescents : diminution des bénéficiaires CAF à partir de 10 ans**

Des écarts sont observés à partir de l'âge de 10 ans : un enfant ou un adolescent de 10 à 14 ans sur cinq n'est pas bénéficiaire de la politique familiale des CAF (20,6 %) ; plus d'un jeune sur trois de 15 à 19 ans n'est pas connu (37 %). La diminution du nombre d'adolescents entre 10 et 14 ans peut s'expliquer par la « sortie » des aides à l'enfance et, lorsqu'ils sont cadets, par la fin des droits des aînés et de fait de la famille.

La diminution entre 15 et 19 ans est liée aux mêmes raisons, auxquelles s'ajoutent la fin de la scolarité pour une part (16 ans), leur statut d'activité (apprentissage, étudiant, emploi, chômage). Cette diminution s'accroît logiquement avec l'âge. Au-delà de 20 ans sont couverts ceux dont les parents bénéficient du RMI, CF, aides au logement....

Les enjeux de la prise en compte des adolescents par la politique familiale et sociale des CAF sont de trois ordres au moins :

- une attention particulière par l'action sociale, notamment au regard de la politique des temps libres, de l'accompagnement scolaire, des vacances, à l'égard des adolescents et grands enfants;
- l'existence de l'aide au logement des étudiants les plus jeunes ;
- des évolutions potentielles de la politique des CAF en faveur des familles avec de grands enfants, ou encore le maintien des droits pour un seul enfant lorsque la famille a encore le cadet à charge.

L'évolution des structures familiales des allocataires est particulièrement remarquable en dix ans. L'impact n'est pas sans incidence sur la politique familiale, en termes de compréhension des phénomènes démographiques et sociologiques ; d'adaptation, pour accueillir, accompagner, concevoir une équité de droits, optimiser des coûts face à des configurations complexes et évolutives des liens familiaux.

▪ **Premiers enseignements sur l'impact de la politique familiale des CAF**

De premiers enseignements forts se dessinent sur l'impact indirect et démultiplicateur de la politique familiale des CAF ; si l'on considère les structures d'âge, les enfants naissant aujourd'hui, en 2005, auront 10 ans à l'horizon 2015. La politique à leur égard se conçoit aujourd'hui.

Les enjeux d'équilibre territorial des équipements et des services à prévoir à cette échéance sont à croiser avec les projections de population et les contextes locaux. Les liens avec l'école, l'accompagnement des familles, le réseau associatif et partenarial des équipements d'animation sociale et locale, de temps libres, d'accompagnement scolaire, sont d'ores et déjà à prévoir selon les configurations régionales et locales.

Ce thème pourrait être retenu dans l'analyse des outils à mettre en place, de suivi et d'analyse pour une synergie entre bénéficiaires de prestations individuelles et d'action collective. Par exemple le suivi de cohorte d'enfants pourrait être l'occasion d'observer le devenir des enfants, alors même que leur famille « perd » le droit aux prestations familiales.

2. CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES DES FAMILLES

La répartition de la population est inégale sur le territoire. 59,6 millions d'habitants résident en Métropole en 2003 (60,2 millions en 2004). 11,1 millions habitent l'Île-de-France ; 5,8 millions en Rhône-Alpes ; 4,7 en Provence-Alpes-Côte d'Azur ; 4,0 millions dans le Nord-Pas-de-Calais ; 3,3 millions dans la Pays de la Loire ; respectivement 3,0 millions en Aquitaine et en Bretagne ; 2,6 millions en Midi-Pyrénées ; 2,5 millions dans le Centre et 2,4 millions en Languedoc-Roussillon.

Les caractéristiques sociales, démographiques, économiques des familles sont très variables d'une région à l'autre. Ainsi, les indicateurs démographiques et économiques par région soulignent les différences entre régions dont certaines concentrent les migrations du fait de leur attractivité économique et sociale et de la structure d'âge de leurs habitants.

On retrouve les familles dans les régions où le taux de personnes couvertes par les CAF est important ainsi que le nombre de personnes couvertes par allocataire. Les DOM sont un cas à part, leur nombre moyen de personnes par allocataire étant plus bas du fait d'une législation prévoyant des versements de prestations dès le premier enfant. La concentration de la population allocataire se retrouve bien autour des grands centres urbains, cinq régions totalisant à elle seules la moitié de cette population. L'évolution de la population allocataire est plus importante que celle de la population totale.

Une famille sur deux est une famille avec deux enfants. Les familles allocataires sont très présentes dans quatre régions traversées par un arc de cercle allant du Nord au Sud-Est. Les familles nombreuses sont surreprésentées en Nord-Pas-de-Calais, Ile de France et les Pays de Loire. 30% des familles n'ont qu'un enfant, cette proportion atteignant 35% en Languedoc Roussillon et dans le Limousin.

Les trois quarts de ces familles sont des familles avec deux parents, plus particulièrement au Nord-ouest ou dans les Pays de la Loire. On retrouve le Nord-Pas de Calais avec la plus forte proportion de familles nombreuses et de familles avec deux enfants. A l'inverse l'Île de France compte le moins de familles de deux parents avec un enfant, familles essentiellement sous certaines conditions de ressources.

Les familles monoparentales quant à elles sont particulièrement présentes dans le Sud.

Plus des trois quarts des enfants sont bénéficiaires de la politique familiale et sociale. Ils devraient être encore plus nombreux à partir de 2004 du seul fait de l'intégration d'allocataires relevant jusque là de régimes spéciaux (Poste, puis France Télécom et Fonction publique, enfin en juillet 2005 fonctionnaires de l'Education Nationale). La répartition territoriale de ces enfants répond aux mêmes spécificités que pour les allocataires : une concentration forte dans les régions où les familles nombreuses sont sur-représentées : Nord-Pas-de-Calais, Ile de France et Pays de Loire. Par contre, dans les régions sur l'axe oblique allant de l'Aquitaine à la Champagne Ardennes, comme pour la Corse, la population des enfants est moins couverte par la politique familiale et sociale des CAF.

2.1 Population totale : Indicateurs démographiques et économiques par région

La confrontation pour chaque région de l'interaction entre indicateurs quantitatifs (tableaux 1 et 2 des annexes 6 et 7) et qualitatifs de la dynamique familiale et de la situation économique et sociale montre par exemple :

L'Île-de-France concentre près d'un cinquième de la population (18,7 %), le Limousin seulement 1,2 % et la Corse 0,4 %.

Les plus forts indices de fécondité sont observés dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie (2,01), mais également dans les DOM (2,46) ; les plus bas en Corse (1,56), Limousin (1,65), Auvergne (1,68) ; la moyenne nationale étant de 1,90.

Les plus forts taux de naissances hors mariage : Limousin (49,3 %), Poitou-Charentes (50,4 %) et DOM (67,9 %) ; les plus bas : Alsace (36,2 %) et Rhône-Alpes (39,8 %), sachant que la moyenne est de 43,7 %. L'âge à la maternité (29,5 ans) varie de 28,4 ans en Picardie et dans le Nord-Pas-de-Calais à 30,2 ans en Île-de-France.

L'espérance de vie, de 75,4 ans en moyenne pour les hommes, est de 72,7 ans dans le Nord-Pas-de-Calais contre 77,1 ans en Île-de-France. De 82,9 ans en moyenne pour les femmes, cette espérance de vie diffère de 81,0 ans dans le Nord-Pas-de-Calais à 83,5 ans en Rhône-Alpes et dans la région Pays de la Loire.

La plus forte tension de chômage existe en Lorraine (13,6 %), Haute-Normandie (12,1 %), PACA (11,7 %) ; la moindre tension de chômage est en Alsace (6,5 %), Midi-Pyrénées (6,7 %), Île-de-France (7,4 %), la moyenne nationale étant de 9 %.

Les plus forts taux de RMI pour 100 habitants : Languedoc-Roussillon (5,6 %), Nord-Pas-de-Calais et PACA (4,9 %) ; DOM : 19,3 %. Moyenne nationale : 3,15 % ; à l'opposé : Bretagne (1,8 %).

Le PIB par habitant varie de 38 700 euros en Île-de-France à 19 100 en Corse et 19 400 en Languedoc-Roussillon. La moyenne nationale se situe à 25 100 euros.

La région Île-de-France concentre 29 % du PIB français, cumulant richesse et emploi avec 38 % des postes de cadres et 45 % des emplois stratégiques. Le coût de la vie est de 28 % supérieur à la moyenne nationale.

L'Île-de-France et le Nord-Pas-de-Calais sont fortement urbanisés (99,9 % et 95 %). Ces régions sont aussi les plus jeunes (20 % de moins de 14 ans), avec la Picardie. Les régions du Limousin et Poitou-Charentes, les plus faiblement urbanisées (61 %) ont une part plus importante de personnes de 60 ans et plus : 28 et 25 % (20 % en moyenne).

Les migrations infléchissent ces tendances : elles diffèrent selon les structures d'âge et selon l'attractivité économique et sociale des régions. Concentrées dans les régions du Sud et en Île-de-France (42 %) elles sont deux fois plus fréquentes chez les jeunes entre 25 et 29 ans (1 francilien sur 20 est étudiant) qu'entre 40 et 59 ans.

Les études - les pôles universitaires structurent les territoires -, l'entrée dans la vie active, le logement, la décohabitation familiale, le début de la vie en couple, la naissance des enfants, les événements familiaux, motivent les mobilités. 1,6 % de la population change de région chaque année.

L'ouest et le Centre - Ouest (Bretagne, Poitou-Charentes, Centre, Limousin, Pays de la Loire) sont attractifs pour les jeunes à la fin des études (futurs familles) et pour les retraités. Il en est de même de l'Alsace et Rhône-Alpes. Les étudiants et les jeunes actifs affluent en Île-de-France, les personnes plus âgées la quittent au moment de la retraite.

2.2 Personnes couvertes par les prestations familiales et allocataires

▪ Ensemble des personnes couvertes par les CAF

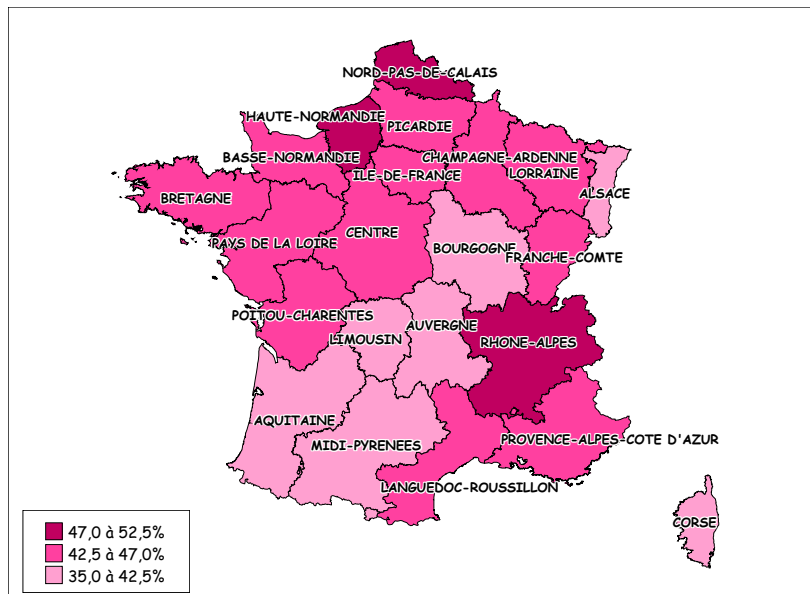
L'annexe 5 de ce document est consacré à la description détaillée des bénéficiaires de prestations familiales au niveau régional (tableaux 1 à 13).

Avec près de 52 % (graphique 7 et annexe 5 – tableau 9), le Nord-Pas-de-Calais se dégage nettement des autres régions en qui concerne le taux de personnes « couvertes » pour 100 habitants par les prestations familiales (45,6 % en moyenne) : on peut lire dans ce résultat l'expression d'une plus forte demande de la part de familles plus nombreuses, plus souvent sous conditions de ressources, plus souvent bénéficiaires de prestations liées à la précarité. L'Île-de-France se distingue par une forte proportion du nombre moyen de personnes couvertes (2,86), qui exprime également la présence de familles nombreuses ; à l'inverse, le Languedoc-Roussillon avec un nombre moyen moins élevé (2,42) se caractérise par des ménages plus petits, probablement de jeunes familles dont le nombre d'enfants est encore provisoire ; la Picardie compterait les familles les plus nombreuses, avec un nombre moyen de quasiment 3 personnes par ménage allocataire. La moyenne est de 2,7 personnes par ménage allocataire.

La moindre importance du nombre de personnes couvertes par ménage dans les DOM est liée à la différence de législation (les familles d'un seul enfant sont bénéficiaires de prestations familiales) ainsi qu'au nombre plus important de familles monoparentales (45 % des familles).

À l'opposé, le Limousin et la Corse sont les régions représentant la plus faible proportion de personnes couvertes.

Graphique 4 : les personnes couvertes vivant en Métropole en 2003



Source : CNAF-DSER / INSEE

- **Population allocataire**

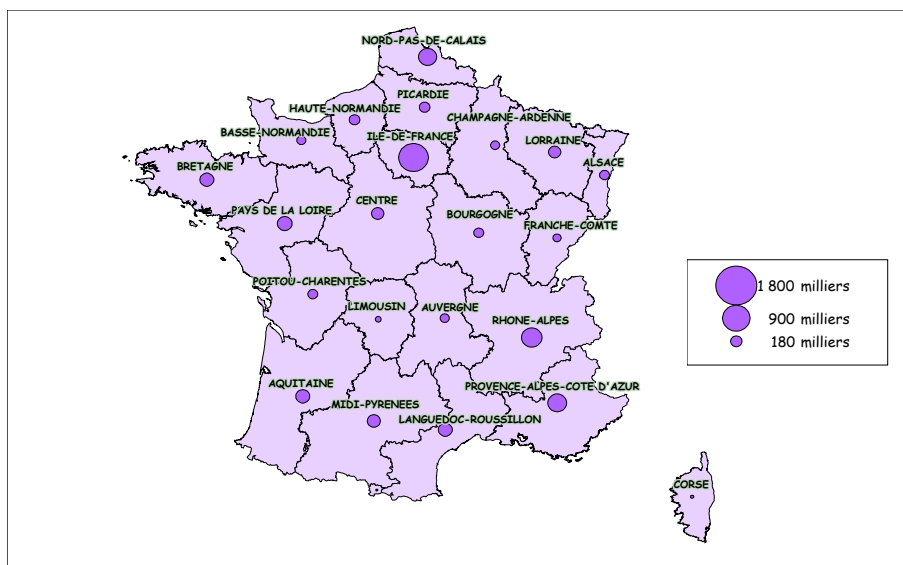
- a. **Répartition géographique de la population allocataire en 2003**

La population allocataire des CAF, toutes prestations familiales et sociales confondues, hormis la très forte concentration en Île-de-France, est relativement répartie sur l'ensemble du territoire en 2003 (graphique 8).

Notons toutefois que cinq régions à elles seules représentent près de la moitié de la population allocataire métropolitaine (Pays de la Loire, Nord-Pas-de-Calais, PACA, Rhône-Alpes et Île-de-France).

La concentration de la population se fait autour des grands centres urbains : Paris, Lyon, Marseille - Aix, Lille, Toulouse, Nice, Bordeaux, Nantes, Strasbourg, Toulon, Douai, Rennes, Rouen, Grenoble, Montpellier.

Graphique 5 : ventilation régionale des allocataires (Régime général au 31/12/2003)



Source : CNAF-DSER

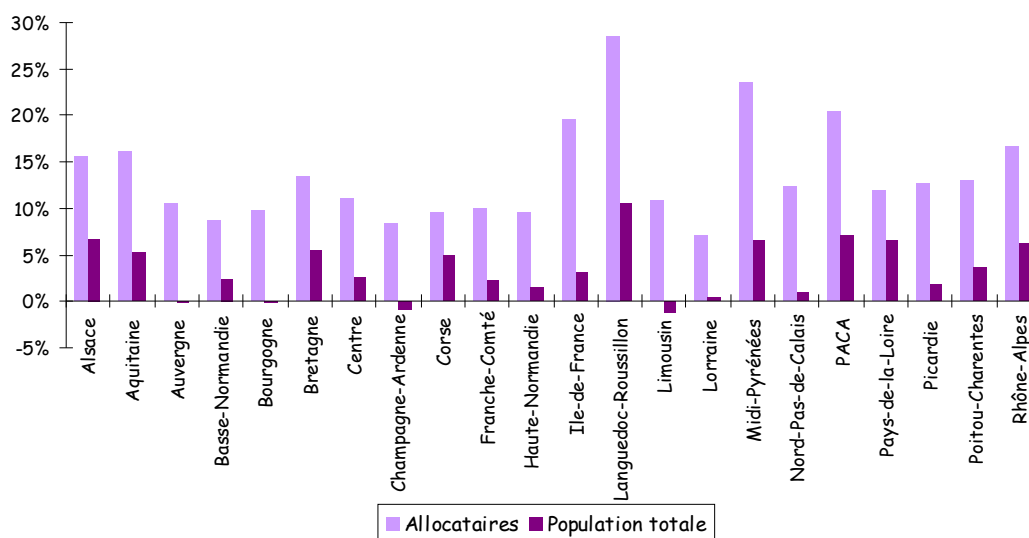
b. Évolution comparée de la population allocataire et de la population totale, entre 1993 et 2003

Si l'on compare l'évolution, entre 1993 et 2003, de la population totale vivant en Métropole à celle de la population allocataire des CAF, on s'aperçoit que la croissance de cette dernière a été plus beaucoup plus prononcée pour l'ensemble des régions (graphique 9).

Ainsi, la population totale vivant en France métropolitaine est passée de 57,4 millions en 1993 à 59,6 millions en 2003, soit une croissance de 3,9 % sur la période. Parallèlement, la population allocataire a connu une augmentation de 15,4 % sur la période, passant de 8,6 à 9,9 millions.

Ce sont les régions du Sud de la France (excepté la Corse) qui connaissent les taux de croissance les plus élevés, ainsi que l'Alsace et l'Île-de-France. Cette évolution est à relier à la progression du nombre de bénéficiaires de minima sociaux (surreprésentation de l'Île-de-France et des régions du Sud), à l'augmentation du nombre de familles monoparentales (surreprésentation des régions du pourtour méditerranéen), ainsi qu'aux changements législatifs, liés notamment à l'accueil des jeunes enfants.

Graphique 6 : taux d'évolution du nombre d'allocataires et de la population totale estimée par l'INSEE, entre 1993 et 2003, selon la région



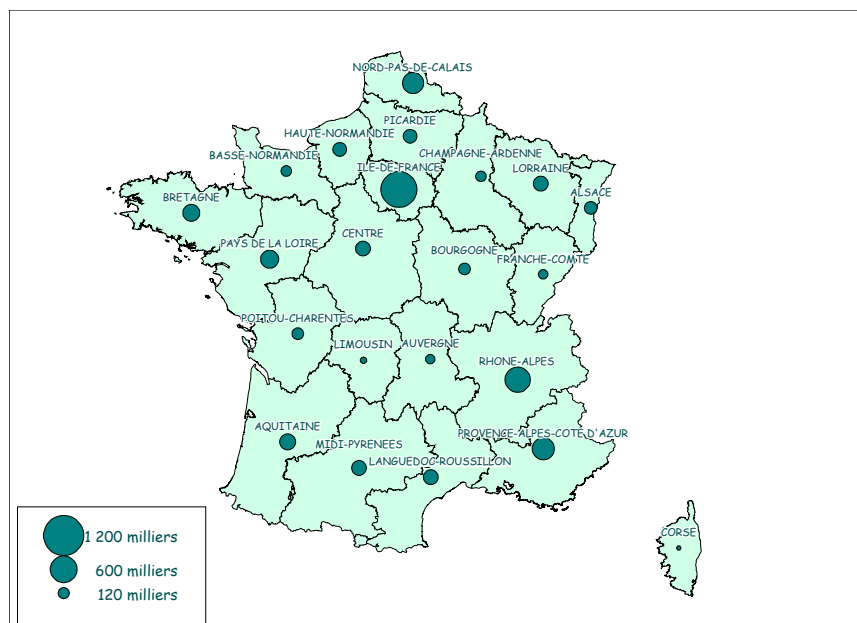
Source : CNAF-DSER / INSEE

2.3 Les familles allocataires

Les familles représentent 59 % des allocataires vivant en Métropole et 66 % dans les DOM. Elles sont surreprésentées en Île-de-France (63 %) et en Picardie (65 %) par rapport à l'ensemble des allocataires des CAF.

D'après le graphique 10 représentant la répartition des familles sur le territoire, un arc se dessine passant par quatre régions du Nord au Sud, dans lesquelles les familles sont concentrées : le Nord-Pas-de-Calais, l'Île-de-France, les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet arc correspond à la plus forte présence de population active de 25 à 59 ans, la population active composant l'essentiel des familles. Ces régions sont aussi les plus jeunes, et concentrent davantage d'enfants.

Graphique 7 : Répartition régionale des familles (Régime général au 31/12/2003)



Source : CNAF-DSER

a. La taille de la famille

Un peu moins d'une famille sur quatre en moyenne est une famille nombreuse (trois enfants ou plus).

Parmi les familles allocataires des CAF, 1,4 millions de familles ont au moins trois enfants, soit 23,0 %. Elles sont plus fortement présentes dans le Nord-Pas-de-Calais (29 %), l'Île-de-France et les Pays-de-la Loire (25 %).

Parmi les explications, les plus classiques restent liées aux appartenances sociales : familles ouvrières plus souvent pauvres, et familles aisées favorisant des taux de fécondité plus élevés dans ces régions. À l'inverse, la Corse avec 16 % de familles nombreuses et le Limousin avec 17 %, comptent un moindre pourcentage de familles et d'enfants.

Presque une famille allocataire sur deux est une famille de deux enfants.

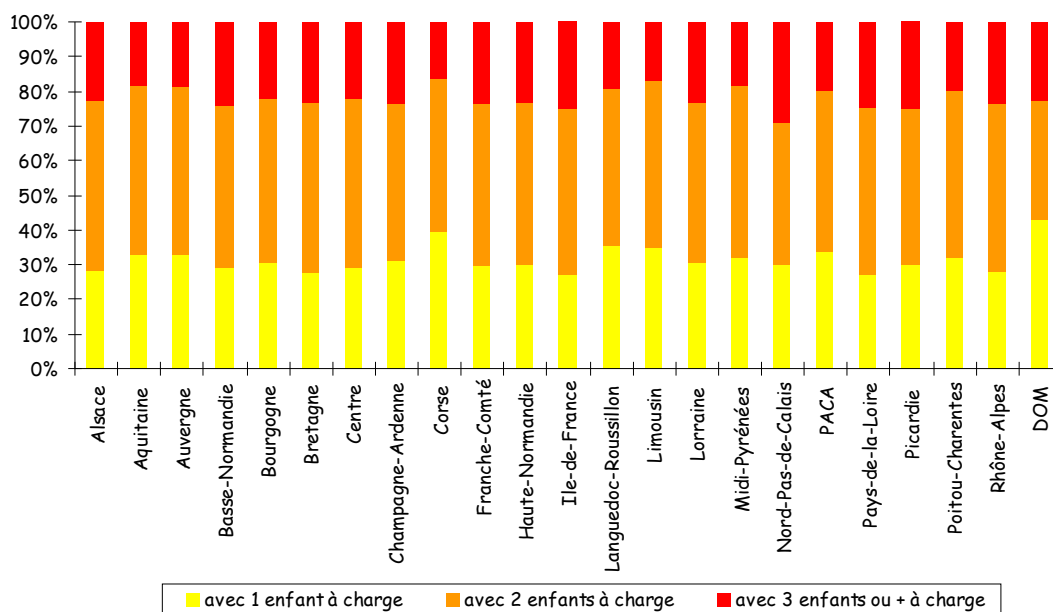
C'est le cas de 2,8 millions de familles, soit 46,5 % de l'ensemble des familles allocataires. Les régions Alsace, Aquitaine et Bretagne (49 %), Midi-Pyrénées (50 %) rassemblent une plus forte proportion d'entre elles au contraire des DOM (34 %) et du Nord-Pas-de-Calais (41 %).

30% des familles allocataires n'ont qu'un seul enfant.

1,9 millions de familles, soit 30,5 % en moyenne, a un enfant. Languedoc-Roussillon et Limousin avec 35 % de familles d'un enfant en comptent le plus grand pourcentage. Dans le Languedoc-Roussillon, la présence de jeunes familles, non définitivement constituées, explique cette concentration. Le Limousin rassemble globalement un moindre nombre d'enfants. Les régions Bretagne (28 %), Pays-de-la Loire et Île-de-France (27 %) comptent en proportion le moins de familles d'un enfant.

Dans les DOM (43 %), cette forte proportion est liée à la législation particulière de ces régions, toutes les familles étant allocataires, y compris celles d'un enfant.

Graphique 8 : répartition des familles (1 ou 2 parents) selon leur nombre d'enfants à charge et la région



Source : CNAF-DSER

b. La configuration familiale

La répartition des familles en fonction de la structure familiale caractérise des régions de plus forte présence de familles classiques - de deux parents -, d'autres de familles d'un seul parent. En moyenne 75 % des familles allocataires des CAF sont de deux parents, 25 % d'un seul parent.

• Familles de deux parents

Parmi l'ensemble des familles allocataires, 76,3 % des familles sont constituées de deux parents en moyenne en Métropole et 53,5 % dans les DOM (graphique 12).

Les régions du Nord-Ouest, Pays de la Loire (83 %) et Bretagne (80 %) se distinguent nettement pour rassembler les plus fortes proportions de familles de deux parents.

- avec un enfant : plus souvent dans le Limousin et en Corse (28 %), dans les DOM (36 %)

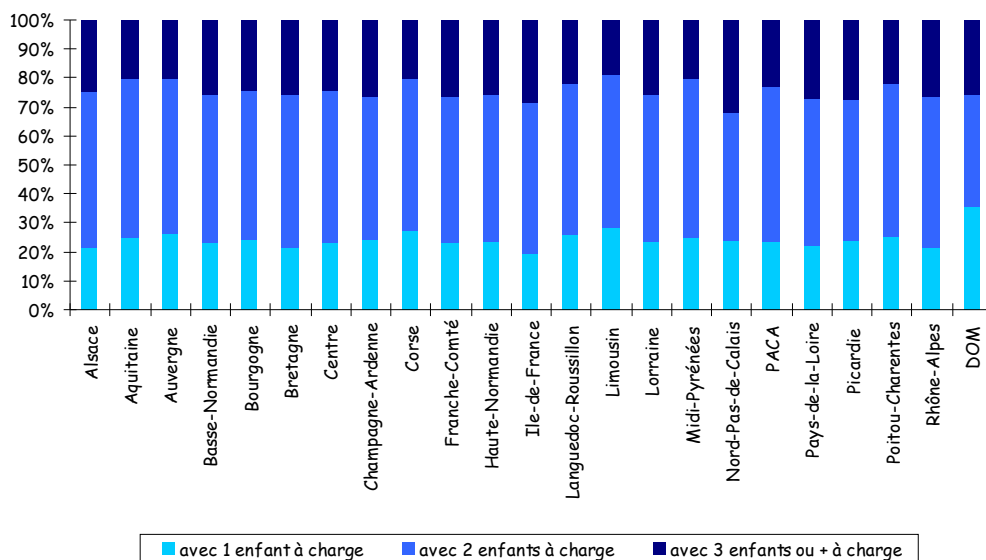
- avec deux enfants : plus souvent en Aquitaine et Midi-Pyrénées (55 %), en Alsace (54 %)

- avec trois enfants et plus : plus souvent en Nord-Pas-de-Calais (32 %), Île-de-France (29 %) et Picardie (28 %).

À l'inverse, l'Île-de-France compte le moins de familles de deux parents avec un enfant, le Nord-Pas-de-Calais avec deux enfants, le Limousin et Midi-Pyrénées avec trois enfants.

Selon les régions métropolitaines, ces proportions varient de 80,3 % en Bretagne et 82,6 % dans les Pays de la Loire à 66,1 % en Corse, 67,6 % en Languedoc-Roussillon et 67,9 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Graphique 9 : Répartition des familles de 2 parents selon leur nombre d'enfants à charge et la région



Source : CNAF-DSER

Ces proportions sont complémentaires de celles des familles d'un seul parent et montrent des écarts importants selon les régions.

• Familles d'un parent

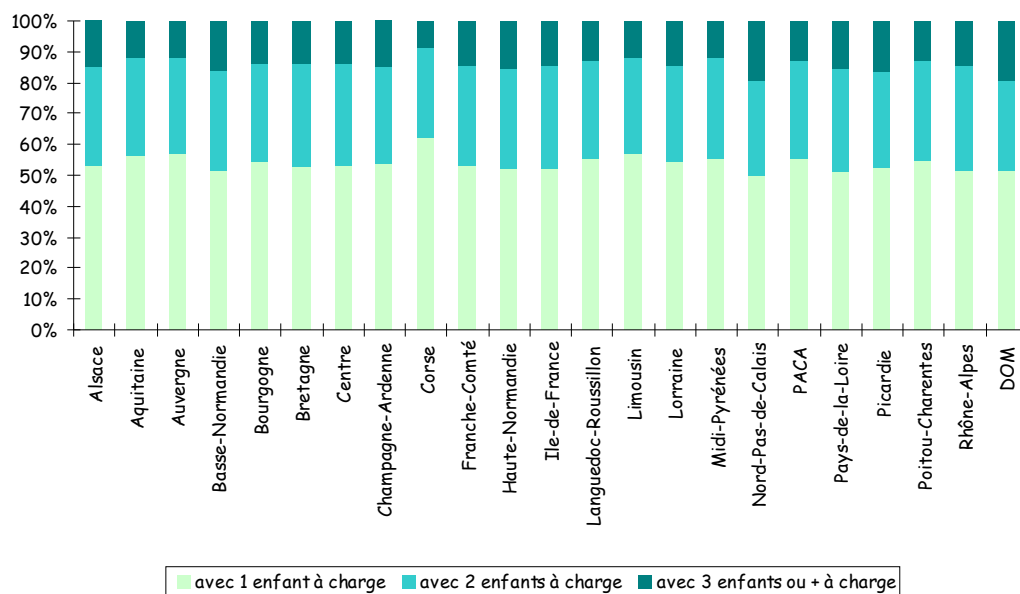
Les familles d'un seul parent représentent 23,7 % de l'ensemble des familles vivant en Métropole et 46,5 % de celles vivant dans les DOM (graphique 13). Les régions du Sud sont plus fortement marquées par l'importance de familles d'un parent : 33 % en région PACA et Languedoc-Roussillon, 34 % en Corse. Ces écarts entre les régions sont très importants selon le nombre d'enfants :

- avec un enfant : plus souvent en Corse (62 %), Limousin et Auvergne (57 %), Aquitaine (56 %), la moyenne étant de 53 % ;
- deux enfants : le plus en Rhône-Alpes, Île-de-France et Bretagne : 34 % pour 32 % en moyenne ;
- trois enfants et plus : le Nord-Pas-de-Calais et les DOM (19 %) sont sur-représentés par rapport aux autres régions, de 14,6 % en moyenne.

La région Pays de la Loire et la Bretagne présentent, de façon logique, le moins souvent de situations de familles d'un seul parent avec un seul enfant, avec respectivement 17,4 % et 19,7 % de ces familles. En Corse les proportions de familles d'un seul parent avec 2 enfants (29,6 %) ou 3 enfants (8,4 %) sont les moins fortes. Viennent ensuite le Nord-Pas-de-Calais (30,5 %), avec le moins de familles monoparentales de deux enfants, et l'Aquitaine (11,5 %), pour celles de trois enfants.

Les causes de ces répartitions peuvent être de plusieurs ordres, parmi lesquelles on peut avancer une plus forte prégnance des modèles familiaux traditionnels dans le Nord-Ouest et l'Ouest; avec un impact plus fort de familles de deux parents, voire avec trois enfants et plus.

Graphique 10 : Répartition des familles de 1 parent selon leur nombre d'enfants à charge et la région



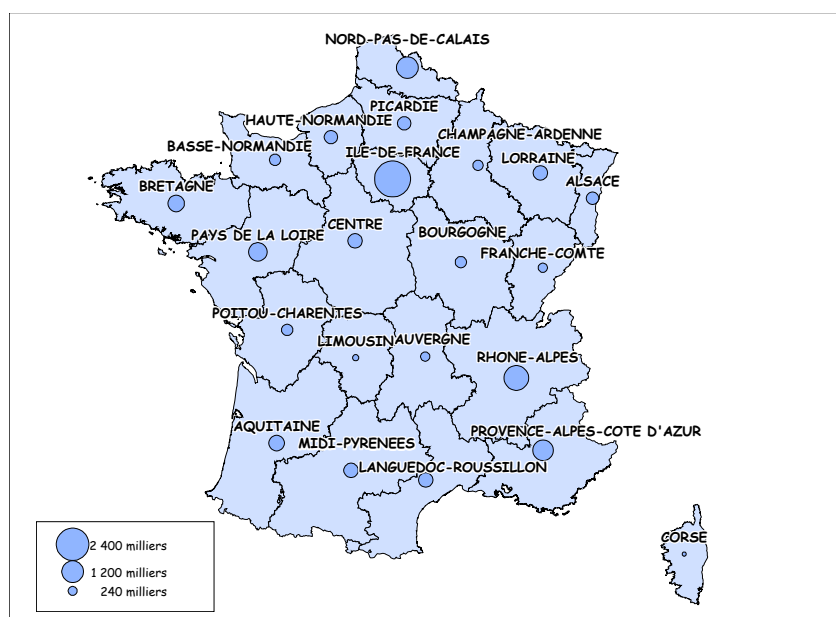
Source : CNAF-DSER

2.4 Les enfants

- La moitié des enfants des familles allocataires vivent dans cinq régions

La répartition régionale des enfants (graphique 14) est semblable à celle de l'ensemble des allocataires. Ainsi, 50 % des 12,2 millions d'enfants de 0 - 20 ans (en 2003) se concentrent autour de 5 régions : Pays de la Loire : 700 milles (soit 6 %) ; PACA et Nord-Pas-de-Calais : 900 milles (soit 7 et 8 % respectivement) ; Rhône-Alpes : 1,2 millions (soit 10 %) ; Île-de-France : 2,3 millions (soit 19 %).

Graphique 11 : Répartition régionale des enfants (Régime général au 31/12/2003)



Source : CNAF-DSER

Le même arc observé du Nord au Sud décentré vers l'Est s'agissant des allocataires, l'Est aussi, pour les enfants : il pourrait préfigurer une transformation à venir de plus forte présence des enfants dans ces régions, ainsi que des familles, plus nombreuses.

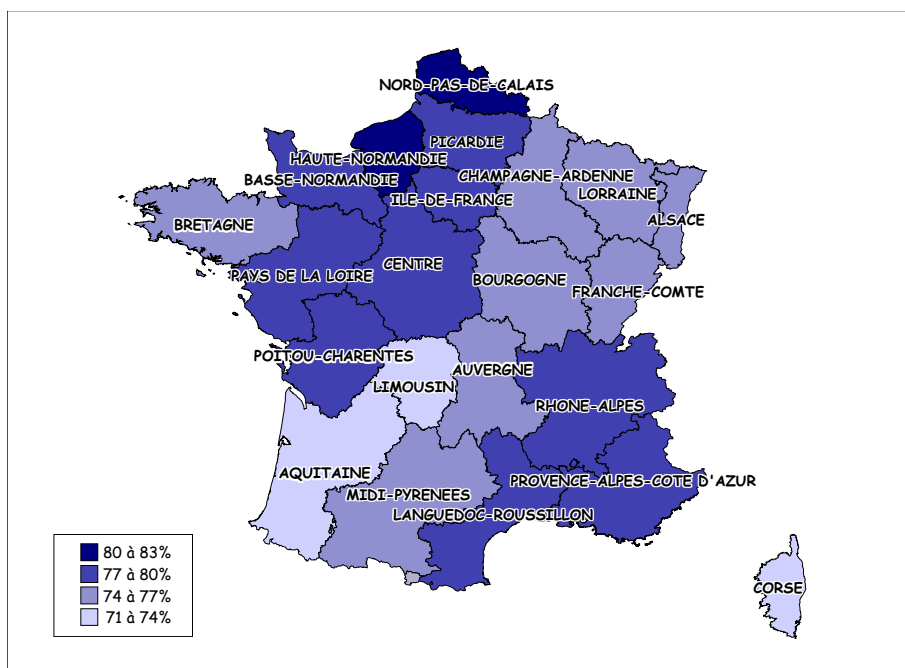
▪ **Les enfants moins souvent couverts selon un axe Nord Est – Sud Ouest**

78,5 % des enfants sont bénéficiaires de prestations familiales (graphique 15 et annexe 5 - tableau 10). Les régions comportant le taux de couverture le plus élevé sont la Haute-Normandie (81 %), le Nord-Pas-de-Calais (82,5 %) et les DOM (87,5 %). Celles qui représentent les plus faibles sont le Limousin et la Corse (71 %) et l'Aquitaine (74 %).

Le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie sont les régions de plus forte concentration d'enfants âgés de 0 à 20 ans, dont les familles sont allocataires des CAF, avec plus de 80 %. Un grand quart Nord-Ouest, sauf la Bretagne, et un grand quart Sud-Est viennent ensuite avec une proportion proche de la moyenne nationale (77 à 80 %).

Un axe oblique couvrant dix régions d'Aquitaine à la Champagne-Ardenne (plus la Corse) caractérise une population d'enfants, dont les familles sont moins souvent allocataires des CAF. Le même axe est identifié par la DATAR comme étant de façon relative une « zone de désert ».

Graphique 12 : taux de couverture des enfants vivant en Métropole en 2003



Source : CNAF-DSER

La référence d'âge des enfants, moins de 20 ans retenue, parmi les enfants dont les familles sont allocataires, s'explique par la très faible présence de jeunes de 20 à 24 ans (5,3 %) à charge de leurs parents au titre de prestations sociales.

On insistera sur la corrélation de la forte concentration des enfants avec la sur - représentation des familles nombreuses dans les régions Nord-Pas-de-Calais, Île-de-France et Pays de la Loire où les familles nombreuses – de trois enfants ou plus représentent une famille sur quatre. D'une manière générale, l'ensemble des familles nombreuses est connu des CAF, relativisant, par rapport à l'ensemble des familles, une plus importante représentation.

À l'avenir, les enfants devraient être plus fortement représentés, compte tenu de l'intégration progressive et partielle d'allocataires relevant de régimes spéciaux : La Poste en juillet 2004, France Telecom et la Fonction publique en juin 2005 (annexe 4, encadrés 1 et 2).

3. SITUATION ÉCONOMIQUE DES FAMILLES ET IMPACT DE LA POLITIQUE DES CAF

Les trois quarts des familles ont deux parents, les deux étant sans emploi pour 9% d'entre elles. Le quart des familles a un seul parent, sans emploi dans près de la moitié des cas.

La majorité de ces familles a de faibles ressources et pour 51% des familles vivant en Métropole en 2003 (contre 56% en 2000), les prestations familiales représentent un quart de leurs ressources.

Régionalement, du fait des conditions d'accès aux droits dépendant de conditions de ressources, concentration des familles allocataires et moindre richesse de la région sont corrélés. La richesse, ici mesurée par le PIB par habitant, est concentrée en Ile-de-France, Rhône Alpes et Provence Alpes Cote d'Azur. L'évolution du PIB par habitant est la plus forte en Franche-Comté, Bretagne et dans le midi. Les régions trop spécialisées dans un secteur de production sont les moins dynamiques de ce point de vue.

Le budget consacré aux familles et aux personnes handicapées atteint 58,8 milliards d'euros en 2003. Ce budget est réparti dans les régions en tenant compte des structures d'âge, configurations familiales, conditions de logement.... Les transferts effectués contribuent au développement des régions, en modulant les prestations en fonction des ressources.

Ces prestations représentent en montant moyen 325 euros par famille en Métropole et 426 euros dans les DOM. Ce montant moyen est variable selon la configuration familiale. Plus important pour les familles monoparentales, son autre caractéristique est de plus que doubler à partir de 3 enfants. Des écarts sont constatés sur ces montants moyens, par régions, liés par nature aux conditions de ressources. Ainsi, les plus forts montants sont versés dans les régions au plus fort taux de chômage, comme en PACA et Languedoc Roussillon.

3.1 Constats généraux

- **Situation économique des familles selon l'emploi et la structure familiale**

Toutes familles confondues (un et deux parents), dans près de 80% des cas, le parent ou au moins un des deux parents (voire les deux) ont un emploi ; près d'une famille sur cinq n'a aucun emploi (tableau 6).

Les trois quarts des familles ont deux parents. Une famille de deux parents sur deux a deux emplois, près d'une sur trois un seul emploi, près d'une sur dix n'a aucun emploi

Plus d'une famille d'un seul parent sur deux a un emploi, près d'une sur deux n'en a pas.

Les familles, dont les deux parents ont un emploi sont les plus fortement représentées (40 % en 2003 comme en 2001) ; celles dont un seul parent a un emploi viennent ensuite (29 % en 2003 contre 34,3 % en 2001). Cette dernière situation peut être provisoire, au bénéfice par exemple d'un congé parental (plus souvent la mère). Dans 7 % des cas, les deux parents sont sans emploi en 2003 contre 5,8 % en 2001.

Tableau 6 : répartition des familles selon l'activité des parents en 2003

Métropole + DOM	Effectifs	
	en milliers	en %
Familles de 1 parent	1 506,5	25 %
- dont parent sans emploi	673,4	11 %
- dont parent avec emploi	833,1	14 %
Familles de 2 parents	4 590,1	75 %
- dont aucun parent avec emploi	404,7	7 %
- dont 1 parent avec emploi	1 762,6	29 %
- dont 2 parents avec emploi	2 422,8	40 %
Ensemble des familles	6 096,6	

Source : CNAF-DSER 2003

▪ **La majorité des allocataires a de faibles ressources.**

- 15 % des allocataires n'ont aucune ressource propre,
- près d'un allocataire sur trois a des ressources inférieures à 8 000 euros par an
- un allocataire sur 5 a des ressources inférieures à 16 000 euros par an.

Tableau 7 : ressources annuelles des allocataires selon la taille de la famille

Métropole + DOM (en milliers)	Familles			Non familles		Ensemble	
	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants ou +	isolés sans enfant	couples sans enfant		
Ressources = 0 €	174,65	121,54	116,20	1 106,66	56,01	1 575,06	15,3 %
- de 8 000 €	429,08	283,54	208,93	2 087,22	243,85	3 252,62	31,5 %
de 8 000 € à 15 999 €	694,03	656,26	424,63	187,28	196,98	2 159,17	20,9 %
de 16 000 € à 29 999 €	416,37	907,59	380,97	2,21	44,95	1 752,08	17,0 %
30 000 € et +	73,93	305,69	156,23	0,53	0,32	536,70	5,2 %
Ressources indéterminées	69,04	562,52	115,38	276,10	12,64	1 035,68	10,0 %
Total	1 857,09	2 837,14	1 402,33	3 660,00	554,74	10 311,31	

Source : CNAF-DSER (cf. fascicule "Prestations légales, aides au logement, RMI au 31/12/2003")

Note : le revenu net imposable 2001 atteint 7 548,40 €.

Une famille allocataire sur deux a un revenu mensuel par unité de consommation inférieur à 1000 euros en 2003

- un sur quatre dispose de moins de 650 euros par unité de consommation ;
- un sur quatre a entre 650 et 1000 euros par UC
- un sur quatre a plus de 1000 euros par UC
- le revenu est indéterminé pour un sur quatre.

Tableau 8 : répartition du nombre d'allocataires selon le revenu mensuel par unité de consommation (RUC) en 2003

Métropole + DOM (en milliers)	API ou ASF	RMI ou AAH ou RSO	Aides au logement	Prestations familiales	Total	%
- de 250 €	10,78	10,91	101,43	30,91	154,02	1,5 %
de 250 € à 449,99 €	123,79	491,57	181,86	45,12	842,34	8,2 %
de 450 € à 649,99 €	284,13	624,43	491,51	98,95	1 499,00	14,5 %
de 650 € à 999,99 €	218,21	374,63	1 629,46	440,66	2 662,97	25,8 %
1000 € et +	74,61	137,82	538,57	1 980,22	2 731,22	26,5 %
RUC indéterminé	34,14	62,29	1 545,70	779,62	2 421,75	23,5 %
Total	745,65	1 701,65	4 488,52	3 375,49	10 311,31	

Source : CNAF-DSER (cf. fascicule "Prestations légales, aides au logement, RMI au 31/12/2003")

Note : les allocataires sont comptés une seule fois, dans l'ordre des colonnes. Dès lors qu'un allocataire perçoit de l'API ou de l'AAH, il est enregistré dans la première colonne même s'il bénéficie d'une autre prestation.

- **Les prestations familiales représentent un quart des ressources pour près d'un allocataire sur deux vivant en Métropole.**

Cependant, la proportion du nombre d'allocataires tend à diminuer entre 2000 et 2003 : ainsi, les prestations familiales représentent un quart des ressources de 51 % des allocataires en 2003, contre 56% en 2000.

Tableau 9 : Répartition des allocataires selon le poids des prestations légales dans les ressources en 2000 et en 2003

Métropole (en milliers)	2000		2003	
	Population allocataire	8 095,40		8 216,38
0 - 24 %	4 547,90	56,2%	4 224,98	51,4%
25 - 49 %	1 330,60	16,4%	1 336,84	16,3%
50 - 74 %	465,20	5,7%	475,17	5,8%
75 % ou +	1 435,80	17,7%	1 476,54	18,0%
indéterminé	315,90	3,9%	702,85	8,6%

Source : CNAF-DSER (EPICAF)

Note : population allocataire hors étudiants, personnes de 65 ans ou + et allocataires de régimes spéciaux

- **Forte représentation des allocataires dans les régions à faible PIB**

Le PIB régional et par habitant reflète la richesse régionale, les conditions de vie⁴ (annexe 7 – tableau 2). On observe une corrélation entre la concentration d'allocataires et la moindre richesse des régions. En toute logique, cette relation est l'expression des conditions d'accès aux droits en faveur de familles sous conditions de ressources.

4 Produit intérieur brut aux prix du marché / PIB (INSEE) : « Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes ». Il peut se définir de trois manières :

- le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels et d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits ;

- le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services, plus les exportations, moins les importations ;

- le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

Les régions : des profils économiques très contrastés (2003)

Le PIB par habitant en 2003 est en moyenne de 22 775 euros en France ; il est supérieur de 75 % en Île-de-France (39 360 euros) par rapport aux autres régions. La part de l'Île-de-France évolue de 28,5 % en 2002 à 29,3 % en 2003. En PACA, elle passe de 6,8 à 7,1 %, en Champagne-Ardenne de 2,1 à 2 %, en Languedoc-Roussillon de 2,9 à 3,1 %.

La richesse est concentrée dans trois régions

Île-de-France, Rhône-Alpes, PACA représentent la moitié du produit intérieur brut (PIB) en 2003 (45 %). L'Île-de-France concentre 29,3 % du PIB en 2003, Rhône-Alpes 8,4 %, Provence-Alpes-Côte-d'Azur 7,1 %.

L'ensemble des autres régions françaises compte pour moins de 6 % dans le PIB national.

Inégalités régionales selon les secteurs de production

- Le secteur des services marchands représente 52 % de la valeur ajoutée dans ces trois régions : 68 % en Île-de-France, 41 % en Champagne-Ardenne et Franche-Comté.

- L'industrie est concentrée en Franche-Comté (26,6 %), Haute-Normandie (24 %). Elle représente 45 % de la valeur ajoutée dans 4 régions : Île-de-France, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire.

- La construction produit 43 % de cette valeur dans 4 régions : Île-de-France, Rhône-Alpes, PACA, Pays de la Loire.

- L'agriculture est plus répartie. 3 régions représentent 25 % de la valeur du secteur : Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire.

- La filière agricole - agriculture et industrie agroalimentaire - représente 13 % de la valeur ajoutée régionale en Champagne-Ardenne contre 4,5 % au niveau national

Évolution du PIB de 1990 à 2003 : Bretagne, Franche Comté, Midi, « croissant dynamique »

Entre 1990 et 2003, les plus fortes croissances du PIB se situent dans un "croissant périphérique" de la Bretagne à la Franche-Comté, passant par le Midi.

Le PIB augmente de 28 % en volume en France métropolitaine entre 1990 et 2003 : de 43 % dans les Pays de la Loire à moins de 20 % en Bourgogne, Auvergne, Lorraine, Champagne-Ardenne.

Une « forte spécialisation » est un « facteur de fragilité »

Les régions dont le tissu productif est diversifié connaissent une plus forte croissance du PIB, supérieure à la moyenne nationale. Cette corrélation à l'inverse montre que les régions caractérisées par une « forte spécialisation » sont les moins dynamiques, constituant un facteur de fragilité économique.

INSEE Première N° 1055, décembre 2005

L'attention doit être attirée sur le fait que ces moyennes régionales cachent de plus fortes inégalités observées aux niveaux infra- régionaux. Les prestations familiales contribuent à réguler les inégalités de revenus, au niveau de l'habitant (l'allocataire) et de façon collective, au niveau de la région, l'impact de la politique des CAF étant agrégé. Les effets sont ainsi démultiplicateurs.

3.2 Impact de la politique familiale

Si le PIB représente en moyenne 2,6 % des dépenses pour les familles en 2003, et 1,8 % pour les seules prestations familiales légales, il varie fortement selon les régions : de près de 39 000 euros par habitant en Île-de-France à moins de 20 000 en Corse, Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Ces différentes reflètent celles du coût de la vie. Le montant moyen des prestations versées aux allocataires varie de près de 400 euros mensuels en Nord-Pas-de-Calais à moins de 300 euros en Bretagne et Limousin.

L'impact des prestations familiales joue sur la situation économique, familiale et sociale des familles, certaines étant plus souvent sans emploi dans le Nord-Pas-de-Calais, ou sous conditions de ressources expliquant les écarts, la situation étant inversée en Île-de-France.

La répartition régionale des dépenses des CAF est proportionnelle à celle de la population allocataire, compte tenu du mode de calcul des dotations de prestations familiales.

- **Poids des prestations familiales selon la catégorie d'aide : aux familles, au logement, aux personnes handicapées, aux personnes en situation de précarité**

Les montants versés aux familles et aux allocataires des CAF représentent 45,2 milliards d'euros répartis entre quatre catégories d'aide (tableau 10) :

- les aides aux familles (prestations familiales d'entretien des enfants) : 22,2 milliards d'euros soit près de la moitié des sommes versées par les CAF pour l'ensemble des allocataires ;
- les aides au logement (logement des familles, des étudiants, des personnes sans ressources) : 12,9 milliards d'euros, soit un quart des versements ;
- les aides aux personnes handicapées et invalides : 4,9 milliards d'euros
- les aides aux personnes précaires : familles ou personnes isolées, sans ressources ou ayant de faibles revenus : 5,1 milliards d'euros.

Tableau 10 : dépenses 2003 selon l'aide versée

Dépenses (en millions d'euros)	Métropole	DOM	Métropole + DOM
Aides aux familles *	21 190,05	970,22	22 160,27
Aides au logement **	12 428,45	421,26	12 849,71
Handicap, invalidité ***	4 686,32	191,20	4 877,52
Précarité ****	4 403,88	701,50	5 105,39
Autres prestations *****	209,48	0,00	209,48
Total des aides	42 918,19	2 284,18	45 202,37

Source : CNAF-DSER⁵

À ces montants versés aux familles s'ajoutent :

- les cotisations d'assurance vieillesse versées par la Caisse nationale des allocations familiales pour des bénéficiaires de prestations familiales : 3,8 milliards d'euros.
- la majoration de 10 % des pensions de retraite pour les parents ayant au moins 3 enfants : 1,9 milliard d'euros
- le congé paternité : 0,2 milliard d'euros.

Le budget ainsi consacré aux familles et aux personnes handicapées et précaires représente au total 58,8 milliards d'euros en 2003. Ces montants sont répartis de la manière suivante selon les régions :

- **Répartition des dépenses selon les régions**

L'Île-de-France concentre 18 % des prestations versées par les CAF avec 7,8 milliards d'euros, soit près d'un cinquième, dont plus de la moitié pour les familles (soit 4 milliards d'euros) et dont plus d'un tiers (soit 2 milliards d'euros) pour le logement.

Les régions Rhône-Alpes, Poitou-Charentes, Nord-Pas-de-Calais, versent de l'ordre de 4 milliards d'euros (soit près de 10 %) chacune. Les répartitions entre familles, logement, invalidité, précarité sont différentes de la moyenne nationale.

Les aides aux familles représentent plus de la moitié des sommes en Rhône-Alpes, qui représente 9,9 % des enfants sur le territoire national, contre moins de la moitié en Poitou-Charentes avec seulement 2,4 % des enfants et le Nord-Pas-de-Calais, avec 7,7 % des enfants (annexe 5 : tableaux 10 et 13). Dans ces deux dernières régions, les aides au logement représentent plus d'un quart des sommes, et les aides aux handicapés et invalides, et aux personnes précaires, plus de 10 %.

⁵ * Aides aux familles : AF + CF + ARS + ASF + APJE + APE + AFEAMA + AGED + ADOPTION + PAJE + API

** Aides au logement : ALS + APL + ALF + ALT (total des fonds)

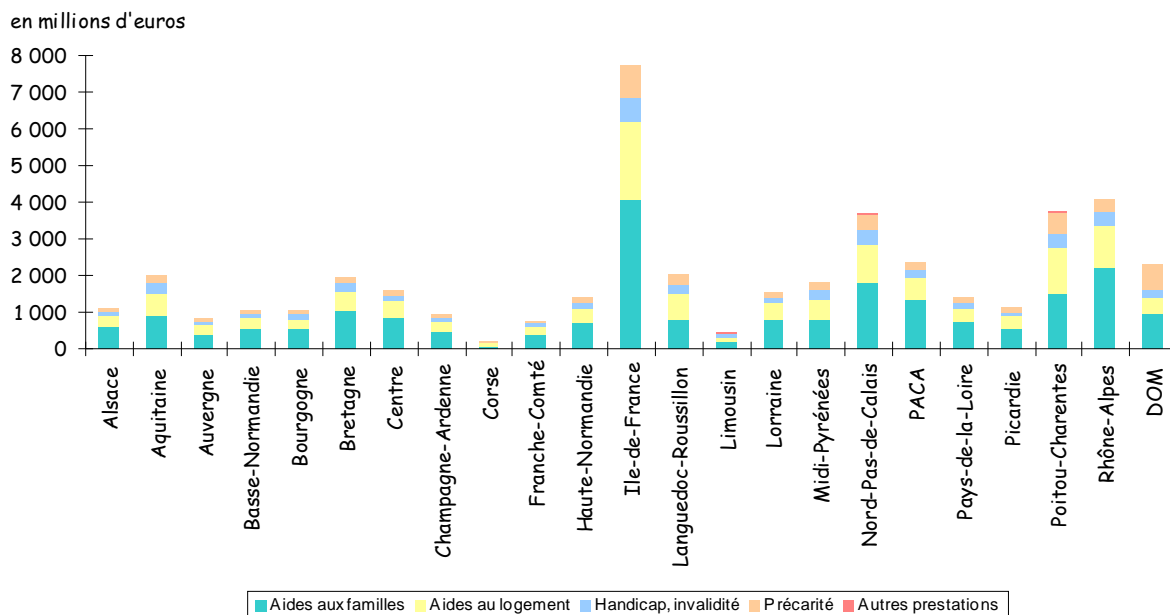
*** Handicap, invalidité : AAH + AES + APP

**** Précarité : RMI + RSO (total des fonds)

***** Autres prestations : frais de tutelle + allocation différentielle + prestations hors Métropole

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui représente 7,2 % des enfants verse 5,4 % de prestations (soit 2,3 millions d'euros). De façon proche, le Languedoc-Roussillon, l'Aquitaine et la Bretagne, avec de l'ordre de 2 millions d'euros (soit près de 5 % des montants), représentent respectivement 6,2 %, 4,3 % et 2,8 % des enfants.

Graphique 13 : Répartition des dépenses en 2003 selon la région



Source : CNAF-DSER

La répartition différente des prestations est directement liée aux structures d'âge, aux configurations familiales, aux conditions économiques des familles et de la population, aux caractéristiques démographiques, économiques et sociales des régions, aux conditions de logement.

Ces effets traduisent l'impact des prestations familiales et sociales des CAF, dont bénéficient familles et non familles, selon les régions. Ces transferts contribuent au développement de chacune des régions, en fonction des besoins de la population, exprimés par les modulations des prestations en fonction des ressources.

3.3 Montant moyen de prestations versées selon la configuration familiale

Les prestations familiales⁶ proprement dites représentent en moyenne 325 euros par famille en Métropole et 426 euros dans les DOM. Elles se différencient fortement selon la configuration familiale (tableau 9 et annexe 5 – tableau 12).

En Métropole, le montant moyen de l'aide pour les familles de deux parents et d'1 enfant est de 182 euros ; il est de 252 euros pour une famille de 2 enfants, 674 pour 3 enfants.

Pour les familles monoparentales, ces montants moyens sont respectivement de 328 euros avec 1 enfant à charge, 480 avec 2 enfants, 1 025 euros avec 3 enfants.

Les non familles en situation de précarité bénéficient en moyenne de 270 euros en couple, et 249 euros lorsqu'elles sont isolées.

⁶ Il s'agit du montant des prestations versées, hors AGED, AFEAMA, ARS et allocation différentielle.

Tableau 11 : montant moyen des prestations versées en 2003, selon la configuration familiale

Montants moyens (en euros)	Métropole	DOM
Familles de 2 parents		
avec 1 enfant à charge	182	183
avec 2 enfants à charge	252	319
avec 3 enfants à charge ou +	674	722
Familles de 1 parent		
avec 1 enfant à charge	328	385
avec 2 enfants à charge	480	584
avec 3 enfants à charge ou +	1 025	1026
Non familles		
couples	270	355
isolés	249	354

Source : CNAF-DSER

Note : Il s'agit du montant des prestations versées, hors AGED, AFEAMA, ARS et allocation différentielle.

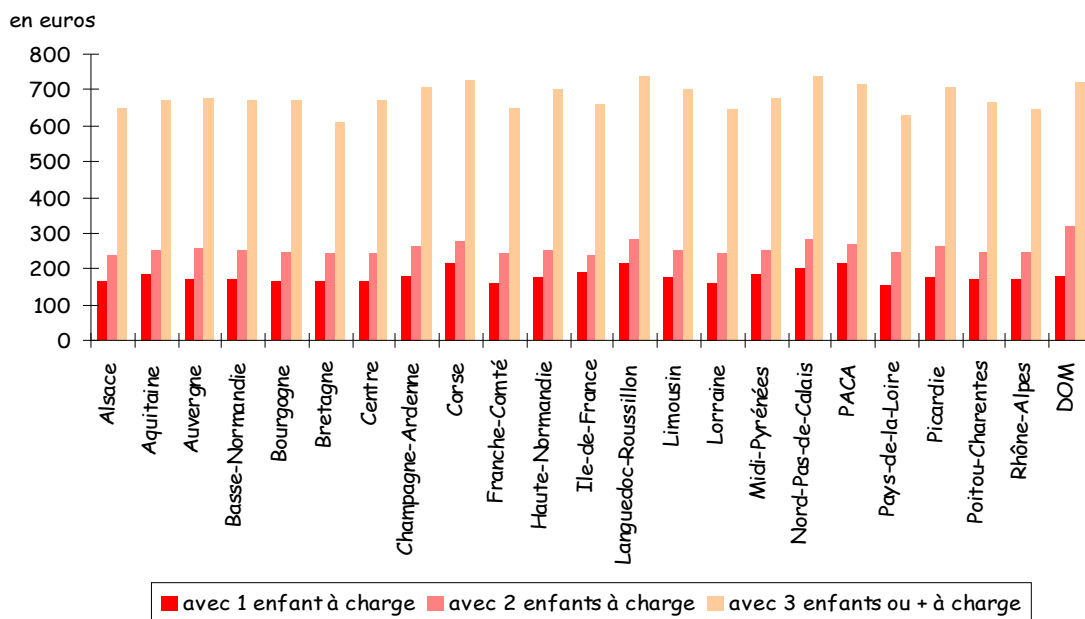
▪ **Les familles de 2 parents**

Les prestations familiales pour les familles de deux parents et d'un enfant varient de 217 euros mensuel en moyenne dans le Sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse), à 156 euros (Pays de la Loire) et 161 euros (Franche-Comté et Lorraine). L'écart de 60 euros représente un tiers du montant moyen (graphique 17).

L'écart pour les familles de deux enfants entre les régions est moindre, de 40 euros, un peu plus de 10 % de la moyenne, variant de 284 euros en Nord-Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon à 243 euros en Lorraine et 247 dans les Pays de la Loire.

Les familles de 3 enfants bénéficient de 737 euros (Languedoc-Roussillon) ou 740 euros (Nord-Pas-de-Calais) à 610 euros en Bretagne. L'écart de 130 euros représente également un tiers du montant moyen. Ces écarts sont significatifs notamment pour les familles de 3 enfants.

Graphique 14 : montant moyen des prestations versées pour les familles de 2 parents selon la région



Source : CNAF-DSER

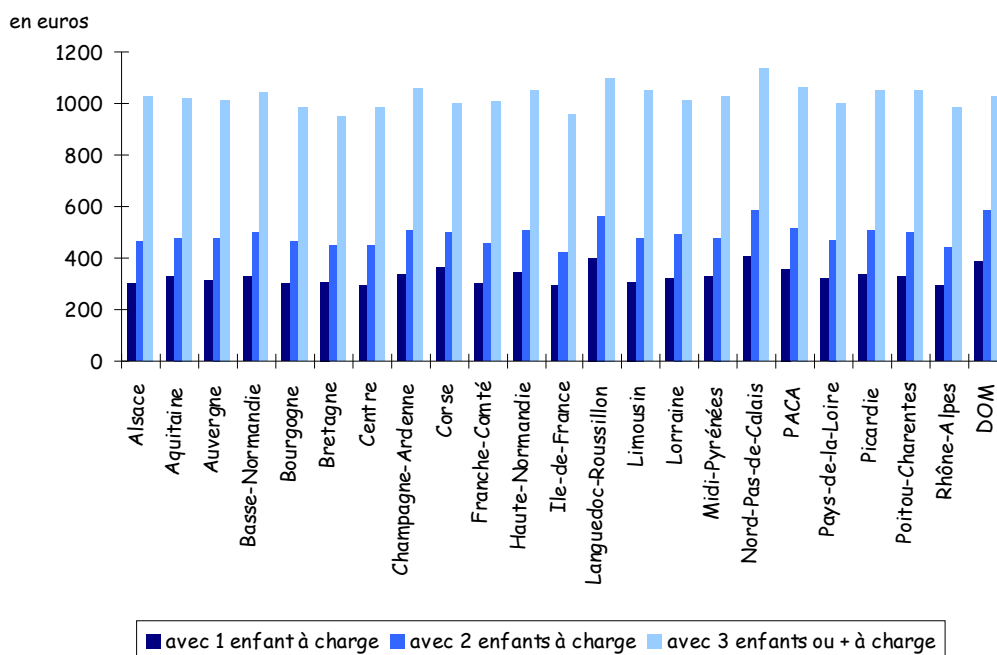
▪ Les familles d'un parent

Les familles monoparentales d'un enfant reçoivent 408 euros dans le Nord-Pas-de-Calais en moyenne, contre 292 euros en Île-de-France (où le PIB est supérieur de 30 % de la moyenne nationale), 294 euros en Rhône-Alpes et 296 euros dans le Centre, soit un écart de 116 euros, un tiers du montant moyen (graphique 18).

De même avec 2 enfants, l'écart entre régions pour les familles d'un parent est de 167 euros sur 480 euros en moyenne nationale : 588 euros dans le Nord-Pas-de-Calais contre 421 euros en Île-de-France.

Avec 3 enfants, le montant varie de 1137 euros dans le Nord-Pas-de-Calais à 952 euros en Bretagne. L'écart est de 185 euros, pour une moyenne de 1025 euros.

Graphique 15 : montant moyen des prestations versées pour les familles de 1 parent selon la région



Source : CNAF-DSER

▪ **Enjeux des écarts entre régions et rôle démultiplicateur de la régulation**

Les écarts entre régions correspondent à différents éléments. Les plus forts montants moyens de prestations familiales correspondent aux régions ayant les plus forts taux de chômage. Cette tendance confirme l'impact économique des prestations familiales, celles-ci étant modulées selon les conditions de ressources de la famille. C'est le cas des régions PACA et Languedoc-Roussillon, dont les taux de chômage sont supérieurs à la moyenne nationale : 11,7 % et 9,9 %, la moyenne étant 9 %.

Par contre, en Lorraine où le taux de chômage est le plus fort (13,6 %), les prestations familiales sont aussi les plus faibles pour les familles de deux parents d'1 et 2 enfants, et parmi les plus basses pour celles de 3 enfants. Les familles d'un parent perçoivent des prestations proches des moyennes nationales.

Dans cette région, la proportion de familles selon le nombre d'enfants, la structure par âges de la population sont également assez proches des moyennes nationales. Les prestations liées au handicap et à l'invalidité sont plus importantes que la moyenne.

Le PIB par habitant est l'un des plus bas, la proportion de personnes couvertes par le RMI pour 100 habitants est de 2,7 % contre 3,2 % en moyenne. L'ajustement des transferts en direction des familles en fonction de leurs ressources confirme l'impact économique des prestations familiales.

Jouent de façon indirecte des impacts psychologiques des effets de la politique familiale, les familles se sentant soutenues et accompagnées. Les enjeux de régulation sont donc particulièrement porteurs.

3.4 La précarité

- **Près d'un million d'allocataires vivant en Métropole bénéficient du RMI en 2003**

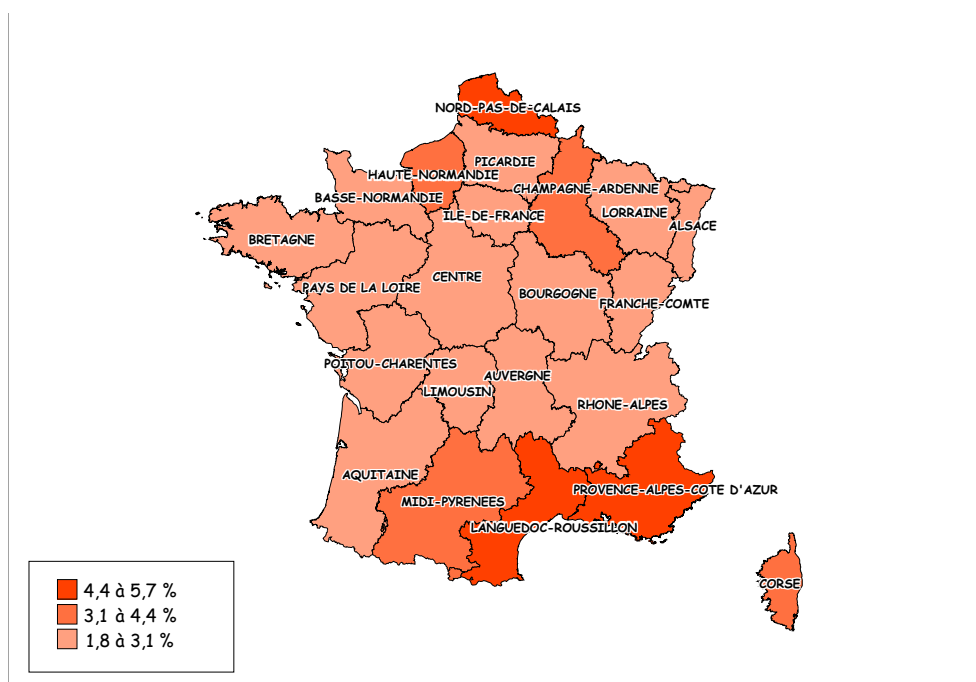
Rapportés au nombre de personnes « couvertes » par le RMI, près de 2 millions d'habitants en France métropolitaine sont concernés. En moyenne chaque allocataire du RMI « couvre » 1,93 personnes. La proportion moyenne de personnes couvertes pour 100 habitants est de 3,15 %, ce taux donnant une indication sur la concentration moyenne selon les régions du nombre de personnes concernées par cette prestation sociale (graphique 19 et annexe 5 – tableau 11).

La répartition selon les régions est liée notamment au dynamisme économique et social et à la taille des ménages et des familles : deux régions se distinguent, le Languedoc-Roussillon, avec 5,56 personnes concernées par le RMI pour 100 habitants, et le Nord-Pas-de-Calais, avec 5,43 personnes. À l'inverse en Bretagne 1,83 personnes pour 100 habitants sont « couvertes », 2,14 personnes en Franche Comté, 2,17 en Bourgogne.

De même, le Nord-Pas-de-Calais « couvre » le plus de personnes par allocataire RMI (soit 2,23) et la Corse, l'Île-de-France et la Bretagne, le moins, avec 1,67 et 1,75 personnes. Ces différences sont liées au nombre plus important de personnes seules, bénéficiaires de cette prestation dans ces dernières régions, les familles bénéficiaires du RMI étant plus souvent représentées dans le Nord.

Les bénéficiaires du RMI sont concentrés plus fortement dans le Nord-Pas-de-Calais et le pourtour méditerranéen. L'Île-de-France rassemble 17 % d'allocataires, un peu moins que la proportion d'habitants. La Corse, le Limousin, la Franche Comté en représentent de 0,52 à 1,09 %, ces deux dernières régions étant en dessous de la moyenne nationale.

Graphique 16 : Répartition régionale de la proportion de la population couverte par le RMI en France en 2003



Source : CNAF-DSER / INSEE

L'impact des évolutions et de la répartition des bénéficiaires de RMI sur le territoire, du point de vue des CAF, est loin d'être sans incidence. L'hypothèse du RMI comme indicateur familial conjugué à celui, fort, de veille sociale et économique, se confirme.

L'intérêt de l'observation des droits sur la trajectoire de vie devrait montrer les corrélations non seulement avec le contexte d'emploi (et de conditions de travail), mais aussi d'évolution des structures familiales. La structure par âges et par genres des bénéficiaires du RMI, plus souvent des hommes en âge d'avoir des enfants (très peu d'hommes en âge d'avoir des enfants n'en ont pas, selon les études démographiques), milite pour une action préventive permanente d'accompagnement et de conseil auprès des familles.

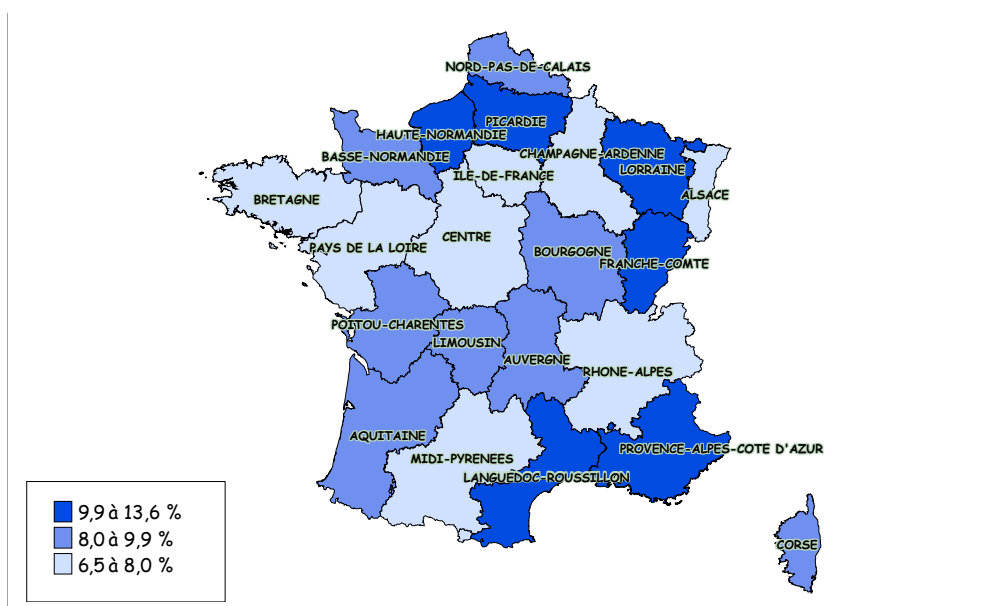
- **On compte près de 3 millions de chômeurs vivant en Métropole en 2003**

Tout comme la proportion de personnes couvertes par le RMI, des écarts entre régions sont importants en ce qui concerne le taux de chômage. Ainsi, les taux les plus bas sont enregistrés en Alsace (6,5 %) et Midi-Pyrénées (6,7 %), les plus forts en Haute-Normandie (12,1 %) et en Lorraine (13,6 %), sachant que la moyenne nationale atteint 9 % en 2003. Le parallélisme entre prestations de précarité et situation économique régionale est observé dans la durée, selon des courbes d'évolution voisines (E_essentiel sur le RMI).

Les régions du Nord sont celles où la proportion de chômeurs âgés de moins de 25 ans est la plus fréquente parmi les chômeurs : Nord-Pas-de-Calais (23 % des chômeurs), Picardie, Basse et Haute-Normandie (22 %), la moyenne nationale étant de 18 %.

Celles du Sud sont les régions où la proportion de femmes est la plus fréquente parmi les chômeurs : Midi-Pyrénées (54 %) et Corse (55 %), la moyenne nationale étant de 51 %.

Graphique 17 : ventilation régionale du taux de chômage en 2003



Source : CNAF-DSER / INSEE

▪ Les facteurs de précarité

La précarité n'est pas associée seulement aux notions de pauvreté.

Précarité et conditions de vie

Trois types de facteurs infléchissent les conditions de vie : l'emploi suffisamment rémunéré et de qualité (stabilité, conditions de travail), l'aide aux enfants modulée en fonction de la situation familiale (minima sociaux), l'amélioration du niveau de vie familial par la redistribution des prestations familiales.

Les facteurs de précarité sont :

- la situation d'activité des membres du ménage : mono- activité, bi- activité, sans emploi, temps de travail partiel ou complet,
- la structure des familles : monoparentales, nombreuses, composition de la fratrie,
- les caractéristiques sociales et culturelles : nationalité, niveau d'éducation, âge des membres du ménage,
- l'impact des politiques familiales : part du PIB, intensité du ciblage.

Un million sept cent mille enfants de moins de 18 ans sont pauvres en France (définition OCDE : le revenu du foyer est inférieur à 560 euros). 8 % des enfants sont pauvres, contre 6,3 % de la population ; les deux parents de 50 % des enfants pauvres sont sans emploi ; 30 % vivent avec un seul parent sans emploi.

Le risque de pauvreté de l'enfant croît avec l'importance de la fratrie, plus fort à partir du 4^{ème} enfant ; il est plus important si ses parents ne sont pas ressortissants de l'UE (un quart des enfants pauvres). Les parents de 18 % d'entre eux n'ont pas fait d'études. Ils sont plus souvent pauvres si leurs parents ont moins de 25 ans ou 55 ans et plus.

Les ressources financières doivent être durables. Joue la qualité de l'environnement du logement : équipements d'activités extra scolaires, sportifs et culturels, de santé, commerces. Joue également le capital social lié aux modes de relations aux autres, la qualité des relations familiales. Sont déterminantes des conditions de vie « inacceptables », que ne peuvent pas rendre compte les statistiques, et dont les nuances ne font pas l'objet de résultats.

Trois grands types de conditions participent de la définition des enfants pauvres : les ressources monétaires, les conditions de vie, le ressenti. La pauvreté monétaire correspond à 20 % des enfants dans cette situation. Mais si l'on prend en compte ces trois types de critères 6 % seulement des enfants sont pauvres en réalité.

Les facteurs explicatifs sont d'abord l'insuffisance d'emploi, la non intégration de la main d'oeuvre immigrée, l'écart de pauvreté accentué au niveau des enfants. Ils sont également confrontés à la conciliation de la vie professionnelle et familiale, la présence d'enfant représentant un « frein » à la participation professionnelle.

Les conditions de précarité relèvent enfin d'un mode d'organisation sociale, pour assurer l'accueil des enfants, ainsi que des adolescents de 12 à 15 ans. Elles favorisent une socialisation plus large, une structuration. Parmi les 600 000 enfants de moins de 18 ans sous le seuil de pauvreté dont les parents bénéficient de minima sociaux, aucun ne fait appel aux structures.

Michel Dollé, Rapporteur général du CERC, groupe de travail CAE : Famille Economie Société, Octobre 2005

La limite de l'observation des seules prestations familiales et sociales se heurte à celle de facteurs de nature sociologique, économique, sociale. Elle doit être nuancée. Les statistiques croisées sont des indicateurs de veille.

▪ Les équipements et services de proximité contribuent à l'enjeu de régulation de la politique familiale

La suggestion sous jacente vise à aller au –devant des familles en situation de précarité de façon à les accompagner dans leur mode d'organisation sociale. Jouent les équipements et services de proximité, à condition d'exister, d'être accessibles, de les solliciter. Le croisement des actions partenariales constitue l'enjeu de ce passage. Ils contribuent à la fonction d'accueil, d'accompagnement, d'accès au droit, d'intégration, de régulation.

Les CAF contribuent à ces initiatives : les problématiques de leur action sociale sont articulées avec celles des territoires.

4. L'AVENIR

En 2010 et 2020, la population augmente, les ménages sont plus nombreux, plus petits, avec moins de familles, moins d'enfants, plus de familles monoparentales.

4.1 Les projections de l'INSEE

1) Ménages et familles

Tableau 12 : Projections France : indicateurs démographiques et répartition selon la cohabitation

	1999	2010	2020
Nombre personnes / Ménage	2,41	2,27	2,18
Age moyen	50,5	52,3	53,9
Enfants %	30,5	28,6	27,1
Adultes couples %	48,3	47,7	47,8
Parent Famille monoparentale %	3,4	3,6	3,6
Personnes seules %	12,6	14,7	15,8
Hors famille dans Ménage %	3,1	3,0	3,1
Hors Ménage %	2,2	2,4	2,6
Total Ménages (en milliers)	23 776	26 295	28 006
Total population (en milliers)	58 492	61 061	62 734

Source : INSEE Résultats Société n°19, octobre 2003 : Projections de ménages pour la France métropolitaine, ses régions, ses départements. Horizon 2030 : Joël Dekneudt, Alain Jacquot, Bénédicte Macrakis

- la population augmente : 58,5 millions en 1999, 61,1 millions en 2010 et 62,7 en 2020
- les ménages sont plus nombreux : 23,7 millions en 1999, 26,3 en 2010, 28 millions en 2020
- les ménages sont plus petits : 2,4 personnes par ménage en 1999, 2,27 en 2010, 2,18 en 2020
- moins de couples : 48,3 % en 1999, 47, % en 2010, 47, % en 2020
- moins d'enfants : 30, % en 1999, 28,5 % en 2010, 27, % en 2020.
- plus de familles monoparentales : 3,4 % en 1999, 3,6 % en 2010 et 2020
- plus de personnes seules : 12,6 millions en 1999, 14,7 millions en 2010, 15,8 millions en 2020

2) Enfants et adolescents

Les jeunes de 15 à 24 ans aujourd'hui auront 25 à 34 ans en 2015 et formeront les nouvelles jeunes familles avec de jeunes enfants. Les 25 à 34 ans, jeunes familles d'aujourd'hui, auront 35 à 44 ans en 2015 et leurs enfants seront adolescents.

Tableau 13 : Évolution des structures d'âges entre 1954 et 2004 (en %) et perspective 2011

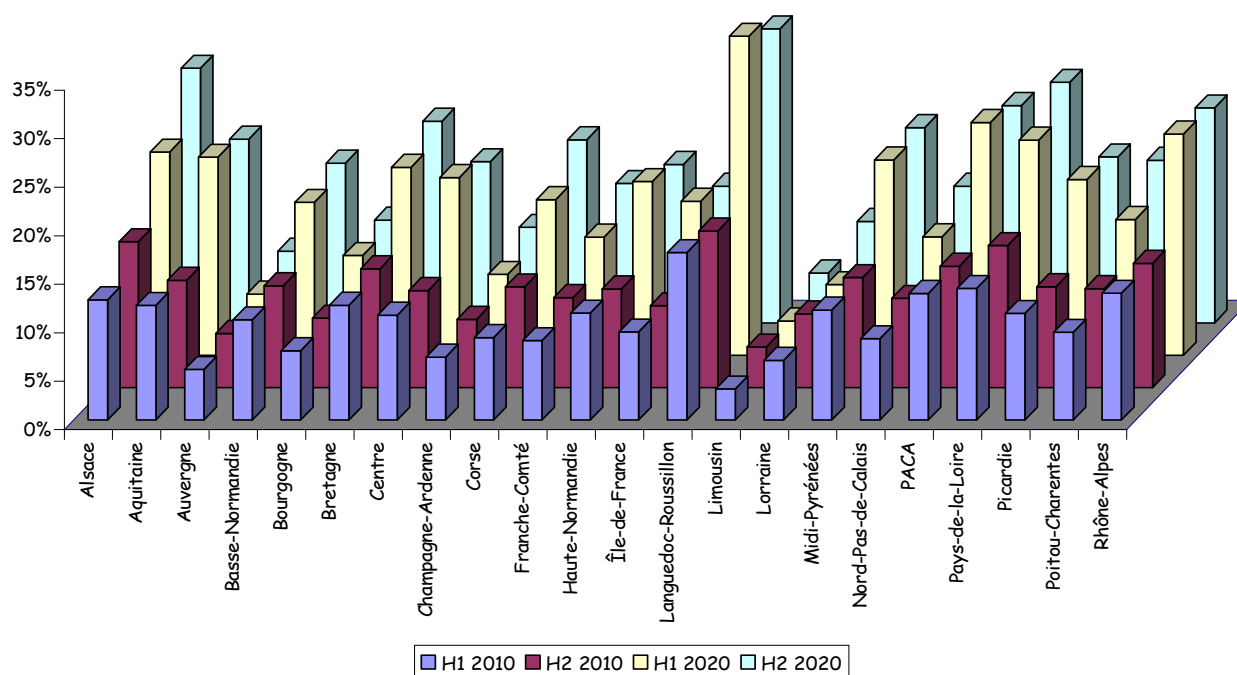
	1954	1964	1974	1984	1994	2004	2011	2030
0 - 14 ans	24	27	25	22	20	18	diminue	diminue
15 - 24 ans	14	14	15	15	14	12	diminue	diminue
25 - 49 ans	33	31	31	33	35	35	augmente	diminue
50 - 64 ans	18	17	15	17	16	19	augmente	augmente
65 - 79 ans	10	10	12	10	11	11	augmente	augmente
80 ans et plus	1	1	2	3	4	5	augmente	augmente

Source : INSEE 2004

En 2010 et 2020, la population augmente, les ménages sont plus nombreux, plus petits, avec moins de familles, moins d'enfants de 0 à 14 ans, moins de jeunes de 15 à 24 ans, plus de familles monoparentales. La population de 60 ans et plus, de 22 % aujourd'hui, représentera 35 % de la population en 2030.

3) Projections des régions

Graphique 18 : évolution projetée par l'INSEE du nombre de ménages en 2010 et 2020 selon les régions



Source : INSEE

Deux scénarios sont envisagés :

- h1 = mortalité tendancielle ; ICF 1999 ; migrations 1982-1999
- h2 = mortalité tendancielle ; ICF 1999 ; migrations 1990-1999

Progression des ménages supérieure à la moyenne nationale dans les départements :

- côtiers de l'Atlantique et de la Méditerranée,
- Ile-et-Vilaine (avec Rennes), Haute-Garonne (avec Toulouse)
- L'est du sillon rhodanien,
- Le grand bassin parisien, sauf Paris ;

Diminution du nombre de ménages dans 6 départements : Hautes-Pyrénées, Aveyron, Cantal, Allier, Creuse, Haute-Marne ;

Selon les 2 scénarios (h1 et h2), les projections nationales sont identiques, les projections régionales sont variables. Le bilan des migrations explique la progression des ménages des régions du sud est méditerranéen ; le vieillissement de la population infléchit plus également la croissance du nombre des ménages selon les régions.

Les projections régionales de l'INSEE sont réalisées le plus souvent dans le cadre de partenariats avec les institutions scolaires et universitaires, les conseils économiques et sociaux régionaux, les collectivités locales, des délégations du Plan, d'autres acteurs selon les configurations locales.

4.2 Autres projections

1) Le BIPE

Les travaux de projection du BIPE à l'horizon 2010 mettent en exergue au contraire l'augmentation des enfants et adolescents de 0 à 14 ans, à l'inverse des projections de l'INSEE, dans le scénario central, retenu comme étant le plus probable (annexe 8).

L'essentiel de l'argumentaire du BIPE repose sur la prise en compte des évolutions démographiques récentes (de 1999 à 2004), plus caractéristiques que sur les périodes antérieures (1982 ou 1990 à 1999), en retenant un taux de fécondité en évolution dans le temps (de 1,9 en 2004 à 2,1 en 2010), et sur une hypothèse de migration externe de 100 000 personnes par an.

2) Europe

Les travaux de Géry Coosman se fondent sur d'autres indicateurs, en lien avec l'évolution économique, plus importante que la démographie, d'après le chercheur. Le raisonnement tient compte de l'ensemble de la situation européenne, des échanges et de coopération entre pays d'Europe.

Le travail réalisé à l'échelle de l'Europe se fonde sur la qualité des personnes plus que sur leur nombre. Il met en parallèle l'éducation (la formation) et l'emploi (l'activité), prend en compte une hypothèse de migration externe de 200 000 personnes par an pour la France, eu égard à la situation globale en Europe. L'hypothèse est de se référer aux statistiques éducatives, celles-ci étant parallèles à celles de la démographie. Cette analyse intéresse la CNAF et les CAF, la population active étant de fait la population des familles.

Les résultats mettent en évidence à l'horizon 2020 une mutation des actifs en lien avec l'élévation du niveau d'éducation, ainsi qu'une recomposition de l'offre de travail. La France est confrontée au vieillissement de la population, la diminution du nombre de jeunes, diminution du nombre de personnes d'âge actif occupé. La France se situe bien par rapport à l'Europe et aux autres pays à l'échelle internationale, avec une croissance résiduelle.

Les taux de mobilité des jeunes diminuent : ils émigrent plutôt en Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon. Le taux d'emploi croît avec le niveau éducatif. En France, les deux variables clé sont la croissance et l'emploi. L'Île-de-France concentre 30 % des diplômés et près de 20 % de la population.

Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes sont les régions de plus forte croissance. Le niveau éducatif progresse de 10 points par génération en France.

Les changements les plus attendus sont le rôle des femmes, avec un dépassement des niveaux d'éducation sur ceux des hommes. En France, 40 % des jeunes auront un niveau d'éducation supérieur en 2020. Le taux d'activité, de 70 %, ne prend pas en compte la totalité de la situation du chômage et de l'emploi. Les taux d'emploi devraient progresser jusqu'en 2010. Un ralentissement général est attendu : la croissance économique passerait de 2 % à 0,7 %.

La croissance - conditionnée à la qualification, l'éducation, la formation modulaire plutôt que séquentielle, au développement des compétences tout au long de la vie - prend le pas sur la démographie. Les enjeux sont la formation et l'emploi. Des enjeux territoriaux se jouent sur le potentiel d'emploi qualifié : celui-ci bascule vers la façade atlantique.

3) Enjeux

Tous les travaux relèvent l'importance des projections régionales, celles-ci étant de plus en plus complexes selon les niveaux d'échelle locale. Entrent en considération les comportements sociaux locaux, les inflexions politiques, les cultures, l'environnement économique, le contexte géographique, géopolitique, les relations d'acteurs, la configuration urbaine, les conditions d'accès, les réseaux de transport, la proximité de Métropole, la qualité de vie. Les organismes de protection sociale pourraient être plus largement associés à ces partenariats à l'avenir, au niveau local et national.

4.3 Exercice de projections de la CNAF

Une estimation de la population bénéficiaire de prestations légales versées par les CAF à l'horizon 2015 a pu être réalisée, en se basant sur la méthode de projection de population de l'INSEE, autrement dit en tenant compte du seul effet tendanciel lié à la démographie. Les résultats qui suivent n'intègrent donc pas d'éventuels changements de la politique familiale actuellement mise en place.

1) Définition et méthode

À l'issue du recensement 1999, l'INSEE a réalisé des projections de population⁷, pour l'ensemble de la France, déclinée par département et par région, aux horizons 2015 et 2030. Ces projections se basent sur la méthode des composantes, qui consiste à estimer les effectifs par sexe et âge pour chaque année de la période de projection, en lien avec ceux de l'année précédente et des trois composantes de l'évolution de la population (naissances, décès et solde migratoire).

Sur la base de trois hypothèses de mortalité, trois hypothèses de fécondité et deux hypothèses de migrations, on distingue au total 18 scénarios possibles.

En ce qui concerne les populations étudiées, on retient :

- **la population totale estimée par l'INSEE au 1^{er} janvier 2004**, ventilée par groupe d'âge, région et département ;
- **la population bénéficiaire de prestations légales versées par les CAF (allocataires et conjoint éventuel) au 31 décembre 2004**, ventilée par groupe d'âge, région et département.

2) Les allocataires des CAF à l'horizon 2015

Dans le cadre du nouveau dispositif de recensement mis en place par l'INSEE, l'estimation de la population vivant en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer au 1^{er} janvier 2004 a été révisée⁸. Ainsi, on compte 62 millions d'habitants en France au 1^{er} janvier 2004, au lieu de 61,5 initialement estimé. Il est prévu que l'INSEE réajuste ses projections de population au cours de l'année 2006, en abandonnant l'hypothèse centrale d'un solde migratoire égal à 50 000 par an.

Compte tenu de ces éléments, du fait que la fécondité en France oscille autour de 1,9 enfant par femme depuis l'an 2000⁹ et que le solde migratoire avoisine 100 000 par an depuis l'année 2002², le scénario retenu pour projeter la population bénéficiaire des prestations familiales est le suivant : hypothèse de mortalité tendancielle, ICF=1,8 et solde migratoire : 100 000 / an.

Toutes choses égales par ailleurs (à législation, structure familiale, fécondité, mortalité, migrations et emploi constants), il est possible d'estimer la population bénéficiaire de prestations légales à l'horizon 2015, à partir de la méthode de l'INSEE, en appliquant le poids que représente la population CAF par rapport à la population totale en 2004, à la population estimée par l'INSEE en 2015, pour chacun des groupes d'âge et pour chaque département et région.

$$\text{Population}_{\text{CAF2015}} = \text{Population}_{\text{CAF2004}} / \text{Population}_{\text{INSEE2004}} * \text{Population}_{\text{INSEE2015}}$$

La population bénéficiaire de prestations légales ainsi estimée tient compte du seul effet tendanciel lié à la

⁷ Projections démographiques pour la France, ses régions et ses départements pour la France, ses régions et ses départements (horizon 2030/2050), Chantal Brutel et Laure Omalek, INSEE Résultats Société n°16, juillet 2003

⁸ Enquêtes annuelles de recensement : premiers résultats de la collecte 2004, Guy Desplanques et Jean-François Royer, INSEE Première n°1000, janvier 2005

⁹ Bilan démographique 2004, nette diminution des décès, Lucile Richet-Mastain, INSEE Première n°1004, février 2005

démographie. En effet, si de nouvelles mesures sont mises en place, entraînant l'arrivée de nouveaux allocataires ou bien si les minima sociaux connaissent des évolutions fortes, à la hausse ou à la baisse, les résultats peuvent être très différents. La projection est donc menée hors mesures nouvelles, en supposant que la part des bénéficiaires de minima sociaux dans chaque sous-groupe de la population reste à son niveau de 2004.

Selon le scénario de travail retenu cité précédemment, la population totale métropolitaine, croîtrait de 3,7 % sur la période 2004-2015 (59,7 millions / 62,0 millions respectivement) ou de 0,3 % en moyenne annuelle. Quant à la population bénéficiaire de prestations légales, sa croissance serait plus limitée, puisqu'elle passerait de 15,0 millions en 2004 à 15,1 millions en 2015, soit +0,5 % sur la période ou +0,05 % en moyenne annuelle. Si l'on s'intéresse aux seuls allocataires, les effectifs atteindraient 10,1 millions en 2015.

Des tableaux détaillés par région figurent dans les tableaux 2 (population totale estimée par l'INSEE en 2004 et 2015) et 3 (population bénéficiaire de prestations légales en 2004 et 2015) de l'annexe 8.

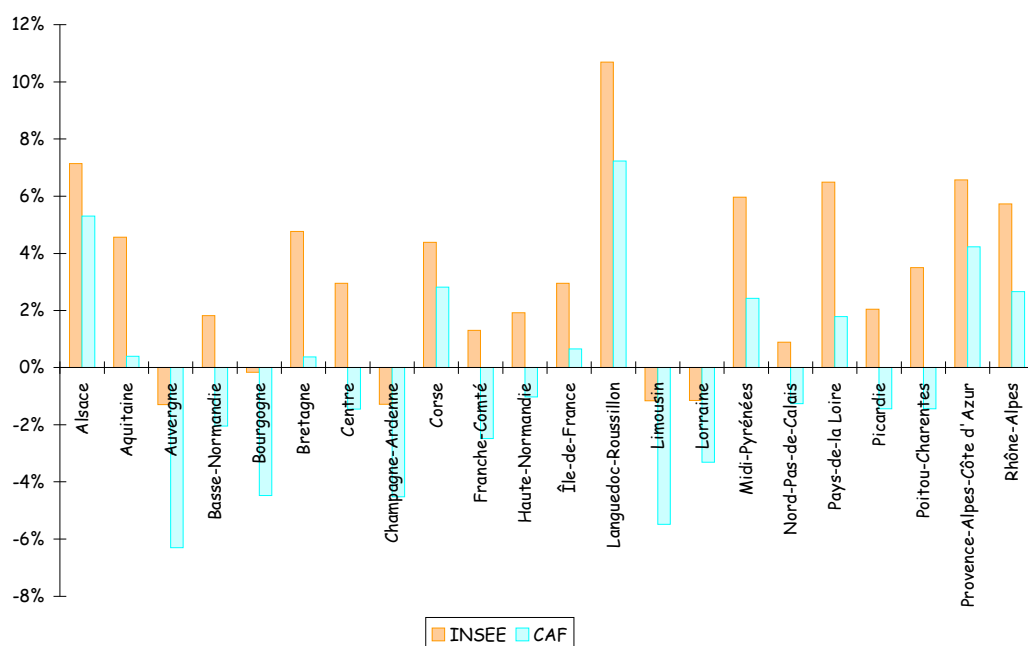
3) Des projections d'allocataires différenciées selon les régions

Lorsque l'on compare les taux régionaux observés en 2004 à ceux simulés en 2015, des disparités apparaissent, plus importantes en ce qui concerne l'évolution de la population bénéficiaire de prestations légales que celle de la population totale (graphique 22). Ainsi, la moitié des régions connaîtrait une baisse de la population bénéficiaire de prestations légales, contre seulement quatre régions (Champagne-Ardenne, Limousin, Lorraine et Auvergne) en ce qui concerne la population totale.

Il apparaît que ce sont notamment les régions en milieu rural (l'Auvergne et Limousin) qui verraient leurs effectifs diminuer au profit d'autres régions, telles que l'Alsace et le Languedoc-Roussillon. Ainsi, l'Auvergne connaîtrait la baisse la plus sensible : la population totale en Auvergne baisserait de 1,3 % entre 2004 et 2015, tandis que celle des allocataires et leur conjoint diminuerait de 6,3 % entre 2004 et 2015, soit 5 points d'écart. À l'opposé, la hausse la plus importante serait atteinte par le Languedoc-Roussillon : cette région connaîtrait ainsi une hausse de sa population totale de 10,7 %, contre une augmentation de ses bénéficiaires de prestations légales de 7,2 %, soit 3,5 points d'écart.

Dans la mesure où il existe un écart de 3 points, en moyenne, pour la France métropolitaine, entre les taux d'évolution sur la période 2004-2015 des deux populations étudiées, les régions qui connaîtraient une légère hausse de leur population totale verraient leurs effectifs bénéficiaires de prestations légales diminuer : Basse et Haute-Normandie, Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Franche-Comté, Centre et Poitou-Charentes.

Graphique 19 : taux d'évolution sur l'ensemble de la période 2004-2015 : comparaison CAF - INSEE



Source : CNAF-DSER

La comparaison des taux départementaux fait également apparaître des disparités au sein de certaines régions, plus importante en ce qui concerne l'évolution de la population bénéficiaire de prestations légales que celle de la population totale (graphiques 23 et 24).

4) Des projections d'allocataires selon les départements : les différences accentuées

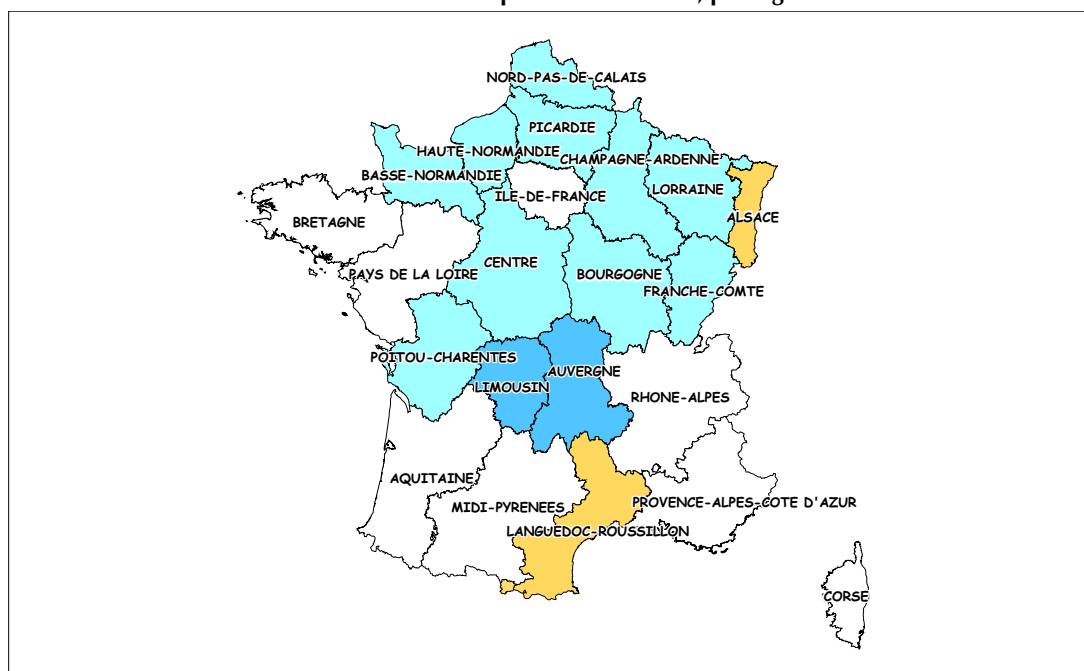
Parmi les régions qui connaîtraient une baisse de leurs effectifs bénéficiaires de prestations légales entre 2004 et 2015 :

- les bénéficiaires diminueraient à l'horizon 2015 dans l'ensemble des départements des régions Auvergne, Bourgogne, Champagne-Ardenne et Limousin, contre seulement la moitié des départements de chacune des régions citées pour la population totale : Auvergne (Allier et Cantal), Bourgogne (Nièvre et Saône-et-Loire), Champagne-Ardenne (Ardennes et Haute-Marne) et Limousin (Corrèze et Creuse) ;
- contrairement à la population totale vivant en Basse-Normandie (+1,8 %), celle-ci diminuerait (-2,0 %), bien que les habitants du Calvados progresseraient de 1,0 % ;
- tandis que la population totale habitant dans le Nord-Pas-de-Calais augmenterait (+0,9 %), celle bénéficiaire de prestations familiales diminuerait dans les deux départements.

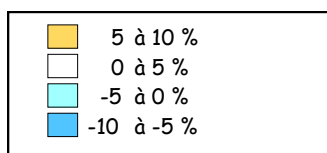
En ce qui concerne les régions qui connaîtraient une hausse de leurs effectifs entre 2004 et 2015 :

- la population bénéficiaire habitant la Bretagne serait relativement stable (+0,4 %), sous l'effet d'une croissance du nombre de bénéficiaires vivant en Ille-et-Vilaine (+6,1 %), limitée par une baisse de ceux qui habiteraient le Morbihan (-1,0 %), le Finistère (-1,4 %) ou les Côtes-d'Armor (-4,7 %). À l'inverse, la population totale vivant en Bretagne progresserait (+4,8 %) ;
- contrairement à la population totale vivant en Île-de-France, dont l'ensemble des départements augmenteraient (soit +2,9 % au total pour la région), seuls les bénéficiaires habitant les Hauts-de-Seine (+1,9 %), le Val-d'Oise (+2,7 %), et la Seine-et-Marne (+7,9 %) progresseraient (soit +0,7 % au total pour l'Île-de-France) ;
- la population bénéficiaire vivant dans le Languedoc-Roussillon connaîtrait une hausse moins prononcée que celle observée pour la population totale (+7,2 % contre +10,7 % respectivement), liée notamment aux évolutions de population de l'Aude et de la Lozère ;
- contrairement à la population totale vivant en Midi-Pyrénées, dont la moitié des départements augmenteraient (soit +6,0 % au total pour la région), seuls les bénéficiaires habitant la Haute-Garonne progresseraient de 12,5 % (soit un total régional de +2,4 %).

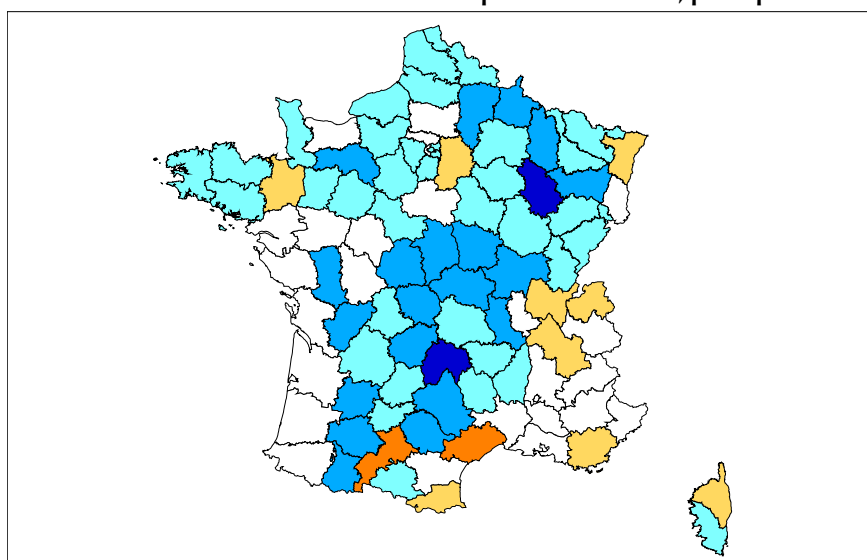
Graphique 20 : Évolution de la population bénéficiaire de prestations légales, sur la période 2004-2015, par région



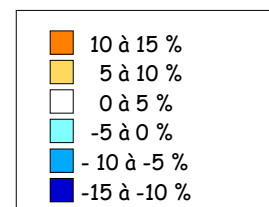
Source : CNAF-DSER



Graphique 21 : Évolution de la population bénéficiaire de prestations légales, sur la période 2004-2015, par département



Source : CNAF-DSER



À l'horizon 2015, si les tendances passées se maintiennent, la population bénéficiaire de prestations légales continuera à se concentrer dans le Sud, au détriment des régions du Nord-Est (excepté l'Alsace) et du Massif Central.

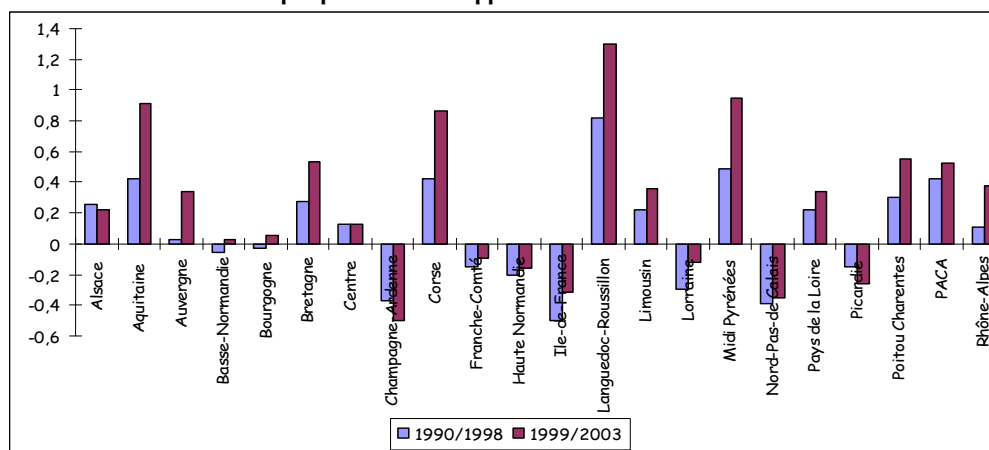
5) Les limites méthodologiques

Il est cependant important de rappeler que cet exercice comporte un certain nombre de limites, dans la mesure où il ne prend pas en compte l'évolution des facteurs démographiques (fécondité, mortalité et migrations constantes), sociaux (structure familiale constante), économiques (emploi constant) et réglementaires (législation constante). Ainsi, cette projection ne tient pas compte d'éventuels changements de la politique familiale mise en place.

4.4 Influence des migrations inter- régionales

La politique familiale s'intéresse aux probabilités de trajectoires résidentielles des familles et de leurs enfants, et de l'ensemble des allocataires. La variable des migrations a une influence dans l'évolution future de la population, des familles, des allocataires, selon les régions, comme le montre la répartition de la population en 2004 rapportée à l'évolution du solde apparent des entrées-sorties entre 1990 et 1998, et 1999 et 2003 (taux de variation relative annuelle) :

Graphique 22 : solde apparent des entrées et sorties



Source : INSEE 2005

L'influence du solde apparent des entrées et sorties hors mouvement naturel est particulièrement sensible en :

- Languedoc-Roussillon (+ 8 % entre 1990 et 1998, et + 13 % entre 1999 et 2003)
- Midi-Pyrénées (5 % et 10 %), Provence- Alpes -Côte d'Azur (4 % et 5 %), Aquitaine (4 % et 9 %), Bretagne (3 % et 5 %), Corse (4 % et 8 %), Poitou-Charentes (3 % et 6 %), Rhône-Alpes (1 % et 4 %).

À l'inverse le solde apparent des entrées et sorties reste négatif dans les régions : Champagne-Ardenne (- 4 % et - 5 %), Nord-Pas-de-Calais (stabilisé - 4 %), Île-de-France (- 5 % et - 3 %).

• Les migrations du Nord vers le Sud et l'Ouest

Les flux migratoires interrégionaux représentent 7 millions de déplacements de personnes entre les régions Sud, Ouest, et le reste de la France entre 1990 et 1999. L'influence migratoire est forte dans le midi et le Sud-Ouest, avec un mouvement du Nord vers le Sud : vers l'Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon.

Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais, Île-de-France connaissent un déficit migratoire au profit des autres régions. Le solde migratoire d'Île-de-France, de 569 000 personnes entre 1990 et 1999 avoisinerait 1 million de personnes entre 2000 et 2010. Des flux migratoires résidentiels inter - régionaux importants sont à prévoir d'ici 2010. Les destinations vers le Sud et l'Ouest entraîneront une demande de logements, d'équipements, de services.

- **Île-de-France : fortes mobilités**

L'Île-de-France joue un rôle déterminant dans les migrations. Avec le Nord-Pas-de-Calais, et la Champagne-Ardenne, elle est déficitaire sur le plan migratoire de 1990 à 1999 et de 1999 à 2004. L'Île-de-France se caractérise par un très fort excédent naturel. Avec 11,3 millions d'habitants en 2004, soit près de 20 % de la population de la France, avec une forte proportion de population jeune, une forte fécondité, elle représente 40 à 45 % de l'excédent naturel. Etudiants et jeunes actifs affluent en Île-de-France.

- **Études, emploi, résidence, attractivité de la région, famille, sont déterminants**

Deux types de motifs de migration déterminants dominant :

- l'accès aux études, à l'emploi et au logement pour les jeunes et les jeunes familles, très mobiles ;
- la recherche de qualité résidentielle des seniors au moment de la retraite.

Ces choix sont infléchis par l'attachement des personnes aux lieux et aux réseaux familiaux et sociaux, ou par l'attractivité de la région. D'autres motifs internes sont liés aux ruptures de trajectoire : évènement familial, changement ou perte d'emploi.

Migrations interrégionales : évolutions depuis 1999 et perspectives à l'horizon 2015.

Les évolutions des soldes migratoires internes observées de 1999 à 2004 sont plus marquées qu'entre 1990 et 1999. 20 millions de personnes âgées de 5 ans ou plus ont changé de résidence en 5 ans, soit 1 sur 3 ; 4 millions de personnes ont changé de région, soit près d'1 million par an, ce qui représente 2 % de la population par an. Ces tendances confirment de façon plus marquée celles de la période précédente. D'ici 2015, 8 millions de personnes vont changer de région.

Les tendances des migrations de 1999 à 2004 sont positives vers le Sud et l'Ouest : Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Bretagne, ainsi que Rhône-Alpes. À l'inverse, elles sont négatives vers le Nord et l'Est : Île-de-France, Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais, ainsi que Alsace, Bourgogne et Centre. La région parisienne et l'Alsace se caractérisent par de plus fortes mobilités des jeunes entre 20 et 30 ans, motivées par les études et le premier emploi. Elles enregistrent un déficit migratoire des actifs entre 30 et 39 ans (jeunes familles) et des retraités.

Bourgogne, Centre, Basse-Normandie attirent les personnes de 30 à 39 ans : familles et actifs. Le quart Nord-Est connaît un déficit migratoire en forte augmentation des 20 à 29 ans : étudiants, jeunes actifs, non familles (futurs familles). L'Ouest - Bretagne, Aquitaine, Limousin, Auvergne - enregistre également une diminution des 20 à 29 ans, et une progression positive des autres âges, notamment les familles et personnes âgées. Le Sud - Languedoc-Roussillon, PACA, Midi-Pyrénées - a un solde migratoire positif de tous les âges, notamment, les 30 à 39 (familles et actifs). En Rhône-Alpes l'excédent des 20 à 29 ans a un impact sur les infrastructures universitaires et le dynamisme économique : étudiants et jeunes actifs. Inversement, les 60 ans et plus sont en déficit.

L'Île-de-France représente 40 % des mouvements migratoires. Arrivent les habitants du Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Franche-Comté, Champagne-Ardenne, Alsace, Centre, Picardie et régions non limitrophes. Ceux qui en repartent vont vers le Languedoc-Roussillon, Bretagne, PACA, et les régions limitrophes. Les échanges avec les régions voisines concernent 45 % des migrants venant d'Auvergne, Basse-Normandie, Limousin, Franche-Comté, Bourgogne.

D'après : INSEE Première n° 1028 juillet 2005, Brigitte Baccaïni

En 2015, la France devrait représenter 63 millions d'habitants : 8 millions de personnes auront changé de région en dix ans, soit près d'une sur 10. L'observation des migrations, difficile à réaliser d'un point de vue technique, est un angle à examiner absolument. Les répartitions inégales des populations étant observées, selon leur nombre, leurs structures d'âge, selon la richesse, l'activité et l'emploi, les recherches d'équilibres impacteront les politiques familiales et sociales des CAF.

L'observation par les CAF des mobilités des allocataires contribuera à favoriser l'élaboration de programmation des équipements et services à l'attention de la population, de façon à anticiper les attentes.

4.5 Contexte européen et international

• Quelques indicateurs démographiques en 2004 (annexe 9)

La France, avec 60 millions d'habitants est le deuxième pays en Europe (455 millions) après l'Allemagne (82,5 millions), représentant 13 % de la population de l'Union européenne (l'Allemagne, 18 %). Royaume Uni (59,5 millions) et Italie (57,5) sont proches de la France. Le taux de naissances pour 1000 habitants, de 12,7, est en deuxième position après l'Irlande (15,5), qui compte seulement 4 millions d'habitants. Le solde naturel, de +3,5, est l'un des plus élevés d'Europe (Irlande : 8,3 et Pays Bas : 3,8), le solde migratoire, l'un des plus faibles.

L'accroissement naturel, de 3,4 en moyenne pour l'Union européenne varie de 15,3 en Irlande, 7,2 en Espagne, 4,5 en France à 0,1 en Allemagne, et -0,8 pour les nouveaux membres.

Le taux de natalité varie de 16 naissances pour mille en Irlande, 13 en France, 12 au Royaume Uni et au Pays Bas, 10 en Espagne et en Italie. L'indice conjoncturel de fécondité est de 2 enfants par femme en Irlande, 1,9 en France, 1,8 aux Pays Bas, 1,7 au Royaume Uni, 1,3 en Allemagne, Espagne, Italie. Le taux de mortalité infantile de 4,3 pour mille en moyenne européenne varie selon les pays : 2,4 en Islande, 3,1 en Suède, 3,4 en Norvège, 3,6 en Espagne, 4,0 en France et en Grèce. Le Royaume Uni a le taux le plus élevé : 5,3, et l'Irlande : 5,1, en Allemagne, 4,2.

La proportion de naissances hors mariage est en moyenne de 31,4 % en Union Européenne. Il varie de 4,8 % en Grèce à 53,6 % en Islande. La France, avec un taux de 45,2 % se situe après la Suède (56 %), la Norvège (50 %), et avant le Danemark (44,9 %) et le Royaume Uni (43,1). En Allemagne, il est de 27,0 %. Le nombre d'enfants de 0 à 14 ans vivant dans des familles monoparentales progresse partout en Europe entre 1990 et 2000 : 19,8 % au Royaume Uni, 10,9 % en Belgique, 10,3 % en Allemagne, 8,7 % en France, 8,6 en Irlande. La nuptialité diminue sauf au Danemark, le divorce augmente : le taux de divortialité varie de 2,9 au Danemark, 2,7 au Royaume Uni, 2,6 en Finlande, 2,4 en Suède, 2,3 au Luxembourg et en Autriche, 2,1 en France.

L'espérance de vie moyenne en Europe se situe vers 76 ans pour les hommes, avec 78,7 ans en Islande, et 74 ans au Portugal (Les Etats Unis : 74,4 ans). Elle est partout de plus de 80 ans pour les femmes, variant de 83,7 en Espagne (84,3 au Japon qui détient le record du monde), à 79,5 ans au Danemark, la plus faible d'Europe.

La France se singularise en Europe, si l'on compare l'ensemble de ces indicateurs à ceux des pays de l'Europe des 25. Cette singularité serait liée, notamment, au comportement collectif de tolérance à l'égard de l'évolution des structures familiales (annexe 3), et aux effets de la politique familiale (annexe 9).

• Quelques indicateurs économiques en 2004

Le PIB moyen en Europe en 2004 est de 133,3 proche de celui des Etats-Unis (134,8), plus élevé qu'au Japon (111,0). Il est de 121,0 en France, contre 125,7 au Royaume Uni, 111,3 en Allemagne, 113,7 en Italie.

Les dépenses de protection sociale représentent 27 % du PIB en moyenne en Union Européenne des 15 en 2002 (Eurostat 2005). En France, elle se situe au dessus, avec 30 %. Les différences entre pays reflètent en partie la diversité des politiques de protection sociale, de l'évolution démographique, des taux de chômage. Ils reflètent aussi des degrés de richesse différents.

De nombreux autres facteurs sociaux, économiques, politiques interviennent. La Suède (31,4 % de dépenses), la France (30), l'Allemagne (29,8), le Danemark (29,4) ont les taux de dépenses de protection sociale les plus élevés. L'Estonie et la Lettonie ont les plus bas : 14,3 %.

Exprimées par habitant en « standard de pouvoir d'achat » (SPA), les dépenses de protection sociale sont en moyenne en EU-15 de 6 426 SPA par habitant, et en UE -25, de 5 567. Elles sont les plus importantes au Luxembourg (9 700), Norvège (8 628), Danemark (7 928), Suisse (7 878), Suède (7 782), Autriche (7 601),

France (7 331).¹⁰

Le chômage dans la zone Euro est de 9,0 % en moyenne en 2004, de 8,3 % en 2005. Il varie de 4,3 % en Irlande, 4,5 au Danemark, 4,7 aux Pays Bas, 4,8 au Royaume Uni, 5,2 en Autriche, 5,6 au Luxembourg, 7,5 en Italie, 8,5 en Espagne, 9,2 en France, 9,3 en Allemagne, à 16,0 en Slovaquie et 17,4 en Pologne (Eurostat 2005). Les observateurs soulignent les difficultés à définir de façon comparable les notions de chômage d'un pays à l'autre.

La France se situe au-dessus ou proche de la moyenne européenne, pour ce qui concerne ces indicateurs économiques.

• Impact de la politique familiale

Les aides aux familles représentent 71,2 milliards d'euros en 2003, soit 4,6 % du PIB, la part relevant de la CNAF étant de 41 milliards d'euros, soit 2,6 % du PIB. Le complément relève de l'Etat : 16,8 milliard d'autres dépenses de protection sociale, 5,1 d'avantage vieillesse, et 8,3 d'avantages fiscaux en fonction de la situation de la famille et du nombre d'enfants.

En tenant compte de l'ensemble de ces éléments constituant la politique familiale, la France se situe au troisième rang en Europe après le Danemark et la Suède. En considérant l'ensemble de la protection sociale (santé, vieillesse, famille, logement, emploi, insertion), la France est au deuxième rang, avec 30 % du PIB, après la Suède (32 %), à égalité avec l'Allemagne, la moyenne européenne représentant 27 % du PIB.

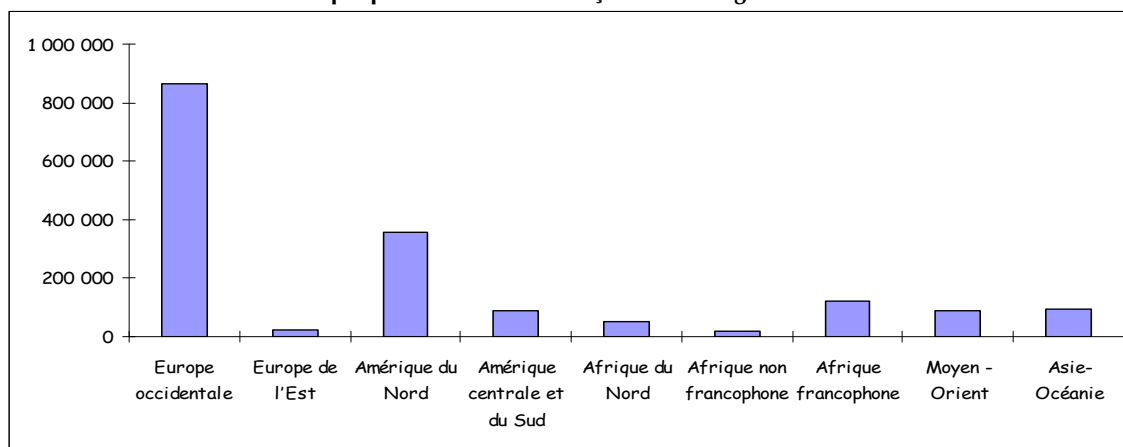
• Influence des migrations internationales

Mouvements caractéristiques de populations dans le temps et dans l'espace, les migrations internationales intègrent l'immigration, l'émigration et la mobilité.

1) L'émigration française augmente et se transforme

Estimée à 1,7 million de personnes en 1997, la population française résidant à l'étranger est en forte évolution, de +30 % entre 1990 et 2002, et se transforme. Les destinations privilégiées sont l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord (graphique 26). Un émigrant sur deux a une double nationalité.

Graphique 23 : Présence française à l'étranger en 1997



Source OMI 2005

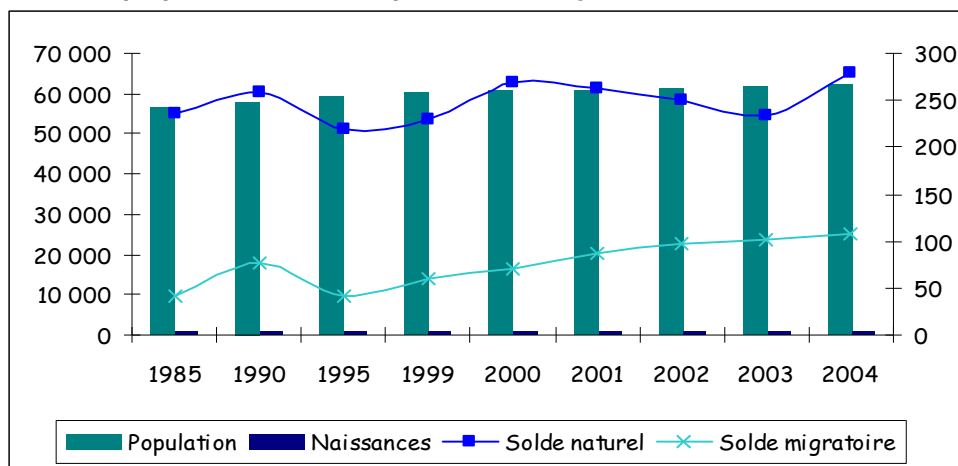
En 2002 entre 1,5 et 2 millions de Français résident à l'étranger : en Europe et en Amérique du Nord (deux tiers des expatriations) au détriment des pays d'Afrique francophone (14 % en 2002 contre 23 % en 1984). 50 % ont la double nationalité et sont résidents permanents : 41 % en Europe (surtout au Royaume Uni), 49 % en Amérique du Nord. 63 % sont en Europe et Amérique du Nord, 46 % sont binationaux (31 % en 1984), avec un accroissement de 85 %.

Les mouvements de retour et d'attraction des retraités vers le Sud de l'Europe sont attendus dans les prochaines années.

2) L'immigration : fortement familiale

Le solde migratoire contribue faiblement à la croissance démographique. Comparée aux évolutions du solde naturel, du nombre des naissances, de la population, celle du solde migratoire est parallèle depuis 1985. Le nombre de naissances, 797 000, est identique en 1985 et 2004 (graphique 27). La population augmente régulièrement.

Graphique 24 : évolution comparée du solde migratoire aux autres indicateurs



Source : INSEE 2005 (France entière, en milliers)

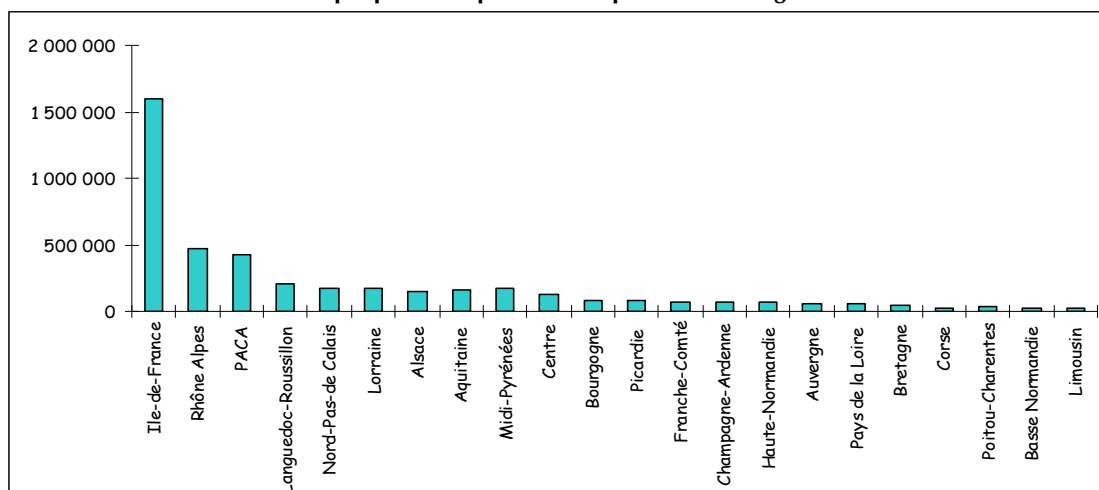
Répartition inégale sur le territoire : plus forte s'agissant des enfants

En 2005, 42 % des 4,5 millions d'immigrés résident en Île-de-France (Seine Saint Denis et Hauts de Seine) dont 11 % à Paris et en Rhône-Alpes, 10 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et 4 à 3 % en Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Lorraine, Aquitaine, Midi-Pyrénées, selon des rapprochements familiaux et sociaux (graphique 28).

Les enfants d'immigrés de 0 à 24 ans plus fortement inégalement répartis sur le territoire sont concentrés en Île-de-France (45 % en Seine Saint Denis, 33 % à Paris, 31 % dans le Val-de-Marne, 30 % dans le Val-d'Oise, 27 % dans les Hauts-de-Seine, 20 % dans les Yvelines, Seine-et-Marne et Essonne), en Corse, dans le Rhône et le Vaucluse.

16,5 % d'étrangers résident dans les zones urbaines sensibles contre 5,6 % en moyenne nationale, regroupant 5 millions d'habitants en 1999. Le chômage concerne 25 % de la population active contre 13 % dans l'ensemble de la France ; 32 % de la population a moins de 20 ans (25 % en moyenne nationale), 33 % a moins de 15 ans (contre 20 %).

Graphique 25 : répartition des personnes immigrées



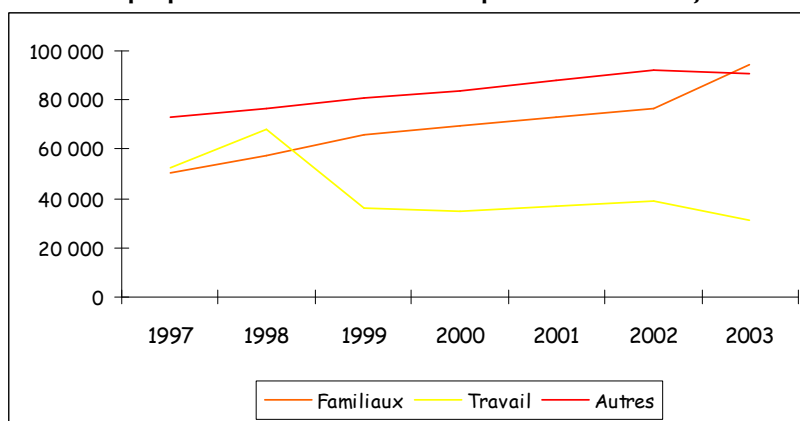
Source : INSEE 1999

Entre 1997 et 2003 les motifs liés à la famille concernent de 50 000 à 95 000 personnes par an, ceux liés au travail, de 53 000 à 31 000 personnes (graphique 29). En 2004, le premier motif est le mariage avec un conjoint français : 102 662 personnes sont entrées pour motif familial, dont une sur deux pour rejoindre un membre de leur famille de nationalité française : 49 888 sont leur conjoint. Il s'agit d'un mouvement sociologique de fond.

Les comportements des immigrés sont identiques à ceux de l'ensemble des familles : naissances hors mariage, cohabitation, séparation, remise en couple. Les comportements de fécondité se transforment entre 1990 et 1999 et varient selon le pays d'origine. 75 000 enfants sont nés de mère étrangère en 1999 contre 81 000 en 1990.

Les étrangères vivant en France ont en moyenne 2,8 enfants par femme (l'indice corrigé est de 2,16). Sur 4,3 millions (1999), 3,4 millions vivent en famille. Les couples sont plus souvent mariés (60 % contre 40 %) et forment plus souvent des couples mixtes : un million vivent avec une personne non immigrée.

Graphique 26 : évolution des motifs – premiers titres de séjour



Source : Ministère Intérieur 2005

Les questions relatives aux migrations internationales relèvent de plus en plus d'une inscription dans la politique européenne voire internationale, du fait de la libre circulation, des relations économiques et politiques entre les pays. Il faut souligner le faible nombre de personnes concernées par les mouvements migratoires, celles-ci étant attachées à leurs proches, leur langue, leur pays. Les migrants, par rapport à leur société d'origine, sont plus instruits, plus entreprenants, en meilleure santé, ont un minimum de ressources.

La question de la déconcentration des zones multipliant les difficultés est soulevée par l'ensemble des acteurs : initiatives pour améliorer les réponses liées à l'emploi, favoriser l'accès à un logement ne constituant pas un handicap supplémentaire, accueillir les femmes migrantes de façon personnalisée (égalité entre hommes et femmes), écoute attentive à l'égard des jeunes générations, adaptations en direction des enfants.

Avec la transformation des relations internationales, les objectifs à l'avenir sont l'attractivité du territoire national au profit des investisseurs étrangers, des échanges économiques privilégiés, avec des options intégrées en matière d'éthique, coopération, environnement. Cette politique est valorisante pour les pays d'origine comme pour ceux de destination.

Ces transformations ne sont pas sans impact sur la politique des CAF : adaptation et anticipation de l'accueil, prise en compte des effets retours en lien avec l'actualité, du droit, de la contribution partenariale à l'intégration, à l'observation, à l'adaptation des équipements.

4.6. L'avenir

Avec 455 millions d'habitants en 2004, 461 en 2005 et 445 à l'horizon 2050, l'Europe (Livre Vert) est nettement distancée par la Chine (1,3 milliards en 2005 et 1,44 en 2050), l'Inde (1,1 milliard en 2005 et 1,63 en 2050). Elle devance les Etats Unis (296 millions d'habitants en 2005) mais l'écart diminuera : 420 millions en 2050.

L'enjeu pour l'Europe est d'anticiper le vieillissement généralisé de la population (*Livre Vert*). Avec un âge médian le plus élevé du monde, de 39 ans en 2005, l'Europe est plus « vieille » que l'Amérique du Nord (36,3 ans), l'Océanie (32,3 ans), l'Asie (27,7 ans), la moyenne mondiale étant de 28,1 ans.

La place de l'Europe dans le monde se modifiera : au 1er janvier 2006, exactement 6,5 milliards d'habitants sont comptés dans le monde. A l'horizon 2050 selon une variante centrale, 9,0 milliards d'habitants sont estimés (selon les variantes entre 7,6 et 10,6 milliards).

« Adaptation des politiques familiales aux évolutions des structures familiales » dans le monde.

Les pays développés ne remplacent plus les générations, vieillissent, les familles sont restreintes, souvent séparées. Les pays en développement sont jeunes, en expansion, les familles jouent tous les rôles sociaux. Les conditions de nuptialité, unions consensuelles, séparations et divorces, enfants de parents séparés, nés hors mariage, foyers monoparentaux, fécondité, pratiques contraceptives, taille des ménages, taux d'activité des mères, ménages à plusieurs générations, durée de vie, sont les indicateurs analysés : ils font écho aussi en France.

L'Afrique connaît un bouleversement des structures familiales du fait du sida ; le monde arabo-musulman se caractérise par une forte transition démographique associée au développement du travail des femmes ; l'Amérique du Sud par les familles monoparentales ; l'Amérique du Nord par une baisse de fécondité (Canada) et un équilibre démographique (Etats Unis) ; en Chine les familles ont un enfant (garçon) ; au Japon elles sont nucléaires et habitent de très petits logements ; l'Europe est confrontée à la baisse de fécondité et au vieillissement.

Panorama des structures familiales et des politiques familiales multiformes dans le monde, face aux évolutions démographiques et aux retombées sociales, cette étude montre les déterminants parfois surprenants et les interactions entre comportements sociaux et effets politiques.

Rapport de M. le Professeur G. F. Dumont, Institut de démographie politique
CNAF, Dossier d'étude N° 71, août 2005

La France tient dans cet ensemble une place singulière dans laquelle la politique familiale joue sans aucun doute un rôle important.

• Les enseignements attendus des enquêtes internationales

L'« Etude des relations familiales et intergénérationnelles » (ERFI)

Cette étude en cours correspond au volet français de l'enquête internationale « Generations and Gender Survey » (Genre et Générations). Conduite par l'INED et l'INSEE en association avec les partenaires de la famille, elle s'intéresse aux comportements démographiques des familles et de leurs liens inter générationnels. La trajectoire familiale est analysée en lien avec le contexte économique, social, politique. Les résultats sont comparés entre les différents pays.

Les enseignements attendus à l'égard de la politique familiale concernent quatre éléments au moins :

- l'identification des formes familiales, des modalités de relations entre membres de la famille, du repérage des constellations familiales et amicales sélectives associées ;
- l'importance de la qualité de l'échange dans le réseau familial et des relations d'accompagnement dans la famille ; notamment dans les situations de crise, ou d'évènements familiaux ;
- les transferts et relations monétaires entre membres de la famille ;
- l'impact des politiques familiales et sociales dans les échanges familiaux.

Des passerelles pourront être envisagées dans le cadre d'une confrontation entre risques sociaux et modalités de protection sociale.

L'enquête « Cohorte nationale d'enfants »

Ce dispositif d'observation de la trajectoire d'enfants depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte s'intéresse à la santé et à la vie familiale. La trajectoire familiale, scolaire, l'environnement social et économique, le développement physique et intellectuel, l'état de santé, sont les thèmes explorés. L'objectif est de repérer les impacts réciproques de la vie scolaire, sociale, familiale, état de santé.

L'observation de la trajectoire familiale est croisée à partir d'entretiens avec la famille et l'enfant (à 8 ans), avec des informations administratives, démographiques, sociologiques, sociales, scolaires. L'accès à la scolarité, les facteurs familiaux et sociaux de réussite scolaire, les conditions de logement, la situation de l'emploi des parents, l'origine et la trajectoire sociale de la famille, les inégalités sociales sont les domaines analysés.

Cette étude offre une opportunité de mieux connaître les conditions de vie des familles, des enfants et des adolescents, de repérer les enjeux liés aux contextes familiaux, économiques et sociaux, démographiques, sociologiques et politiques, sanitaires et environnementaux, de comprendre les interactions entre facteurs individuels, familiaux (conditions de vie familiale, évènements, changement de résidence, entente et relations familiales), et collectifs (environnement, politique). La dynamique familiale donnée à l'enquête est symétrique de celle relative à la connaissance médicale. Les inflexions selon les régions pourront être repérées.

Les enseignements attendus contribueront à évaluer l'impact de la politique familiale, à repérer des indicateurs de veille et de prévention sur les conditions de vie des enfants, à adapter la politique familiale. L'enquête conduite de 2008 à 2016 dans une première étape est parallèle au projet prospectif à l'horizon 2015. La comparaison à l'échelle européenne devrait permettre d'envisager les orientations possibles d'une protection sociale commune, ou proche.

Ces travaux prospectifs permettront de nuancer les apports statistiques, de leur donner un sens, de les mettre en contexte. Les projections conforteront les analyses de façon interactive.

CONCLUSION

Tendances

1) La plupart des familles bénéficient de prestations familiales des CAF en 2003, y compris celles d'un seul enfant. L'évolution croissante du nombre de familles connues liée dans un premier temps à la précarité s'accroît avec le développement de la législation en faveur de la conciliation entre vie active et vie familiale (AFEAMA, ARS). Avec la mise en place de la PAJE, cette tendance est appelée à s'accroître.

2) La transformation des configurations familiales des allocataires en dix ans (1993 à 2003) est remarquable et identique aux évolutions constatées par les sociologues de la famille et les institutions de démographie : forte progression du nombre de familles dont les parents cohabitent, de célibataires en situation de précarité et/ou ayant des enfants, de familles « d'un seul parent ».

3) Le nombre d'adolescents dont la famille bénéficie de prestations familiales des CAF diminue.

4) Les comportements des familles sont caractéristiques selon les territoires.

Enjeux

1) Les familles d'un parent : plus nombreuses, avec de grands enfants, des fratries nombreuses, en milieu urbain, plus pauvres, dont le plus souvent la garde est accordée à la mère. L'enjeu : le père. Les études insistent pour favoriser un rapprochement avec « l'autre parent » (plus souvent le père), structurant à la fois pour l'enfant (projection, socialisation, réussite scolaire) et pour le père (attachement, prévention de l'isolement et de la pauvreté). Comment promouvoir une politique familiale dans ce sens, le partage des prestations familiales entre parents, conforter le lien entre chaque parent et chaque enfant ?

2) Porter une attention particulière en termes d'accueil, accès aux droits, accompagnement, à l'égard des mères veuves, ainsi que des mères mineures.

3) Différencier les situations familiales selon le statut de parent unique « de facto » et « de jure » : absence de longue durée du conjoint, pas de conjoint, ou décohabitation.

4) Porter une attention particulière aux adolescents et aux jeunes adultes : une part importante des jeunes ne bénéficie pas de la politique familiale des CAF.

Impacts de la politique familiale

1) Démographie

Les évolutions démographiques de la France interagissent entre autres facteurs, avec la politique familiale. La France affiche parmi les meilleurs indicateurs démographiques en Europe des Quinze. Première pour le nombre des naissances, seconde pour les indices de fécondité et de natalité (après l'Irlande, mais qui ne compte que 4 millions d'habitants), elle est observée par tous les pays même si elle n'assure pas tout à fait le renouvellement de sa population : au dynamisme démographique est associé le développement économique et social.

L'impact de la politique familiale sur la démographie est confirmé dans une dépêche de l'AFP communiquée dans le cadre du Congrès Mondial de la Population en 2005 (annexe 9 – encadré 4). La légitimité des institutions de démographie est incontournable dans l'observation des phénomènes. Celle des CAF et de la CNAF reste essentielle pour ce qui relève de l'évolution des familles. L'impact des politiques de la branche Famille sur la démographie française et, inversement, l'impact des phénomènes démographiques sur les politiques familiales sont difficiles à mesurer. Des indicateurs apportent des éléments d'explication au niveau national et régional. Les perspectives d'élargissement de l'Europe, de la décentralisation, associées aux effets de l'évolution de la politique familiale constituent de nouveaux enjeux.

2) Economie

Les indicateurs économiques de la France -au dessus de la moyenne européenne- sont plus contrastés. L'impact de la situation économique se répercute sur les aides auprès des familles et des « non- familles », celles-ci étant modulées en fonction des ressources. L'impact joue à quatre niveaux au moins sur les dépenses de la branche famille : un plus grand nombre de familles éligibles, notamment au regard de celles d'un seul enfant relevant de minima sociaux, une évolution plus complexe des structures familiales, l'augmentation du montant individuel des prestations et, partant, des transferts collectifs régionaux. Cette situation est paradoxale, alors même que de façon simultanée les recettes diminuent, celles-ci étant infléchies par un moindre apport de cotisations salariales et patronales. Le re-dynamisme économique a des effets multiplicateurs inverses.

L'observation des impacts économiques de la politique familiale montre une incidence sociale significative des transferts monétaires auprès des familles : l'agrégation joue un rôle multiplicateur au niveau de la région (régulation économique, impact sur la consommation). Celle de l'accompagnement par les équipements et services – apportée par l'action sociale – l'amplifie. D'autres travaux ont montré leur impact démultiplicateur, dès lors qu'il s'agit d'actions collectives. La répartition géographique des familles met en évidence les liens entre situation et attractivité économique des régions et prestations familiales et sociales versées. L'adéquation entre coût de la vie (dépenses familiales) et compensation monétaire (ressources familiales) représente une des limites de l'observation.

3) Limites : nuances sociologiques, sociales et politiques

L'observation des statistiques des CAF et des partenaires révèle par exemple que l'évolution des bénéficiaires d'API et de RMI - outre la concordance avec la situation économique et sociale des personnes - est aussi un indicateur familial. Il peut signifier le « passage » d'une situation de famille de deux parents à une situation de famille d'un seul parent, ou de célibataire avec enfant ; il peut exprimer une séparation. Plus souvent le père est bénéficiaire du RMI, la mère de l'API.

Cette hypothèse montre que l'évolution du nombre de RMI résulte aussi de l'impact des évolutions de la famille, avec une augmentation d'hommes célibataires (pères) en situation de rupture : en effet peu d'hommes n'ont jamais eu d'enfants. Cette situation associe pour eux un risque social et économique : perte d'attachement au travail, aux enfants, désocialisation, pauvreté, entraînant le recours au RMI... De leur côté les mères séparées - célibataires avec enfants- bénéficient de l'API. L'enjeu est donc aussi la préservation du lien père - enfant : près de 40 % des pères ne revoient plus leurs enfants après une séparation.

Le changement des conditions de ressources des familles provient soit d'une modification du statut d'un parent sur le marché de l'emploi, soit d'un changement de situation familiale. De fait, l'évolution sociologique et statistique des structures familiales observée dans le temps a un impact économique et social sur la politique familiale. Le rôle et l'impact des prestations familiales jouent sur la régulation des conséquences de l'évolution des structures familiales et plus largement des évolutions de la famille. Il existe dans ce sens un impact de la démographie, outre l'évolution du nombre d'enfants, sur les équilibres de la branche.

Influence sur les objectifs de la politique familiale

Il se confirme que la politique des CAF répond aux trois objectifs définis depuis l'origine¹¹ : contribution au développement démographique (nataliste), à l'amélioration de la vie quotidienne des familles (« familialiste »), à la lutte contre la pauvreté (re-distributive = solidaire, sociale). Si des prestations étaient versées à toutes les familles au 1er enfant, elles n'auraient pas d'impact sur la fécondité. Elles contribueraient par contre aux autres objectifs de la politique familiale, si elles bénéficiaient aux familles de deux enfants et plus ayant perdu leurs droits du fait de la « sortie » de l'aîné ou des aînés.

11 Michel Villac. « la politique familiale, débats autour d'une définition », Solidarité Santé, Etudes statistiques, n° 4, octobre/décembre, 1993. Depuis 1948, trois principes de redistribution des prestations familiales s'articulent autour de trois logiques : « familialiste » : les dépenses réalisées pour les enfants sont compensées de manière à ce que les familles ayant des ressources identiques aient un même niveau de vie ; « égalitaire » : le même niveau d'aide est accordé à toutes les familles ; « sociale » : le principe d'équité vise à réduire les inégalités sociales.

Aspects régionaux et prospectifs. Aspects internationaux

Il existe des identités démographiques et économiques régionales et locales, comme le montrent les comparaisons nationales et européennes. Elles permettent d'anticiper des évolutions et des perspectives. Les effets de l'élargissement européen, de la décentralisation, pourraient entraîner des modifications du paysage démographique et économique, ainsi que des partenariats. Les indicateurs démographiques et économiques classiques deviennent des indicateurs de veille sur les évolutions futures.

Ce repérage contribue à la prévention de risques de pauvreté, de fragilisation des familles, de conditions de projection et de stabilité du projet familial, de bien-être des enfants. Il participe de la conception, de l'évaluation des politiques familiales, des adaptations locales, de l'observation de la démographie des enfants, de l'impact sur les prestations familiales et sur les équipements.

Les indicateurs démographiques régionaux

L'objectif de contribution à mesurer les impacts de la politique familiale sur la démographie ; et de la démographie sur les prestations familiales et les équilibres de la branche ; ainsi qu'à la prospective s'intéresse aussi aux aspects régionaux. Deux axes structurent l'observation régionale : des typologies des familles et de l'ensemble de la population en mettant en lien les indicateurs démographiques classiques et des caractéristiques économiques de l'environnement régional.

Les associations entre indicateurs démographiques et conditions de vie des familles, structures familiales et activité, économie régionale, urbanisation, grandes villes, dessinent les contours de « profils » régionaux établis dans les 22 régions : les indicateurs économiques régionaux sont croisés avec des éléments démographiques. Les outils des CAF croisés avec la documentation de l'INSEE permettent de repérer des perspectives de population, répartitions par groupes d'âge, par ressources, selon les régions. Sont donc explorés des indicateurs CAF et INSEE sur les typologies des familles, les structures familiales, le développement ; des comparaisons à l'international et en Europe confortent la démarche. On privilégie une grille significative des caractéristiques sociologiques, économiques, sociales : l'atout des CAF est la connaissance des familles et des populations précaires.

Avenir et observation régionale

Il s'est agi de dessiner une situation de départ, de mettre en exergue des évolutions, à partir desquelles émergent des hypothèses de perspectives : c'est l'objet des projections d'allocataires à l'horizon 2015. L'objectif de « simuler » des projections régionales 2015 des allocataires des CAF, d'en réaliser une cartographie régionale comparative avec la situation aujourd'hui est associé à celui de la programmation sociale et administrative. L'accueil, l'accompagnement, le recueil et le traitement d'informations, la programmation d'équipements et de services, les moyens, peuvent relativement se mesurer à l'horizon 2015 en comparaison avec l'état des lieux aujourd'hui.

Un axe s'intéresse aux typologies des familles, leurs structures, leurs caractéristiques, leurs tendances, leurs conditions de vie, leur économie, leurs mobilités. Le repérage d'indicateurs correspond à différentes approches :

- les indicateurs internationaux et européens s'intéressent à des objectifs de développement : transition démographique, socio-économiques, qualité de vie.
- les indices de développement humain sont définis en fonction d'objectifs poursuivis par les institutions. Ils permettent un travail de comparaisons en fonction des objectifs des politiques familiales.

L'intérêt de l'exercice est de croiser les indicateurs : une zone géographique, avec les handicaps (nature, volume, âge, économie,...). Des études sont réalisées dans ce sens en Île-de-France.

Les indicateurs permettant de dresser des typologies des familles sont disponibles dans les fichiers CAF :

- familles monoparentales : typologie et structure de ces familles, issues de veuvage précoce, maternités précoces, nombre, âge des enfants, caractéristiques économiques, modifications de situation.
- familles d'un enfant, deux enfants, nombreuses, recomposées, par structures, cohabitations, migrations des familles : cette dernière question est de plus en plus importante à explorer.

Un autre axe s'intéresse aux informations relatives aux espaces ruraux et résidentiels, informations disponibles dans la « base communale allocataire » BCA (BCE) :

- 7 types distincts de zones sont identifiés (*Recherches et Prévisions*, n° 52, 1998). Les ZUS ne sont pas représentatives de découpages pertinents.
- Des définitions font des distinctions entre rural et urbain (ONU) ; zones de revitalisation rurale.
- La cartographie de l'INSEE intègre une typologie des communes avec dominantes démographiques.
- Les caractéristiques qualitatives de la population vivant dans des pôles ruraux sont spécifiques.
- La Région Nord-Pas-de-Calais fait l'objet de travaux intéressants dans le cadre d'études d'urbanisme (ORA, DATAR, ..). Par exemple, une étude a été réalisée sur les migrations pendulaires.

La prospective à l'horizon 2015

Le projet Prospective à l'horizon 2015 intègre la démographie. La réflexion sur la politique familiale, son contenu, ses objectifs, ses formes, ses dépenses, peut induire des schémas de gestion et d'organisation. L'objectif est de réfléchir à l'avenir au système des prestations et de l'action sociale.

Il s'agit d'une « boîte à idées » pour faire des propositions à l'attention des pouvoirs publics. L'opération se déroule en trois phases : radiographie de la situation actuelle, exploration des futurs possibles et élaboration de scénarios et propositions.

Des travaux d'expertise et des opérations en cours ou en projet accompagnent la démarche :

- expertise sur les impacts de la démographie sur les équilibres de la branche Famille et sur les impacts des prestations familiales sur la démographie ;
- enquête auprès de tous les salariés de la branche Famille ;
- consultation de la population française par l'intermédiaire du site CAF.fr

La conjugaison des enseignements sur ces différents axes, associée à des projections chiffrées en termes de coûts selon des « règles de trois » permettra d'élaborer des projets pour l'avenir.

Les indicateurs de veille pour le futur

Trois types d'indicateurs d'observation - transition démographique, caractéristiques économiques, évolution des structures familiales – intéressent au premier plan la politique familiale. La réalisation d'une grille de lecture commune - en distinguant les indicateurs caractéristiques démographiques, économiques, familiaux parmi ceux déterminant des droits ou caractérisant des familles – permet le débat et la confrontation de points de vue. Conjuguée à la projection des allocataires, elle permet d'envisager les anticipations à prévoir : prestations, évolutions du droit, équipements pour les familles, les jeunes enfants, les adolescents et les jeunes, les liens intergénérationnels.

L'action préventive au sens large d'accompagnement et de conseil auprès des familles dans ce sens, très fortement exprimée dans les enquêtes annuelles du CREDOC auprès de la population, pourrait représenter un investissement, dont le « retour » attendu est à la fois sociologique, humain, économique. Ces types d'action sont assurés principalement par les services et équipements partenariaux.

La complémentarité de l'observation statistique, démographique, sociologique, économique des situations des allocataires, familles et non familles, se confirme. Les développements à prévoir, sur ces bases, seraient donc une confrontation à l'observation active.

Quelques suggestions pour une veille active

La Région apparaît comme l'un des niveaux pertinents de l'observation, pluri- dimensionnelle. Le niveau régional est intéressant dans un premier temps, à plusieurs titres :

- il est proche de la notion d'appartenance identitaire liée à l'histoire collective ;
- il se réfère à l'autorité nationale et de l'Etat;
- il permet de dessiner une vue d'ensemble : les 22 régions sont plus faciles à appréhender que les 125 départements ou les 36 000 communes - tout en incluant la nécessaire approche infra régionale ;
- l'observation statistique régionale et son évolution dans le temps fait l'objet de suivis et d'outils existants ;
- il permet d'appréhender de façon complémentaire une observation « du dedans », phénoménologique, apportée par l'expérience des acteurs ;
- les projections anticipées pour l'avenir sont plus fiables, qu'à des niveaux plus fins d'analyse.
- elle apparaît comme une référence territoriale future, corollaire à la fois de l'organisation sociale européenne et de l'approfondissement de la décentralisation : « La France vient d'opérer une véritable révolution silencieuse » (GF Dumont, Les régions et la régionalisation en France, 2005).

Les développements à prévoir sont la réalisation de projections régionales de besoins en équipements et services (règles de trois) et la valorisation de l'expérience. Les acteurs des CAF, forts d'une connaissance, d'une expérience, d'un savoir faire - à partir des données gestionnaires, de la présence « sur le terrain » politique et technique, de conseil et de négociation - sont parties prenantes de fait de cette observation active. La remontée et la valorisation de cette expérience sont à développer (synthèses des évaluations, des projets, des programmes, relayés au niveau national), en se situant dans une perspective dynamique.

Des synthèses d'observation active pourraient s'appuyer sur l'expérience de l'accueil, l'accompagnement, l'accès aux droits, permettant une ouverture à une action de conseil : un entretien familial avec un travailleur social pourrait par exemple être proposé aux familles (tous les ans s'il y a présence d'un enfant de moins de 3 ans, plus espacé au-delà). Les enseignements tirés de l'expérience et des attentes des acteurs et des allocataires, ainsi que les évolutions à prévoir seraient pluri- annuels, inscrits dans une trajectoire.

Les tendances démographiques récentes en France se confirment en 2006

Le recensement annuel de l'INSEE confirme la reprise de la fécondité et la poursuite des migrations vers les côtes Ouest et Sud. La France compte 62,9 millions d'habitants estimés au 1^{er} janvier 2006, dont 61,045 en Métropole, et représente 13,6 % de la population européenne (25), deuxième pays après l'Allemagne.

807 400 enfants sont nés en 2005, nombre proche de l'année record en 2000 (808 200 naissances), confirmant la dynamique observée depuis 2003 (+0,9 % par rapport à 2004)). La population a augmenté de 367 000 personnes en 2005, malgré la baisse du nombre de femmes de 20 à 40 ans. Le taux de fécondité est de 1,94 enfant par femme (1,92 en 2004), toujours deuxième après l'Irlande (1,99). L'Italie et l'Allemagne gardent des taux de fécondité par femme de 1,3 ou 1,4, et la moyenne de l'UE de 1,5. La descendance finale est de 2,13 enfants par femme. L'âge des mères à la naissance est de 29,7 ans (28,9 en 1995). Le solde migratoire est de 97 500 personnes.

La structure de la population, avec 16,2 % de plus de 65 ans (15,1% en 1995), et 25,1 % de moins de 20 ans (26,3 % en 1995), poursuit le vieillissement. La part des 20-64 ans reste stable. L'espérance de vie reste stable : 76,7 ans pour les hommes et 83,8 pour les femmes.

	Population en milliers	Naissances en milliers	- de 20 ans		20 à 64 ans		65 ans et +	
			en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %
1994	56 461	795,5	15 756	26,7	34 706	58,7	8 640	14,6
2000	60 513	808,2	15 633	25,6	35 318	58,4	9 562	15,8
2003	61 735	793,9	15 662	25,4	36 154	58,5	9 918	16,1
2006	62 886	807,4	15 773	25,1	36 905	58,7	10 208	16,2

Les naissances hors mariage représentent 48,3 % des enfants (43,6 % en 2000 ; 38,6% en 1995). Le nombre de mariages est stable : 278 000 en 2005, le nombre de PACS, 40 100, augmente, 7 000 sont dissous.

La forte croissance vers le Sud et l'Ouest progresse : Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées, Corse, Aquitaine. Alsace, Rhône Alpes, Provence- Alpes- Côte d'Azur, Pays de la Loire et Bretagne associent excédent migratoire et solde naturel. En Nord, Pas-de-Calais, Lorraine, Picardie et Haute-Normandie, les naissances compensent les départs. L'Ile-de-France rassemble 11,362 millions d'habitants, dont 2 144 700 à Paris. La Champagne Ardenne continue sa décroissance. Auvergne, Limousin, Massif Central continuent de progresser. Dans les DOM la croissance est proche de la métropole, sauf en Guyane, où les soldes naturels et migratoires progressent plus fortement.

Les trois quarts de l'accroissement concernent l'espace à dominante urbaine, le long des grands axes de communication et le littoral, notamment du Sud, de l'Ouest et du Centre.

Les évolutions récentes les plus caractéristiques concernent les communes de moins de 10 000 habitants, et surtout de moins de 2 000 et moins de 500 habitants : elles connaissent la forte croissance (+ 0,9 % et + 1 %) depuis 1999. Le mouvement s'accroît dans les espaces proches d'aires urbaines. Le cadre de vie rural dans la zone d'attraction d'un ou plusieurs pôles urbains dans un rayon de 25 à 50 kilomètres est recherché.

Au 1^{er} janvier 2005, la France métropolitaine compte 30,6 millions de logements, dont 25,6 millions sont des résidences principales, soit 1,8 million de plus qu'en 1999. C'est dans les communes périurbaines que la croissance du nombre de résidences principales est la plus élevée.

Bilan démographique 2005 - En France, la fécondité des femmes augmente toujours

Insee Première - N° 1059 - janvier 2006

Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 - La croissance démographique s'étend toujours plus loin des villes.

Insee Première - N° 1058 - janvier 2006

Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 - 31,3 millions de logements au 1^{er} janvier 2005 .

Insee Première - N° 1060 - janvier 2006

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et revues

- ▶ Abramovici Gérard, « Populations et conditions sociales », EUROSTAT, Septembre 2005
- ▶ Albuy Valérie, Roth Nicole, « Les aides publiques en direction des familles. Ampleur et incidences sur les niveaux de vie », Haut Conseil de la population et de la famille, février 2003
- ▶ Aubry Chantal, « Des voyageurs sans voyage. Fragile statut pour les Tziganes français », Le Monde diplomatique, mai 2003
- ▶ Baccaïni Brigitte, « Migrations interrégionales : évolutions depuis 1999 et perspectives à l'horizon 2015 », INSEE Première n° 1028, juillet 2005
- ▶ Barre Corinne, Vanderschelden Mélanie, L'enquête « Etude de l'histoire familiale » de 1999, INSEE Résultats n°33, août 2004 et « Histoires de familles, histoires familiales », Les cahiers de l'INED, n° 156, septembre 2005
- ▶ Beaumel Catherine, Richet – Mastain Lucile, Vatan Mauricette, « La situation démographique en 2003, Mouvement de la population », INSEE Résultats n°41, septembre 2005
- ▶ Bénard Raymond, « Douze ans de chômage », Profils Nord-Pas-de-Calais n°1, mars 2003
- ▶ Béoutis Adeline, Casset-Hervio Hélène, Leprevost Élodie, « Les produits intérieurs bruts régionaux en 2003 : forte concentration spatiale et dynamismes contrastés », INSEE Première n° 1055, décembre 2005
- ▶ Borrel Catherine, Durr Jean Michel, « Enquête annuelle de recensement : premiers résultats de la collecte 2004. Principales caractéristiques de la population et des logements », INSEE Première n° 1001, janvier 2005
- ▶ Brutel Chantal, Omalek Laure, Projections démographiques pour la France, ses régions et ses départements pour la France, ses régions et ses départements (horizon 2030/2050), INSEE Résultats Société n°16, juillet 2003
- ▶ Büttner Olivier, Letablier Marie Thérèse, Pennec Sophie, avec la collaboration de Bontemps Sophie, Lurool Martine, « L'action publique face aux transformations de la famille en France », Rapport de Recherche, Centre d'Etude de l'Emploi, février 2002
- ▶ Cassan Francine, Héran François, Toulemon Laurent, « Étude de l'histoire familiale : l'édition 1999 de l'enquête Famille », INSEE, n°93, mars 2000
- ▶ Cazain Sophie, « La population allocataire des CAF à l'horizon 2015 », CNAF, Recherches et Prévisions n° 84, juin 2006.
- ▶ Chardon Olivier (DARES), Estrade Marc Antoine (CGP), Toulemonde Fabien (DARES), « Les métiers en 2015 : l'impact du départ des générations du baby-boom », Premières Synthèses Informations, DARES, Le Plan - Commissariat Général du Plan, N° 50.1, décembre 2005
- ▶ Chesnel Hélène, Lequesne Frank, « Travailler en Belgique », Profils INSEE n° 7, octobre 2003
- ▶ Chi Dinh Quang, La population de la France à l'horizon 2050, "Projections démographiques, comportements individuels et choix collectifs", Economie et Statistique INSEE, 1994-4 n°274
- ▶ Chombart de Lauwe Paul-Henri, « Séparations et transformations sociales », Paris, Anthropos, 1970
- ▶ Clément-Ziza Bruno, Chesnel Hélène, « Des ménages plus petits pour d'autres besoins en logements », Profils INSEE n° 2, mars 2004
- ▶ Cousin Christophe, Flipo Anne, Lavenseau Danièle, « Les dynamiques économiques et sociales à l'œuvre dans les territoires », Profils INSEE Nord-Pas-de-Calais n° 11, février 2004
- ▶ Crépin Christiane, « Les évolutions démographiques en France », CNAF, Dossier d'étude n° 52, janvier 2004
- ▶ Daguerre Anne, Nativel Corinne, "Les maternités précoces dans les pays développés", CNAF, Dossier d'étude n° 53, février 2004 et Essentiel n° 22, février 2004

- ▶ Damon Julien, Bihler François, « La population allocataire à bas revenus », CNAF, Recherches et Prévisions n° 68-69, juin-septembre 2002 et dossier d'étude n° 23, septembre 2002
- ▶ David Olivier, Eydoux Laurence, Séchet Raymonde, Martin Claude, Millar Jane, « Les familles monoparentales en Europe », CNAF, Dossier d'étude n° 54, mars 2004
- ▶ Davezies Laurent "Y- a-t-il une crise du Logement en France aujourd'hui" ? Situation du Nord-Pas-de-Calais sur les causes de la crise actuelle (conjonction de facteurs de fond) et la différence avec la situation de 1990. Cahiers de l'Observatoire Régional de l'Habitat et de l'Aménagement. (O. R. H. A). n° spécial Janvier- Février 2005 (n°28) - rencontre des PRÉDAT (Pôles Régionaux d'Echanges sur le Développement et l'Aménagement des Territoires)
- ▶ Davezies Laurent, Veltz Pierre, « Le grand tournant, Nord-Pas-de-Calais 1975-2005", Editions de l'Aube, Seuil, 2004
- ▶ Deguen Florence, « En France, même les hommes veulent beaucoup d'enfants », Le Parisien, 21 juillet 2005
- ▶ Dekneudt Joël, Jacquot Alain, Macrakis Bénédicte, « Projections des ménages pour la France métropolitaine, ses régions, ses départements. Horizon 2030 », INSEE Résultats Société n°19, octobre 2003
- ▶ De La Morvennais Patrick, « Les migrations résidentielles en France à l'horizon 2010 », Bureau d'Information et de Prévisions Economiques (BIPE), 2005, www.bipe.com
- ▶ Delaunay Berdaï, Anne Isabelle, « Le veuvage précoce en France », CNAF, Recherche et Prévisions n° 76, juin 2004
- ▶ Deschamps Linda, Le Gléau, Quelle population pour les régions en 2015 ? Modèle « Omphale » : Outil Méthodologique de Projection des Habitants, des Actifs, des Logements et des Elèves
- ▶ Desplanques Guy et Royer Jean-François, « Enquêtes annuelles de recensement : premiers résultats de la collecte 2004 », INSEE Première n°1000, janvier 2005
- ▶ Dollé Michel, « Précarité et conditions de vie », Rapporteur général du CERC, groupe de travail CAE « Famille, Economie, Société », Octobre 2005
- ▶ Dumont Gérard François, « Les régions et la régionalisation en France », Paris, 2005, Ellipses, www.population-demographie.org
- ▶ Dumont Gérard François, « Adaptation des politiques familiales aux évolutions des structures familiales » dans le monde, Institut de démographie politique, CNAF, Dossier d'étude n° 71, août 2005
- ▶ Dumont Gérard François, avec la collaboration de Jean Edouard Rochas, Jean Paul Sardon, Jean Marc Zaninetti, « Analyse des récentes évolutions démographiques en France », CNAF, Dossier d'étude n° 59, août 2004
- ▶ Ekert-Jaffé Olivia, Léridon Henri, Pennec Sophie, Théry Irène, Toulemon Laurent, "Evolution de la structure familiale", Séminaire de la Valorisation de la Recherche, Séance du 28 juin 2000, Paris, novembre 2001
- ▶ Fack Gabrielle, « Pourquoi les ménages pauvres paient-ils des loyers de plus en plus élevés ? », CNAF, Dossier d'étude n° 39, décembre 2002
- ▶ Flipo Anne, Vaillant Eric, « L'émergence d'un polygone central aux relations intenses », Profils INSEE n°10, février 2004
- ▶ Foret Marie Christine, Lerouge Jocelyne, « Grande disparité des revenus fiscaux dans le Nord-Pas-de-Calais », Profils INSEE n° 5, 2003
- ▶ Godet Michel, Sullerot Evelyne, « La Famille, une affaire Publique », La Documentation Française, 2005 (Les rapports du Conseil d'analyse économique, n° 57)
- ▶ Héran François, Aoudai Maryse, Richard Jean Luc, « Immigration, marché du travail, intégration », rapport du séminaire présidé par François Héran, Commissariat Général du Plan, Paris, La Documentation française, 2002
- ▶ Hauret Laetitia, « Analyse économique de la dimension géographique de la pauvreté », Application en Alsace Lorraine, CNAF, Dossier d'étude n° 55, avril 2004
- ▶ Jacquot Alain, Minodier Christelle, « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 - 31,3 millions de logements au 1er janvier 2005 », INSEE Première n° 1060, janvier 2006

- ▶ Kaufman Vincent, "Famille, temps, mobilité", CNAF, Dossier d'étude n° 51, décembre 2003
- ▶ Le Hir Pierre, « Moins féconde, vivant plus longtemps, l'humanité vieillit », Le Monde, 22 juillet 2005
- ▶ Le Jeannic Thomas, « Approches locales et territoriales des phénomènes sociaux ; l'apport des CAF », CNAF, Recherches et Prévisions n° 52, juin 1998
- ▶ Le Jeannic Thomas, « Le zonage en aires urbaines : une nouvelle nomenclature spatiale de l'INSEE », La santé de l'homme, n°327, 1997
- ▶ Le Jeannic Thomas, « Une nouvelle approche territoriale de la ville », INSEE, Economie et Statistique, n°294-295, 1996
- ▶ Lequesne Frank, « Deux fois plus de frontaliers en une décennie », Profils INSEE n° 4, juin 2003
- ▶ Martin Claude, Millar Jane, David Olivier, Eydoux Laurence, Séchet Raymonde, « Les familles monoparentales en Europe », CNAF, Dossier d'Etude n° 54, mars 2004
- ▶ Martin Claude, « Les politiques familiales en Europe du Sud - Le cas de l'Espagne », Dossier d'Etude n° 43, avril 2003
- ▶ *Mahieu Ronan, Mathieu Françoise, Robert Marie-José, Salesses Chantal*, « Plus de 10 millions d'allocataires bénéficient des prestations versées par les CAF au 31 décembre 2003 », CNAF, L'essentiel, n° 24, avril 2004
- ▶ Monnier Alain, « L'Union européenne élargie : quinze + dix = 455 », Population et Sociétés n°398, INED février 2004.
- ▶ Morel Bernard, Redor Patrick, « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 - La croissance démographique s'étend toujours plus loin des villes », INSEE Première n° 1058, janvier 2006
- ▶ Mucchielli Laurent, « Familles et délinquance », CNAF, Dossier d'Etude N° 9, 2000
- ▶ Paluch Didier, « Les aires urbaines : une approche plus large de la ville », INSEE, Profils, n°11, 1996
- ▶ Pison Gilles, « Tous les pays du monde (2003) », INED, Population et Sociétés, n° 392, juillet-août 2003
- ▶ Ponthieux Sophie, « Conditions de vie des ménages - Limites et enjeux des indicateurs de niveau de vie », CNAF, Informations Sociales n° 114 « Les mesures du bien-être », février 2004
- ▶ Prioux France, « L'évolution démographique récente en France », INED, Population n° 5, 2004
- ▶ Puel Henri, « Peut-on connaître les besoins ? », Revue Economie et Humanisme, n° 210, mars-avril 1973
- ▶ Richet-Mastain Lucile, « Bilan démographique 2005 - En France, la fécondité des femmes augmente toujours », Insee Première - N° 1059 - janvier 2006
- ▶ Richet-Mastain Lucile, « Bilan démographique 2004 - Nette diminution des décès », INSEE Première n°1004, février 2005
- ▶ Séchet Raymonde, David Olivier, Eydoux Laurence, Ouallet Anne, « Les familles monoparentales - Perspective internationale », Université Rennes 2, CNAF Dossier d'étude n° 42, mars 2003
- ▶ Simonin Bernard, « Politique de l'emploi : trois réformes à l'étranger », CNRS, Centre d'étude l'emploi mai 2004
- ▶ Théry Irène, « Le démariage », Justice et vie privée, Editions Odile Jacob, avril 1993
- ▶ Théry Irène, « Les évolutions sociologiques de la famille », Groupe de Prospective, CNAF, mars 2006
- ▶ Thévenot Jérôme "Pauvreté Précarité, Populations marginalisées : tentative de formalisation en vue de l'insertion sociale" - Observatoire des évolutions sociales et urbaines - Agence de Développement et d'Urbanisme de la Métropole Lilloise - Janvier 1996
- ▶ Thierry Xavier, « Évolution récente de l'immigration en France, comparaison avec le Royaume-Uni », INED, Population n° 5, 2004

- ▶ Toulemon Laurent, « La fécondité « en France depuis 25 ans ». Rapport pour le Haut Conseil de la population et de la famille, janvier 2003
- ▶ Vaillant Eric, Becquet Philippe, « Les fonctions métropolitaines supérieures », Profils INSEE Nord-Pas-de-Calais n° 2, avril 2003
- ▶ Villac Michel, « La politique familiale, débats autour d'une définition », Solidarité Santé, Etudes statistiques, n° 4, octobre-décembre, 1993.
- ▶ Zavirov Patricia Antonov, Bilan démographique, Profils INSEE n°3, juin 2004
- ▶ Zavirov Patricia Antonov, S. Depil, « Quelles ressources de main d'œuvre à l'horizon 2015 ? », Profils INSEE Nord-Pas de Calais n°8, 2003
- ▶ Migrations Etudes, Revue Migrinter n° 120, février 2004
- ▶ « Familles et Villes », CNAF, Informations Sociales n° 130, décembre 2005
- ▶ « Prospective 2015 », CNAF, Informations Sociales n°128, décembre 2005
- ▶ PERSPICAF, "L'infracommunal dans les CAF : enjeux, outils et méthodes", CNAF, Dossier d'étude n° 74 novembre 2005
- ▶ « Mixité sociale », CNAF, Informations Sociales n° 125, juillet 2005
- ▶ « Pays de l'est, politiques familiales et sociales », CNAF, Informations Sociales n° 124, juin 2005
- ▶ « Logement, habitat et cadre de vie » CNAF, Informations Sociales n° 123, mai 2005
- ▶ « Unions et désunions du couple, CNAF, Informations Sociales n° 122, avril 2005
- ▶ « Décentralisation, enjeux et débats », CNAF, Informations Sociales n° 121, mars 2005
- ▶ « La bombe démographique n'est plus ce qu'elle était », Courrier International n° 749, 16 mars 2005
- ▶ « La pauvreté en Europe : politiques orientées en faveur des familles », CARITAS EUROPA, 2004
- ▶ « La fécondité en Europe », CNAF, Informations Sociales n° 118, septembre 2004
- ▶ « Familles nombreuses et grandes familles », CNAF, Informations Sociales n°115, avril 2004
- ▶ « Les mesures du bien-être », CNAF, Informations Sociales n° 114, février 2004
- ▶ « Actualité des migrations » », CNAF, Informations Sociales n°113, janvier 2004
- ▶ « Le ciblage en question », CNAF, Informations Sociales n° 108, avril 2003
- ▶ « Désir d'enfant » », CNAF, Informations Sociales n°107, mars 2003
- ▶ PNUD, Report 2001, "Human Development ", classement des pays selon l'IDH (Human Development Index). « L'Indice de Développement Humain » (IDH)

Sites à visiter

- ▶ CNAF / Publications, Statistiques / www.cnaf.fr
- ▶ Observatoire des Territoires, DATAR / www.territoires.gouv.fr
- ▶ Institut Ville en Mouvement, " Mobilité(s) / Exclusion(s) " Urbanisme n° 347 / <http://www.ville-en-mouvement.com>
- ▶ Congrès mondial de la population, 2005. Association internationale de la population: www.iussp.org
- ▶ Nations Unies, Direction des affaires économiques et sociales, Division Population, 2004, 2005, 2006 <http://www.un.population.org>

- ▶ INSEE : www.insee.fr
- ▶ INED : www.ined.fr.
- ▶ EUROSTAT : www.eurostat.fr.
- ▶ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : www.ocde.fr
- ▶ Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT) : www.diact.gouv.fr

Enquêtes internationales

- ▶ ERFI : Étude des relations familiales et intergénérationnelles (Generations and Gender Survey : GGS ou Enquête « Genre et Génération ») <http://www.unece.org/ead/pau/ggp> / <http://www-erfi.ined.fr>
- ▶ ELFE : cohorte d'enfants : <http://www-elfe.ined.fr>

ANNEXES

ANNEXE 1 : CHIFFRES CLÉS

2003

Allocataires : 10,3 millions régime CAF, soit 11,2 millions tous régimes, dont :

- Familles : 6,1 millions,
- Allocataires non Familles : 4,2 millions

Financements :

- recettes : 59,1 milliards d'euros
- dépenses : 58,8 milliards d'euros

Recettes : 59,1 milliards d'euros à quasi égalité entre cotisations et Etat :

- Entreprises : 30,3 milliards d'euros, 51 % (les cotisations salariales : 5,4 % du salaire)
- Etat : 28,8 milliards Euros, 49 % (CSG 9,7 milliards, prise en charge cotisations 3,3 milliards, remboursements de prestations sociales 15,8 milliards)

Dépenses : 58,8 milliards d'euros

53,8 milliards d'Euros Prestations légales (48,0 de prestations et 5,8 transferts avantages vieillesse et congés paternité) tous régimes (**dont Régime CAF 50,6 milliards**)

- 2,6 milliards d'Euros d'action sociale (aides collectives : équipements et services)
- 2,3 milliards d'Euros de dépenses de gestion et divers

Répartition des dépenses :

50,6 milliards d'Euros

- Familles : 50 %, (mais en réalité 38,7 milliards pour les familles incluant la part API, AAH, ALF)
- Logement : 28 % (ALF, ALS, APL, ALT), familles incluses
- Précarité : 22 % (API, AAH, RMI), familles incluses

Dépenses de la CNAF et des CAF ou bénéfiques pour les familles en 2003 :

Régime général	Prestations Familiales	RMI RSO	Aides au logement	Handicap et Invalidité	Autres prestations	Ensemble des aides
Montants Métropole	21,19 K€	4,40 K€	12,43 K€	4,69 K€	0,21 K€	42,71 K€
Montants Dom	0,97 K€	0,70 K€	0,42 K€	0,19 K€	-	2,28 K€
Métro +Dom	22,16 K€	5,10 K€	12,85 K€	4,88 K€	0,21 K€	45,20 K€
Montant moyen Métropole	325 €	360 €	178 €			
Montant moyen Dom	426 €	362 €	218 €			

Évolution des financements, très schématiquement :

1,5 % du PIB en 2003 contre 2,2 % du PIB en 1973
Dépenses familles et non familles identiques en 1993 : 50 % (87 % en 1973)

Les 3 objectifs de la politique familiale (1945 - 2005) :

1. natalité
 2. amélioration des conditions de vie
 3. solidarité, redistribution
- évolutions : conciliation vie familiale, vie professionnelle : articulation des 1, 2 et 3
condition de ressources et précarité : articulation des 2 et 3

ANNEXE 2 : DÉFINITIONS

Allocataire : bénéficiaire d'une prestation en argent attribuée à une personne pour faire face à un besoin

Année de référence : 2003

Limites méthodologiques :

- allocataires du régime CAF : données locales semestrielles à partir d'informations gestionnaires
- allocataires des autres régimes : données nationales annuelles
- âge des enfants : 0 à 20 ans retenu (quelques prestations jusqu'à 25)
- allocataires dont les enfants ne résident pas sur le territoire (30 000 enfants)
- un grand nombre de règles de droit et de prestations, évolutives,
- la situation au 31 décembre reflète la situation (administrative) de la famille à un temps donné ;
- l'évolution de la législation et des définitions contribue à modifier la structure des populations
- les DOM : caractéristiques démographiques et législation différentes, se rapprochent
- perspectives : progression de l'ensemble des familles et des enfants : presque tous allocataires

Les allocataires :

- les allocataires bénéficiaires d'une prestation légale
- les personnes allocataires - bénéficiaires de prestations sociales (RMI, API, AAH) financées par l'Etat et gérées par les CAF
- les allocataires du Fonds National des Prestations Familiales (FNPF) : toutes les familles d'au moins deux enfants bénéficiaires de prestations familiales financées par les cotisations versées par les employeurs ; certaines familles avec un seul enfant ;
- **les familles allocataires : allocataires isolés ou vivant en couple avec au moins un enfant à charge**

Tous sont des « allocataires », désignant des personnes du point de vue du droit, mais la population « couverte » est plus large, puisqu'elle intègre tous les « bénéficiaires », les conjoints, les personnes à charge, les enfants pour les familles. Un certain nombre de familles d'un seul enfant en situation de précarité ou de fragilité sont allocataires de prestations sociales (aide aux enfants handicapés, familles monoparentales, allocations de rentrée scolaire sous conditions de ressources). D'autres reçoivent des prestations particulières : APJE, ASF, AES, AFEAMA, AGED, ALF, ARS, toutes les familles et CF dans les DOM, adoption, allocation de présence parentale, allocation différentielle ; PAJE à partir de 2004. Les allocataires du régime général représentent de l'ordre de 90 % de l'ensemble des régimes. Il est prévu l'intégration d'allocataires relevant de régimes spéciaux dans le régime CAF : La Poste en juillet 2004, France Telecom en juin 2005, Fonction publique en juin 2005.

Par extension, un allocataire d'une prestation familiale des CAF est potentiellement bénéficiaire de l'action sociale des CAF (article L 511-1 du Code de la Sécurité Sociale).

Besoins :

- 1) primaires : de survie sans lesquels « l'homme meurt ou s'atrophie » : nourriture, vêtements, habitat, réconfort moral, « possibilité de procréer et d'éduquer ses enfants ».
 - secondaires : facilitent la vie (voiture, radio...)
 - tertiaires : agrémentent la vie (œuvres d'art, cadre de vie...) H. Puel
- 2) aspirations « pouvant être satisfaites... permettant à l'individu... de s'élever au-dessus de sa condition présente », une nouvelle aspiration déclenchant à nouveau le même processus : les besoins évoluent et ne sont jamais définitivement satisfaits... ». P. H. Chombart de Lauwe

La famille (INSEE) est un « couple (marié ou non), avec ou sans enfants, ou une personne sans conjoint avec enfant(s) ». L'âge des enfants est de 25 ans pour l'INSEE. Il est retenu l'âge de 20 ans pour les CAF, compte tenue de la très faible part de jeunes « à charge » au sens des prestations familiales (hors étudiants), de moins de 5 %.

La famille s'entend aussi comme le réseau intergénérationnel, apparenté et /ou intégrant des membres choisis du réseau amical. La famille monoparentale : de facto, de jure, mère mineure, veuvage précoce. La durée moyenne de la situation de mono-parentalité est de 8 ans 1/2 en moyenne.

Population couverte = nombre de personnes connues (comptées, concernées) par rapport à l'ensemble de la population au sens INSEE. Il s'agit des personnes bénéficiaires de la politique familiale.

Indicateurs

Les indicateurs sont des variables dont certaines valeurs sont significatives (d'un état, d'un phénomène économique). Un indicateur est aussi un indice, un clignotant. Un indice est un signe apparent qui indique une situation avec probabilité. C'est une indication numérique ou littérale qui sert à caractériser un signe. Un clignotant est un indice dont l'apparition signale un danger.

ANNEXE 3 : SYNTHÈSE RELATIVE AUX ÉVOLUTIONS SOCIOLOGIQUES DE LA FAMILLE

Encadré 1 : les évolutions sociologiques de la famille (Travaux du groupe « prospective » CNAF)

Les conditions de vie, l'environnement, l'urbanisation entraînent des modes d'organisation du travail, des transports, et infléchissent des changements démographiques.

Le raisonnement s'appuie sur l'ambiguïté du mot famille. Le terme « famille » du langage courant recouvre indistinctement quatre sens :

- la Familia Romana qui désigne tous les individus vivant une même maison, régie sous la puissance d'un seul,
- les consanguins au sens strict (frères sœurs, parents enfants). Tous ceux pour lesquels portent l'interdit de l'inceste,
- les consanguins de la personne que l'on épouse, c'est à dire les affins, ceux qui ne font pas partie de la catégorie précédente et que l'on peut épouser,
- la famille nucléaire, sens le plus banal et le plus récent, signifiant le foyer ou le ménage au sens INSEE/ INED.

Ce quatrième sens usuel montre que la sociologie de la famille s'est coupée de la réflexion sur la parenté et de l'anthropologie. Les changements actuels sont perçus comme le passage de la prééminence du groupe à la prééminence de l'individu. La progression de l'union libre, comme du divorce, témoigne du développement de l'individualisme qui ne signifie pas un égoïsme ou un hédonisme, dans une vue à court terme. Cette évolution a un sens positif d'émancipation, l'objectif étant de valoriser l'authenticité par rapport aux conventions sociales.

Pour François de Singly, la famille n'est plus une institution. Il parle de « désinstitutionalisation ». Les valeurs nouvelles d'autonomie, de dépassement de soi, deviennent prédominantes.

Le véritable problème est d'identifier le lien de parenté au niveau de l'individu. Il ne s'agit ni d'un mode de vie domestique, ni de relations sociologiques. Il s'agit d'identifier un individu : une place unique dans un système de parenté comme on lui accorde un numéro de sécurité sociale. Il est un exemplaire dans une société, singularisé dans un système d'attribution de places.

Un système de parenté singularise les relations selon trois types de liens principaux :

- d'alliance,
- de filiation,
- de germanité.

La famille est un groupe social de parenté croisant des liens hétérogènes. Chaque type de lien est pensé comme différent des autres. Il s'agit là de la principale source de changement. Être dans une famille, c'est circuler entre différentes positions au cours de la vie. Il ne s'agit pas d'un état statique, mais dynamique (chaque enfant est appelé à devenir parent). Dans la famille existe un mode d'être normal selon un type de lien.

Comment évoluent les différents liens de parenté ? La famille est une institution qui change. Pour Irène Théry, la vitalité institutionnelle de la parenté est exceptionnelle aujourd'hui. En cela, elle relativise l'approche de François De Singly.

Nous avons vécu pendant très longtemps avec l'inscription de la famille dans la parenté, la « familialisation » de la parenté. On n'entraîne pas dans le lignage de l'autre, ce qui est le contraire aujourd'hui : c'est le changement majeur.

La valeur d'égalité de sexe est liée à cette émancipation conjugale et a infléchi la conception du couple. L'ordre matrimonial de la famille est bouleversé dans sa conception holiste (la famille comme un tout, irréductible à la somme de ses membres). Ce « tout » qui ne fait qu'un (le mariage) devient moins stable.

La prééminence de l'époux sur l'épouse relevait d'une conception hiérarchique. Aujourd'hui, le couple est un duo, où le risque de désaccord, voire de déception, fait partie de la valeur donnée à l'engagement. Un vrai mariage n'est pas assuré dans le temps. Ce changement entraîne une redéfinition du choix du couple : l'union libre aujourd'hui relève de cette exigence. Ces choix familiaux et de parenté relèvent d'une question de conscience personnelle. Le mariage ne peut plus être le socle.

.../...

.../...

Les fondements de la filiation se définissent du point de vue de la parenté, non plus dans le mariage. La recherche de la paternité hors mariage a été longtemps interdite par le droit français. La société a admis le démariage comme une institution, en préservant le lien de filiation comme l'axe commun du droit de la famille. La question de la filiation s'est autonomisée par rapport à la conjugalité. La filiation reste, même si le couple se sépare. On a transféré la stabilité sur le lien de filiation. On en attend peut-être trop. Il existe une difficulté à articuler lien de couple et lien de filiation. Le lien de paternité est plus difficile à maintenir par exemple en cas de séparation.

Les mêmes individus vont connaître des configurations successives au cours de leur vie. Les politiques familiales face à ces changements jouent un rôle très important. Pour l'avenir, il s'agit d'un véritable enjeu. Ces interrogations représentent une question difficile pour le modèle français républicain, attaché à l'égalité des droits, fondement de la Révolution Française. Comment penser un droit à la fois commun et pluraliste, adapté à la tendance actuelle ? Par exemple, quelle est la place dans la parenté des beaux parents ?

Il en est de même lorsque deux hommes et deux femmes forment un couple. Les couples homosexuels, les familles monoparentales remettent en cause notre conception de l'égalité, car nous avons du mal à nous placer dans une logique de politique des populations. On distingue les hommes, les femmes, les homosexuels, on défend les droits de ces populations. Comment faire un droit social, fiscal, civil, commun dans les principes ? Comment aménager un pluralisme de ce droit commun ?

Face à l'objectif de cohésion sociale, jusqu'où les citoyens français sont-ils prêts à mutualiser les risques ? Comment mesurer les conditions de ressources si les prestations familiales ne sont pas données à la famille, mais à un groupe plus large que le ménage comprenant les beaux-parents ? La politique familiale s'adresse-t-elle à des familles ou à des individus ?

Les familles recomposées montrent qu'il existe des situations familiales mettant en jeu plus d'un homme et plus d'une femme dans la vie d'un enfant. Quelle place la société va-t-elle accorder au conjoint du père ou de la mère ? La place n'est pas substitutive. Il existe encore des veuvages, encore des absences du père, mettant en situation un parent additionnel.

D'autres situations plus exceptionnelles vont se ranger dans la même problématique. Des adoptions, des situations avec un donneur, sont autant de cas présentant une difficulté de se placer au sein de la parenté. La pluri - parentalité est une alternative. Elle existe pour une famille adoptive. On peut imaginer un droit pluraliste, en se rapportant à des valeurs communes au regard de ces questions posées.

D'après l'Exposé d'Irène Théry, CNAF, DSER, Prospective, 18 février 2005

Encadré 2 : synthèse relative à l'étude « Histoire familiale » (EHF) – Enquête famille INSEE 1999

44 millions de personnes de plus de 18 ans vivent dans des « ménages ordinaires » en France en 1999.

Famille d'origine

Origines géographiques

88 % des personnes sont nées en France, 12 % à l'étranger (11 % ont au moins un parent né à l'étranger) : 5 millions

Origines sociales

- mère plus souvent active, employée ou cadre, ou profession intermédiaire
- 40 % des employés ont un père ouvrier ; 13 % des ouvriers ont un père employé ; 23 % des cadres ont un père ouvrier.
- 5 % des personnes nées en 1970 ont un père exploitant agricole, contre 28 % de celles nées en 1920;

Fratrie

La famille de 2 enfants est le modèle dominant : 1 sur 3 né en 1970 a un seul frère ou sœur ;

- les enfants nés entre 1980 et 1990 sont d'une fratrie de 3 enfants, contre 4 pour la génération précédente
- 1 sur 4 né en 1950 vivait dans une famille de 6 enfants ou plus, 1 sur 10 est enfant unique contre 1 sur 6 nés en 1920, 1 sur 4 appartient à une fratrie de 3 enfants, contre moins d'1 sur 5 des personnes nées avant.

La fratrie de ceux nés dans un autre pays européen est plus réduite ; elle est plus nombreuse pour ceux nés hors d'Europe. Les enfants d'agriculteurs ou d'ouvriers ont des fratries plus nombreuses que les enfants de cadres.

Décès des parents

1 % des 19 à 29 ans ont perdu leurs 2 parents; 1 sur 4 des 30 à 39 ans, 1 sur 2 des 40 à 49 ans.

2 % des 19 à 29 ans ont perdu leur père avant l'âge de 10 ans ; 7 % des 60 à 79 ans, 15 % des 80 ans et plus ;

Age adulte

Fin des études : 1 jeune de 19 à 29 ans sur 5 est en formation initiale, moins d'1 sur 1000 au delà de 30 ans. Depuis 1970, les filles terminent leurs études plus tard que les garçons (réussissent mieux) ;

Premier emploi : 20 ans en moyenne pour les 30 à 39 ans ; 16 ans pour ceux de 80 ans (14 ans ouvriers, 19 ans cadres),

Départ du domicile parental : 25 ans pour ceux nés en 1970, les femmes plus tôt que les hommes (21 ans pour ceux nés après 1940). Les jeunes hommes partent du domicile parental peu après le 1er emploi.

Première union : entre 20 et 24 ans pour plus d'1 couple sur 2 ; 1 sur 7 avant 20 ans, 1 sur 4 entre 25 et 29 ans, 1 sur 10 après 30 ans. 23 ans pour les 30 à 39 ans ; 26 ans les plus de 80 ans.

Histoire des couples

Vie en couple : 28 millions d'adultes vivent en couple (64 % des adultes), dont 1 sur 10 a déjà vécu une union. Les 19 à 29 ans vivent le moins en couple (57 %), 8 % à 80 ans ou plus.

Les hommes vivent en couple moins que les femmes avant 40 ans, et plus souvent après 50 ans du fait de l'écart d'âge. 75 % des femmes entre 30 et 59 ans vivent en couple. Les hommes se remettent en couple plus souvent que les femmes ; les femmes sont plus souvent seules aux âges avancés.

Mariage : 80 % de ceux vivant en couple sont mariés.

- les deux tiers des 19-29 ans et un tiers des 30-39 ans ayant vécu en couple ne sont pas mariés.
- 75 % des femmes et 72 % des hommes se marient avec le conjoint de la première union. Cette proportion est plus faible pour les jeunes générations ; les jeunes cohabitent plus souvent au début de la vie en couple.
- 9 sur 10 sont mariés parmi ceux nés à l'étranger, 7 sur 10 vivent en couple.

Conjoints. Dans 1 couple sur 5 (les plus nombreux), l'homme est ouvrier, la femme employée.

1 couple sur 3 appartient au même groupe social : 1 agriculteur sur 2, plus d'1 employé sur 2, 1 cadre sur 5.

- 38 % des hommes n'ayant jamais travaillé vivent avec une femme ayant toujours été inactive.

Ruptures de couple

- 15 % des femmes mariées avec leur premier conjoint ont divorcé : 21 % des 40 à 49 ans, 6 % des plus de 80 ans. Le divorce a lieu le plus souvent après plus de 5 ans de mariage.

- en 1999, 1 femme sur 3 et 1 homme sur 5 ont rompu leur première union : divorce, décès, séparation.

Remise en couple : 51 % des hommes et 61 % des femmes de 40 à 49 ans ayant rompu leur 1^{re} union vivent à nouveau en couple, le plus souvent après moins d'un an, 1 sur 4 après 5 ans ou plus.

.../...

.../...

Fécondité

Nombre d'enfants par femme

- les femmes de 46 à 49 ans en 1999 ont eu 2,1 enfants; contre 2,6 celles de 60 à 69 ans. Les femmes sans activité professionnelle ont 3,5 enfants en moyenne. Les agricultrices et les ouvrières ont un peu plus d'enfants que la moyenne. Les personnes nées à l'étranger ont 2,6 enfants, celles nées en France en ont 2.

- 90 % des femmes de 50 à 59 ans ont eu au moins un enfant avant 45 ans, 86 % des hommes.

Infécondité

- moins d'1 personne mariée sur 10 n'a pas d'enfant ; la proportion est plus élevée pour les personnes vivant en couple sans enfants (2 sur 3 ont moins de 30 ans, 9 sur 10 ont moins de 40 ans). 13 % des 80 ans ou plus cohabitant n'ont pas d'enfant contre 9 % du même âge mariés.

Age à la naissance

Les femmes nées en 1950 ont eu leur 1^{er} enfant à 24 ans, les hommes à 27 ans, le dernier à 29 ans, les hommes à 32 ans. Celles ayant 6 enfants ou plus ont le 1^{er} à 20 ans, à 23 ans avec 3 enfants ou plus, et 27 ans avec 1 seul. Celles ayant eu 2 enfants ont eu leur dernier enfant à 28 ans, celles en ayant eu 4, à 31 ans, et celles en ayant au moins 6 à 42 ans.

Familles et parents

8 822 000 familles d'au moins 1 enfant en 1999 contre 9 126 000 en 1990, soit une diminution de - 3,3 % familles.

Familles d'un seul parent

- 1 640 000 familles avec enfant de moins de 25 ans sont monoparentales, en progression de 17 % par rapport à 1990 : près d'1 famille sur 5 est monoparentale. Plus de la moitié de ces familles sont composées d'un adulte et d'un enfant. 1 famille sur 5 a 3 enfants et plus.

Familles recomposées

- 708 000 familles sont recomposées, en progression de 10 % par rapport à 1990 (646 000 familles), dont plus d'une sur deux avec des enfants du couple actuel : réparties à quasi égalité entre celles composées d'enfants d'une précédente union et de la nouvelle union.

- 35 % des familles recomposées ont 3 enfants ou plus (20 % des familles de 2 parents et 15 % des familles monoparentales).

Composition des familles

Type de famille	1990		1999		Evolution 1990 à 1999
	Nombre	%	Nombre	%	
Couples avec enfants	7 083 000	77,6	6 474 000	73,4	- 8,6
Familles monoparentales	1 397 000	15,3	1 640 000	18,6	+ 17,4
Familles recomposées	646 000	7,1	708 000	8,0	+ 9,6
dont aucun enfant du couple	310 000	3,4	328 000	3,7	+ 5,8
dont enfant du couple	336 000	3,7	380 000	4,3	+ 13,1
Ensemble des familles	9 126 000	100,0	8 822 000	100,0	- 3,3

Source : INSEE, EHF, RP 1999. (Enfants : 0 à moins de 25 ans)

Enfants

- 18,2 millions d'enfants et jeunes de moins de 25 ans, dont 12,5 millions vivent avec leurs 2 parents,
 - 3,8 millions vivent avec un seul parent, dont 2,7 dans une famille monoparentale, et 1,1 avec un parent et un beau-parent.
 - 1,6 millions vivent dans une famille recomposée (dont 1,1 avec parent et beau-parent ; dont 2 sur 3 cohabitent avec 1 demi frère ou sœur ; 513 000 vivent avec leurs 2 parents et des demi-frères ou demi-sœurs)
 - 16,3 millions vivent avec au moins 1 de leurs 2 parents.
 - 4,3 millions d'enfants, soit 3 sur 10, vivent dans une famille autre que leurs 2 parents et leurs frères et sœurs. La proportion des enfants vivant avec 1 seul de leurs parents augmente avec l'âge, du fait des ruptures de couples, de même elle est plus fréquente entre 13 et 18 ans (9 %). Au delà de 18 ans, ils ont tendance à quitter plus tôt le domicile parental.
- Beaux-enfants : 4 % des hommes et 2 % des femmes élèvent ou ont élevé des beaux enfants. 7 % cohabitent sans être mariés, 3 % sont mariés. Indépendants, cadres, professions libérales sont plus souvent confrontés aux recompositions familiales.
- Enfants adoptés : Les parents adoptifs représentent moins de 1 % des adultes. L'adoption est plus fréquente chez les cadres. 2 personnes sur 3 ont adopté un seul enfant, 1 sur 4, deux enfant, 1 sur 10 ont adopté au moins 3 enfants.
- Décès des enfants : 1 % des femmes de 30 à 39 ans ont perdu au moins un enfant après la naissance ; 7 % des femmes et 5 % des hommes de 50 à 59 ans, 25 % des femmes et 20 % des hommes de 80 ans ; plus souvent agriculteurs, ouvriers, sans activité.

Grands parents

12,5 millions de grands parents : les femmes sont grands-mères à 49 ans, les hommes grands pères à 52 ans. En moyenne un grand parent a 4 petits enfants ; les agriculteurs en ont 4,6 et les professions intermédiaires, 3,8.

Arrière-grands-parents : 17 % des grands parents sont aussi arrière grands parents. 71 ans est l'âge moyen auquel on devient arrière grand parent. A 80 ans, une grand-mère sur deux est arrière-grand-mère, et à 85 ans, un grand père sur 2. Un arrière grand parent a en moyenne 4 arrières petits enfants.

Source : Barre Corinne, Vanderschelden Mélanie, L'enquête « Etude de l'histoire familiale » de 1999, INSEE Résultats n°33, août 2004 et « Histoires de familles, histoires familiales », Les cahiers de l'INED, n° 156, sept 2005

ANNEXE 4 : BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS FAMILIALES AU NIVEAU NATIONAL

Tableau 1 : évolution du nombre d'allocataires, de familles et d'enfants entre 1993 et 2003 (Tous régimes)

Métropole + DOM (en milliers)	Allocataires	Familles	Enfants
1993	10 113	6 390	12 619
1994	10 418	6 421	12 604
1995	10 622	6 450	12 574
1996	10 742	6 439	13 132
1997	10 772	6 427	13 055
1998	10 618	6 163	12 272
1999	11 096	6 666	13 299
2000	11 118	6 717	13 311
2001	11 108	6 755	13 364
2002	11 160	6 782	13 379
2003	11 197	6 820	13 426
Évolution 93/03	11 %	7 %	6 %

Source : CNAF-DSER (cf. brochure Prestations Familiales 2003)

Le nombre d'allocataires progresse plus vite (+11%) que celui des familles (+7%) et des enfants (+6 %)

Tableau 2 : ventilation des allocataires suivant leur configuration familiale (Régime général au 31/12/1993)

Métropole + DOM (en milliers)	sans enfant à charge	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants ou + à charge	Total
Mariés	397	626	1 900	1 139	4 063
Concubins	195	277	253	135	860
Célibataires	1 799	229	64	29	2 121
Veuf(ve)s	585	62	34	19	701
Divorcé(e)s	246	106	84	34	471
Séparé(e)s	257	166	152	80	656
Ensemble	3 480	1 467	2 488	1 436	8 871

Source : CNAF-DSER

Références du graphique 2 dans le texte

Tableau 3 : ventilation des allocataires suivant leur configuration familiale (Régime général au 31/12/2003)

Métropole + DOM (en milliers)	sans enfant à charge	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants ou + à charge	Total
Mariés	347	640	1 839	976	3 802
Concubins	209	417	512	206	1 344
Célibataires	2 422	405	175	76	3 078
Veuf(ve)s	514	60	32	15	622
Divorcé(e)s	348	132	93	38	611
Séparé(e)s	375	204	186	90	855
Ensemble	4 215	1 857	2 837	1 402	10 311

Source : CNAF-DSER

Références du graphique 3 dans le texte

Tableau 4 : évolution de la configuration familiale des allocataires entre 1993 et 2003 (Régime général)

Métropole + DOM	sans enfant à charge	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants ou + à charge	Total
Mariés	-13 %	2 %	-3 %	-14 %	-6 %
Concubins	7 %	50 %	102 %	53 %	56 %
Célibataires	35 %	77 %	172 %	162 %	45 %
Veuf(ve)s	-12 %	-4 %	-7 %	-19 %	-11 %
Divorcé(e)s	41 %	24 %	10 %	13 %	30 %
Séparé(e)s	46 %	23 %	22 %	12 %	30 %
Ensemble	21 %	27 %	14 %	-2 %	16 %

Source : CNAF-DSER

Définition des rubriques par rapport à la codification

Marié(e): marié,remarié, cas de reprise de vie commune

Veuf(ve): veuf(ve),cas de jugement d'absence

Séparé(e): séparé(e) de droit et de fait

Le total des allocataires est hors migrants (UE et hors Métropole)

Références du graphique 4 dans le texte

Nouvelle typologie des allocataires : CAF 1993/2003

couples mariés (- 6 %) : plus d'une famille sur deux

- sans enfant à charge et avec 3 enfants ou plus (- 14 %).
- corollaire de l'augmentation des couples non mariés
- 3,6 millions en 1993; 3,4 en 2003 : plus de la moitié des familles.

couples non mariés « concubins » (+ 56 %)

- une famille sur cinq en 2003, une sur neuf en 1993
- 665 mille à 1,135 mille : quasi doublement
- 2 enfants à charge (+102 %) : 860 mille en 1993; 1,344 mille en 2003.

célibataires avec enfants (+ 45 %)

- plus que doublé : 322 000 à 656 000 : plus d'une famille sur dix,
- avec 2 enfants (+172 %) et 3 enfants (+162 %) mais le nombre reste relatif
- résulte de séparations et de veuvage de couples non mariés ;
- évolution -la plus remarquable- pourrait se poursuivre à l'avenir

allocataires célibataires sans enfant (+ 35 %)

- de 1,8 mille en 1993 à 2,4 en 2003 : bénéficiaires de prestations sociales
- un allocataire sur quatre en 2003 (un sur cinq en 1993)
- parmi eux : parfois le deuxième « parent » (le père) d'enfants à charge de leur mère.

veufs et veuves (-11 %)

- avec 3 enfants ou plus (- 19 %)
- nombre reste important : 622 000 en 2003 (701 000 en 1993).

divorcés et séparés

- 224 mille à 263 en 2003et 398 mille à 480 mille
- sans enfant et un enfant.

Tableau 5 : nombre total d'enfants couverts par les CAF de Métropole, comparé à celui de l'ensemble de la population métropolitaine en 2003

Métropole (en milliers)	INSEE	CAF	Taux de couverture	Écart INSEE / CAF
0 à 4 ans	3 749	3 184	84,9 %	15,1 %
5 à 9 ans	3 574	3 075	86,0 %	14,0 %
10 à 14 ans	3 795	3 015	79,4 %	20,6 %
15 à 19 ans	3 857	2 438	63,2 %	36,8 %
20 à 24 ans	3 899	208	5,3 %	94,7 %
Total	18 874	11 920	63,2 %	36,8 %

Source : CNAF- DSER

Références du graphique 5 dans le texte

Encadré 1 : évolution du nombre d'allocataires, de familles et d'enfants, entre 1993 et 2003, selon le régime

1993 (en milliers)	RG Métropole	Régime minier	Régimes spéciaux	Salariés agricoles	Exploitants agricoles	Total Métropole	RG DOM	DOM yc collect. locales	Tous régimes hors TIM	RG hors TIM
Allocataires	8 569	21	601	245	288	9 724	302	309	10 033	8 871
Familles *	5 254	16	601	139	153	6 163	220	227	6 390	5 474
Enfants	10 401	41	1 301	308	346	12 397	443	456	12 853	10 844

2003 (en milliers)	RG Métropole	Régime minier	Régimes spéciaux	Salariés agricoles	Exploitants agricoles	Total Métropole	RG DOM	DOM yc collect. locales	Tous régimes hors TIM	RG hors TIM
Allocataires	9 889	-	382	265	223	10 759	422	427	11 186	10 311
Familles *	5 887	-	382	152	109	6 530	286	290	6 820	6 173
Enfants	11 704	-	822	300	235	13 061	538	547	13 608	12 242

Source : CNAF-DSER cf. brochure Prestations Familiales 2003 pages 68 et 73

Note : nombre de familles hors doubles-comptes

Les familles et les enfants des régimes particuliers diminuent. Cette évolution est due à la fois à la diminution de l'activité agricole, à l'augmentation de l'activité dans les autres secteurs de production, au développement de l'activité féminine.

Le nombre d'allocataires bénéficiaires de prestations familiales et sociales, tous régimes confondus, continue de progresser : + 13,5 % depuis 1993

Encadré 2 : intégration progressive et partielle d'allocataires relevant de régimes spéciaux

La Poste en juillet 2004

France Telecom et la Fonction publique en juin 2005

Encadré 3 : Les plus pauvres paradoxalement moins aidés

La population allocataire à bas revenus

En 2000, sur 8 millions d'allocataires (hors DOM, étudiants, 65 ans et plus), un tiers se situe « sous le seuil des bas revenus qui correspond à 621,38 euros ». La population couverte, de 24 millions de personnes, est « plus pauvre que l'ensemble de la population française ». La même structure économique est observée entre 1996 et 2000. Le poids des prestations familiales dans le budget des familles dans leur ensemble représente 20,2 % des revenus disponibles, et près de 60 % pour 6 millions de personnes à bas revenus.

Le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, les régions méditerranéennes, la Corse, la banlieue Nord de Paris sont fortement représentés, en milieu urbain, en centre ville des communes périurbaines.

Paradoxe, la population à bas revenus se partage de façon égale entre les bénéficiaires de minima sociaux RMI, AAH, API (ménages moyens de 1,94 personne) et d'aucune prestation à caractère social. Celles-ci ne bénéficient pas de prestations de logement (propriétaires, suspension accidentelle ou provisoire), exercent une activité professionnelle réduite, sont des familles dont 40 % sont monoparentales dont un quart de trois enfants ou plus.

Seule 23,1 % de la population à bas revenus repérée est potentiellement bénéficiaire de l'action sociale familiale des CAF, soit 5,5 millions de personnes.

Julien Damon et François Bihler, RP n° 68/69 spt 2002, CNAF dossier d'étude n° 23

ANNEXE 5 : BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS FAMILIALES AU NIVEAU RÉGIONAL

Tableau 1 : ventilation régionale du nombre d'allocataires, d'enfants et de personnes couvertes (Régime général au 31/12/2003)

Effectifs (en milliers)	Nombre d'allocataires hors migrants	Nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales (âgés de 0 à 20 ans)	Nombre d'enfants total hors migrants (âgés de 0 à 25 ans)	Nombre de personnes couvertes	Nombre d'allocataires du FNPF
Alsace	263,18	335,74	340,88	748,02	178,57
Aquitaine	489,16	504,26	512,57	1 229,84	295,44
Auvergne	210,00	216,23	219,58	531,69	128,35
Basse-Normandie	236,96	280,05	284,50	645,93	152,94
Bourgogne	249,27	288,06	292,53	671,01	161,76
Bretagne	477,36	553,35	560,61	1 282,40	303,10
Centre	374,41	465,30	472,79	1 051,76	249,10
Champagne-Ardenne	215,94	253,10	258,35	584,97	136,45
Corse	44,01	42,24	43,28	105,83	26,65
Franche-Comté	178,71	221,60	225,25	500,93	118,19
Haute-Normandie	312,42	385,39	392,54	869,88	204,59
Île-de-France	1 760,64	2 311,69	2 356,94	5 044,06	1 170,73
Languedoc-Roussillon	460,95	452,88	463,54	1 115,90	262,65
Limousin	107,35	102,28	104,03	260,83	64,29
Lorraine	370,08	438,94	446,94	1 008,18	236,47
Midi-Pyrénées	450,86	449,65	456,92	1 114,62	263,15
Nord-Pas-de-Calais	733,22	938,28	964,28	2 083,19	481,40
Pays de la Loire	552,06	681,35	691,01	1 548,64	358,54
Picardie	298,32	398,65	406,61	875,49	212,48
Poitou-Charentes	274,53	299,79	304,49	715,98	169,28
Provence-Alpes-Côte d'Azur	845,83	881,25	902,66	2 111,98	501,18
Rhône-Alpes	983,91	1 204,24	1 223,69	2 733,50	636,61
Métropole	9 889,16	11 704,31	11 923,99	26 834,59	6 311,91
DOM	422,15	537,60	561,27	1 149,86	306,61
Métropole + DOM	10 311,31	12 241,91	12 485,25	27 984,45	6 618,52

Source : CNAF-DSER

Note : il s'agit du nombre d'allocataires du FILEAS, excepté les allocataires hors Union Européenne et conventions internationales (TIM).

La répartition régionale des enfants est identique à celle des allocataires.

50 % des 12,2 millions d'enfants âgés de 0 à 20 ans en 2003 se concentrent autour de 5 régions : Pays de la Loire : 700 milles (soit 6 %); PACA et Nord-Pas-de-Calais : 900 milles (soit 7 et 8 % respectivement); Rhône-Alpes : 1,2 millions (soit 9 %); Île-de-France : 2,3 millions (soit 19 %).

**Tableau 2 : évolution du nombre d'allocataires et de la population totale estimée par l'INSEE
entre 1993 et 2003, selon la région**

Effectifs (en milliers)	Allocataires			Population totale		
	1993	2003	Évolution 1993/2003	1993	2003	Évolution 1993/2003
Alsace	227,66	263,18	15,6 %	1 662,97	1 775,39	6,8 %
Aquitaine	421,33	489,16	16,1 %	2 837,49	2 988,40	5,3 %
Auvergne	190,15	210,00	10,4 %	1 315,98	1 314,48	-0,1 %
Basse-Normandie	218,04	236,96	8,7 %	1 402,65	1 436,13	2,4 %
Bourgogne	226,97	249,27	9,8 %	1 614,61	1 612,40	-0,1 %
Bretagne	421,26	477,36	13,3 %	2 822,72	2 977,93	5,5 %
Centre	336,90	374,41	11,1 %	2 403,49	2 466,62	2,6 %
Champagne-Ardenne	199,19	215,94	8,4 %	1 348,90	1 336,74	-0,9 %
Corse	40,12	44,01	9,7 %	253,60	266,00	4,9 %
Franche-Comté	162,53	178,71	10,0 %	1 105,41	1 130,53	2,3 %
Haute-Normandie	284,92	312,42	9,7 %	1 760,14	1 787,32	1,5 %
Île-de-France	1 473,76	1 760,64	19,5 %	10 793,41	11 131,41	3,1 %
Languedoc-Roussillon	358,77	460,95	28,5 %	2 175,02	2 401,84	10,4 %
Limousin	96,88	107,35	10,8 %	719,70	710,65	-1,3 %
Lorraine	345,32	370,08	7,2 %	2 311,51	2 319,11	0,3 %
Midi-Pyrénées	365,23	450,86	23,4 %	2 476,38	2 637,96	6,5 %
Nord-Pas-de-Calais	652,72	733,22	12,3 %	3 977,78	4 013,11	0,9 %
Pays de la Loire	493,41	552,06	11,9 %	3 110,78	3 312,47	6,5 %
Picardie	264,77	298,32	12,7 %	1 834,92	1 869,39	1,9 %
Poitou-Charentes	242,87	274,53	13,0 %	1 609,91	1 668,34	3,6 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	702,72	845,83	20,4 %	4 356,88	4 665,05	7,1 %
Rhône-Alpes	844,12	983,91	16,6 %	5 474,92	5 813,73	6,2 %
Métropole	8 569,61	9 889,16	15,4 %	57 369,16	59 634,98	3,9 %
DOM	301,46	422,15	40,0 %			
Métropole + DOM	8 871,07	10 311,31	16,2 %			

Source : CNAF-DSER / INSEE

La population allocataire des CAF bénéficiaire de toutes prestations familiales et sociales confondues est fortement concentrée en Île-de-France, dans les mêmes proportions que la population totale. Cinq régions représentent près de la moitié de la population allocataire métropolitaine : Pays de la Loire, Nord-Pas-de-Calais, PACA, Rhône-Alpes et Île-de-France. Cette concentration de la population est remarquable autour des grands centres urbains.

L'évolution du nombre d'allocataires entre 1993 et 2003 est sensiblement différente de l'évolution de la population totale au cours de la même période. La population totale s'accroît de 3,9 % sur la période, celle des allocataires augmente de 15,4 %. Aucune région ne connaît une évolution négative des allocataires, à l'inverse de celle de la population : Limousin, Auvergne, Bourgogne, enregistrent un nombre de personnes moins important en 2003 qu'en 1993.

Le Languedoc-Roussillon se dégage nettement, avec une augmentation de population de 10 % et surtout d'allocataires de près d'un tiers sur la période.

Les écarts les plus importants :

MAXI

MINI

Évolution 1993/2003 Population
Évolution 1993/2003 Allocataires

Languedoc-Roussillon +10,4 %
Languedoc-Roussillon +28,5 %

Limousin -1,3 %
Lorraine +7,2 %

**Tableau 3 : ventilation régionale des familles selon leur nombre d'enfants à charge
(Régime général au 31/12/2003)**

Effectifs (en milliers)	Familles de 1 ou 2 parents						Ensemble	
	avec 1 enfant à charge		avec 2 enfants à charge		avec 3 enfants ou + à charge			
	effectifs	proportion	effectifs	proportion	effectifs	proportion	effectifs	proportion
Alsace	46,49	28,1 %	81,43	49,2 %	37,70	22,8 %	165,61	62,9 %
Aquitaine	87,22	32,9 %	129,91	49,0 %	47,78	18,0 %	264,91	54,2 %
Auvergne	37,18	32,9 %	54,78	48,5 %	21,09	18,7 %	113,05	53,8 %
Basse-Normandie	40,30	29,1 %	65,19	47,0 %	33,20	23,9 %	138,68	58,5 %
Bourgogne	44,45	30,6 %	68,80	47,4 %	32,03	22,0 %	145,28	58,3 %
Bretagne	75,80	27,6 %	134,74	49,0 %	64,18	23,4 %	274,73	57,6 %
Centre	67,66	29,2 %	112,43	48,5 %	51,63	22,3 %	231,72	61,9 %
Champagne-Ardenne	39,12	31,1 %	56,90	45,3 %	29,71	23,6 %	125,73	58,2 %
Corse	9,11	39,2 %	10,37	44,6 %	3,76	16,2 %	23,24	52,8 %
Franche-Comté	32,38	29,5 %	51,29	46,7 %	26,17	23,8 %	109,84	61,5 %
Haute-Normandie	57,14	30,0 %	88,63	46,6 %	44,50	23,4 %	190,27	60,9 %
Île-de-France	303,26	27,3 %	530,01	47,7 %	277,59	25,0 %	1 110,85	63,1 %
Languedoc-Roussillon	83,98	35,3 %	108,55	45,6 %	45,55	19,1 %	238,09	51,7 %
Limousin	19,14	35,1 %	26,19	48,0 %	9,21	16,9 %	54,54	50,8 %
Lorraine	67,27	30,7 %	100,81	46,0 %	51,11	23,3 %	219,20	59,2 %
Midi-Pyrénées	75,74	32,2 %	116,91	49,7 %	42,48	18,1 %	235,12	52,2 %
Nord-Pas-de-Calais	133,04	30,0 %	182,98	41,2 %	128,06	28,8 %	444,08	60,6 %
Pays de la Loire	90,93	27,2 %	159,99	47,9 %	83,04	24,9 %	333,96	60,5 %
Picardie	58,17	30,0 %	87,05	44,8 %	48,96	25,2 %	194,18	65,1 %
Poitou-Charentes	49,43	32,0 %	74,43	48,1 %	30,76	19,9 %	154,62	56,3 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	153,73	33,7 %	212,53	46,5 %	90,54	19,8 %	456,81	54,0 %
Rhône-Alpes	165,52	27,9 %	287,64	48,5 %	140,14	23,6 %	593,30	60,3 %
Métropole	1 737,06	29,9 %	2 741,57	47,1 %	1 339,17	23,0 %	5 817,79	58,8 %
DOM	120,04	43,1 %	95,58	34,3 %	63,16	22,7 %	278,77	66,0 %
Métropole + DOM	1 857,09	30,5 %	2 837,14	46,5 %	1 402,33	23,0 %	6 096,56	59,1 %

Source : CNAF - DSER

1,4 million de familles nombreuses (23,0 %)

- Nord-Pas-de-Calais (29 %), Île-de-France et Pays de la Loire (25 %) : le plus de familles nombreuses
- Corse (16 %) et Limousin (17 %) : le moins de familles nombreuses

2,8 millions de Familles de deux enfants (46,5 %)

- Midi-Pyrénées (50 %), Bretagne, Aquitaine et Alsace (49 %) : le plus de familles de deux enfants
- Nord-Pas-de-Calais (41 %) et DOM (34 %) : le moins de familles de deux enfants

1,9 million de Familles d'un enfant (30,5 %)

- DOM (43 %), Languedoc-Roussillon et Limousin avec 35 % : le plus de familles d'un enfant
- Bretagne (28 %), Pays de la Loire et Île-de-France (27 %) : le moins de familles d'un enfant

4,4 millions de Familles de 2 Parents 75 % des familles	1,4 million de Familles de 1 Parent 25 % des familles (14 % des allocataires)
22,6 % des familles ont un enfant	53,3 % des familles ont un enfant
51,2 % deux enfants	32,5 % deux enfants
25,8 % trois enfants	14,2 % trois enfants

**Tableau 4 : ventilation régionale des familles de 1 parent, selon leur nombre d'enfants à charge
(Régime général au 31/12/2003)**

Effectifs (en milliers)	Familles de 1 parent						Ensemble	
	avec 1 enfant à charge		avec 2 enfants à charge		avec 3 enfants ou + à charge		effectifs	proportion
	effectifs	proportion	effectifs	proportion	effectifs	proportion		
Alsace	18,69	53,0 %	11,39	32,3 %	5,18	14,7 %	35,26	21,3 %
Aquitaine	38,04	56,2 %	21,87	32,3 %	7,78	11,5 %	67,69	25,6 %
Auvergne	13,84	56,7 %	7,69	31,5 %	2,89	11,8 %	24,43	21,6 %
Basse-Normandie	14,93	51,5 %	9,45	32,6 %	4,59	15,9 %	28,97	20,9 %
Bourgogne	17,01	54,3 %	10,05	32,1 %	4,27	13,6 %	31,33	21,6 %
Bretagne	28,55	52,7 %	18,23	33,6 %	7,42	13,7 %	54,20	19,7 %
Centre	25,44	53,0 %	15,82	33,0 %	6,71	14,0 %	47,97	20,7 %
Champagne-Ardenne	15,52	53,8 %	9,07	31,4 %	4,25	14,7 %	28,83	22,9 %
Corse	4,89	62,0 %	2,34	29,6 %	0,66	8,4 %	7,88	33,9 %
Franche-Comté	12,46	53,3 %	7,53	32,2 %	3,40	14,5 %	23,39	21,3 %
Haute-Normandie	22,74	52,2 %	14,09	32,4 %	6,72	15,4 %	43,54	22,9 %
Île-de-France	143,31	52,2 %	92,22	33,6 %	38,85	14,2 %	274,37	24,7 %
Languedoc-Roussillon	42,50	55,1 %	24,65	32,0 %	9,91	12,9 %	77,06	32,4 %
Limousin	7,34	57,1 %	3,97	30,9 %	1,53	11,9 %	12,84	23,5 %
Lorraine	26,96	54,2 %	15,51	31,2 %	7,26	14,6 %	49,73	22,7 %
Midi-Pyrénées	31,77	55,6 %	18,62	32,6 %	6,78	11,9 %	57,18	24,3 %
Nord-Pas-de-Calais	53,97	50,1 %	32,82	30,5 %	20,83	19,4 %	107,62	24,2 %
Pays de la Loire	29,78	51,2 %	19,42	33,4 %	8,93	15,4 %	58,13	17,4 %
Picardie	22,04	52,8 %	12,89	30,9 %	6,83	16,4 %	41,76	21,5 %
Poitou-Charentes	19,05	54,7 %	11,26	32,3 %	4,54	13,0 %	34,84	22,5 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	80,90	55,2 %	47,29	32,2 %	18,49	12,6 %	146,67	32,1 %
Rhône-Alpes	63,90	51,8 %	41,96	34,0 %	17,40	14,1 %	123,26	20,8 %
Métropole	733,60	53,3 %	448,12	32,5 %	195,22	14,2 %	1 376,94	23,7 %
DOM	66,86	51,6 %	37,96	29,3 %	24,73	19,1 %	129,55	46,5 %
Métropole + DOM	800,46	53,1 %	486,07	32,3 %	219,96	14,6 %	1 506,49	24,7 %

Source : CNAF - DSER

Familles d'un parent

25 % des familles allocataires des CAF

Avec une sur-représentation des régions du Sud - Est, PACA et Languedoc-Roussillon (33 %), ainsi que la Corse (34 %)

- avec un enfant :

- plus souvent en Corse (62 %), Limousin et Auvergne (57 %), Aquitaine (56 %)

- moins souvent : Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Basse-Normandie (50 à 51 %).

- deux enfants :

- le plus en Rhône-Alpes et Île-de-France (34 %)

- le moins Corse, Nord-Pas-de-Calais, Limousin Picardie;

- trois enfants et plus :

- le plus Nord-Pas-de-Calais (19,4 %), les DOM (19,1 %)

- le moins : Corse (8,4 %), Aquitaine (11,5 %)

Tableau 5 : ventilation régionale des familles de 2 parents selon leur nombre d'enfants à charge

(Régime général au 31/12/2003)

Effectifs (en milliers)	Familles de 2 parents						Ensemble	
	avec 1 enfant à charge		avec 2 enfants à charge		avec 3 enfants ou + à charge			
	effectifs	proportion	effectifs	proportion	effectifs	proportion	effectifs	proportion
Alsace	27,80	21,3 %	70,04	53,7 %	32,52	24,9 %	130,36	78,7 %
Aquitaine	49,18	24,9 %	108,03	54,8 %	40,01	20,3 %	197,22	74,4 %
Auvergne	23,34	26,3 %	47,09	53,1 %	18,19	20,5 %	88,62	78,4 %
Basse-Normandie	25,37	23,1 %	55,74	50,8 %	28,60	26,1 %	109,71	79,1 %
Bourgogne	27,44	24,1 %	58,75	51,6 %	27,76	24,4 %	113,95	78,4 %
Bretagne	47,25	21,4 %	116,51	52,8 %	56,77	25,7 %	220,53	80,3 %
Centre	42,22	23,0 %	96,62	52,6 %	44,91	24,4 %	183,75	79,3 %
Champagne-Ardenne	23,60	24,4 %	47,83	49,4 %	25,47	26,3 %	96,90	77,1 %
Corse	4,23	27,5 %	8,03	52,3 %	3,10	20,2 %	15,36	66,1 %
Franche-Comté	19,92	23,0 %	43,77	50,6 %	22,77	26,3 %	86,45	78,7 %
Haute-Normandie	34,40	23,4 %	74,54	50,8 %	37,79	25,8 %	146,72	77,1 %
Île-de-France	159,95	19,1 %	437,79	52,3 %	238,74	28,5 %	836,48	75,3 %
Languedoc-Roussillon	41,48	25,8 %	83,90	52,1 %	35,64	22,1 %	161,03	67,6 %
Limousin	11,81	28,3 %	22,22	53,3 %	7,68	18,4 %	41,71	76,5 %
Lorraine	40,31	23,8 %	85,30	50,3 %	43,85	25,9 %	169,46	77,3 %
Midi-Pyrénées	43,96	24,7 %	98,29	55,2 %	35,69	20,1 %	177,95	75,7 %
Nord-Pas-de-Calais	79,07	23,5 %	150,16	44,6 %	107,23	31,9 %	336,46	75,8 %
Pays de la Loire	61,15	22,2 %	140,58	51,0 %	74,10	26,9 %	275,83	82,6 %
Picardie	36,13	23,7 %	74,16	48,7 %	42,13	27,6 %	152,42	78,5 %
Poitou-Charentes	30,38	25,4 %	63,18	52,7 %	26,22	21,9 %	119,78	77,5 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	72,84	23,5 %	165,25	53,3 %	72,05	23,2 %	310,13	67,9 %
Rhône-Alpes	101,62	21,6 %	245,68	52,3 %	122,74	26,1 %	470,04	79,2 %
Métropole	1 003,46	22,6 %	2 293,45	51,6 %	1 143,95	25,8 %	4 440,85	76,3 %
DOM	53,18	35,6 %	57,62	38,6 %	38,42	25,7 %	149,22	53,5 %
Métropole + DOM	1 056,63	23,0 %	2 351,07	51,2 %	1 182,37	25,8 %	4 590,07	75,3 %

Source : CNAF - DSER

Familles de deux parents

- avec un enfant : plus souvent Limousin, Corse, DOM.
- avec deux enfants : plus souvent Alsace, Midi-Pyrénées, Aquitaine (55 %)
- avec trois enfants et plus : Nord-Pas-de-Calais, Île-de-France, Picardie sur- représentés (32 à 28 %)

Parmi l'ensemble des familles allocataires, 76,3 % des familles sont constituées de deux parents en moyenne en Métropole, et 53,5 % dans les DOM. Selon les régions métropolitaines, ces proportions varient de 82,6 % dans les Pays de la Loire, 80,3 % en Bretagne à 66,1 % en Corse, 67,6 % en Languedoc-Roussillon, 67,9 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces proportions sont corrélatives à celles des familles d'un seul parent. La répartition des familles de deux parents selon le nombre d'enfants montre des écarts importants selon les régions :

Familles de deux parents. Les écarts les plus importants selon le nombre d'enfants :

	MAXI	MINI
Familles 2 parents	Pays de la Loire 82,6 %	Corse / Languedoc-Roussillon 66,1 % / 67,6 %
avec 1 enfant	Limousin / DOM 28,3 % / 35,6 %	Île-de-France 19,1 %
avec 2 enfants	Aquitaine / Midi-Pyrénées 54,8 % / 55,2 %	Nord-Pas-de-Calais 44,6 %
avec 3 enfants et +	Nord-Pas-de-Calais 31,9 %	Limousin / Midi-Pyrénées 18,4 % / 20,1 %

**Tableau 6 : ventilation régionale des non familles selon leur nombre d'enfants à charge
(Régime général au 31/12/2003)**

Effectifs (en milliers)	Non familles				Ensemble	Proportion
	Couple sans enfant à charge		Personne isolée sans enfant à charge			
	effectifs	proportion	effectifs	proportion		
Alsace	12,64	13,0 %	84,92	87,0 %	97,57	37,1 %
Aquitaine	29,14	13,0 %	195,11	87,0 %	224,25	45,8 %
Auvergne	12,90	13,3 %	84,06	86,7 %	96,95	46,2 %
Basse-Normandie	13,98	14,2 %	84,30	85,8 %	98,28	41,5 %
Bourgogne	14,43	13,9 %	89,57	86,1 %	103,99	41,7 %
Bretagne	22,85	11,3 %	179,79	88,7 %	202,63	42,4 %
Centre	19,38	13,6 %	123,32	86,4 %	142,70	38,1 %
Champagne-Ardenne	12,82	14,2 %	77,39	85,8 %	90,21	41,8 %
Corse	3,04	14,6 %	17,73	85,4 %	20,77	47,2 %
Franche-Comté	9,59	13,9 %	59,28	86,1 %	68,87	38,5 %
Haute-Normandie	17,02	13,9 %	105,13	86,1 %	122,15	39,1 %
Île-de-France	79,98	12,3 %	569,81	87,7 %	649,79	36,9 %
Languedoc-Roussillon	28,56	12,8 %	194,31	87,2 %	222,86	48,3 %
Limousin	7,65	14,5 %	45,16	85,5 %	52,81	49,2 %
Lorraine	19,92	13,2 %	130,97	86,8 %	150,89	40,8 %
Midi-Pyrénées	27,67	12,8 %	188,06	87,2 %	215,74	47,8 %
Nord-Pas-de-Calais	45,72	15,8 %	243,41	84,2 %	289,14	39,4 %
Pays de la Loire	27,72	12,7 %	190,38	87,3 %	218,11	39,5 %
Picardie	17,06	16,4 %	87,08	83,6 %	104,14	34,9 %
Poitou-Charentes	16,39	13,7 %	103,52	86,3 %	119,91	43,7 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	49,94	12,8 %	339,08	87,2 %	389,03	46,0 %
Rhône-Alpes	51,70	13,2 %	338,91	86,8 %	390,61	39,7 %
Métropole	540,08	13,3 %	3 531,29	86,7 %	4 071,37	41,2 %
DOM	15,28	10,7 %	128,09	89,3 %	143,38	34,0 %
Métropole + DOM	555,36	13,2 %	3 659,38	86,8 %	4 214,74	40,9 %

Source : CNAF - DSER

59 % de « familles » et 41 % de « non familles »

DOM, Picardie, Île-de-France, Alsace : plus forte proportion de familles (63 à 66 %).

Limousin : égalité entre familles et non familles. 87 % des non familles sont des personnes isolées

Répartition des non - familles selon les régions

Les écarts les plus importants :

	MAXI	MINI
Couples sans enfant	Picardie 16,4 %	Bretagne 11,3 %
Personnes isolées sans enfant	Bretagne / DOM 88,7 % / 89,3 %	Picardie 83,6 %
Ensemble des non - familles	Limousin 49,2 %	Picardie 34,9 %

Tableau 7 : ventilation régionale des familles et des non familles allocataires (Régime général au 31/12/2003)

2003 Régions	Ensemble des allocataires	Familles								Non familles					
		avec 1 enfant à charge		1 ou 2 parents avec 2 enfants à charge		avec 3 enfants ou + à charge		Ensemble		2 parents sans enfant à charge		1 parent sans enfant à charge		Ensemble	
		effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
Alsace	263,18	46,49	17,7	81,43	30,9	37,70	14,3	165,61	62,9	12,64	4,8	84,92	32,3	97,57	37,1
Aquitaine	489,16	87,22	17,8	129,91	26,6	47,78	9,8	264,91	54,2	29,14	6,0	195,11	39,9	224,25	45,8
Auvergne	210,00	37,18	17,7	54,78	26,1	21,09	10,0	113,05	53,8	12,90	6,1	84,06	40,0	96,95	46,2
Basse-Normandie	236,96	40,30	17,0	65,19	27,5	33,20	14,0	138,68	58,5	13,98	5,9	84,30	35,6	98,28	41,5
Bourgogne	249,27	44,45	17,8	68,80	27,6	32,03	12,8	145,28	58,3	14,43	5,8	89,57	35,9	103,99	41,7
Bretagne	477,36	75,80	15,9	134,74	28,2	64,18	13,4	274,73	57,6	22,85	4,8	179,79	37,7	202,63	42,4
Centre	374,41	67,66	18,1	112,43	30,0	51,63	13,8	231,72	61,9	19,38	5,2	123,32	32,9	142,70	38,1
Champagne-Ardenne	215,94	39,12	18,1	56,90	26,4	29,71	13,8	125,73	58,2	12,82	5,9	77,39	35,8	90,21	41,8
Corse	44,01	9,11	20,7	10,37	23,6	3,76	8,5	23,24	52,8	3,04	6,9	17,73	40,3	20,77	47,2
Franche-Comté	178,71	32,38	18,1	51,29	28,7	26,17	14,6	109,84	61,5	9,59	5,4	59,28	33,2	68,87	38,5
Haute-Normandie	312,42	57,14	18,3	88,63	28,4	44,50	14,2	190,27	60,9	17,02	5,4	105,13	33,7	122,15	39,1
Île-de-France	1 760,64	303,26	17,2	530,01	30,1	277,59	15,8	1 110,85	63,1	79,98	4,5	569,81	32,4	649,79	36,9
Languedoc-Roussillon	460,95	83,98	18,2	108,55	23,5	45,55	9,9	238,09	51,7	28,56	6,2	194,31	42,2	222,86	48,3
Limousin	107,35	19,14	17,8	26,19	24,4	9,21	8,6	54,54	50,8	7,65	7,1	45,16	42,1	52,81	49,2
Lorraine	370,08	67,27	18,2	100,81	27,2	51,11	13,8	219,20	59,2	19,92	5,4	130,97	35,4	150,89	40,8
Midi-Pyrénées	450,86	75,74	16,8	116,91	25,9	42,48	9,4	235,12	52,2	27,67	6,1	188,06	41,7	215,74	47,8
Nord-Pas-de-Calais	733,22	133,04	18,1	182,98	25,0	128,06	17,5	444,08	60,6	45,72	6,2	243,41	33,2	289,14	39,4
Pays de la Loire	552,06	90,93	16,5	159,99	29,0	83,04	15,0	333,96	60,5	27,72	5,0	190,38	34,5	218,11	39,5
Picardie	298,32	58,17	19,5	87,05	29,2	48,96	16,4	194,18	65,1	17,06	5,7	87,08	29,2	104,14	34,9
Poitou-Charentes	274,53	49,43	18,0	74,43	27,1	30,76	11,2	154,62	56,3	16,39	6,0	103,52	37,7	119,91	43,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	845,83	153,73	18,2	212,53	25,1	90,54	10,7	456,81	54,0	49,94	5,9	339,08	40,1	389,03	46,0
Rhône-Alpes	983,91	165,52	16,8	287,64	29,2	140,14	14,2	593,30	60,3	51,70	5,3	338,91	34,4	390,61	39,7
Métropole	9 889,16	1 737,06	17,6	2 741,57	27,7	1 339,17	13,5	5 817,79	58,8	540,08	5,5	3 531,29	35,7	4 071,37	41,2
DOM	422,15	120,04	28,4	95,58	22,6	63,16	15,0	278,77	66,0	15,28	3,6	128,09	30,3	143,38	34,0
Métropole + DOM	10 311,31	1 857,09	18,0	2 837,14	27,5	1 402,33	13,6	6 096,56	59,1	555,36	5,4	3 659,38	35,5	4 214,74	40,9

Source : CNAF - DSER

Note : nombre d'allocataires du FILEAS, excepté les allocataires hors Union Européenne et conventions internationales et du nombre d'enfants à charge au sens des PF (0 à 20 ans).

Tableau 8 : ventilation des familles et des non familles allocataires (Régime général au 31/12/1993)

1993 Régions	Ensemble des allocataires	Familles								Non familles					
		avec 1 enfant à charge		1 ou 2 parents avec 2 enfants à charge		avec 3 enfants ou + à charge		Ensemble		2 parents sans enfant à charge		1 parent sans enfant à charge		Ensemble	
		effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
Alsace	227,66	37,58	16,5	66,77	29,3	39,18	17,2	143,52	63,0	12,97	5,7	71,17	31,3	84,14	37,0
Aquitaine	421,33	68,70	16,3	111,82	26,5	47,93	11,4	228,46	54,2	33,04	7,8	159,83	37,9	192,87	45,8
Auvergne	190,15	30,41	16,0	50,96	26,8	22,55	11,9	103,92	54,7	13,86	7,3	72,36	38,1	86,23	45,3
Basse-Normandie	218,04	32,80	15,0	60,86	27,9	37,37	17,1	131,03	60,1	16,14	7,4	70,88	32,5	87,01	39,9
Bourgogne	226,97	35,71	15,7	64,76	28,5	35,44	15,6	135,91	59,9	15,15	6,7	75,90	33,4	91,05	40,1
Bretagne	421,26	57,60	13,7	118,48	28,1	67,99	16,1	244,07	57,9	25,49	6,0	151,71	36,0	177,19	42,1
Centre	336,90	54,57	16,2	101,54	30,1	54,66	16,2	210,78	62,6	21,67	6,4	104,46	31,0	126,13	37,4
Champagne-Ardenne	199,19	32,10	16,1	53,69	27,0	34,85	17,5	120,64	60,6	13,35	6,7	65,20	32,7	78,55	39,4
Corse	40,12	7,27	18,1	9,18	22,9	4,15	10,3	20,61	51,4	4,42	11,0	15,09	37,6	19,51	48,6
Franche-Comté	162,53	26,24	16,1	45,41	27,9	29,60	18,2	101,25	62,3	9,99	6,1	51,29	31,6	61,28	37,7
Haute-Normandie	284,92	46,05	16,2	82,26	28,9	50,66	17,8	178,96	62,8	19,05	6,7	86,91	30,5	105,95	37,2
Île-de-France	1 473,76	249,30	16,9	476,71	32,3	257,77	17,5	983,78	66,8	80,62	5,5	409,37	27,8	489,98	33,2
Languedoc-Roussillon	358,77	62,13	17,3	86,10	24,0	39,80	11,1	188,03	52,4	29,35	8,2	141,39	39,4	170,74	47,6
Limousin	96,88	15,16	15,6	24,22	25,0	9,73	10,0	49,11	50,7	8,33	8,6	39,43	40,7	47,76	49,3
Lorraine	345,32	56,09	16,2	94,66	27,4	58,98	17,1	209,73	60,7	22,34	6,5	113,26	32,8	135,60	39,3
Midi-Pyrénées	365,23	57,78	15,8	95,65	26,2	38,20	10,5	191,63	52,5	30,06	8,2	143,54	39,3	173,60	47,5
Nord-Pas-de-Calais	652,72	102,87	15,8	165,04	25,3	146,73	22,5	414,65	63,5	47,98	7,4	190,10	29,1	238,08	36,5
Pays de la Loire	493,41	70,65	14,3	142,98	29,0	88,75	18,0	302,37	61,3	31,82	6,4	159,22	32,3	191,04	38,7
Picardie	264,77	43,68	16,5	78,40	29,6	55,55	21,0	177,62	67,1	17,27	6,5	69,88	26,4	87,15	32,9
Poitou-Charentes	242,87	37,74	15,5	67,56	27,8	33,55	13,8	138,84	57,2	19,08	7,9	84,95	35,0	104,03	42,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	702,72	122,70	17,5	175,75	25,0	84,19	12,0	382,63	54,5	56,67	8,1	263,41	37,5	320,08	45,5
Rhône-Alpes	844,12	130,81	15,5	245,08	29,0	140,17	16,6	516,06	61,1	53,25	6,3	274,81	32,6	328,06	38,9
Métropole	8 569,61	1 377,93	16,1	2 417,86	28,2	1 377,80	16,1	5 173,59	60,4	581,88	6,8	2 814,14	32,8	3 396,02	39,6
DOM	301,46	88,76	29,4	70,38	23,3	58,63	19,4	217,77	72,2	10,12	3,4	73,57	24,4	83,69	27,8
Métropole + DOM	8 871,07	1 466,69	16,5	2 488,24	28,0	1 436,43	16,2	5 391,36	60,8	592,00	6,7	2 887,71	32,6	3 479,71	39,2

Source : CNAF - DSER

Note : nombre d'allocataires du FILEAS, excepté les allocataires hors Union Européenne et conventions internationales et du nombre d'enfants à charge au sens des PF (0 à 20 ans).

Commentaire : tableaux 7 et 8

Ces deux tableaux constituent des synthèses d'ensemble :

Sont rapprochées les informations en 1993 et 2003 relatives à la composition des familles allocataires et des allocataires non familles, selon les régions, de manière à repérer les évolutions.

Elles sont également croisées avec les évolutions de population dans les mêmes périodes.

Ces éléments permettent de constituer les références dans le texte des graphiques :

8 : représentation cartographique de la répartition régionale des allocataires

maxi : Pays de Loire, Nord Pas de Calais, PACA, Rhône Alpes, Ile de France,

9 : évolution du nombre des allocataires par rapport à la population totale selon les régions entre 1993 et 2003 :

maxi : Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées, PACA, Ile de France

10 : représentation cartographique de la répartition régionale des familles en 2003

tableau 3

11 : répartition des familles selon le nombre d'enfants et la région

tableau 3

12 : répartition des familles de deux parents selon le nombre d'enfants et la région

tableau 5

13 : répartition des familles d'un seul parent selon le nombre d'enfants et la région

tableau 4

Tableau 9 : Nombre d'allocataires et de personnes couvertes par les CAF en 2003 par rapport à l'ensemble de la population, ventilés par région

Effectifs (en milliers)	Allocataires CAF	Population couverte par les CAF	Nombre moyen de personnes couvertes	Population totale INSEE données provisoires estimation au 01/01/03	Proportion de personnes couvertes pour 100 habitants
Alsace	263,18	748,02	2,84	1 775,39	42,1 %
Aquitaine	489,16	1 229,84	2,51	2 988,40	41,2 %
Auvergne	210,00	531,69	2,53	1 314,48	40,4 %
Basse-Normandie	236,96	645,93	2,73	1 436,13	45,0 %
Bourgogne	249,27	671,01	2,69	1 612,40	41,6 %
Bretagne	477,36	1 282,40	2,69	2 977,93	43,1 %
Centre	374,41	1 051,76	2,81	2 466,62	42,6 %
Champagne-Ardenne	215,94	584,97	2,71	1 336,74	43,8 %
Corse	44,01	105,83	2,41	266,00	39,8 %
Franche-Comté	178,71	500,93	2,80	1 130,53	44,3 %
Haute-Normandie	312,42	869,88	2,78	1 787,32	48,7 %
Île-de-France	1 760,64	5 044,06	2,86	11 131,41	45,3 %
Languedoc-Roussillon	460,95	1 115,90	2,42	2 401,84	46,5 %
Limousin	107,35	260,83	2,43	710,65	36,7 %
Lorraine	370,08	1 008,18	2,72	2 319,11	43,5 %
Midi-Pyrénées	450,86	1 114,62	2,47	2 637,96	42,3 %
Nord-Pas-de-Calais	733,22	2 083,19	2,84	4 013,11	51,9 %
Pays de la Loire	552,06	1 548,64	2,81	3 312,47	46,8 %
Picardie	298,32	875,49	2,93	1 869,39	46,8 %
Poitou-Charentes	274,53	715,98	2,61	1 668,34	42,9 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	845,83	2 111,98	2,50	4 665,05	45,3 %
Rhône-Alpes	983,91	2 733,50	2,78	5 813,73	47,0 %
Métropole	9 889,16	26 834,59	2,71	59 634,98	45,0 %
DOM	422,15	1 149,86	2,72	1 761,31	65,3 %
Métropole + DOM	10 311,31	27 984,45	2,71	61 396,29	45,6 %

Source : CNAF-DSER / INSEE

Répartition régionale des allocataires et personnes couvertes en 2003 par rapport à l'ensemble de la population

Le nombre moyen de personnes couvertes par la politique des CAF est de 2,71 personnes par ménage. La Picardie compte le plus fort taux de personnes « couvertes », soit 2,93 personnes ; l'Île-de-France, avec 2,86, le Nord-Pas-de-Calais et l'Alsace, avec 2,84 personnes, ont des taux élevés de personnes couvertes par ménage.

Le Languedoc-Roussillon et la Corse, ont un nombre moyen moins élevé, de 2,42 personnes couvertes par ménage.

La proportion comparée relative de personnes couvertes pour 100 habitants de chaque région montre que :

- 51,9 % de personnes sont couvertes dans le Nord-Pas-de-Calais, représentant le plus fort taux, puis la Haute-Normandie avec 48,7 % de population couverte.
- 36,7 % dans le Limousin et 39,8 % en Corse sont les régions les moins couvertes.

Tableau 10 : ventilation régionale du nombre d'enfants à charge au sens des PF au 31/12/2003 et du nombre d'enfants estimé par l'INSEE en 2003

Effectifs (en milliers)	Nombre d'enfants à charge au sens des PF	Répartition régionale des enfants	Nombre d'enfants âgés de 0 à 20 ans estimé par l'INSEE au 1er janvier 2003	Taux de couverture des enfants
Alsace	335,74	2,7 %	449,62	74,7 %
Aquitaine	504,26	4,1 %	682,54	73,9 %
Auvergne	216,23	1,8 %	289,46	74,7 %
Basse-Normandie	280,05	2,3 %	363,69	77,0 %
Bourgogne	288,06	2,4 %	380,03	75,8 %
Bretagne	553,35	4,5 %	731,78	75,6 %
Centre	465,30	3,8 %	604,02	77,0 %
Champagne-Ardenne	253,10	2,1 %	341,27	74,2 %
Corse	42,24	0,3 %	59,22	71,3 %
Franche-Comté	221,60	1,8 %	287,92	77,0 %
Haute-Normandie	385,39	3,1 %	478,04	80,6 %
Île-de-France	2 311,69	18,9 %	2 910,95	79,4 %
Languedoc-Roussillon	452,88	3,7 %	567,34	79,8 %
Limousin	102,28	0,8 %	143,62	71,2 %
Lorraine	438,94	3,6 %	583,52	75,2 %
Midi-Pyrénées	449,65	3,7 %	599,84	75,0 %
Nord-Pas-de-Calais	938,28	7,7 %	1 136,72	82,5 %
Pays de la Loire	681,35	5,6 %	853,72	79,8 %
Picardie	398,65	3,3 %	508,62	78,4 %
Poitou-Charentes	299,79	2,4 %	381,37	78,6 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	881,25	7,2 %	1 114,95	79,0 %
Rhône-Alpes	1 204,24	9,8 %	1 508,92	79,8 %
Métropole	11 704,31	95,6 %	14 977,16	78,1 %
DOM	537,60	4,4 %	614,60	87,5 %
Métropole + DOM	12 241,91	100,0 %	15 591,75	78,5 %

Source : CNAF-DSER / INSEE

Répartition des enfants selon les régions en 2003

78,5 % des enfants sont bénéficiaires de prestations familiales. Les régions dont le taux de couverture est le plus élevé sont la Haute-Normandie (81 %), le Nord-Pas-de-Calais (82 %) et les DOM (87 %). Celles qui représentent les plus faibles taux sont le Limousin et la Corse (71 %) et l'Aquitaine (74 %). Nord-Pas-de-Calais et Picardie sont les régions de plus forte concentration d'enfants de 0 à 20 ans dont les familles sont allocataires des CAF, avec plus de 80 % d'enfants couverts.

Les écarts les plus importants :

MAXI

MINI

Taux couverture des enfants

Nord-Pas-de-Calais 82,5 %

Limousin / Corse 71,2 % / 71,3 %

Répartition régionale

Île-de-France 18,9 %

Corse / Limousin 0,3 % / 0,8 %

Tableau 11 : ventilation régionale du nombre d'allocataires du RMI au 31/12/2003

Effectifs (en milliers)	Allocataires payés au titre du RMI	Répartition régionale des allocataires du RMI	Personnes couvertes par le RMI	Nombre moyen de personnes couvertes	Population INSEE données provisoires estimation au 1er janvier 2003	Proportion de personnes couvertes pour 100 habitants
Alsace	20,10	1,79 %	39,56	1,97	1 775,39	2,23 %
Aquitaine	48,52	4,33 %	91,68	1,89	2 988,40	3,07 %
Auvergne	16,59	1,48 %	32,59	1,96	1 314,48	2,48 %
Basse-Normandie	17,94	1,60 %	35,63	1,99	1 436,13	2,48 %
Bourgogne	17,77	1,59 %	34,93	1,97	1 612,40	2,17 %
Bretagne	30,94	2,76 %	54,55	1,76	2 977,93	1,83 %
Centre	30,27	2,70 %	61,19	2,02	2 466,62	2,48 %
Champagne-Ardenne	20,45	1,82 %	43,11	2,11	1 336,74	3,22 %
Corse	5,88	0,52 %	9,80	1,67	266,00	3,68 %
Franche-Comté	12,26	1,09 %	24,21	1,98	1 130,53	2,14 %
Haute-Normandie	30,75	2,74 %	61,98	2,02	1 787,32	3,47 %
Île-de-France	190,89	17,03 %	333,79	1,75	11 131,41	3,00 %
Languedoc-Roussillon	69,47	6,20 %	133,63	1,92	2 401,84	5,56 %
Limousin	8,02	0,72 %	15,89	1,98	710,65	2,24 %
Lorraine	31,81	2,84 %	62,09	1,95	2 319,11	2,68 %
Midi-Pyrénées	46,44	4,14 %	87,21	1,88	2 637,96	3,31 %
Nord-Pas-de-Calais	97,83	8,73 %	217,73	2,23	4 013,11	5,43 %
Pays de la Loire	37,58	3,35 %	72,53	1,93	3 312,47	2,19 %
Picardie	26,51	2,36 %	57,69	2,18	1 869,39	3,09 %
Poitou-Charentes	25,73	2,30 %	50,22	1,95	1 668,34	3,01 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	119,30	10,64 %	226,49	1,90	4 665,05	4,86 %
Rhône-Alpes	70,22	6,27 %	133,02	1,89	5 813,73	2,29 %
Métropole	975,27	87,01 %	1 879,53	1,93	59 634,98	3,15 %
DOM	145,57	12,99 %	340,37	2,34	1 761,31	19,32 %
Métropole + DOM	1 120,84	100,00 %	2 219,90	1,98	61 396,29	3,62 %

Source : CNAF-DSER

Répartition des non - familles et familles allocataires du RMI selon les régions

Les écarts les plus importants :

Personnes couvertes

MAXI

MINI

Pour 100 habitants
Par allocataire RMI

NPDC / Languedoc-Roussillon 5,43 % / 5,56 %
Nord-Pas-de-Calais 2,23 personnes

Bretagne 1,83 %
Corse / Île-de-France 1,67 pers / 1,75

Répartition régionale

MAXI

MINI

Bénéficiaires RMI
Île-de-France 17,03 %

Corse / Limousin 0,52 % à 0,72 %

Tableau 12 : ventilation régionale du montant moyen des prestations familiales versées en 2003, selon la configuration familiale

Montants moyens (en euros)	Couples				Isolés				Montant moyen
	avec 1 enfant à charge	avec 2 enfants à charge	avec 3 enfants ou + à charge	sans enfant à charge	avec 1 enfant à charge	avec 2 enfants à charge	avec 3 enfants ou + à charge	sans enfant à charge	
Alsace	164	236	651	257	300	466	1031	234	310
Aquitaine	186	255	673	282	331	482	1019	252	311
Auvergne	169	256	675	278	312	479	1016	244	301
Basse-Normandie	172	255	670	268	332	503	1041	244	323
Bourgogne	167	250	671	277	299	462	988	246	313
Bretagne	163	243	610	266	305	448	952	234	299
Centre	163	243	671	262	296	453	987	240	311
Champagne-Ardenne	182	263	709	265	337	509	1060	246	332
Corse	217	277	728	303	361	499	1000	308	349
Franche-Comté	161	244	650	250	302	459	1004	226	308
Haute-Normandie	174	254	700	266	344	507	1052	252	334
Île-de-France	192	237	662	269	292	421	960	262	330
Languedoc-Roussillon	215	283	737	279	397	564	1097	264	347
Limousin	174	251	700	294	305	481	1048	245	299
Lorraine	161	243	648	258	323	492	1018	234	311
Midi-Pyrénées	188	254	676	284	332	477	1029	243	304
Nord-Pas-de-Calais	202	284	740	290	408	588	1137	268	384
Pays de la Loire	156	247	628	243	318	473	1001	226	305
Picardie	177	262	707	281	336	505	1053	265	351
Poitou-Charentes	168	250	667	265	332	502	1048	241	308
Provence-Alpes-Côte d'Azur	217	270	716	275	354	511	1064	264	340
Rhône-Alpes	170	250	648	250	294	442	986	226	307
Métropole	182	252	674	270	328	480	1025	249	325
DOM	183	319	722	355	385	584	1026	354	426

Source : CNAF-DSER

Note : il s'agit du montant des prestations versées hors AGED, AFEAMA, ARS et allocation différentielle et du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales.

Tableau 13 : ventilation régionale des dépenses 2003

Dépenses (en millions d'euros)	Aides aux familles *	Aides au logement **	Handicap, invalidité ***	Précarité ****	Autres prestations *****	Total des aides	en %
Alsace	599,48	293,97	112,67	89,98	8,16	1 104,25	2,6 %
Aquitaine	876,03	630,39	276,90	220,85	18,51	2 022,67	4,7 %
Auvergne	384,34	254,16	128,77	74,12	5,95	847,34	2,0 %
Basse-Normandie	537,43	293,26	131,89	78,74	9,90	1 051,21	2,4 %
Bourgogne	525,77	290,18	151,06	77,71	4,93	1 049,64	2,4 %
Bretagne	1 033,66	532,16	237,62	135,48	10,13	1 949,06	4,5 %
Centre	864,46	417,44	175,30	138,31	7,98	1 603,49	3,7 %
Champagne-Ardenne	461,60	273,43	116,28	89,72	4,85	945,89	2,2 %
Corse	67,64	70,03	33,29	29,71	0,99	201,66	0,5 %
Franche-Comté	413,05	204,26	77,61	53,00	4,34	752,26	1,8 %
Haute-Normandie	716,67	386,69	150,99	136,53	6,52	1 397,40	3,3 %
Île-de-France	4 042,55	2 165,11	647,66	883,66	23,81	7 762,80	18,1 %
Languedoc-Roussillon	796,36	713,03	229,90	317,31	6,37	2 062,96	4,8 %
Limousin	179,54	131,35	77,20	35,48	3,23	426,81	1,0 %
Lorraine	781,90	449,47	165,10	137,71	10,11	1 544,28	3,6 %
Midi-Pyrénées	781,59	581,45	235,09	212,72	9,89	1 820,73	4,2 %
Nord-Pas-de-Calais	1 795,71	1 032,53	407,97	431,44	22,19	3 689,84	8,6 %
Pays de la Loire	745,71	348,44	177,58	114,86	3,44	1 390,03	3,2 %
Picardie	546,49	337,90	130,45	115,95	7,00	1 137,80	2,7 %
Poitou-Charentes	1 504,87	1 249,22	398,70	557,42	17,11	3 727,32	8,7 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 332,96	610,87	216,55	166,53	9,35	2 336,25	5,4 %
Rhône-Alpes	2 202,22	1 163,11	407,75	306,66	14,76	4 094,50	9,5 %
Métropole	21 190,05	12 428,45	4 686,32	4 403,88	209,48	42 918,19	100 %
DOM	970,22	421,26	191,20	701,50	0,00	2 284,18	
Métropole + DOM	22 160,27	12 849,71	4 877,52	5 105,39	209,48	45 202,37	

Source : CNAF-DSER

* Aides aux familles : AF + CF + ARS + ASF + APJE + APE + AFEAMA + AGED + ADOPTION + PAJE + API

** Aides au logement : ALS + APL + ALF + ALT (total des fonds)

*** Handicap, invalidité : AAH + AES + APP

**** Précarité : RMI + RSO (total des fonds)

***** Autres prestations : frais de tutelle + allocation différentielle + prestations hors Métropole

Les écarts les plus importants :

Familles 2 parents

1 enfant

2 enfants

3 enfants

MAXI

PACA / Corse : 217€

Languedoc-Roussillon / NPDC : 283€ / 284€

Languedoc-Roussillon / NPDC : 737€ / 740€

MINI

Pays de la Loire : 156€

Alsace / Île-de-France : 236€ / 237€

Bretagne : 610€

Familles 1 parent

1 enfant

2 enfants

3 enfants

MAXI

Nord-Pas-de-Calais : 408€

Nord-Pas-de-Calais : 588€

Nord-Pas-de-Calais : 1137€

MINI

Île-de-France / Rhône-Alpes : 292€ / 294€

Île-de-France : 421€

Bretagne : 952€

Impact des prestations familiales selon les régions

Commentaire : tableaux 12 et 13

Quatre catégories d'aide principales des Caisses d'allocations familiales sont identifiées :

- aux familles,
- au logement,
- aux personnes handicapées,
- aux personnes précaires.

Les sommes totales versées aux allocataires des CAF représentent 45,2 milliards d'euros, réparties respectivement :

- 22,2 milliards d'euros, près de la moitié des sommes : prestations familiales d'entretien des enfants aux familles :
- 12,9 milliards, un quart des sommes : aides au logement aux familles, étudiants, personnes sans ressources ;
- 4,9, un peu plus de 10 % : aides aux personnes handicapées et invalides.
- 5,1, un peu plus de 10 % : au titre de la précarité.

À ces montants versés aux familles s'ajoutent :

- les cotisations d'assurance vieillesse versées par la Caisse nationale des allocations familiales pour des bénéficiaires de prestations familiales : 3,8 milliards d'euros.
- la majoration de 10 % des pensions de retraite pour les parents ayant au moins 3 enfants : 1,9 milliard d'euros
- le congé paternité : 0,2 milliard d'euros.

L'ensemble des crédits réservés aux familles et aux personnes handicapées et précaires représente au total 58,8 milliards d'euros en 2003. Ils sont répartis selon les régions.

L'Île-de-France concentre 18,1 % des prestations versées par les CAF avec 7 762,80 millions d'euros, près d'un cinquième. La part réservée aux familles, de 4 042,55 millions d'euros en représente plus de la moitié des prestations. Celle réservée au logement, de 2 165,11 millions d'euros, correspond à plus d'un tiers des aides.

A quasi égalité, représentant pour chacune des trois régions, près de 10 % des crédits : Rhône-Alpes (9,5 %), Poitou-Charentes (8,7 %), Nord-Pas-de-Calais (8,6 %), la répartition entre familles, logement, invalidité, précarité, sont différentes de la répartition moyenne.

Les aides aux familles représentent plus de la moitié des sommes en Rhône-Alpes, contre moins de la moitié en Poitou-Charentes et Nord-Pas-de-Calais. Dans ces deux dernières régions, les aides au logement représentent plus d'un quart des sommes, et les aides aux handicapés et invalides, et aux personnes précaires, respectivement plus de 10 %.

Le montant moyen de l'aide pour les familles est de 325 euros en Métropole et de 426 euros dans les DOM. Pour les familles de deux parents d'1 enfant il est de 182 euros en moyenne ; de 252 euros pour une famille de 2 enfants, 674 pour 3 enfants. Pour les familles monoparentales, ces montants moyens sont respectivement de 328 euros avec 1 enfant à charge, 480 avec 2 enfants, 1 025 euros avec 3 enfants.

Les non familles en situation de précarité bénéficient en moyenne de 270 euros en couple, et 249 euros lorsqu'elles sont isolées.

Les familles de deux parents selon régions

Les prestations familiales pour les familles de deux parents et d'un enfant varient de 217 euros en moyenne dans le Sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Languedoc-Roussillon), à 156 et 161 euros dans le Pays de la Loire, Franche-Comté et Lorraine. L'écart de 60 euros représente un tiers du montant moyen.

L'écart pour les familles de deux enfants entre les régions est moindre, de 40 euros, un peu plus de 10 % de la moyenne, variant de 284 euros en Nord-Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon à 243 en Lorraine et 247 dans les Pays de la Loire.

Les familles de 3 enfants bénéficient de 740 euros en Nord-Pas-de-Calais et 737 en Languedoc-Roussillon à 610 en Bretagne et 628 dans le Pays de la Loire. L'écart de 130 euros représente un tiers du montant moyen.

Les familles monoparentales selon les régions

Celles d'un enfant reçoivent 408 euros dans le Nord-Pas-de-Calais en moyenne, contre 292 en Île-de-France (où le PIB est supérieur de 30 % de la moyenne nationale), 294 en Rhône-Alpes, 296 dans le Centre, soit un écart de 116 euros, un tiers du montant moyen.

De même avec 2 enfants, l'écart entre régions pour les familles d'un parent, de 588 euros dans le Nord-Pas-de-Calais à 421 euros en Île-de-France, est de 167 euros sur 480 en moyenne nationale. Avec 3 enfants, le montant varie de 1137 euros dans le Nord-Pas-de-Calais à 952 en Bretagne et 960 en Ile de France. L'écart est de 185 euros, pour une moyenne de 1 025 euros.

Pour l'ensemble des familles, les écarts sont les plus importants pour celles de 3 enfants.

Enseignements : politique familiale des CAF

Tendances

- 1) La plupart des familles bénéficient de la politique familiale des CAF en 2003,
 - liée dans un premier temps à la précarité
 - s'accroît avec la conciliation entre vie active et vie familiale.
 - avec la PAJE cette tendance est appelée à s'accroître.
- 2) La transformation des configurations familiales en dix ans est remarquable : forte progression de familles :
 - deux parents en concubinage, célibataires en situation de précarité ou ayant des enfants,
 - familles d'un seul parent,
 - diminution des familles avec enfants à l'adolescence.
- 3) Comportements des familles caractéristiques selon les territoires.

Enjeux :

- 1) Familles d'un parent : plus nombreuses, avec de grands enfants, des fratries nombreuses, en milieu urbain, plus pauvres, plus souvent : la mère.
L'enjeu : le père.
 - structurant à la fois pour l'enfant (projection, socialisation, réussite scolaire)
 - et pour le père (attachement, prévention de l'isolement et de la pauvreté).
- 2) Attention : accueil, accès aux droits : mères veuves, mères mineures.
- 3) Différencier les situations familiales d'un parent.
- 4) Les adolescents

Encadré 1 : un exemple régional

LE NORD-PAS-DE-CALAIS

Le Nord-Pas-de-Calais se situe entre « la France qui se vide » et « la France qui fuit » (Michel Godet)¹². Longtemps qualifiée de « région sinistrée », malgré le vieillissement de sa population et un moindre développement démographique, le Nord-Pas-de-Calais affiche aujourd'hui des signes de dynamisme. Lille apparaît comme une Métropole européenne particulièrement attractive, animant la région. Souvent comparé à l'Alsace-Lorraine, du fait de la situation transfrontalière et le passé industriel, le Nord-Pas-de-Calais se caractérise aujourd'hui par :

- la région la plus jeune de France, avec une fécondité et une nuptialité plus élevées qu'au niveau national, surtout à Lille, une espérance de vie plus faible. "
- la quatrième région la plus peuplée après Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur : elle ne progresserait que de 1,6 % d'ici 2015 contre 6 % en moyenne "
- un espace social urbain dense et transfrontalier, marqué par les migrations liées à l'emploi favorisant les mariages franco-belges,
- l'attractivité de Lille, Métropole européenne avec ses sièges sociaux, activités innovantes et de luxe, tourisme culturel, créations d'entreprises, population jeune et qualifiée,
- un rayonnement touristique intégré (le village de Fourmies) : transformation de l'activité industrielle en éco-musées animés par les anciens ouvriers, artisans, verriers, tisserands,
- la forte prégnance de santé publique relevant du passé industriel et pauvre : multiplication des cancers (conditions de travail, pollution industrielle, concentration de comportements d'alcoolisme et de tabagisme). Malgré une moindre mortalité par accidents de la route (faible nombre de voitures) et le plus bas taux de malades du sida.
- un parc de logement de moindre qualité, plus souvent humide,
- une dichotomie départementale, prolongeant la décentralisation des années 1980, malgré le déséquilibre démographique (le Nord concentre les deux tiers de la population).
- un fort potentiel de réseaux sociaux solidaires,
- des familles allocataires plus fortement aidées que la moyenne nationale.
- des effets bénéfiques des fonds structurels européens.

Population, ménages et familles : Nord Pas de Calais

Population 1999	: 3 996,6	Population 2003	: 4 013,1	Population projetée en 2015	: 4 058,0 (+ 1,6 %)	
Structure âges : 0-14	= 20,7 %	15-24	= 15,0 %	25-59	= 46,6 %	60 et+ = 21,1 %
	838 638	602,1	1 871,4	697,3		
Naissances 2002	:	Taux fécondité	: 2,01	espérance de vie	: H = 72,7 ; F = 81,0	
Naissances hors mariage	: 44,3 %	Age maternité	: 28,4			
Superficie (km ²)	: 12 414	Densité	: 322	% population urbaine	: 95 %	
Nb communes	: 1 547	Métropole	: LILLE + 7 villes	% rural	: 5 %	
Nbre logements	: 1 641 429	dont 3,5 % résidences secondaires				
nb de ménages	: 1 490 000					

Source : INSEE 2003 Zoom territoire Chiffres clés

La population de 4 013,1 habitants a augmenté de 3600 personnes en 2003. Les départs sont plus nombreux que les arrivées, l'excédent des naissances sur les décès les compensent largement. La proportion d'immigrés diminue et vieillit : 172 700 immigrés sont recensés en 1999, soit 4,3 % de la population.

Les migrations " "

Le courant migratoire représente 37 % des nouveaux habitants venus d'une autre région entre 1990 et 1999. La Métropole lilloise concentre 36 % des emplois salariés, avec un fort développement des emplois dans les services de conseils et assistance remplaçant les emplois industriels.

Les flux transfrontaliers concernent la moitié de la population active occupée.

20 000 actifs travaillent en Belgique en 2002 : près d'un sur deux a moins de 35 ans, 4 sur 5 sont des hommes, avec

¹² HORIZON 2015 n°2 août 2004

¹³ Bilan démographique, Profils, Patricia Antonov Zavirov, n°3, juin 2004

¹⁴ Des ménages plus petits pour d'autres besoins en logements, Bruno Clément- Ziza, Hélène Chesnel, Profils n°2, mars 2004

¹⁵ L'émergence d'un polygone central aux relations intenses Anne Flipo, Eric Vaillant, Profils n°10, février 2004

¹⁶ « Deux fois plus de frontaliers en une décennie », Frank Lequesne, Profils n° 4 juin 2003 ; Travailler en Belgique, Hélène Chesnel, Frank Lequesne, Profils n°7 octobre 2003

une forte proportion d'ouvriers. Ce phénomène s'explique par l'importance du chômage : 8,4 % en 2003 (13 % auparavant) contre 3 % en Belgique. 2 000 belges travaillent en Nord-Pas-de-Calais : employés, professions intermédiaires, ingénieurs et cadres, non salariés.

Migrations infra locales

22,9 % des jeunes diplômés quittent la région par an : les plus faibles taux de sortie des régions françaises, sauf pour les niveaux bac+4 (62 %). L'ancrage territorial est important ; l'Île-de-France est la première destination. La Région Nord n'attire qu'à hauteur de 15,4 % : l'insuffisance de l'offre en emplois qualifiés et le manque d'attractivité entraînent une relative migration. Le pays de Sambre Avesnois, rural et urbain, est particulièrement marqué par les départs : 14 600 départs entre 1990 et 1999 contre 5 500 arrivées. 66 % des actifs occupés ne travaillent pas dans la commune de résidence, 20 % travaillent en Belgique.

Polygone urbain

68 % des actifs travaillent dans une autre commune (61 % moyenne nationale), élargissant les aires urbaines : un polygone se dessine autour de l'aire lilloise regroupant 544 communes et 71,2 % des déplacements domicile- travail, s'étend aux communes voisines belges et au système littoral. Neuf habitants sur dix vivent dans une aire urbaine : l'urbanisation est fondée sur l'habitat, l'emploi, et les déplacements domicile- travail. Du fait de concentration de population dans les aires urbaines et du ralentissement de l'étalement géographique de l'urbanisation, la croissance de la population s'est ralentie depuis les années 1990.

L'emploi augmente et la situation économique et sociale s'améliore

La Région Nord-Pas-de-Calais compte 4,1 millions d'actifs occupés (22,8 millions en France), 90 % sont concentrés dans les 21 aires urbaines. Elle se caractérise par une forte représentation de l'emploi métropolitain supérieur 17 (haut niveau de qualification, contenu décisionnel élevé déterminant l'importance stratégique d'un territoire) : 65 000 sur 1,8 million en France, soit 5,3 % de l'emploi total (8 % en moyenne nationale). 94 % de ces emplois se situent dans les principales agglomérations, 84 % dans leur couronne. Lille a un profil proche de celui de Paris, Lyon et Marseille- Aix – en Provence. La part des emplois supérieurs est forte dans les services aux entreprises et du commerce, banque-assurance.

Contexte économique et social, et emploi

PIB Régional : 79 931	PIB par Habitant : 19 835 Euros par an	
Revenus fiscaux (2000) / médiane par UC : 11 937,8 Part des ménages imposés : 52,5 %		
Emploi total 1999 (salarié+ non salarié) : 1 342 580 Dont emploi salarié : 1 219 092		
Emploi total estimé/lieu de travail (2001) : 1 431 483		
Nb demandeurs d'emploi :	206 619	Taux chômage : 12,2 (2001) ; 8,4 (2003)
Nb RMI/RMA : 97,83 mille	Personnes couvertes/RMI : 217,73	Nb moyen de personnes couvertes : 2,23
Taux RMI (personnes couvertes pour 100 habitants) : 5,43 %		
Entreprises nb (2002) : 121 573		
dont industrie : 12 906	construction : 11 159	commerces : 35 962 services : 61 546
dont 10 salariés et + : 13 173	dont 500 salariés et plus : 112	

Source : INSEE/ CNAF 2003/2004

L'emploi salarié* (hors fonction publique, secteur agricole, entreprises publiques) augmente de 822 400 à 868 400 entre 1993 et 1997, soit +5,6 %, et à 967 800 en 2001, soit +11,4 %.

Évolution de l'emploi salarié du secteur marchand entre 1993 et 2001

	1993	1997	Évolution 1993/1997	2001	Évolution 1997-2001
Région	822 400	868 400	+ 5,6 %	967 800	+ 11,4 %

Les secteurs dynamiques sont l'industrie automobile et le tertiaire (+24 %), les services aux entreprises (+82 %), le commerce (+16 %), les secteurs de la santé, de l'action sociale et de l'éducation (+24 %), les services aux particuliers (+42 %), les activités de transport (+35 %). L'industrie des biens de consommation (industrie textile, habillement) perd des emplois (-29 %), ainsi que l'industrie des biens intermédiaires (-9 %).

¹⁷ Les fonctions métropolitaines supérieures, Eric Vaillant, Philippe Becquet, Profils INSEE Nord-Pas-de-Calais, n°2, avril 2003

¹⁸ Les dynamiques économiques et sociales à l'œuvre dans les territoires, Christophe Cousin, Anne Flipo, Danièle Lavenseau, Profils INSEE Nord-Pas-de-Calais, n°11, février 2004

La situation sociale est mesurée à partir de la combinaison de six indicateurs :

	Taux de chômage moyen		Part de chômeurs longue durée		Part de chômeurs non qualifiés		Part de jeunes sans qualification		Taux d'échec au Bac		Part des ménages imposables	
	1994	2002	1994	2002	1994	2002	1994	2002	1994	2002	1994	2002
Région	16,0	13,5	35,8	37,6	44,3	43,6	46,6	53,9	26,5	23,0	58,3	56,3
Écart-type	3,3	2,7	4,9	5,1	4,8	4,2	4,6	4,6	5,2	4,5	4,0	4,1

Diagnostic à mi parcours des contrats de plan et programmes européens de politique régionale (2000-2006)

Le taux de chômage entre 1994/1998 et 1998/2002 a baissé de 16 % à 13,5 % dans tous les bassins d'emploi. La part des chômeurs de longue durée a augmenté de 35,8 % à 37,6 % dans les mêmes périodes, mais diminué à Lille et Saint Omer. Celle des chômeurs non qualifiés a diminué de 44,3 % à 43,6 %, mais augmenté à Béthune- Bruay, Calais, Boulonnais.

Les jeunes sans qualification sont plus nombreux (46,6 % à 53,9 %) dans tous les bassins d'emploi, malgré une baisse des taux d'échec au bac (26,5 % à 23,0 %), sauf en Flandre- Lys, Sambre- Avesnois, Berck- Montreuil. La part des ménages imposables diminue de 58,3 % à 56,3 % dans tous les bassins d'emploi. Le chômage recule : depuis 1997, le chômage passe de 16,6 % à 11,9 %, en raison du dynamisme économique et des dispositifs régionaux de l'emploi : contrats emploi solidarité, contrats emploi consolidé, contrats emploi jeunes.

La disparité infra locale des revenus fiscaux :

Le Nord-Pas-de-Calais compte parmi les trois régions ayant un revenu médian le plus faible : de 11 938 euros par UC, avec la Corse (11 530) et le Languedoc-Roussillon (12 200), la moyenne nationale étant 13 949. Des revenus élevés sont enregistrés en périphérie de Lille et d'Arras. Roubaix a le plus faible revenu médian (7 700 euros).

Le logement

72 % des ménages sont satisfaits de leur logement, restant en- deçà du niveau national. L'humidité est le principal défaut ; 27 % des résidences principales sont de l'habitat collectif ; le logement individuel prédomine. 71,1 % des résidences principales disposent de tout confort.

Allocataires des CAF et Familles allocataires

Les familles allocataires du Nord représentent 4 % de l'ensemble des familles allocataires, les enfants, 5 %, les dépenses de prestations familiales et sociales des CAF, 8,6 % :

59 et 62	Allocataires	Evl % 03/02	Population couverte	Evl % 03/02	Enfants Total	Evl % 03/02	Nombre familles PF	Evl % 03/02	Monp % all	Monp % fam	Moy Euros
ARRAS	152,6	- 0,2	452,4	- 1,0	212,8	- 1,0	107,0	- 0,4	8,6	12,3	420
CALAIS	95,3	- 0,3	276,9	- 1,0	129,3	- 1,0	65,0	- 0,3	8,9	13,1	409
Lille	132,1	+ 1,4	326,6	+ 0,1	139,6	- 0,6	70,3	+ 0,1	7,8	14,6	351
Armentières	25,0	+ 0,5	77,1	- 0,1	36,9	+ 0,1	18,7	+ 0,3	6,6	8,9	374
Dunkerque	50,0	- 0,5	147,8	- 1,4	69,2	- 1,5	33,8	- 0,6	7,4	10,9	395
Roubaix	101,0	+ 0,6	291,0	- 0,1	139,0	- 0,1	43,2	+ 0,1	10,3	23,9	409
Douai	43,5	0,0	128,0	- 0,7	60,3	- 0,8	18,8	+ 0,2	8,7	20,2	422
Cambrai	25,3	- 0,3	75,3	- 1,1	35,2	- 0,9	18,7	- 0,8	7,6	10,3	412
Valenciennes	66,6	- 0,5	186,7	- 0,9	85,0	- 0,7	43,3	- 0,3	9,0	14,0	429
Maubeuge	42,3	- 0,2	121,6	- 1,1	57,0	- 1,2	17,3	- 0,8	10,9	26,8	459
Total NPC	733,8		1 353,9		622,2		264,0				
Total France	9 902,6	+ 0,3	27 984,5	+ 0,2	12 485,2	0,4	6 618,5	+ 0,9	6,6	20,8	348
moy natio %	= 7,4 %		= 4,8 %		= 5,0 %		= 4,0 %				

Source : CNAF-DSER (FILEAS au 31/12/2003, en Métropole, en milliers)

¹⁹ Données connues pour chaque zone d'emploi : Roubaix-Tourcoing, Lille, Dunkerque, Flandre-Lys, Douais, Valenciennes, Cambrésis, Sambre-Avesnois, Artois-Ternois, Lens-Hénin, Béthune-Bray, Saint-Omer, Calais, Boulonnais, Berck- Montreuil.

²⁰ Douze ans de chômage, Raymond Bénard, Profils Nord-Pas-de-Calais, n°1 mars 2003

²¹ Grande disparité des revenus fiscaux dans le Nord-Pas-de-Calais, Marie Christine Foret, Jocelyne Lerouge, Profils n° 5, 2003

Le montant moyen des prestations familiales et sociales versé par allocataire, de 459 Euros, toutes prestations confondues, et de 384 Euros pour les seules prestations familiales est supérieur à la moyenne nationale (respectivement : 348 et 325 Euros), dans toutes les sous-régions. L'impact des prestations serait donc supérieur à la moyenne nationale (il représente en moyenne 5,8 % du revenu familial).

Deux tiers des ménages n'ont pas d'enfant de moins de 20 ans, un tiers vit avec au moins un enfant, dont 14 % sont des familles d'1 enfant, 12 % de 2, 6 % d'au moins 3 (en France, au total, 41,2 % des allocataires n'ont pas d'enfants à charge, 13,9 % sont des familles monoparentales, 44,9 % des couples avec enfants).

L'avenir : horizon 2015 et projections de population active²²

Nombre de ménages Nord-Pas-de-Calais -Evolution projetée à l'horizon 2015

Région	1999	%	2010 1	%	2010 2	%	2020 1	%	2020 2	%
Total Population	58 492		61 061				62 734			
Pop hors Ménage	1 294		1 445				1 638			
Total Ménages	23 776	100 %	26 295	100 %	26 295	100 %	28 006	100 %	28 006	100 %
Population NPC	3 996	6,8								
Ménages NPC	1 490	6,3	1 615	6,1	1 627	6,2	1 672	6,0	1 700	6,1
Moyenne Ménages/ NPC	1 081	4,5	1 195	4,5	1 195	4,5	1 273	4,5	1 273	4,5

INSEE 2003 (en milliers) : 2 hypothèses

Les ménages augmentent de 1 490 mille en 1999 à 1 668 mille en 2015, soit une progression de 12 %, selon une répartition inégale : les couples de 5 %, les personnes seules 25 %, les familles monoparentales 7,7 %. Les hommes sont plus souvent seuls, les femmes plus souvent chef de famille monoparentale. Les ménages de moins de 50 ans diminuent de 4 %, ceux de plus de 50 ans augmentent de 30 %. Entre 50 et 64 ans, les personnes seules augmentent de 65 % du fait du vieillissement (veufs et veuves) et de la décohabitation (conjoints séparés). Parc de logement et équipements et services s'adapteront aux nouveaux besoins.

Ces évolutions sont contrastées : le bassin de Lille connaîtrait une plus forte croissance de population (6 %), un moindre vieillissement du fait de l'attraction des étudiants et des actifs, et des évolutions plus marquées des comportements de cohabitation. Roubaix- Tourcoing n'aurait pas le même dynamisme démographique.

Des projections de population active sont réalisées selon 2 scénarios : l'un tendanciel (tendance actuelle), l'autre alignant les actifs de 55- 59 ans sur les 50- 55 (alignement progressif à l'horizon 2030).

Évolution projetée de la population active à l'horizon 2015

	Population active 1999	Population active 2015	Evol 1999 2015	
1999	1 677 600		Nombre	%
2015 Scénario 1		1 695 600	18 000	+ 1,1
2015 Scénario 2		1 784 800	107 200	+ 6,4

Le premier scénario prévoit la baisse des ressources de main d'œuvre à partir de 2006, selon une fécondité régionale supérieure à la moyenne maintenue (1999), une mortalité identique à la tendance nationale, les mêmes tendances déficitaires de migrations résidentielles que pour 1990-1999, et les mêmes comportements d'activité

Problématiques CAF/ problématiques régionales²³

Des thèses nouvelles sont développées sur le rôle joué par les transferts et revenus socialisés dans l'économie de la région, et le rôle d'amortisseur de la crise. Ils ont empêché l'effondrement de zones entières. Les aspects démographiques, économiques et de transformation de l'espace naturel sont croisés et réinterrogés.

²² Quelles ressources de main d'œuvre à l'horizon 2015? P. Antonov Zafirov, S. Depil, Profils INSEE NPC n°8 2003

²³ Le grand tournant Nord-Pas-de-Calais 1975-2005 : Pierre VELTZ et Laurent DAVEZIES, Editions de l'Aube, Seuil, 2004.

Les Cahiers de l'ORHA n°spécial Janvier-Février 2005 (n°28) - rencontre des PREDAT (Pôles Régionaux d'Echanges sur le Développement et l'Aménagement des Territoires : "Y-a-t-il une crise du Logement en France aujourd'hui" ? situation du Nord-Pas-de-Calais sur les causes de la crise actuelle (conjonction de facteurs de fond) et la différence avec la situation de 1990.

Travaux CAF

- Diagnostic territorial partagé sur l'animation à Hellemmes : recenser l'existant dans le domaine de l'animation globale, repérer et analyser les besoins potentiels de la population pour la mise en place d'une structure d'animation à l'échelle de la commune (questionnaire, entretien, observation directe, traitement de données existantes). Etude statistique. Interviews des associations et structures par les partenaires. Interviews auprès de jeunes de la commune. Analyse en partenariat des résultats ; propositions.
- Diagnostic social partagé sur le quartier "Petite Belgique"
- Prêt complémentaire à l'amélioration de l'habitat créé fin 2000 financé par l'action sociale CAF de façon complémentaire au prêt légal à l'amélioration de l'habitat (peut en doubler le montant).
- Evaluation de la politique d'action sociale sur l'impact de l'aide à l'accompagnement des séjours en vacances : public bénéficiaire, engagement des structures associatives et municipales impliquées dans le dispositif, implication des travailleurs sociaux CAF chargés de faire connaître le dispositif et de le soutenir

Encadré 2 : Indicateurs régionaux

- Identité démographique régionale/ locale : caractéristiques régionales et comparaisons nationales et européennes ; évolutions et perspectives.
- Repérage d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs de veille : contribution à la prévention des risques de pauvreté, de fragilisation des familles, conditions de projection et de stabilité du projet familial, bien-être des enfants,
- Contribution des CAF à la conception et à l'évaluation des politiques familiales, aux adaptations locales : impacts sur les prestations familiales, sur les équipements, sur l'accueil...

Indicateurs quantitatifs : structure de la population et des familles, naissances, taux de fécondité, structure et taille des familles, durée de vie et vieillissement, migrations,

Indicateurs qualitatifs :

- liens avec la politique familiale (prestations financières, équipements),
- les effets de la politique sur les familles : structures familiales, transformations familiales, comportements sociaux (allongement de durée de vie, travail féminin, stabilité familiale, inégalités régionales)
- liens avec l'environnement : géographique, économique, culturel, sanitaire

ANNEXE 6 : INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES

Tableau 1 : principaux indicateurs démographiques ventilés selon les régions

Régions	Indice conjoncturel de fécondité	Naissances hors mariages (%)	Âge à la maternité	Espérance de vie		Population (en milliers)	%	Rang
				Hommes	Femmes			
Alsace	1,76	36,2	28,9	75,6	82,1	1 775,39	3,0	14
Aquitaine	1,70	48,1	29,4	75,5	83,2	2 988,40	5,0	6
Auvergne	1,68	46,6	29,3	74,5	82,5	1 314,48	2,2	19
Basse-Normandie	1,92	48,7	28,9	75,1	82,9	1 436,13	2,4	17
Bourgogne	1,80	45,2	29,0	75,0	82,7	1 612,40	2,7	16
Bretagne	1,92	43,8	29,5	74,3	82,5	2 977,93	5,0	7
Centre	1,86	45,3	29,1	75,5	83,0	2 466,62	4,1	9
Champagne-Ardenne	1,87	46,7	28,5	74,5	82,0	1 336,74	2,2	18
Corse	1,56	48,1	29,4	75,8	82,4	266,00	0,4	22
Franche-Comté	1,88	43,7	28,8	75,6	82,7	1 130,53	1,9	20
Haute-Normandie	1,94	48,6	28,7	74,3	82,0	1 787,32	3,0	13
Île-de-France	1,94	40,0	30,2	77,1	83,4	11 131,41	18,7	1
Languedoc-Roussillon	1,81	49,2	29,2	75,6	83,0	2 401,84	4,0	10
Limousin	1,65	49,3	29,0	75,3	82,9	710,65	1,2	21
Lorraine	1,78	41,7	28,7	74,5	82,0	2 319,11	3,9	11
Midi-Pyrénées	1,71	48,0	29,8	76,7	83,3	2 637,96	4,4	8
Nord-Pas-de-Calais	2,01	44,3	28,4	72,7	81,0	4 013,11	6,7	4
Pays de la Loire	1,98	42,9	29,3	75,5	83,5	3 312,47	5,6	5
Picardie	2,01	48,3	28,4	73,4	81,6	1 869,39	3,1	12
Poitou-Charentes	1,80	50,4	28,9	76,0	83,1	1 668,34	2,8	15
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,83	45,9	29,4	76,2	83,3	4 665,05	7,8	3
Rhône-Alpes	1,88	39,8	29,6	76,5	83,5	5 813,73	9,7	2
Métropole	1,88	43,7	29,4	75,5	82,9	59 634,98	100,0	22
DOM	2,46	67,9	28,2	72,6	80,0			
France entière	1,90	44,7	29,5	75,4	82,8			

Source : Catherine Beaumel, Aline Désesquelles, Lucile Richet- Mastain, Mauricette Vatan, La situation démographique en 2002, INSEE – Résultats, Société, n°34, août 2004

Les écarts les plus importants :

MAXI

MINI

ICF	Nord-Pas-de-Calais / Picardie	2,01	Corse / Limousin	1,56 / 1,65
Naissances hors mariage	Poitou-Charentes / DOM	50,4 % / 67,9 %	Alsace	36,2 %
Age moyen maternité	Île-de-France	30,2 ans	NPDC / Picardie	28,4 ans
Espérance de vie des H	Île-de-France	77,1 ans	NPDC	72,7 ans
Espérance de vie des F	Rhône-Alpes	83,5 ans	NPDC	81,0 ans

« La fécondité dans les régions à la fin des années quatre vingt dix » : davantage de naissances à la campagne, Fabienne Daguet. N° 963 Avril 2004

Tableau 2 : répartition par âge de l'ensemble de la population française en 2003, selon la région

Régions	0-14 ans		15-24 ans		25-59 ans		60 ans et +		Total
	milliers	%	milliers	%	milliers	%	milliers	%	
Alsace	335,6	18,9 %	233,5	13,2 %	875,2	49,3 %	331,1	18,7 %	1 775,4
Aquitaine	503,2	16,8 %	360,3	12,1 %	1 409,7	47,2 %	715,2	23,9 %	2 988,4
Auvergne	211,9	16,1 %	155,5	11,8 %	621,6	47,3 %	325,4	24,8 %	1 314,5
Basse-Normandie	267,8	18,6 %	185,4	12,9 %	663,7	46,2 %	319,2	22,2 %	1 436,1
Bourgogne	279,7	17,3 %	194,5	12,1 %	751,2	46,6 %	386,9	24,0 %	1 612,4
Bretagne	541,5	18,2 %	378,4	12,7 %	1 378,1	46,3 %	680,0	22,8 %	2 977,9
Centre	448,7	18,2 %	299,7	12,1 %	1 160,2	47,0 %	558,1	22,6 %	2 466,6
Champagne-Ardenne	250,2	18,7 %	179,4	13,4 %	635,4	47,5 %	271,8	20,3 %	1 336,7
Corse	43,9	16,5 %	30,1	11,3 %	126,5	47,6 %	65,4	24,6 %	266,0
Franche-Comté	212,3	18,8 %	148,6	13,1 %	535,4	47,4 %	234,3	20,7 %	1 130,5
Haute-Normandie	350,5	19,6 %	245,4	13,7 %	852,0	47,7 %	339,4	19,0 %	1 787,3
Île-de-France	2 204,6	19,8 %	1 506,1	13,5 %	5 617,3	50,5 %	1 803,4	16,2 %	11 131,4
Languedoc-Roussillon	417,6	17,4 %	301,4	12,5 %	1 105,8	46,0 %	577,1	24,0 %	2 401,8
Limousin	104,7	14,7 %	79,0	11,1 %	327,7	46,1 %	199,3	28,0 %	710,6
Lorraine	425,3	18,3 %	315,3	13,6 %	1 107,1	47,7 %	471,4	20,3 %	2 319,1
Midi-Pyrénées	445,1	16,9 %	319,3	12,1 %	1 242,9	47,1 %	630,6	23,9 %	2 638,0
Nord-Pas-de-Calais	830,9	20,7 %	601,2	15,0 %	1 871,4	46,6 %	709,5	17,7 %	4 013,1
Pays-de-la-Loire	633,4	19,1 %	437,5	13,2 %	1 544,2	46,6 %	697,3	21,1 %	3 312,5
Picardie	378,4	20,2 %	248,5	13,3 %	899,2	48,1 %	343,3	18,4 %	1 869,4
Poitou-Charentes	280,8	16,8 %	197,1	11,8 %	773,1	46,3 %	417,3	25,0 %	1 668,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	827,9	17,7 %	569,4	12,2 %	2 171,3	46,5 %	1 096,4	23,5 %	4 665,1
Rhône-Alpes	1 125,1	19,4 %	771,9	13,3 %	2 777,1	47,8 %	1 139,7	19,6 %	5 813,7
Métropole	11 119,2	18,6 %	7 757,4	13,0 %	28 446,3	47,7 %	12 312,1	20,6 %	59 635,0

Source : INSEE - Estimations localisées de population 2003 Tableaux économiques régionaux

Répartition des structures d'âge selon les régions

Les écarts les plus importants :

MAXI

MINI

Enfants de 0 à 14 ans	Nord-Pas-de-Calais	20,7 %	Limousin	14,7 %
Jeunes de 15 à 24 ans	Nord-Pas-de-Calais	15,0 %	Limousin	11,1 %
Population 25/ 59 ans = active/familles	Île-de-France	50,5 %	Languedoc-Roussillon	46,0 %
Population 60 ans et plus	Limousin	28,0 %	Île-de-France	16,2 %
Population totale/ Métropole	Île-de-France	18,6 %	Corse	0,04 %

ANNEXE 7 : INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Tableau 1 : ventilation régionale du chômage en 2003

Effectifs (en milliers)	Chômeurs	Moins 25 ans	Femmes	Taux de chômage (%)
Alsace	70,84	13,84	35,02	6,5
Aquitaine	139,24	24,77	75,05	9,1
Auvergne	50,96	9,36	27,14	8,0
Basse-Normandie	60,80	13,14	30,50	9,3
Bourgogne	63,59	12,59	33,45	8,5
Bretagne	113,28	21,22	57,88	7,9
Centre	99,77	19,29	50,96	7,6
Champagne-Ardenne	62,78	12,62	32,15	7,5
Corse	13,46	2,29	7,45	9,3
Franche-Comté	45,85	9,59	23,80	10,4
Haute-Normandie	86,24	19,05	43,51	12,1
Île-de-France	581,32	74,87	276,29	7,4
Languedoc-Roussillon	151,26	24,96	77,90	9,9
Limousin	23,91	4,41	12,14	8,4
Lorraine	98,13	20,41	49,55	13,6
Midi-Pyrénées	121,28	20,44	65,19	6,7
Nord-Pas-de-Calais	212,07	48,98	100,37	8,4
Pays de la Loire	130,21	26,70	68,62	7,6
Picardie	87,93	19,18	44,43	9,9
Poitou-Charentes	70,08	12,94	37,19	8,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	254,62	37,92	130,95	11,7
Rhône-Alpes	243,72	42,20	125,61	7,8
Métropole	2 781,33	490,78	1 405,16	9,0
Guadeloupe	48,17	6,09	27,66	
Guyane	12,65	1,83	7,02	
Martinique	37,92	4,70	22,77	
Réunion	92,59	17,89	45,79	
DOM	191,33	30,51	103,24	
France entière	2 972,66	521,29	1 508,40	

Sources : DRTEFP et INSEE ; Jean François Bigot, INSEE Première n° 958 avril 2004 : Enquête sur l'emploi 2003

Le taux de chômage moyen en Métropole est de 9 % ; Il varie de 13,6 % en Lorraine à 6,5 % en Alsace.

Les écarts les plus importants :

MAXI

MINI

Taux de chômage Lorraine 13,6 % Alsace / Midi-Pyrénées 6,5 % / 6,7 %

« Les départements métropolitains : similitudes et oppositions socio-économiques », Christian Hillico, Didier Poulos (PACA), N° 943, janvier 2004.

Tableau 2 : autres indicateurs économiques en 2002 ventilés par région

	Surface en %	% urbain	Valeur ajoutée	PIB par région	PIB par habitant
Alsace	1,5	93,1	3	44 268	24 804
Aquitaine	7,6	69,9	4,4	66 717	22 475
Auvergne	4,8	64,6	1,8	27 586	21 011
Basse-Normandie	3,2	64,9	2	29 666	20 599
Bourgogne	5,8	67,1	2,4	36 418	22 511
Bretagne	5	71,5	4	63 485	21 402
Centre	7,2	72,4	3,6	54 965	22 192
Champagne-Ardenne	4,7	71	2,1	30 839	22 926
Corse	1,6	59,1	0,3	5 052	19 133
Franche-Comté	3	74,4	1,6	24 727	21 897
Haute-Normandie	2,2	89,5	2,9	41 479	23 013
Île-de-France	2,2	99,9	28,1	430 183	38 739
Languedoc-Roussillon	5,1	70,8	3	46 121	19 416
Limousin	3,1	61	1	14 659	20 592
Lorraine	4,3	83	3,2	47 071	20 297
Midi-Pyrénées	8,3	66,6	3,7	57 577	22 025
Nord-Pas-de-Calais	2,3	95	5,4	79 931	19 835
Pays de la Loire	5,9	69,8	4,7	73 715	22 300
Picardie	3,5	77,2	2,5	37 482	19 932
Poitou-Charentes	4,7	61,2	2,2	33 887	20 325
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,8	91,6	6,8	105 826	22 901
Rhône-Alpes	8,2	86,1	9,8	145 427	25 153
France métropolitaine	100	82	100	1 497 081	25 153

Source : INSEE 2004 - indicateurs économiques en 2002

Disparités économiques régionales

Ile de France (99,9 %) et Nord Pas de Calais (95 %) sont les régions les plus urbanisées.

Le PIB par habitant varie de 38 739 Euros en Ile de France à moins de 20 000 Euros en Corse (19 133), Languedoc Roussillon (19 416), Nord Pas de Calais (19 835), Picardie (19 932).

La valeur ajoutée (coût de la vie) varie de +28,1 % en Ile de France à moins de 3 % en Corse (0,3), Limousin (1), Franche Comté (1,6), Auvergne (1,8), Basse Normandie (2), Champagne Ardenne (2,1), Poitou Charente (2,2), Bourgogne (2,4), Picardie (2,5), Haute Normandie (2,9), Languedoc Roussillon (3).

ANNEXE 8 : PROJECTIONS

Tableau 1 : projections INSEE du nombre de ménages à l'horizon 2020 et 2030

Effectifs (en milliers)	1999	%	Hypothèse 1				Hypothèse 2			
			2010	%	2020	%	2010	%	2020	%
Population totale	58 492		61 061		62 734		61 061		62 734	
Pop. hors ménage	1 294		1 445		1 638		1 445		1 638	
Nombre de ménages	23 776	100,0	26 295	100,0	28 006	100,0	26 295	100,0	28 006	100,0
Alsace	678	2,8	762	2,9	820	2,9	780	3,0	856	3,1
Aquitaine	1 210	5,1	1 353	5,1	1 457	5,2	1 344	5,1	1 439	5,1
Auvergne	555	2,3	584	2,2	590	2,1	586	2,2	596	2,1
Basse-Normandie	571	2,4	630	2,4	661	2,4	631	2,4	665	2,4
Bourgogne	670	2,8	718	2,7	739	2,6	718	2,7	741	2,6
Bretagne	1 207	5,1	1 350	5,1	1 441	5,1	1 355	5,2	1 458	5,2
Centre	999	4,2	1 107	4,2	1 182	4,2	1 099	4,2	1 165	4,2
Champagne-Ardenne	539	2,3	574	2,2	584	2,1	577	2,2	592	2,1
Corse	106	0,4	115	0,4	123	0,4	117	0,4	126	0,4
Franche-Comté	452	1,9	489	1,9	507	1,8	494	1,9	517	1,8
Haute-Normandie	698	2,9	775	2,9	823	2,9	769	2,9	812	2,9
Île-de-France	4 507	19,0	4 916	18,7	5 222	18,6	4 888	18,6	5 142	18,3
Languedoc-Roussillon	967	4,0	1 134	4,3	1 285	4,6	1 123	4,3	1 260	4,5
Limousin	311	1,3	321	1,2	322	1,1	324	1,2	327	1,2
Lorraine	908	3,8	964	3,7	974	3,5	977	3,7	1 003	3,6
Midi-Pyrénées	1 068	4,5	1 189	4,5	1 283	4,6	1 189	4,5	1 283	4,6
Nord-Pas-de-Calais	1 490	6,3	1 615	6,1	1 672	6,0	1 627	6,2	1 700	6,1
Pays de la Loire	1 290	5,4	1 465	5,6	1 576	5,6	1 479	5,6	1 610	5,7
Picardie	701	2,9	778	2,9	828	2,9	774	2,9	821	2,9
Poitou-Charentes	686	2,8	748	2,8	782	2,8	756	2,9	801	2,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 893	7,9	2 140	8,1	2 347	8,4	2 130	8,1	2 317	8,3
Rhône-Alpes	2 271	9,6	2 568	9,8	2 789	10,0	2 562	9,7	2 774	9,9

Références du graphique 21 dans le texte

Source : INSEE Résultats Société n°19, octobre 2003 "Projections de ménages pour la France métropolitaine, ses régions, ses départements. Horizon 2030", Joël Dekneudt, Alain Jacquot, Bénédicte Macrakis et Chantal Brutel.

Deux scénarios sont envisagés :

- h1 = mortalité tendancielle ; ICF 1999 ; migrations 1982-1999
- h2 = mortalité tendancielle ; ICF 1999 ; migrations 1990-1999

Encadré 1 : méthodologie

Hypothèse centrale (exemple)

Fécondité : 1,8 enfant/femme ; Espérance de vie : évolution tendancielle ; Solde migratoire: 50 000 pers/an.

Ventilation de la population par sexe et par âge selon 6 modes de cohabitation :

- population hors ménages ordinaires
- personnes seules
- personnes vivant en couple
- parents/ famille monoparentale
- enfants
- autres personnes

1) croissance lente entre 2000 et 2010, rapide entre 2010 et 2020, stable de 2020 à 2030.

2) personnes de référence de chaque sexe : constance

OMPHALE : outil méthodologique de projections d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves.

1) taux de personnes de référence par sexe et âge selon les modes de cohabitation

2) série de taux projetés par région et par département selon un jeu d'hypothèses de fécondité, mortalité, comportements migratoires (2 scénarios = 2 projections 2030)

NB : répartition locale de la population non prise en compte ; projection métropolitaine moyenne

Base : recensement 1999

Projections Indicateurs Comportements de cohabitation

Les comportements de cohabitation sont les indicateurs les plus susceptibles de générer des écarts importants. La projection de 1990 prévoyait 234 000 ménages en 1999 contre 253 000 enregistrés par an, soit + 20 000 ménages par rapport aux projections.

Le ménage moyen a perdu une demi- personne depuis 1975(), le nombre de ménages a augmenté de 1,2 % par an, et la population de 0,4 %. Entre 1990 et 1999; 28 000 ménages étaient prévus au lieu de 61 000 en réalité.

La diminution de la taille des ménages est liée aux indicateurs suivants :

- vieillissement de la population = davantage de ménages seuls âgés,
- recul de l'âge de mise en couple = davantage de ménages seuls jeunes,
- augmentation des séparations et divorces = ménages plus petits, plus nombreux, davantage de personnes seules
- développement du travail des femmes = réduit l'avantage de la vie deux,
- moindre cohabitation des générations (car les personnes âgées sont moins pauvres),
- désaffection pour la vie en couple (car moindre inégalités entre hommes et femmes),

Résultats : les projections 1999/2030

La population augmenterait de 9,3 % soit 0,3 % par an. Le nombre de ménages augmenterait davantage (personnes âgées), de 21 %, soit 06 % par an. Ce qui représente une augmentation de 250 000 ménages par an, au début, et 152 000 par an vers 2020.

En 2030, les ménages d'une personne représenteraient 37 % des ménages contre 31 % en 1999 ; les personnes seules représenteraient 17 % de la population contre 12,6 % en 1999. Le nombre moyen de personnes par ménage serait de 2,10 au lieu de 2,41 en 1999.

Projections régionales et départementales 2030 (personnes de référence entre 1999 et 2030)

La progression des taux de personnes de référence est sensible pour :

- les femmes de 25 à 60 ans. En 2030, elles vivraient plus souvent seules ou avec leurs enfants en tant que parent monoparental.
- les hommes au-delà de 75-80 ans (meilleur état de santé, autonomie résidentielle)
- deux hypothèses de migrations résidentielles H1 ; H2
- deux scénarios de fécondité : indicateur 1,5 et 2,1 ;de mortalité.

Projections régionales et départementales 2030 (migrations résidentielles)

La variable des migrations est essentielle dans l'évolution des populations locales.

2 scénarios :

- (H1) comportements migratoires moyens entre 1982/1999 ;
- (H2) profils migratoires entre 1990/1999

Projections régionales : Influence des hypothèses sur le solde migratoire

Les hypothèses d'évolution prennent en compte la croissance, les structures démographiques de la population active, et mettent en jeu des options de politiques de migrations de continuation, de reflux et de maîtrise. Les projections régionales de population à l'horizon 2030 de l'INSEE mettent en exergue l'impact des migrations selon deux hypothèses (h1 entre 1982 et 1999, et h2 entre 1990 et 1999).

La population se concentrera dans la partie Sud et diminuera du quart nord est au Massif central. La moitié Nord vieillira, sauf l'Île-de-France qui serait la plus jeune région. En 2010 et 2020, la population augmente, les ménages sont plus nombreux, plus petits, avec moins de familles, moins d'enfants, plus de familles monoparentales.

L'évolution projetée par l'INSEE en 2010 /2020/2050 par région : France Métropole selon les migrations (deux hypothèses)

Selon les 2 scénarios (h1 et h2), les projections nationales sont identiques, les projections régionales sont variables.

Le bilan des migrations explique la progression des ménages des régions du sud est méditerranéen ; le vieillissement de la population infléchit plus également la croissance du nombre des ménages selon les régions..

Tableau 2 : population totale estimée par l'INSEE en 2004 et projection à l'horizon 2015

Effectifs (en milliers)	Population totale en 2004				Population totale en 2015			
	0-19 ans	20-59 ans	>=60 ans	Total	0-19 ans	20-59 ans	>=60 ans	Total
Alsace	453	1 007	340	1 799	444	1 044	440	1 928
Aquitaine	672	1 590	721	2 983	655	1 559	907	3 120
Auvergne	283	698	327	1 308	261	635	395	1 291
Basse-Normandie	361	758	322	1 442	337	724	408	1 468
Bourgogne	376	849	391	1 616	342	788	483	1 613
Bretagne	726	1 574	685	2 984	713	1 552	862	3 127
Centre	600	1 317	567	2 484	566	1 269	722	2 557
Champagne-Ardenne	338	728	275	1 341	303	676	345	1 324
Corse	58	142	66	266	55	141	82	278
Franche-Comté	284	610	237	1 131	265	580	300	1 145
Haute-Normandie	476	981	345	1 802	441	945	450	1 837
Île-de-France	2 887	6 431	1 820	11 137	2 839	6 366	2 261	11 465
Languedoc-Roussillon	564	1 263	584	2 411	587	1 326	756	2 669
Limousin	141	369	200	709	132	340	230	701
Lorraine	574	1 264	474	2 311	510	1 193	581	2 284
Midi-Pyrénées	594	1 406	634	2 634	597	1 414	779	2 791
Nord-Pas-de-Calais	1 125	2 183	714	4 023	1 057	2 111	890	4 058
Pays de la Loire	846	1 778	707	3 331	845	1 773	929	3 547
Picardie	506	1 028	350	1 884	471	990	461	1 922
Poitou-Charentes	378	875	421	1 674	364	843	526	1 732
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 101	2 448	1 107	4 656	1 094	2 491	1 377	4 962
Rhône-Alpes	1 493	3 170	1 160	5 822	1 473	3 182	1 501	6 156
France métropolitaine	14 835	32 467	12 445	59 747	14 347	31 942	15 686	61 975
DOM	601	956	225	1 782	614	1 086	334	2 034
France entière	15 436	33 422	12 670	61 529	14 961	33 027	16 020	64 009

Source : CD-ROM INSEE - Résultats Société n°16, juillet 2003

Références : exercice de projections de la CNAF

Tableau 3 : population bénéficiaire de prestations légales en 2004 et projection à l'horizon 2015

Effectifs (en milliers)	Allocataires + conjoints en 2004				Allocataires + conjoints en 2015			
	0-19 ans	20-59 ans	>=60 ans	Total	0-19 ans	20-59 ans	>=60 ans	Total
Alsace	5	381	28	414	5	395	36	436
Aquitaine	11	649	63	722	10	636	79	725
Auvergne	6	279	28	313	5	254	33	293
Basse-Normandie	6	325	30	360	5	310	37	353
Bourgogne	6	340	33	379	5	316	41	362
Bretagne	12	669	48	729	11	659	61	731
Centre	8	534	42	585	8	515	54	576
Champagne-Ardenne	5	292	27	324	5	271	34	310
Corse	0	54	8	63	0	54	10	65
Franche-Comté	4	252	21	277	4	239	27	270
Haute-Normandie	6	433	37	476	5	417	49	471
Île-de-France	17	2 557	183	2 757	17	2 531	227	2 775
Languedoc-Roussillon	9	587	60	656	10	616	78	704
Limousin	3	138	16	157	3	127	19	149
Lorraine	8	506	47	561	7	477	58	543
Midi-Pyrénées	12	595	55	662	12	598	68	678
Nord-Pas-de-Calais	14	1 024	83	1 121	13	990	104	1 107
Pays de la Loire	14	792	56	862	14	790	74	878
Picardie	5	434	30	470	5	418	40	463
Poitou-Charentes	7	372	32	412	7	359	40	406
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12	1 065	133	1 210	12	1 084	165	1 261
Rhône-Alpes	20	1 385	120	1 525	19	1 391	156	1 566
France métropolitaine	191	13 663	1 180	15 035	185	13 443	1 488	15 115
DOM	7	560	34	601	7	636	50	694
France entière	199	14 223	1 214	15 636	192	14 079	1 538	15 809

Source : CNAF-DSER

Références : exercice de projections de la CNAF

Références des graphiques 22 et 23 dans le texte

Encadré 2 : les projections de l'INSEE : travaux GT DATAR « Population et Territoires »

5 novembre 2004, INSEE, projections de population à l'échelle nationale et régionale

Les projections nationales à l'horizon 2015 et 2030

Les jeunes de moins de 15 ans diminuent en nombre depuis le début des années 1960. La structure par âges des 15 à 24 ans diminue depuis 1985 alors qu'elle progressait jusqu'en 1975.

L'indice conjoncturel de fécondité est de 1,9 enfant par femme (exactement 1,88). Il sous-estime la descendance des générations (il faut 2,1 enfants par femme pour maintenir les générations). En 1970, cet indice était de 2,4.

La fécondité est stable depuis 25 ans et supérieure à celle de l'Europe. Elle était de 1,91 en 1981, et 1,9 depuis 3 ou 4 ans. France et Grande Bretagne ont une fécondité similaire. L'Allemagne a un indice de 0,3 enfant par femme. La Suède est un cas intéressant avec une fécondité haute en 1990, liée à un effet d'aubaine du congé parental pour les hommes ; puis le niveau de fécondité est retombé plus bas que jamais. En Italie et en Espagne, la fécondité est très basse. Le rapport entre fécondité et mortalité passe de un sur quatre à un sur cinq.

L'évolution récente de la mortalité montre un écart entre hommes et femmes plus élevé en France en 7-8 ans. La France est en tête pour ce qui est de l'espérance de vie des femmes ; aux Pays Bas elle a baissé. Le solde migratoire est évalué par différence entre deux recensements, ce qui est sujet à erreur. Les scénarios mettent en perspective un scénario central et des variantes, selon 3 hypothèses de fécondité centrale, basse, haute ; la mortalité ; le solde migratoire. L'hypothèse centrale est de 1,8 enfant par femme pour projeter la descendance finale. Les hypothèses haute et basse sont respectivement de 2,1 et 1,5. L'hypothèse de mortalité centrale est la prolongation, puis un léger ralentissement. L'hypothèse basse est la réduction immédiate. L'hypothèse haute prend en compte la réduction de la mortalité et l'effet génération.

L'hypothèse migratoire centrale est la reconduction du taux moyen sur les vingt dernières années. Elle est discutable ; il n'y a pas d'hypothèse basse. Les résultats donnent une population en augmentation à l'horizon 2040, où la population jeune diminue (- moins de 20 ans), la population d'âge actif (20-64 ans) augmente jusqu'en 2011 puis diminue, la population des 20-59 ans augmente jusqu'à 2030, puis est stable jusqu'à 2050 (la sensibilité est plus forte avec un écart de 150 000 personnes). Quelle pyramide des âges en 2030 ? Quel emboîtement des projections régionales et nationales ? L'hypothèse repose sur un âge moyen au mariage de 29 ans. Le solde migratoire fait l'objet de débats : au lieu de 50 000 par an, il pourrait être de 100 000. Le problème se pose des doubles comptes (étudiants comptés à la fois chez leurs parents et individuellement ; doubles résidences). Il resterait un solde de 300 000, d'où un écart. Cette situation est intégrée au nouveau recensement.

Les projections régionales et locales : méthode

Ces projections s'appuient sur un modèle (Omphale) sur zone communale à partir d'un seuil de population de 50 000. Les sources sont les recensements de 1982, 1990, 1999. Utilisant les méthodes de l'après recensement, chaque année sont établis un quotient de mortalité, fécondité, migration nette sur la zone considérée. La valeur dépend de la période de projection.

À partir d'une zone particulière, on analyse la courbe de quotient de mortalité en tenant compte du taux de mortalité dans la zone ; pour obtenir un quotient correct, on fait subir une projection parallèle à la projection métropolitaine. Pour la fécondité, les quotients de départ tiennent compte des naissances de la zone. Le cœur du modèle repose sur les quotients de migrations. A partir des quotients de départ, on peut produire des quotients de migrations sur une zone donnée. On obtient un solde migratoire apparent. Ces quotients font l'objet de lissages. Une variante « migration nulle » ne permet pas d'établir un diagnostic d'évolution. Le poids des migrations est à prendre en compte absolument.

.../...

.../...

L'Île-de-France, avec l'arrivée de jeunes ménages avec enfants, a une courbe symétrique à la Bretagne. Les quotients sont plus positifs en Bretagne jusqu'à plus de 64 ans. En Nord-Pas-de-Calais les migrations et l'immigration sont faibles. Il existe un effet de proportionnalité. Omphale n'est pas un modèle additif et permet de caler une projection métropolitaine. Il en est de même à l'infra régional pour ce qui concerne la population active. Il existe une difficulté technique : on ne peut pas faire monter les taux d'activité parallèlement aux taux nationaux. La seule possibilité est de projeter le nombre de ménages. Le chef de ménage est la personne de référence du ménage. Des outils complémentaires permettent de faire des projections de population active. Sont associés des outils d'aide à l'utilisation. Cette méthode a des atouts et des limites.

Les projections régionales et locales : exemples de variables

À l'horizon 2030 la population augmentera de + 9 %. Les évolutions régionales sont inégales : -10 % en Lorraine ; - 8 % en Auvergne, Champagne-Ardenne, Limousin ; - 3 % en Bourgogne, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais. L'évolution est forte en Languedoc-Roussillon. Il en est de même du vieillissement de la population, l'âge moyen augmente de 5/ 6 ans : entre + 7 ans en Île-de-France et + 13 ans en Auvergne. On observe des départs d'Île-de-France à l'âge de la retraite vers le Poitou-Charentes, attirant davantage de personnes âgées. Le paramètre migratoire est très volatile. Les 60 ans et plus augmentent de 8 points en moyenne, en lien avec les projections d'actifs (ex Nord-Pas-de-Calais). L'effet démographique joue également : la population active baisse dans le Massif Central, l'Est, Paris, en 2006. Une autre variante est l'activité féminine. Une autre encore est le relèvement de l'activité des 55 - 59 ans et des 50 - 54 ans. S'ajoutent les effets frontaliers. Le modèle a des limites.

Ces projections ont un impact entre autres sur le logement, compliqué par le problème des doubles résidences. Le lien entre construction et variation de la population est de plus en plus distendu. En France la participation des jeunes au marché international du travail est plus faible que dans les autres pays européens, ainsi que celle des 55 - 64 ans. Des effets de flexion sur les seniors contredisent des moyennes nationales. L'effet démographique l'emporte. L'OCDE et l'ONU ont des hypothèses plus longues que celles de l'INSEE. Il faut rester prudent quant aux projections : elles autorisent d'autres travaux permanents.

Débat et observations

Selon cette méthode le solde migratoire en Île-de-France est quasi nul, alors que l'hypothèse serait que 40 % du solde migratoire se joue en Île-de-France. Une autre hypothèse est le départ des jeunes vers l'étranger, les « cerveaux » migrant à l'étranger. Le Conseil économique et social considère une France plus active et l'hypothèse d'un solde migratoire plus fort, de + 180 000 personnes par an, voire plus de 200 000 depuis 1998. Cette difficulté d'estimation des taux d'évolution de population entre 1990 et 1999 n'inclut pas la réalité des migrations. La sous-évaluation est de 450 000 personnes, selon une répartition différente selon les Régions dont 200 000 en Île-de-France. Cette situation change les résultats des projections.

Le rapport du conseil économique et social « Pour une France plus active » se réfère aux projections de l'INSEE. Il se fonde sur d'autres hypothèses : augmenter la population active et agir sur une population active. D'autres paramètres sont en jeu : les migrations et la fécondité. L'apport des politiques familiales a un impact sur la fécondité de 0,1 enfant par femme. Comment va se comporter la population à l'avenir, quelle hypothèse sur le taux de chômage, quelle population occupée ?

Pour les régions l'exercice est compliqué notamment pour estimer le solde intérieur. Les flux intérieurs sont connus à partir des lieux de résidence ; ils feront l'objet du recensement ultérieur. Comment savoir si une personne a bougé ? On sait que dans certaines régions, la population ne correspond pas au solde total apparent. Le solde apparent en Île-de-France entre 1990 et 1999 est de 100 000 par an, avec une « bosse » pour les 20-30 ans et un creux pour les 50-60 ans. Pour cette raison, le scénario prenant en compte l'évolution de population sur la période 1982/1999 est privilégié. Dans les régions, les liens sont forts entre dynamique économique et démographique, entre fécondité et conjoncture.

.../...

.../...

Le Limousin

Cette région connaît un déclin démographique. Sa population fortement rurale est la plus âgée de France, avec un excédent migratoire et un fort déficit naturel. Des différences infra territoriales marquées opposent Limoges et « le reste » qui représente 1/6 de la population dont 60 % sont dispersés sur le territoire. 28 % ont plus de 60 ans, 11,5 % plus de 75 ans (8,5 % sur le territoire national). L'indice de fécondité est de 1,44. En 2030, 40 % de la population aura plus de 60 ans, 18 % plus de 75 ans.

Depuis 1999, le long des axes routiers (A20, A99) , d'après Omphale, on observe l'arrivée de 3000 personnes de plus par an modifiant le rapport entre moins de 25 ans et plus de 75 ans. Les migrants viennent d'Île-de-France : les salariés prennent leur retraite dans des zones où la part des personnes âgées est importante. Ces migrations positives est un atout pour la région : à 55 ans les retraités sont jeunes, avec des revenus supérieurs aux habitants de la région, n'ont pas de problème de dépendance. Qu'en sera-t-il dans 20 ans ? 4 sur 5 des plus de 75 ans sont des femmes veuves. Des surprises se font jour avec le recours aux communautés familiales et à l'aide de la famille. 82 % des personnes âgées habitent chez leurs enfants alors que c'est le cas de 4 % en moyenne nationale aujourd'hui. 1/3 des plus de 90 ans vivent seuls en maison de retraite.

À la faveur de bas prix des transports aériens, le marché immobilier augmente : britanniques et étrangers s'installent. Ce mouvement est bénéfique pour le patrimoine, les écoles (2 classes bilingues) sur des territoires très ruraux. Le grand sud Ouest est plus marqué que Poitou-Charentes. L'objectif politique est d'attirer et accueillir les jeunes, gérer une population vieillissante. Faut-il maintenir un appareil de formation surdimensionné alors que les jeunes quittent la région ? Il s'agit localement de favoriser la mobilité, attirer des actifs. Les taux d'encadrement sont faibles.

Quatre axes de propositions :

- favoriser la création et la transmission d'entreprises,
- favoriser l'installation de jeunes agriculteurs par des pôles d'accueil dans le cadre du contrat de plan,
- s'appuyer sur les jeunes retraités
- prévoir les politiques : handicap et dépendance, maintien à domicile des personnes âgées, projets de rénovation et de médication, équipements d'hébergement collectif.

Débat. D'autres types de populations arrivent : des bénéficiaires du RMI, plus riches qu'ailleurs. L'objectif est d'attirer les jeunes, comme par exemple des réunionnais dans la Creuse. Les écarts de fécondité dans ces régions sont très anciens, le « croissant fertile » français se situant en Bretagne, Nord, Rhône-Alpes. Quelles sont les possibilités d'action pour favoriser la fécondité ? On ne sait pas en France pourquoi existent des écarts de fécondité : ils varient entre les recensements et entre les régions. Par exemple, alors qu'en moyenne ils varient de 2,5 en 1982 à 1,9 en 1999 en moyenne, ils passent de 2,39 à 1,7 en Limousin, de 2,93 à 1,85 en Bretagne, de 2,86 à 1,73 en Lorraine. Il est préférable d'observer les évolutions sur un temps très long...Sont à relier les questions de patrimoine ancien, de construction neuve en milieu rural, de saturation de population.

Bretagne

Des projections de population à l'horizon 2030 réalisées à partir d'Omphale dans une étude de l'INSEE associent le CES régional, DRASS, Conseil Maritime, Rectorat, SGAR : choix des hypothèses, scénarios de population active. A partir de l'outil « renouvellement des forces de main d'œuvre » la construction de scénario s'appuie sur des hypothèses de population totale et de comportements des personnes. L'hypothèse migratoire est déterminante. Le scénario 1 envisage l'entrée plus précoce des jeunes dans la vie active, dans une perspective d'interruption du processus d'allongement des études. L'activité féminine est identique à celle des femmes franciliennes. Le nombre des 50-59 ans est plus important et la durée de vie active est prolongée. A l'horizon 2025, on observe un gain d'actifs. L'activité des plus de 62 ans et des plus de 64 ans entraîne une augmentation de 90 000 actifs, en tenant compte de l'impact de l'âge actuel de fin des études. Des modifications de comportements d'activité sont à prévoir. La baisse d'activité commence en 2007. La communication permet des projections par pays : sont invités les responsables SRH des entreprises.

.../...

.../...

Région PACA

L'analyse s'intéresse à la hiérarchie des indicateurs qu'induisent les migrations. L'hypothèse de fécondité de 1,8 enfant par femme correspond à une reconduction de la fécondité. La mortalité est tendancielle. Le solde migratoire défini sur la période 1982 à 1990 est invraisemblable. La situation alternative de 1990 à 1999 pose moins de problèmes. Deux scénarios selon une baisse des migrations et un mouvement tendanciel rééquilibré montrent une baisse des migrations. La région PACA sera une jeune région. La courbe du solde migratoire suit celle du PIB national en décalage d'un an après. La région vit dans la crainte d'arrivées du Nord, le massif alpin accueille le Sud : il s'agit de tester l'adéquation de ces hypothèses. Le moyen pays serait le plus attractif. La carte d'attractivité montre un niveau de 80 habitants au Km². En l'absence de maternité sur place, les enfants naissent à Monaco : ils sont dans les statistiques au titre de migration. Utilisées par la CNAF, EDF, listes électorales, elles ont un effet sur la population scolaire future. L'analyse des migrations d'actifs permet de faire le lien entre solde migratoire et nombre d'actifs. L'enquête emploi rétablit ces liens.

Développements à prévoir

Prospective : faire le tour de la rétrospective sur la prospective ; analyser les écarts entre effets projetés et réels ; en tirer des enseignements pour l'avenir. Au niveau régional, la profondeur de l'étude intègre : évolution des modes de vie, analyse des écarts de ruptures régionales, lien entre prospective et action publique, ruptures dans la façon de travailler de l'action publique.

Le travail de l'INSEE est incontournable. Sur la question de la double résidence, aucun travail n'est réalisé à l'INSEE. Cette situation est impossible à repérer à partir du recensement. Il est nécessaire de mieux détecter l'occupation des résidences.

Encadré 3 : Travaux de la DATAR

L'« ARC ATLANTIQUE » : Exemple interrégional européen

IAAT : Institut d'Aménagement Atlantique du Territoire

La Façade Atlantique

Ce niveau régional regroupe 8 Régions : 2 Normandie, Bretagne, Poitou-Charentes, Limousin, Centre, Loire Atlantique, Val de Loire. (Exemple Mission Val de Loire inscrite au Patrimoine UNESCO). Ce réseau a un rôle d'impulsion de la politique publique, permettant au territoire d'engager une démarche prospective avec le partenariat pour répondre aux problèmes majeurs de territoire, et de se préparer aux évolutions pressenties. L'objectif est de comprendre les changements (on sent venir des crises), de réfléchir aux solutions de développement, aux stratégies à retenir.

Démographie de l'environnement et croisement des analyses.

Ces deux grandes options sont incontournables pour une traduction en objectifs et plan d'action, par exemple sur les conséquences du déclin de l'industrie sur les effets de la mondialisation à l'échelon local. En matière de démographie, les conclusions tirées sont banales et générales, mais peuvent intéresser pour anticiper le maintien de la population en milieu rural par un tourisme vert. Comment vivent les territoires ? Des tendances locales ne sont pas soupçonnées au niveau régional. La connaissance fine du territoire permet de repérer des particularismes locaux. Différencier la maîtrise locale interrégionale permet aux acteurs une meilleure lecture de leur territoire. La notion d'attractivité d'un territoire a un impact local sur le prix de l'immobilier, par exemple et entre autres.

Comment organiser la collecte des données locales ? Quels éléments qualitatifs recueillir ? Comment identifier les données locales, les valider de manière rigoureuse, en garantir la fiabilité ? Ce besoin se traduit par l'émergence d'observatoires locaux. On observe une absence de prise en compte de l'échelle locale. Comment structurer les données utiles pour agir ? Comment traduire les tendances locales ? Les attitudes des acteurs territoriaux sont déterminantes. Comment assurer l'interface entre jeux des acteurs et politiques d'usage ? Il faut traduire les données avec les acteurs. Comment intégrer l'usage intéressant de la cartographie ? L'image est un média du débat. Attention à dissocier celui qui collecte les données et celui qui les analyse.

Quelle pertinence de l'échelle géographique ? et premiers éléments d'évaluation

L'insuffisance de recul pour l'observation en Poitou-Charentes ne permet pas aujourd'hui d'arrêter le niveau d'analyse pertinent. Comment faire pour obtenir l'appropriation par les élus d'une démarche prospective, l'acceptation par les acteurs de cultures différentes, de maintien dans la durée, d'une pédagogie compréhensible ? L'évolution des territoires dépend plus de la compréhension ressentie. Le turn-over des acteurs est important compte tenu des contrats d'objectifs. S'ajoute une échelle de temps, de donnée, d'information, d'indicateur, de forme (la présentation est essentielle). Les territoires ont joué le jeu. Le débat sur la population reste faible ; pourtant il tend à sécuriser les acteurs de la Région. Rien n'existe sur l'impact du secteur privé. Quelques signes se distinguent : états des lieux plus ciblés, diagnostics plus pointus, durées courtes, enseignements non traduits en projet malgré un bon niveau de réflexion pour la prospective.

Débat

Le « carré magique » du croisement des données statistiques et de l'analyse relève de deux métiers différents (cf Alfred Sauvy). L'analyse des territoires français sur les disparités locales ne doit pas être résolue par le centre (Paris). Il ne faut pas faire des clonages d'analyses régionales à partir d'études nationales, mais plutôt repérer les « signaux faibles » pour identifier les évolutions possibles. Le problème est le passage au projet à partir de données recueillies. Il faut mettre à jour des problématiques et des faits porteurs d'avenir. Il est recommandé de créer des conditions pour privilégier les sources de données en continu. Le nouveau recensement de l'INSEE apportera des résultats régionaux seulement en 2008 (voire 2009). Seuls sont connus les premiers résultats nationaux. Les informations ne sont pas transposables du national au local. Elles ont un sens à l'échelle nationale, en ont moins au niveau régional, et plus du tout à l'infra régional. Il faut engranger la connaissance infra régionale. Les pistes de progrès sont la différenciation des approches nationales et locales, les indicateurs pertinents de l'échelon national ne sont pas les mêmes qu'au niveau local, mais des parties communes sont intéressantes. Par exemple la notion de « liste d'attente » pour l'accès aux équipements de la petite enfance est intéressante. Les projections locales sont possibles : elles nécessitent une mise à disposition de données plus importante qu'au niveau national.

Interrogation des territoires sur le futur

- Le Programme « interreg III B » (régions trans-contigües) regroupe 10 espaces-projets de coopération composant l'Espace Atlantique. Il s'articule autour de pôles de compétence, systèmes de transports, gestion durable d'activités. Il rassemble 149 régions de l'ensemble de l'Europe : Mer et littoral. L'objectif est de lutter contre les disparités de développement et de mieux associer la dimension régionale à l'Union Européenne. Quatre priorités : transports y compris aérien et maritime, développement durable, gestion intégrée des zones côtières (pêche), recherche d'innovation et de compétitivité.
- Le Schéma de développement de l'espace atlantique (SDEA) est acté par les Régions et porté à Bruxelles (les Régions participent ; Bruxelles finance).
- Le SDEG est l'espace de développement de l'Union Européenne décliné au niveau de l'espace atlantique. Comment intégrer ces programmes au niveau mondial ? Comment maîtriser des dynamiques de développement ?
- Partenaires financiers : 20 Régions Atlantique du Portugal, Espagne, France, Royaume Uni, Irlande.

Il s'agit d'identifier des systèmes territoriaux atlantiques révisés, intégrant des aires métropolitaines, des villes moyennes, un réseau de petites villes, et des espaces de faible densité. Ces territoires sont analysés à partir des données EUROSTAT, selon un nombre de variables limité : population, PIB, PIB par habitant et productivité, vols internationaux, connexions entre villes atlantiques.

Premiers résultats

Les cartes montrent un peuplement asymétrique : sont privilégiés le littoral et les cordons fluviaux. Les orientations productives sont hétérogènes. Des différenciations Nord Sud sont fortes. Les infrastructures portuaires sont déterminantes. Les travaux en cours dans les ateliers permettent une confrontation entre acteurs socio-économiques, une mise en évidence des pistes de prospective, une identification des facteurs d'évolution et des impacts territoriaux.

Avec l'élargissement de l'Europe se dessinent de futurs espaces de coopération. Des bilans des études de coopération montrent des phénomènes nouveaux. On observe une réduction des espaces trans-nationaux vers des espaces de coopération à géométrie variable. Le Poitou-Charentes s'oriente plus vers l'espace Atlantique, parfois vers l'espace méditerranéen, moins vers Paris. La relation de gouvernance est peu présente. Elle se traduit par une démarche partagée entre acteurs politiques, experts, porteurs de projets, usagers. L'interrogation des politiques est effective. La situation est inversée à l'infra régional : de très nombreux acteurs sont impliqués, y compris les politiques.

Débat

Il existe une double dynamique du mouvement offensif/ défensif. On observe un effacement du rôle fort central au profit d'émergences nouvelles d'acteurs. Ces changements ne se voient pas au niveau national. Se font jour des concurrences, des refus : quel « découpage » doit apparaître plutôt qu'un autre ? Comment approche-t-on les perceptions des responsables économiques ? En France, peu d'élus participent à ces débats, à l'inverse de l'Espagne, Portugal, Angleterre.

Ces influences nouvelles et le fort potentiel de la Façade Atlantique sont présents dans les travaux de Géry Coosman (annexe 8, 3) en posant la question de la formation par rapport aux évolutions à venir. Par exemple est en cours d'ici trois ans un projet d'« autoroute de la mer » - énormes bateaux transporteurs de marchandises en remplacement des camionneurs de l'autoroute de Bordeaux -. Il est urgent de proposer une alternative pour les deux ans, la France étant un espace de transit. Le problème est l'absence de porteur de projet. Les pouvoirs publics sont concernés. On se trouve face à une double difficulté d'identifier le territoire pertinent inter régional et le porteur de projet. Comment faire pour que, globalement, le jeu prenne une forme positive ? Il faut éviter le formatage, éviter la somme des particularismes. Les projets de territoire se dessinent par un inventaire « à la Prévert » de faits porteurs d'avenir, et par une analyse de la façon dont ils sont révélés.

Observations

Il s'agit pour les CAF et la CNAF de s'inscrire dans ces nouveaux enjeux de territoires, de partenariats, outils, pour contribuer à la réflexion collective, au diagnostic, à l'analyse, à l'action. On retiendra la nécessité de diversifier les approches infra régionales, de les inscrire en relation avec d'autres échelles trans-frontalières, interrégionales, de les confronter à l'expérience.

Encadré 4 : les projections du BIPE (travaux du groupe de prospective de la DATAR)

Scénario d'évolution de la population pour la période de 2000 à 2010 selon les régions.

Réalisée pour des ministères et des entreprises, l'étude s'appuie sur les projections de l'INSEE pour la période 2000-2010. Elle met en évidence des variations de la population par groupe d'âge à l'horizon 2010 différentes de celles de l'INSEE. L'option retient le scénario central de l'INSEE selon un taux de fécondité de 1,9 en début de période et de 2,1 à l'horizon 2015, et un solde migratoire externe de 100 000 (au lieu de 50 000 de l'INSEE ; il est de 108 000 en 2004). Les autres hypothèses de l'INSEE sont conservées (taux de mortalité).

Évolution de la structure par âge de la population à l'horizon 2010 :

La population croît de 0,4 à 0,5 % par an selon une redistribution par classe d'âge très marquée.

- les moins de 15 ans progressent de façon importante entre 2000 et 2010 (plus de 500 000) : impacts sur les besoins en équipements (collèges et lycées) ;
- les jeunes actifs de 25 à 39 ans diminuent de 900 000 personnes entre 2000 et 2010 : difficultés en matière de population active ;
- les 55 à 64 ans représentent une explosion démographique entre 2000 et 2010 : leurs comportements en matière de mobilité géographique sont déterminants ;
- les plus de 65 ans augmentent moins vite qu'entre 1990 et 1999.

Migrations interrégionales

Le Nord Est connaît des flux migratoires négatifs de 1990 à 1999 ;

Le Sud- Sud- Est continue d'être attractif

La façade atlantique est également attractive (nouveau par rapport à la période précédente)

L'Île de France, hors migrations externes, perd 550 000 personnes entre 1990 et 1999, en termes de solde migratoire : attractive pour les jeunes pour les études et le premier emploi, déficitaire pour les autres catégories d'âges, notamment les 55 à 64 ans, au moment de la retraite.

L'impact des migrations est déterminant sur le solde naturel. Il est d'autant plus fort au niveau de la région, et à fortiori du département ou de la commune, pour lesquels la variation démographique est de 80 à 90 %. Languedoc-Roussillon, Bretagne, Aquitaine démontrent que l'on ne peut pas extrapoler les tendances produites entre 1982 et 1999. L'Île-de-France représente de 40 à 50 % des migrations externes, rendant difficile la compréhension des migrations interrégionales. Deux variables sont retenues pour la modélisation des mobilités âge par âge : l'emploi pour les actifs, et la qualité de vie pour les seniors.

Enquête auprès des jeunes actifs. Raisons incitant à quitter l'Île-de-France

Pour les jeunes actifs, viennent en tête parmi les choix de vie : qualité du logement, vie privée (plus que professionnelle), cadre de vie (plus que l'argent), nature, maison individuelle. L'attachement à l'entreprise, le temps de transport, ne sont pas des motifs déterminants. 60 % des seniors ont l'intention de quitter l'Île-de-France, 42 % des provinciaux ont l'intention de changer de région. Les régions méridionales viennent en tête des intentions, Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Alsace ne sont pas prisés.

Île-de-France	« favorisés supérieurs » 57 %	« enracinés populaires » 27 %	« solos » 22 %
	54 % mobiles	23 % mobiles	65 % mobiles
Province	« privilégiés » 37 %	« enracinés populaires » 50 %	« solos » 13 %
	43 % mobiles	15 % mobiles	49 % mobiles

- « favorisés supérieurs » : couples bi- actifs, très mobiles en fonction du marché du travail
- « enracinés populaires » : couples avec enfants, moins diplômés, attachés à l'entreprise, banlieue 2ème couronne, le changement fait peur.
- « solos » : ménages d'une personne peu attachée à l'entreprise, activités associatives et sportives, très mobiles vers les régions méridionales

Enquête auprès des seniors sur les choix de vie

Le cadre de vie (nature, climat) vient en tête des intentions de mobilité. Le « retour au pays », la sécurité, ne sont pas cités. L'existence ou non de résidence secondaire segmente la population des seniors, plus souvent propriétaires que la moyenne (13 %), d'autant plus en Île-de-France. La résidence secondaire devient résidence principale, ou bien le logement est vendu pour acheter ailleurs. D'autres sont « nomades ».

La moitié des seniors « moins favorisés » souhaitent rester auprès de leurs proches et sont très peu mobiles. Sur les 3 millions de personnes supplémentaires entre 1999 et 2010, 2,3 millions sont des seniors, soit 75 % de l'accroissement démographique. Ils souhaitent résider dans le Sud Est : 24 % des franciliens et 42 % des provinciaux, l'Ouest : respectivement 21 % et 9 %, centre : 17 % et 11 %, Sud Ouest : 10 % et 16 %, l'étranger : 16 % et 9 %.

Migrations interrégionales

Midi, façade atlantique, Limousin, sont attractifs. Le quart Nord Est connaît des soldes migratoires négatifs. En Île-de-France, le solde migratoire de -550 000 sur la période précédente, serait de - 1 000 000 entre 2000-2010. 20 départements du centre et du Nord Est connaîtront un recul démographique. Les départements du littoral et du Sud Est seront très toniques.

Structure par âge des régions en 2010

L'Île-de-France sera la région la plus jeune en 2010 (en 1999 : Nord-Pas-de-Calais). Les moins de 25 ans représenteront 32 à 35 % de la population dans le Nord-Pas-de-Calais, 30 à 32 % dans l'Est (Nord et Sud) en 2010. Les jeunes actifs de 25 à 39 ans représenteront plus de 20 % de la population en Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais en 2010. La part des jeunes actifs sera faible en PACA. Le vieillissement s'accroît dans les régions du centre ouest avec plus de 20 % des plus de 65 ans.

Démographie des ménages

La taille des ménages diminue : 2,96 personnes par ménage en 1975, 2,77 en 1982, 2,63 en 1990, 2,46 en 1999, 2,32 en 2010. (En Allemagne, les ménages comptent 2,1 personnes en moyenne). Cette diminution continue est due à plusieurs facteurs : le vieillissement entraîne une plus forte proportion de ménages sans enfants, veufs et veuves, seuls, le temps de latence entre divorce et remise en couple s'accroît, l'allongement des études retarde la mise en couple.

La croissance du nombre de ménages est deux fois celle de la population sur la période passée. Cette tendance est en train de s'inverser, la taille des ménages diminuant. Sud, Sud Est et façade atlantique connaîtront la plus forte proportion de ménages. Ce qui n'est pas sans conséquence sur le logement, la redistribution des revenus régionaux, les équipements.

Logement

Seuls doivent être pris en compte les besoins positivement exprimés. 65 % de la demande potentielle se concentre sur 40 à 45 % du territoire. La demande de logement sera plus forte en Languedoc, PACA, pays de la Loire, Aquitaine, accentuant la question foncière.

Redistribution des revenus régionaux

Les écarts de salaire entre Île-de-France et régions sont appelés à se réduire. L'écart en Île-de-France, supérieur de 30 % à la moyenne nationale, ne va pas durer. La croissance des revenus régionaux va être différente selon les régions : +4,4 % en Languedoc, 4 en PACA, 3,9 en Rhône-Alpes et Aquitaine, 3,6 à 3,8 sur la façade atlantique, 2,9 en Île-de-France, 2,8 en Champagne- Ardenne. Ces évolutions différenciées modifieront le pouvoir d'achat sur 10 ans, avec des impacts importants sur les budgets des collectivités locales.

Équipements collectifs

Les projections réalisées par les rectorats en matière d'éducation en faisant vieillir les effectifs d'élèves ne prennent pas en compte les nouvelles arrivées de migrants. Par exemple Midi-Pyrénées devrait construire 8 lycées d'ici 2015, les Alpes Maritimes qui connaissent un fort flux migratoire ne peuvent pas prendre en compte les méthodes classiques de vieillissement de cohortes. Les mêmes interrogations concernent les équipements de santé pour prendre en compte le vieillissement et l'afflux de population.

Réorganisation des réseaux

Les activités de service fonctionnent en réseaux. La question se pose sur la manière de redimensionner ou réorganiser ces réseaux. Certaines régions connaîtront une sur- offre d'équipements, d'autres qui se développent de façon accélérée, une sous- capacité.

Conclusion

Ce scénario s'écarte des schémas tendanciels, qui ne fonctionnent pas en économie et en démographie. Ce que démontrent les taux de soldes migratoires régionaux constatés entre 1999 et 2004 : ils ne correspondent ni à la tendance courte (1990 – 1999), ni à la tendance longue (1982 – 1999). Autre élément de réflexion : le logement ne suit plus l'emploi, l'emploi suit le logement.

Encadré 5 : les projections économie du travail en Europe à l'horizon 2020

DATAR groupe de prospective « Population et Territoires » : 1 octobre 2004 **Géry COOMANS**

Perspectives démographiques et du marché du travail en Europe et en Amérique du Nord :

D'après Atlas de prospective de l'offre de travail à l'horizon 2020. Economie du travail, Institut Work Research Center, Dublin. Commission européenne « Emploi et Affaires Sociales ».

Exposé critique de projections de populations à l'échelle européenne, avec une analyse de la situation en France. L'Europe s'entend dans sa dimension géographique : les études intègrent tous les pays, au-delà des « 25 ».

Méthodologie

Les projections sont réalisées à partir des évolutions depuis les années 1970/ 1990 ainsi qu'à partir des années récentes en lien avec les dynamiques en jeu dans les pays voisins avec d'autres caractéristiques et tendances. Les hypothèses de départ et les indicateurs étudiés entraînent des raisonnements différents. L'analyse s'intéresse à l'offre de travail à l'horizon 2020. Fondée sur des travaux communs de différents pays, elle définit des inflexions de population d'âge actif en lien avec les problématiques de vieillissement. Echappent à l'analyse l'Afrique Noire, l'Asie du Sud Ouest, Inde, Pakistan, Yemen.

Les données disponibles sont celles d'EUROSTAT (INSEE pour la France), de l'ONU, de l'enquête Force de Travail de Hambourg. Les instituts officiels font des projections « administrativement correctes » avec un biais : elles se basent sur des progressions antérieures longues. Des exemples infirment les projections du passé : par exemple le rush des années 80 en Californie n'était pas prévu.

Les projections proposées ne sont ni celles de l'INSEE, INED, qui proposent des croissances plus soutenues. Elles sont créées à partir d'indicateurs propres et sont de la seule responsabilité de l'auteur. Les enjeux sont considérables, tant les différences sont importantes. L'analyse s'attache à comparer les résultats (Ex Île-de-France) en fonction des méthodes de projection officielles. L'hypothèse centrale repose sur le fait que les statistiques éducatives croisent celles de la démographie.

Résultats

On observe une mutation des actifs avec l'élévation du niveau d'éducation, et une recomposition de l'offre de travail. Classiquement, l'âge des actifs se situe entre 15 et 64 ans. Est retenue dans l'analyse la population active civile (hors militaires), soit la population d'âge actif, différente de la population active occupée. On assiste en Europe au vieillissement, à la diminution du nombre de jeunes, et à la diminution du nombre de personnes d'âge actif occupé.

En 2020, les plus fortes croissances d'actifs (démographiques et économiques) auront lieu en Irlande, Albanie, Turquie ; des évolutions plus défavorables sont attendues dans l'Est européen affichant aujourd'hui un écroulement : pour 2 jeunes en 2000, il n'y en aura plus qu'un en 2020 ; la France se situe plutôt en haut de l'échelle, avec une croissance résiduelle.

Les pays du Sud (Espagne, Italie) se transforment en terre d'immigration massive, comme le Canada, représentant 30 à 40 % de l'immigration européenne. L'Espagne se caractérise par un apport important d'immigrés jeunes : 250 000 chaque année, alors que la cohorte d'enfants est de 230 000 par an. L'immigration est surtout le fait de latino américains (Equateur, Colombie).

En France, la cohorte est de 750 000 enfants par an ; officiellement 60 000 immigrés arrivent chaque année ; officieusement 200 000. Les profils de mobilité se modifient : on assiste à une diminution des taux de mobilité des jeunes (les profils varient en fonction de l'âge des immigrés : la mobilité diminue lorsque le taux de jeunes diminue). Les jeunes émigrent plutôt en Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon. En Allemagne, 250 000 roumains, albanais, ukrainiens immigreront.

Le taux d'emploi croît avec le niveau éducatif. Le nombre de formés au niveau L (en deçà du bac) diminue, celui du niveau M (bac) est constant, et du niveau H (bac + 2 et +) augmente. Le taux de chômage des L augmente, celui des M reste constant, celui des H diminue.

	L	M	H
Niveau éducatif	↓	→	↑
Taux de chômage	↑	→	↓

En France, les deux variables clé sont la croissance et l'emploi. L'Île-de-France, concentrant 30 % des diplômés H et près de 20 % de la population, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes, sont les régions de plus forte croissance. Le niveau éducatif progresse de 10 points par génération en France. Les progrès les plus importants sont enregistrés au Japon, Corée, Chypre, Finlande. Les Etats Unis n'ont pas progressé. Aucune progression ne se réalise en Europe de l'Est.

En 2020, les changements les plus attendus sont le rôle des femmes, avec un dépassement des niveaux d'éducation sur ceux des hommes. En France et en Espagne la progression féminine et masculine est également observée. Aux Etats Unis, on s'attend à une progression féminine et une régression masculine. En 2020 en France, à Chypre, et sur la façade atlantique, 40 % des jeunes auront un niveau d'éducation supérieur. Le taux d'activité, de 70 % en France, ne prend pas en compte la totalité de la situation du chômage et de l'emploi. Les taux d'emploi devraient progresser jusqu'en 2010. Les projections n'intègrent pas les immigrations massives des dernières années. Un ralentissement général est attendu : la croissance économique passerait de 2 % à 0,7 %.

Observations

La croissance est conditionnée à un travail sur la qualification, l'éducation, la formation modulaire plutôt que séquentielle. La démographie doit céder le pas aux politiques éducatives : vers le développement des compétences tout au long de la vie.

La progression du niveau de qualification n'est pas forcément liée à la progression de la mobilité ; la France est la seule à valoriser à la fois le diplôme et l'âge (expérience). En Grèce et en Espagne, les taux d'emploi des immigrés sont supérieurs aux nationaux : sur 1,8 immigré, 1 a un emploi. En Angleterre, 1 sur 2,4 a un emploi, en Allemagne et en France, 1 sur 3,1. Les enjeux sont la formation et l'emploi. Des applications ont un impact sur l'offre de logement. Des enjeux territoriaux se jouent sur le potentiel d'emploi qualifié : celui-ci bascule vers la façade atlantique, et ne sera pas là où il est aujourd'hui.

La population active est proche de la population des familles : cette analyse intéresse la CNAF et les CAF.

Encadré 6 : Coordination du programme européen de recherche ORATE : « Effets spéciaux des dynamiques démographiques et des migrations en Europe »

DATAR groupe de prospective « Population et Territoires » : 1 10 2004

Gregory HAMEZ : projet ORATE (projet 114 démographie). Rapport mars 2005
/ www.espon.lu/online/documentation/projets

L'objectif de l'ORATE (Observatoire en réseau pour l'aménagement du territoire européen) est de produire des connaissances utiles pour l'aménagement du territoire européen, et de faire des recommandations politiques pour le développement du SDEC (schéma directeur de l'espace communautaire).

Les travaux s'intéressent aux indicateurs de dépeuplement, et aux hypothèses d'accroissement à l'horizon 2015. Une typologie en 6 classes est réalisée à partir de deux variables :

- le vieillissement : Europe du sud
- les migrations : à l'échelle des régions et de l'Europe : très difficile. Le solde migratoire varie selon les régions, l'âge, la résidence principale, les frontières : France du Nord Est, Angleterre du Nord, Norvège, sont gagnants.

Les territoires en 6 classes :

1. - attractif pour les jeunes/ répulsif pour les autres âges : ex Île-de-France
2. - moins attractif pour les jeunes/ répulsif pour les autres âges : l'Alsace
3. - répulsif pour les jeunes/ attractif pour les autres âges : la façade atlantique est attractive pour les plus de 40 ans.
4. - répulsif pour les jeunes/ répulsif pour les autres âges : le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine offrent peu de mobilité pour les autres (vieilles industries).
5. - attractif pour les jeunes/ moins attractif pour les autres : le Sud (hors Sud Est)
6. - attractif pour les jeunes/ attractif pour les autres âges : Sud Est, Rhône-Alpes

Les indicateurs de dépeuplement sont projetés sur une carte. Se dessinent trois types de contextes territoriaux. En Europe, la France reste la plus stable. Les projections proposent deux hypothèses :

1. - modèle A : sans immigration
2. - modèle B : avec immigration de remplacement

En conclusion, ce 2ème modèle n'est pas une solution sur le long terme, car elle n'influe pas sur le vieillissement. Compte tenu des âges différents d'espérance de vie selon les pays et les régions, on préfère retenir, pour définir les seuils d'âge actif, le principe de « - 20 ans de la mort », comme meilleure définition du vieillissement.

Le rapport se heurte au problème des sources de données, de leur qualité à l'échelle de l'Europe, et tente de rapporter les statistiques judicieuses.

Observations

Ces travaux et réflexions sont particulièrement pertinents et font écho aux situations démographiques perçues depuis ces dernières années (période récente), semblant marquer un « tournant » dans les évolutions en cours et surtout en jeu pour l'avenir.

Encadré 7 : Les migrations inter - régionales

Inégale répartition de la population sur le territoire

Sur 60,2 millions d'habitants en Métropole en 2004, l'Île-de-France en compte 11,3, Rhône-Alpes, 5,9, Provence-Alpes-Côte d'Azur, 4,7, le Nord-Pas-de-Calais, 4, le pays de la Loire 3,3, l'Aquitaine et la Bretagne, 3, Midi-Pyrénées, 2,7, Languedoc-Roussillon et le Centre, 2,5.

Pourquoi certains ne migrent pas : impact du contexte local sur la sédentarité aux Etats-Unis (INED, 2005)

L'analyse de l'effet du contexte local sur les probabilités de ne pas migrer se fonde sur les données individuelles des personnes recensées en 1990 (Etats Unis) rapprochées des indicateurs économiques et sociologiques de leur comté de résidence en 1985. Une équation modélise les probabilités individuelles de ne pas migrer. Sont ajoutés les effets contextuels de la localité d'origine sur ces probabilités, puis les effets d'interaction. Les résultats montrent que sont déterminants : la situation économique y compris les facteurs répulsifs et les caractéristiques de la collectivité locale tendant à retenir les habitants. Le lien est fait entre contexte local et migrations individuelles. Les effets économiques et sociaux locaux agissent sur les comportements. Les particularités sociologiques des localités agissent sur la propension à rester. Des spécificités des communautés locales interagissent avec les comportements individuels et familiaux et conditionnent les effets des facteurs individuels sur la probabilité de migrer.

D'autres déterminants de migrations locales proviennent des conditions d'accueil et d'attraction de la région de destination potentielle. Les facteurs expliquant la répartition géographique sont : l'attrait de la région d'accueil sur le plan économique, la présence de membres de la famille ou de même pays d'origine, le point d'entrée et la proximité par rapport au pays d'origine.

Le Nord-Pas-de-Calais : exemple trans-frontières

Espace urbain, dense et transfrontalier, le Nord-Pas-de-Calais se caractérise par des migrations frontalières liées à l'emploi. Les flux transfrontaliers concernent la moitié de la population active occupée. 20 000 actifs travaillent en Belgique (2002) : près d'un sur deux a moins de 35 ans, 4 sur 5 sont des hommes, avec une forte proportion d'ouvriers. Ce phénomène s'explique par l'importance du chômage : 13 % contre 3 % en Belgique. 2000 belges travaillent en Nord-Pas-de-Calais : employés, professions intermédiaires, ingénieurs et cadres, non salariés. Les jeunes sont les plus mobiles, ce qui favorise les mariages franco-belges.

La proportion d'immigrés diminue et vieillit : 172 700 immigrés en 1999 représentent 4,3 % de la population locale. Le courant migratoire représente 37 % des nouveaux habitants venus d'une autre région entre 1990 et 1999. 23 % des jeunes diplômés quittent la région par an, représentant les plus faibles taux de sortie des régions françaises, sauf pour les niveaux bac + 4 (62 %), l'Île-de-France étant la première destination.

Provence-Alpes-Côte d'Azur et méditerranée

Immigrants et émigrants interrégionaux sont plus jeunes et plus qualifiés que l'ensemble de la population. Un arrivant sur cinq est originaire des DOM TOM (Réunion). Un migrant sur deux arrivant de l'étranger est de nationalité française dont une forte proportion résidait dans l'UE. Un nouvel immigrant sur quatre vient du Maghreb (Algérie, Maroc) puis d'Afrique et des Comores. En 2030 la région comptera plus de 5 millions d'habitants (hypothèse de maintien des migrations). Les structures d'âge seront singulières : 34 % de plus de 60 ans contre 23 % aujourd'hui ; 26 % de moins de 30 ans contre 30 %. La saturation de l'espace urbanisé entraîne une augmentation du prix du foncier.

Nouvelles tendances vers l'Ouest

Les lieux de mouvements migratoires se transforment : de nouvelles tendances (l'Arc Atlantique) dessinent des trajectoires interrégionales et trans-frontières évitant Paris. De nouveaux découpages du territoire vont du Portugal à l'Irlande, traversant la façade Atlantique du Nord au Sud et inversement. On observe une forte attractivité de la zone côtière, avec des rapprochements du Nord vers le Sud. L'ensemble du littoral est désormais attractif.

L'avenir : nouvelles répartitions de population selon les régions

Le Sud de plus en plus attractif

Le Sud continue d'être le plus attractif, dans un mouvement accentué entre 1999 et 2004. Rejoignent ce mouvement en 2004 : Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Corse, Lorraine, Alsace, Auvergne. En corollaire, le Nord, le Bassin parisien, l'Île-de-France, et surtout Champagne-Ardenne sont moins attractifs et ont un solde apparent des entrées et sorties négatif. En 2004, les régions Rhône-Alpes et de l'Ouest bénéficient d'un excédent migratoire. Il en est de même du Midi et du Sud Ouest, avec de faibles taux de fécondité et un plus fort vieillissement.

Un tiers de la population au sud de la Loire, un cinquième en Île-de-France en 2030

L'attraction de l'Île-de-France et du Sud diminue. Celle de l'ouest et du sud ouest augmente : Aquitaine, Midi-Pyrénées, Limousin, Pays de la Loire, Bretagne, Poitou, Charente. La France du Nord (Nord-Pas-de-Calais) est plus jeune que celle du Sud. Les villes attirent les jeunes, les communes rurales, les plus de 60 ans. En 2000, les régions du sud de la Loire accueillent 30,7 % de la population. Les projections prévoient qu'elles en accueillent 33,6 % en 2030. L'Île-de-France qui accueille près d'un habitant sur cinq garderait d'ici 2030 ce même taux d'attraction.

Nord-Pas-de-Calais Lorraine Champagne-Ardenne Limousin Auvergne Bourgogne Franche Comté accueillent 21,1 % de la population en 2000, n'en attireraient plus que 18,3 % en 2030. Le Limousin reste en 2000 la région la plus âgée, avec une moyenne d'âge supérieure à 49 ans, et 40 % de population âgée de 60 ans ou plus. Auvergne, Poitou-Charentes et Bourgogne évoluent vers ce profil. La fécondité diffère en conséquence d'une région à l'autre : elle de 1,45 enfant par femme dans le Limousin et de 1,91 en Île-de-France. Les migrations pourront bouleverser ces évolutions. D'ores et déjà en 2004, dans le Limousin et en Auvergne la population ne diminue plus, du fait d'un net excédent migratoire et malgré un déficit du mouvement naturel. Ce mouvement traduirait l'amorce d'un « retour » résidentiel de la population vers le milieu rural.

Influence de l'Europe

L'objectif de la politique de l'Union européenne est de contribuer à relever les défis démographiques et économiques. La population de l'Europe estimée à 458 millions d'habitants en 2005, et à 469,5 en 2025. Dans de nombreux pays, l'immigration contribue à la croissance de la population. La France tient une place singulière, avec un plus fort accroissement naturel et un moindre recours à l'immigration. La population de l'UE à 15 a augmenté de 7 millions de personnes entre 1999 et 2004, du fait de l'apport migratoire de 5,3 millions de personnes en cinq ans, l'excédent des naissances sur les décès étant de 1,7 million de personnes.

Définitions

Migrants : personnes dont le lieu de résidence a changé entre le début et la fin de la période (1er janvier 1999 et recensement 2004).

Taux instantané de migration : évaluation de la fréquence des changements de logement, de commune, de département, de région,

Solde migratoire interne : différence entre les arrivants et les sortants (résidence 5 ans plus tôt),

Solde apparent d'une région : différence entre l'accroissement total de la population de la région et son solde naturel. Il intègre, outre des migrations internes, les échanges avec l'étranger, ainsi que d'éventuelles différences de méthode entre recensements et ajustements

Taux annuel de migration nette : nombre net de migrants = on rapporte le solde migratoire annuel à la population moyenne de la région

Indice de migration nette entre régions : on rapporte le solde migratoire entre les deux régions au produit des populations moyennes des deux régions. Seule est prise en compte la population des régions d'échange.

Intensité des flux entre régions : l'indice d'intensité rapporte le nombre de migrants entre ces 2 régions au produit de leurs populations

INSEE

Avenir : 5 tendances (Horizon 2015)

1) Positive forte et inter-générationnelle : Moitié Ouest et Arc Atlantique + Sud (et méditerranée)

+ Sud : Languedoc-Roussillon, PACA, Midi-Pyrénées : positif tous âges, les 30 - 39 (familles et actifs)

2) Positive moyenne et jeune : Rhône-Alpes : excédent 20 à 29 (infrastructures universitaires, dynamisme économique) : étudiants et jeunes actifs. Déficit 60 et plus

3) Positive et active : potentiel et familles : Bourgogne, Centre, Basse-Normandie : attraction des 30 - 39 ans (familles et actifs)

4) Négative : Moitié Est et Nord se vident (Ex/ Allemagne, Europe de l'Est, Europe du Nord)

5) Cas particulier : Île-de-France : plus jeune, moins d'habitants, moins d'actifs, plus de touristes, concentration d'origine immigrée, surtout est et sud de l'Île-de-France,

Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais + Alsace, (+ Bourgogne, Centre)

Région parisienne et Alsace : entre 20 et 30 ans : la plus forte mobilité.

Etudes et premier emploi, Déficit des 30-39 ans (familles) et retraités

Encadré 8 : les migrations internationales en France

Historiquement dues à l'exil et à l'accueil de main d'œuvre, les motifs se sont étendus aux rapprochements trans-frontières de la famille, du lieu de travail, des études, la recherche de qualité résidentielle, au tourisme. Les évolutions du droit, de la nationalité, des motifs migratoires, des comportements familiaux des migrants se sont transformées. L'influence de l'Europe a un impact sur les tendances à venir.

Les migrations structurent l'histoire, les territoires, contribuent à la construction identitaire. Terre d'immigration très ancienne liée à l'histoire, la France a connu une immigration des pays voisins : Belgique, Allemagne, Luxembourg, Pays Bas, Grande Bretagne, Suisse, puis Italie et Pologne, puis Afrique du Nord, puis Afrique et Asie. Canada, Australie, Etats-Unis sont les destinations privilégiées d'émigration française.

Immigration

Définitions

Migration : déplacement de population d'un pays dans un autre pour s'y établir (englobe émigration et immigration) ou d'un endroit à un autre (intègre les migrations alternantes du lieu d'habitation au lieu de travail, migrations saisonnières, vacances, travail saisonnier)

Etranger : personne installée en France sans avoir la nationalité française. Un étranger né en France n'est pas un immigré. Un immigré peut acquérir la nationalité française ;

Immigrant : personne née à l'étranger et installée en France, y compris si elle est française de naissance.

Immigré (France) : personne installée en France pour au moins un an, née hors de France sans être française de naissance, entrée en qualité d'étranger. Personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes entrées et sorties du territoire au cours d'une période donnée (hors tourisme et travail saisonnier).

INSEE

La Cour des Comptes considère la notion de populations issues de l'immigration pour désigner à la fois le solde et l'ensemble des personnes immigrées, d'origine immigrée, et d'origine étrangère. Est étranger celui qui « ne possède pas la nationalité du pays où il réside ». La nationalité française s'acquiert par la naissance, y compris par réintégration, ou par acquisition : naturalisation, mariage, déclaration, majorité.

Pour le Haut Conseil à l'intégration « est immigrée toute personne née étrangère à l'étranger et venue s'installer en France ». Sur 4,3 millions d'immigrés résidant en France en 1999, 1,56 million sont devenus français : 64 % des immigrés sont des étrangers en 1999, 36 % étant devenus français. Le Haut Conseil à l'Intégration évalue à 10 millions les personnes d'origine immigrée résidant en France

Evolution des phénomènes migratoires

Les phénomènes migratoires font l'objet d'analyses contradictoires, de débats sur la mesure, les définitions données, l'insuffisance de l'observation statistique. Depuis 1980, 50 000 personnes étrangères sont accueillies chaque année au titre de regroupement familial. En 1990, 4,2 millions d'immigrés représentent 7,4 % de la population. En 1999 4,3 millions sont recensés : 1,6 million de nationalité française et 2,7 d'étrangers. 1,6 million sont originaires de l'UE, 1,3 du Maghreb, 1,1 du reste du monde. Depuis 1997, 100 à 150 000 étrangers entrent en France chaque année. Ces chiffres relayés par l'INSEE sont issus des données du Haut Conseil à l'intégration.

L'INSEE ré-estime en 2005 le solde migratoire : environ 82 000 personnes par an au lieu de 50 000 ; 60 000 en 1999 à environ 100 000 en 2002 et 2003. Le flux migratoire est de l'ordre de 100 000 personnes par an. Le solde migratoire est estimé à 107 500 en 2004, en légère hausse par rapport à 2003. L'immigration représente un quart de l'augmentation de population, les trois quarts étant liés à l'excédent des naissances sur les décès.

L'INED inclut les étudiants étrangers - passant de 30 000 à 69 000 ces cinq dernières années - et estime à environ 10 % le nombre d'étrangers quittant le territoire après une période transitoire. Selon cette définition, le flux migratoire est proche de 200 000 personnes par an ces dernières années. A partir de 2004, l'information statistique annuelle est recoupée entre les sources administratives pour estimer un solde migratoire selon une méthode améliorée

L'apport de l'immigration depuis 1975 est réparti à égalité entre femmes et hommes, les jeunes adultes étant sur-représentés. Les enfants sont peu nombreux, ne naissant pas en France. Les moins de 20 ans représentent 25 % de la population du même âge et 8 % de la population immigrée. 50 % ont entre 30 et 55 ans. 25 % ont plus de 60 ans, contre 20 % dans l'ensemble de la population : la population immigrée est également vieillissante.

L'arrivée chaque année de 3 000 à 4 000 enfants étrangers en vue d'adoption (objectif 6 000 enfants) contribue au phénomène migratoire. De nouvelles formes d'immigration en Europe et en France concernent des enfants mineurs.

La France compte 62 millions en 2004, contre 42 millions en 1950, 54 en 1980, 56,6 en 1985, 58 en 1990, 58,5 en 1999, départements d'outre mer compris. Le solde migratoire de 35 000 en 1950, 44 000 en 1980, 77 000 en 1990, 42 000 en 1995, 61 000 en 1999, 71 000 en 2000, 87, 97, 102, 107,5 de 2001 à 2004. Le solde migratoire évolue symétriquement au solde naturel, au nombre de naissances, à la population depuis 1985.

Evolution des motifs migratoires

L'évolution statistique des entrées d'immigration depuis 1997, la nature et la durée du séjour (temporaire et permanente) se transforment. En 2003, 216 589 premiers titres de séjour sont accordés contre 176 207 en 1997. L'inversion des motifs d'entrée entre 1997 et 2003 est remarquable : la famille et les « autres » motifs viennent en tête (le motif familial passe de 50 000 à 95 000 personnes). Le travail diminue de 53 000 à 31 000. En 1997 ces trois types de motifs étaient proches. Parmi les « autres » motifs, étudiants (de 42 000 à 55 000), réfugiés (de 4 000 à plus de 8 000), retraités (de 2 500 à 5 500) ont le plus augmenté. Le nombre de visiteurs reste stable (20 000 en 1997 à 17 000 en 2003). Les demandes d'asile territorial diminuent depuis 2000. .

Les familles immigrées : évolution des comportements

Naissances hors mariage, cohabitation, séparation, remise en couple, les comportements des immigrés sont identiques à ceux de l'ensemble des familles. Les étrangères vivant en France ont en moyenne 2,8 enfants par femme (l'indice corrigé en fonction de la trajectoire – fécondité avant et après immigration - est de 2,16) contre 1,72 pour les françaises. Ces taux ont un faible impact sur le taux moyen de fécondité : + 0,07 enfant, les immigrées représentant 7,4 % de la population et 8,5 % des femmes en âge d'avoir des enfants.

Un tiers des immigrés ont acquis la nationalité française. Plus nombreux que les étrangers, ils sont à l'origine d'un plus grand nombre de naissances : 13 % des naissances entre 1990 et 1999, contre 10 % des naissances de mères étrangères. L'âge moyen à la maternité des étrangères - 29,2 ans (28,7 en 1990) - est identique à celui des françaises - 29,3 ans (28,2 en 1990).

La vie familiale : plus souvent en famille, plus souvent mariés, plus souvent des couples mixtes

Sur 4,3 millions d'immigrés (1999), 3,4 millions vivent en famille, plus souvent que l'ensemble des familles (80 % contre 77 % de la moyenne), notamment ceux récemment arrivés, plus jeunes. Les 2 millions de familles auxquelles ils appartiennent représentent 6,9 millions de personnes dont plus de la moitié ne sont pas immigrées. Les couples sont plus souvent mariés (60 % contre 40 % de l'ensemble des couples avec enfants).

Ils forment plus souvent des couples mixtes : un million, soit plus du tiers des immigrés en couple vivent avec une personne non immigrée. Plus de la moitié des couples comportant au moins un immigré sont mixtes, plus souvent formés par les hommes après la migration. La moitié des enfants d'immigrés sont issus d'un couple mixte. Près de la moitié des femmes immigrées sont mariées avant la migration (regroupement familial). Les couples mixtes ont progressé depuis 1999. Plus de la moitié des immigrés européens ont un conjoint non immigré. 90 % des Portugais et des Turcs vivent en famille. Les Italiens et les Espagnols vivent plus souvent seuls (60 % ont plus de 60 ans).

Influence de l'Europe : libre circulation et évolution du droit trans-frontières

L'Europe infléchit la politique d'immigration vers la construction d'un droit européen de l'asile et de l'immigration. Un système d'information Schengen (SIS) a pour objectif l'harmonisation des conditions d'entrée, des règles de contrôle

communes, le renforcement de la coopération judiciaire, un réseau automatisé des postes de police et agences consulaires. La Commission européenne invite les états membres à harmoniser leurs méthodes statistiques ; la France a adopté le « plan d'action pour la collecte et l'analyse des statistiques communautaires dans le domaine des migrations » (juillet 2003).

Les migrations internationales contribuent à l'essor démographique de l'Europe, représentant au cours des dernières années 70 % de l'augmentation de population. Le solde migratoire de l'UE à 15 en 1999 a contribué pour les trois quarts à l'augmentation de la population de 7 millions de personnes : 2,7 millions de Turcs, Yougoslaves, 2,3 Maghrébins (Maroc), 2,2 d'Asie, 1 d'Afrique subsaharienne. En Allemagne et en Italie la croissance démographique se maintient du fait de l'apport migratoire.

4,5 millions de personnes immigrées de plus de 18 ans habitent en France en 2004, dont 1,5 million de l'Europe des 25, en progression du Royaume Uni et Europe orientale. L'immigration des pays du Sud (Espagne, Italie, Grèce) diminue. 14 % viennent d'Asie, 42 % d'Afrique. En 2004, la population de l'Europe des 25 augmente de 90 % sous l'effet des flux migratoires, contre 25 % en France. La Grande Bretagne et les Pays Bas ont les plus forts soldes migratoires.

La question d'intégration

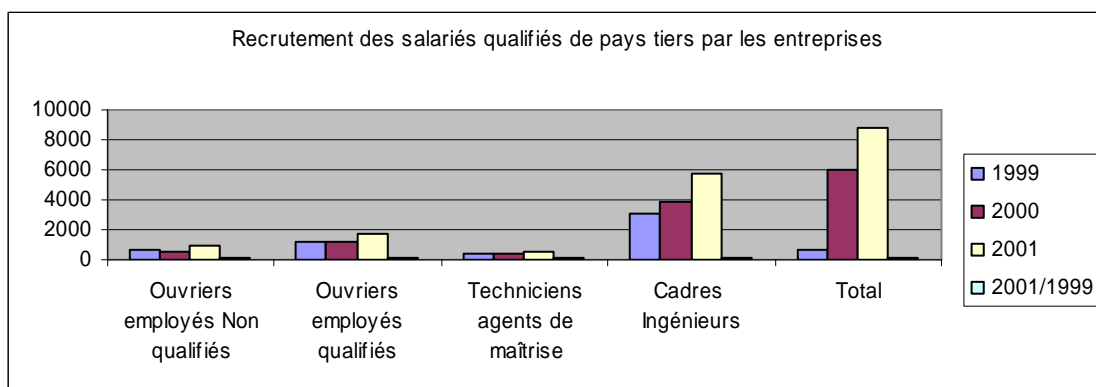
Les ordonnances de 1945 définissent les conditions d'accès à la nationalité française et d'entrée et de séjour des étrangers. La loi du 26 novembre 2003 assortit le statut de résident d'une condition d'intégration.

L'observatoire statistique de l'immigration et de l'intégration (OSII) collecte et analyse les chiffres de l'immigration et de la présence étrangère dans un collectif de partenaires : DREES, DARES, INSEE, INED, OMI, OFPRA, ministère de l'intérieur, sécurité intérieure et libertés locales. L'objectif est une meilleure connaissance du processus d'intégration des immigrés et de leur descendance. Une enquête INSEE/ INED en 2007-2008 prolongera celles sur l'histoire familiale et la construction des identités. Le nouveau recensement actualisera l'information sur la population étrangère et immigrée. Les maires assurent l'accueil et les conditions de regroupement familial.

L'agence nationale de l'accueil des étrangers (ANAEM) regroupe l'office des migrations internationales (OMI) et le service social d'aide aux émigrants (SSAE) en 2004. Elle accueille les nouveaux arrivants via les « plate-formes d'accueil » régionales. Le contrat d'accueil et d'insertion (CAI) matérialise l'engagement réciproque d'offre et suivi de formations civiques et linguistiques. Services publics – école, emploi, protection sociale – collectivités territoriales sont associés aux programmes régionaux d'intégration des populations immigrées (PRIPI) sous l'autorité du préfet.

Qualification et famille

La croissance économique concerne tous les pays d'immigration et tous les motifs. Se distinguent l'immigration demandée par les entreprises « voulue » et l'immigration « subie » non à l'initiative des acteurs économiques. La part des salariés demandés par les entreprises représente 8 807 personnes en 2001, moins de 10 % des motifs, avec une forte proportion de cadres et d'ingénieurs (un sur trois).



Source : Migrations Etudes n° 120 février 2004 : données OMI, DPM, Ministère affaires sociales, du travail et de la solidarité

La migration économique de +15 % dans de nombreux pays européens dont la France concerne des emplois temporaires et permanents qualifiés et hautement qualifiés, stagiaires, vacanciers actifs, frontaliers : activités de soins aux enfants et aux personnes âgées, d'éducation et de santé. Ces politiques soulèvent des interrogations sur l'impact de « la fuite des cerveaux » quant au développement des pays d'émigration, ces emplois qualifiés étant indispensables dans les régions d'origine des migrants.

Évolution récente de l'immigration en France, comparaison avec le Royaume-Uni

Les flux d'immigration en France sont mesurés sur la base du nombre d'étrangers obtenant pour la première fois un titre de séjour d'au moins un an. Ils ont augmenté depuis la fin des années 1990 passant de 145 000 en 1999 à 206 000 en 2002. Les informations du ministère de l'Intérieur précisent les caractéristiques des immigrants notamment : sexe, âge, nationalité, parcours des étrangers (durée écoulée entre l'arrivée en France et l'admission légale) et la proportion de titres renouvelés. Parmi les ressortissants d'un pays tiers admis au séjour à la fin des années 1990, un peu plus de 10 % auraient vécu au moins une année en séjour irrégulier auparavant et plus de 80 % ont prolongé leur séjour à l'expiration du premier titre d'un an.

Une étude comparative des flux d'immigration sur la période récente en France et au Royaume-Uni montre que l'immigration est plus importante en Grande-Bretagne. Les caractéristiques des immigrants sont semblables dans les deux pays : le travail constitue le premier motif d'immigration en Grande-Bretagne (31 %), les études (28 %), les raisons familiales (21 %).

Xavier Thierry

INED, Population n° 5, 2004 -

ANNEXE 9 : EUROPE / INTERNATIONAL

Encadré 1 : Étude des relations familiales et intergénérationnelles : ERFI (Generations and Gender Survey : GGS ou Enquête « Genre et Génération »)

Centrée sur la dynamique de la construction de la famille, les relations entre générations, les valeurs, la dimension économique, l'approche est longitudinale - renouvelée dans le temps pour repérer le déroulement des événements - : au moins deux passages de l'enquête sont prévus à intervalle de 3 ans. L'INED coordonne le traitement des données par l'organisation d'un groupe d'exploitation. Les partenaires sont : INSEE, DREES, DARES, CNAV, CNAF, COR. Chercheurs, universitaires, doctorants français ou étrangers sont associés sur présentation d'un projet de recherche. L'INSEE assure le travail de documentation et de création de variables.

Objectifs et enjeux de l'étude

Il s'agit de comprendre la singularité démographique de la France en Europe, caractérisée entre autres par un taux de fécondité proche du remplacement des générations, le fort taux d'activité salariée des femmes, le fort taux de scolarité des enfants. L'essentiel des résultats devrait permettre de comprendre, expliquer, mesurer, les effets re-distributifs de la politique d'aide à la famille, leur impact sur la constitution de la famille et la fécondité.

La comparaison internationale s'intéresse à la mesure du poids de la famille, de l'Etat, du marché, dans les domaines suivants :

- émancipation des jeunes et transition à l'âge adulte ;
- couverture par la protection sociale du risque maternité, enfance, famille ;
- adaptation à la diversité des publics ;
- modes de garde ;
- transferts - monétaires ou non - entre générations ;
- liens entre projets d'union et de fécondité avec : chômage et précarité, santé, partage entre conjoints des activités domestiques et professionnelles, familiarisme.

L'enjeu est de tester l'hypothèse du lien entre fécondité basse en Europe et rigidité des structures familiales : dispositions juridiques et systèmes de valeurs.

Originalité du projet

Il s'agit d'un projet innovant articulé autour de trois axes :

- comprendre les causalités des phénomènes familiaux par l'analyse des situations individuelles dans la trajectoire de vie ;
- établir des liens entre situations individuelles et contexte social, économique, politiques sociale et familiale, « multi-niveaux » ;
- comparer les données internationales : construction et exploitation des données.

L'enquête a obtenu de la CNIL le label *d'intérêt général et de qualité statistique* (février 2005) avec le maintien de deux questions « sensibles » : religion d'appartenance, Pacs, sous réserve d' « autorisation express » de la part du répondant.

Calendrier et suivi

Le questionnaire a été testé auprès de 180 personnes en Rhône-Alpes et Lorraine en janvier 2004 par questionnaire papier, PACA et Picardie en novembre 2004 et Nord-Pas-de-Calais et Bourgogne en mars 2005 par questionnaire informatisé « Capi ». L'enquête s'est déroulée du 26 septembre au 5 novembre 2005. 570 enquêteurs de l'INSEE ont réalisé les entretiens en face à face dans les 22 Directions Régionales de l'INSEE. 10 000 personnes ont répondu, échantillon représentatif du recensement de 1999, à partir de 17 000 fiches- adresse. L'enquête allie contact postal, communication informative, messagerie électronique, entretien direct.

Observations.

Cette étude contribue à l'évaluation des politiques, à la réflexion prospective, à une connaissance partagée des familles et des territoires. Elle permet une analyse de comparaisons internationales des comportements démographiques et des politiques en jeu. L'association de chercheurs à l'échelle européenne, la coopération des partenaires, l'approche régionale sont des atouts. Les premiers résultats seront présentés dans un « 4 pages » (*Population et Société*, INED). A terme, un ouvrage collectif rassemblera les différentes contributions des chercheurs.

Sites Internet : <http://www.unece.org/ead/pau/ggp> <http://www-erfi.ined.fr>

Encadré 2 : Enquête « Cohorte nationale d'enfants »

Dispositif d'observation d'une cohorte d'enfants « depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte », cette enquête s'appuie sur la trajectoire de vie de 20 000 enfants sous deux angles : la santé et la vie familiale. La première étape s'intéresse aux enfants de 0 à 10 ans. Les trajectoires familiales, scolaires, l'environnement social et économique, le développement physique et intellectuel, l'état de santé, sont les thèmes explorés.

L'objectif est de repérer les causes de retard de développement, les troubles du comportement, les conditions de la croissance, les motifs des événements (maladies, accidents), les impacts réciproques sur la vie scolaire, sociale, familiale.

L'enquête française s'articule avec celles de même type dans les principaux pays de l'OCDE : au Royaume Uni, la *Millenium Cohort Study* suit 21 000 enfants depuis 4 ans ; aux Etats Unis, la *National Children Study* s'intéresse à 100 000 enfants. Au Canada, la *NLSJ / ELNEJ* étudie 22 800 enfants de 0 à 11 ans jusqu'à 20 ans depuis 1994 ; au Québec, la *ELDEQ* s'intéresse à 2 900 femmes enceintes, les enfants étant suivis jusqu'à 5 puis 8 ans.

Les informations médicales sont croisées : entretiens réguliers avec la famille, observation médicalisée des praticiens (sages femmes, PMI, médecins), structures (hôpitaux), fichiers administratifs (assurance maladie), couverture maladie, vaccination. Dans le projet français, le volet de la santé intègre le recueil de données biologiques et génétiques à la naissance, observations cliniques de périnatalité, tests psychologiques et psychomoteurs, relevés réguliers de l'état de santé, associés à des données sur l'environnement.

La trajectoire familiale est observée à partir d'entretiens qualitatifs croisés avec des informations administratives, démographiques, sociologiques, sociales, scolaires, les données des CAF et des partenaires. L'accès à la scolarité, les facteurs familiaux et sociaux de réussite scolaire, les conditions de logement, la situation de l'emploi des parents, l'origine et la trajectoire sociale de la famille, les inégalités sociales sont les domaines explorés.

Le suivi est très serré du 4^{ème} mois de grossesse jusqu'à 6 semaines de l'enfant. L'observation est continue conjuguant informations médicales, familiales, administratives, puis scolaires. Des « rendez-vous » à des moments clés de la vie de l'enfant se traduisent par un entretien qualitatif avec la famille sur les évolutions ressenties. Ils complètent la situation de santé et de l'environnement. Un entretien téléphonique annuel a lieu avec la famille.

L'adhésion de la famille est volontaire dès l'observation périnatale. La coopération des praticiens est recherchée. La cohorte est articulée avec les enquêtes existantes : échantillon permanent du recensement de la population de l'INSEE, enquête péri natale de l'Inserm, enquête de santé scolaire de l'éducation nationale, cohorte de l'Institut de Veille Sanitaire (IVS). Les informations nominatives sont protégées. La finalité est la reconstitution rétroactive d'histoires de vie des enfants. Il s'agit d'un projet exploratoire.

Etapas de la vie de l'enfant et observations clés :

- périnatalité à 4^{ème} mois de grossesse : adhésion, environnement, déroulement de la grossesse, antécédents familiaux...;
- naissance : génétique, accouchement, facteurs environnementaux
- 6 semaines : entretien à domicile (socio - démographie, famille, arrivée d'un autre enfant) ; alimentation, éveil ;
- entre 6 semaines et 2 ans : environnement,...
- vers 2 ans : mode d'accueil, allergies, développement cognitif, alimentation
- vers 3 ans : domicile (bilan modes d'accueil, alimentation, activités), école maternelle (panel DEP), médecine scolaire (vision, audition, langage, activité)
- 6 ans : domicile (socio - démographique, famille, développement), école CP (santé, évaluation de compétences) ; médecine scolaire
- 8 ans : domicile, école CE2 et 1 (évaluation des acquis, famille, bilan psycho- développement)
- 11 ans : domicile, école, collège, 6^{ème} ; médecine scolaire (bilan de santé) ;

L'enquête inclut l'étude du développement de l'enfant appréhendé dans un contexte familial, social, économique, à travers son histoire familiale et son parcours éducatif. La dimension santé est observée dès la périnatalité. Le projet commence début 2006 : pré- enquête, échantillon, tests (2007), collecte (2008).

Contribution des chercheurs

Les chercheurs des sciences humaines et sociales apportent leur concours sur les thèmes :

- famille : évolution de la situation familiale, divorce, recomposition familiale, violences familiales, relations intergénérationnelles, économie domestique, temps familial et professionnel,
- socialisation : articulation famille et école, inégalités, construction identitaire,
- éducation : trajectoire scolaire, inégalités scolaires, troubles des apprentissages,
- économie : effets de la précarité et des inégalités,
- santé et alimentation : nutrition de la petite enfance, effets sur le développement.

L'entrée par la dimension sociale et familiale est majeure. Les chercheurs (démographes, sociologues, épidémiologistes, cliniciens) intéressés par les thématiques sont associés aux groupes de travail. Les publications suivent le déroulement de l'enquête.

L'objectif est de croiser des données, familiales, sociales et sanitaires, jamais analysées ensemble. Le principe d'un accès aux données aux chercheurs des différentes disciplines et aux partenaires, les conditions techniques de croisement de données, est associé aux garanties de confidentialité. La mise en contexte de données administratives est croisée avec les contextes locaux et l'impact régional des politiques.

« Groupement d'Intérêt Scientifique »

Ce projet co-piloté par l'INSERM et l'INED s'organise autour d'une grande enquête associant sur la durée un collectif de partenaires, chercheurs et institutions sociales de la santé et de la famille. Ce collectif contribue à la définition d'objectifs, thématiques familiales, attentes institutionnelles, organisation des travaux, collecte d'informations, soutien financier, apport et échange de données, partage d'expertise, d'expérience, d'outils, d'enseignements.

Une convention partenariale associe DREES, DARES, CNAM, CNAF, Ministères de la santé, environnement, éducation nationale, Institut de veille sanitaire, mutuelles (MGEN), INSEE, CNG, CNIL. Elle prévoit une mise à disposition et un libre accès collectif à l'ensemble des données, avec l'accord des partenaires et des chercheurs. Un Conseil scientifique garantit les aspects éthiques, scientifiques, méthodologiques, d'évaluation, d'orientations, de collaboration européenne.

Cette enquête prolonge des partenariats potentiels et nouveaux avec les institutions de santé, d'environnement et d'éducation. Le rapprochement des actions des acteurs sociaux vise à promouvoir une politique de prévention des risques familiaux, sociaux, sanitaires. Des indicateurs de veille sur le fonctionnement de la famille faciliteront les interventions d'accompagnement des familles, accès aux droits, prévention.

Propositions pour l'avenir et adaptations de la politique familiale

- passerelles avec la santé
- anticipation d'actions : prestations familiales et action sociale
- constitution et mise en place d'indicateurs de veille (conditions de vie des enfants, familles fragilisées).

Les enseignements seront utiles pour fonder des orientations de politique familiale, de politique de santé, d'envisager des passerelles pertinentes pour l'action préventive. Cette enquête sera une référence dans les années à venir.

Encadré 3 : Les évolutions démographiques à prévoir dans le monde

- la forte croissance de la population des grandes villes : l'évolution de l'urbanisation est le corollaire de l'exode rural.
- la « nouvelle démographie » à partir de 2050 : l'impulsion de cette transition démographique et de la croissance économique viendrait des pays en développement.
- les effets sociaux et économiques sont à prévoir.

En Chine l'indice de fécondité est passé de 5,8 en 1970 à 1,8 en 2003 (effets de la politique de l'enfant unique), ce qui génère une crise de la protection sociale. A moyen terme chaque enfant aurait potentiellement à sa charge deux parents et quatre grands parents. Le vieillissement de la population entraînerait en même temps un déficit de main d'œuvre à partir de 2015, obligeant à relever le niveau d'instruction pour optimiser la productivité.

Au Japon, la fécondité stagne à 1,3. Partout en Asie, l'indice de fécondité décroît, sauf en Mongolie, Pakistan et Philippines. L'Inde est marquée par la contamination du sida, et de ses effets.

Le Moyen Orient avec 326 millions d'habitants doublerait sa population d'ici 20 ans, compte tenu de forts taux de fécondité : Arabie Saoudite : 5,7, Territoires palestiniens, 5,9, Yémen, 7,2. La Tunisie et les pays du Maghreb ont des taux de fécondité plus bas.

En Afrique la fécondité est élevée, la démographie se poursuivra. Il faut souligner les effets de l'épidémie du sida.

En Europe, l'Irlande et la France (1,9) ont des taux de fécondité proche du renouvellement des générations. Les autres pays ont des taux inférieurs : Allemagne, 1,4, Italie et l'Espagne, 1,2, pays de l'est Bulgarie, Roumanie, Estonie, 1,1, sauf l'Albanie, et le Kosovo. La Russie se caractérise par une baisse de la fécondité masculine générée par les mauvaises conditions sanitaires, la pollution industrielle, l'alcoolisme.

L'évolution des taux de natalité sont inversement proportionnels aux phénomènes d'exode rural au profit de l'urbanisation. L'alphabétisation et la scolarisation des femmes sont facilités par la vie urbaine et contribuent à la baisse de la fécondité, à l'accès à la contraception, à l'évolution du divorce, au recul de l'âge au mariage.

La Commission européenne prévoit des tensions possibles entre jeunes et seniors à l'horizon 2020 en Europe, alors que les baby-boomers atteindront l'âge de la retraite.

Le scénario suggéré par l'auteur de l'article, considérant les évolutions des comportements, est une équation interactive d'échange de main d'œuvre et de revenus, Nord et Sud trouvant réciproquement leur compte dans ces échanges.

D'après : Article « La bombe démographique n'est plus ce qu'elle était » Courrier International n° 749 du 16 mars 2005

Encadré 4 : Congrès mondial de la population

Démographie en Europe: l'exception française

« La France pourrait compter 75 millions d'habitants en 2050, preuve d'un dynamisme hors du commun dans une Europe inquiète de son déclin démographique, selon les experts du 25e Congrès international de la population qui consacreront jeudi une journée à l'Europe.

L'hypothèse d'une France métropolitaine comptant 75 millions d'habitants - contre 60,7 aujourd'hui -, "est plausible".

La France marche ainsi à contre-courant en Europe: "L'Italie et l'Espagne vont perdre 1/5e de leur population en 50 ans. L'Allemagne va aussi perdre des habitants".

Avec un taux de fécondité de 1,9 enfant par femme, la France est championne d'Europe des naissances, avec l'Irlande et l'Islande. Seules 10 % à 12 % des Françaises n'ont pas d'enfant. "En Italie, dans la génération née dans les années 60, plus de 20 % des femmes n'ont pas d'enfants" (Massimo Livi Bacci, professeur de Sciences politiques à l'université de Florence).

"En France, on a plus de naissances que de décès, avec un excédent naturel de 200.000 par an, qui représente à lui seul les 3/4 de l'excédent européen" (François Héran, directeur de l'Institut d'Etudes Démographiques).

Le secret de la réussite démographique française ?

"Soixante ans de politique familiale, avec des mesures qui ont réussi à franchir le cap des alternances politiques, et qui inspirent confiance" : allocations familiales, congés parentaux, allègements fiscaux via le quotient familial.

Mesures natalistes

Sans oublier l'école maternelle gratuite, qui facilite la garde des enfants de trois ans voire de deux ans: "C'est peut-être la plus nataliste des mesures. C'est une situation unique. En Allemagne, les « Kindergarten » (jardins d'enfants) sont payants et difficiles d'accès. »

Par ailleurs, ces mesures s'inscrivent dans la durée, à la différence de ce qui peut se passer ailleurs: "La Suède par exemple avait accordé une « prime à la vitesse », c'est-à-dire aux parents qui se dépêchaient d'avoir leur deuxième enfant. Cela a eu des effets très sensibles à la fin des années 1980". Mais au début des années 90, la crise économique a précipité la fin de cette mesure nataliste (François Héran).

En Italie (Massimo Livi Bacci), "le ministre des Affaires sociales a introduit fin 2003 dans la loi du budget une prime de 1.000 euros à la naissance du deuxième enfant. Mais dans le budget de 2004, comme il n'y avait plus d'argent, la prime a été suspendue. C'est l'exemple type de ce qu'il ne faut pas faire : une politique ponctuelle, sans suivi".

Enfin, "la politique familiale a réussi en France à prendre un tour féministe: lorsqu'une femme a des enfants, elle n'arrête pas de travailler".

"Les femmes cadres en Allemagne et en Grande-Bretagne sont très nombreuses à ne pas avoir d'enfants, car pour elles, cela signifie des années d'interruption, et non pas des mois ", sans nier que des problèmes subsistent en France, notamment une pénurie de modes de garde pour les enfants de moins de trois ans.

Par ailleurs, la France n'évitera pas le vieillissement de sa population comme le reste de l'Europe, avec des tensions sur la protection sociale, soulignent les experts. »

D'après « dépêche AFP », Tours, 20 juillet 2005

Encadré 5 : les indicateurs démographiques

L'impact des politiques de la branche Famille sur la démographie française et, inversement, l'impact des phénomènes démographiques sur les politiques familiales²⁴ et les équilibres de la branche sont difficiles à mesurer. Des indicateurs peuvent apporter des éléments d'explication, tant au niveau national que régional. Les perspectives d'élargissement de l'Europe, de la décentralisation, les effets de l'évolution de la politique familiale peuvent infléchir à l'avenir une modification du paysage démographique.

Les indicateurs démographiques dépendent et traduisent un **grand nombre de facteurs** :

- les effets de la transition démographique et les structures familiales
- le développement économique et social et l'amélioration des conditions de vie,
- le développement de l'emploi féminin et la question de l'éducation des enfants,
- les effets de l'urbanisation et les transformations des comportements,
- l'histoire et les diversités culturelles,
- les évolutions des niveaux d'instruction,
- la communication et les échanges,
- les migrations et les solidarités internationales,
- les politiques familiales et les politiques de l'emploi.

Source : Nations Unies, Direction des affaires économiques et sociales, Division Population, 2004, <http://www.un.population.org>

Les observateurs (ONU) attirent l'attention sur l'augmentation de la population, son vieillissement, l'accentuation des écarts entre riches et pauvres, les effets sur l'environnement, les modifications des comportements. La transformation des comportements démographiques est perceptible dans tous les continents à travers les processus de transition démographique, de promotion des femmes, de l'urbanisation.

Le Programme des Nations Unies « Charting the Progress of Populations » 2003 prévoit des objectifs pour l'accès à une qualité de vie pour tous et pour en préserver les futures générations. Il s'agit de faciliter la transition démographique dans les pays les moins avancés en associant aux objectifs démographiques, les conditions d'un développement économique, environnemental, social, et de respect des droits de l'homme. La priorité dans les pays en développement concerne les droits des femmes et l'éducation pour la santé incluant les questions sanitaires et de planning familial. En Europe, la priorité est de prendre en compte les conséquences d'une fécondité en déclin et d'un bas niveau de naissances.

La transition démographique

Les Nations Unies classent les pays selon trois grands ensembles géographiques pour comparer les avancées :

- les pays développés : tous les pays de l'Europe, d'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle Zélande, le Japon.
- les pays en voie de développement : tous les pays d'Afrique, d'Asie (sauf Japon), des Caraïbes, et de Polynésie.
- les pays les moins avancés : une cinquantaine de pays d'Afrique et d'Asie.

Trois phases de transition démographique sont distinguées, correspondant à des avancées des politiques locales

- la pré-transition : diminution en cours du taux de fécondité supérieur à 5 enfants par femme ; peu de pays dans le monde se maintiennent à ce niveau.
- la transition : décennie suivant cet objectif,
- la dernière transition : au delà de la décennie de diminution.

Le changement démographique mondial le plus significatif depuis 1970/1975 est le recul du taux de fécondité moyen dans le monde, passant de 4,5 enfants par femme à 2,8 en 2003, ce qui représente une diminution de 37 % de la natalité. 13 % de la population vit dans des pays de fort taux de fécondité (au delà de 5 enfants par femme), 47 % entre 5 et 2,1 (seuil de renouvellement de la population) et 40 % en deçà de 2,1.

La diminution de la fécondité est observée presque partout dans le monde entre les années 1960 et 1990 : - 52 % en Asie, - 55 % en Amérique latine, - 15 % en Afrique subsaharienne ; son ampleur est plus importante que les estimations qui en avaient été faites par les Nations Unies. Démographes et experts sociaux proposent de nombreuses explications quant à la rapidité de la transition de la fécondité, mais le débat reste entier. Les pays développés entrent dans la dernière phase de la transition démographique.

²⁴ Objectifs de la politique familiale

① Contribution au développement démographique (nataliste)

② Contribution à l'amélioration de la vie quotidienne des familles (« familialiste »)

③ Contribution à la lutte contre la pauvreté (re-distributive = solidaire, sociale).

Indicateurs démographiques et de qualité de vie

Les pays développés connaissent la fin de leur transition de fécondité. L'attention est attirée sur la compréhension des déterminants, de nombreux pays étant confrontés au non renouvellement des générations, alors que les prévisions estimaient une stabilité du taux de 2,2 enfants par femme dans l'ensemble des pays, sauf en Afrique subsaharienne (3,5) et en Asie de l'Ouest (2,8) à l'horizon 2025-30. L'analyse de la relation entre taux de fécondité et indicateurs de développement permet d'identifier cinq **indicateurs socio-économiques** pour mesurer les évolutions :

- l'espérance de vie à la naissance,
- le pourcentage d'adultes instruits,
- le "GDP" (= PNB par habitant) ajusté au pouvoir d'achat,
- le pourcentage de la population vivant en milieu urbain,
- le pourcentage du travail dans l'agriculture.

Source : Nations Unies, Direction des affaires économiques et sociales, Division Population, 2004, <http://www.un.population.org>

La corrélation entre ces seuls indicateurs ne suffit pas à démontrer des compréhensions significatives. A l'échelle internationale les **indicateurs de qualité de vie** sont :

- l'accès aux services de santé,
- le choix des méthodes contraceptives,
- le pourcentage de familles ayant moins de cinq enfants,
- le taux de mortalité maternelle, de mortalité infantile,
- l'espérance de vie des hommes et des femmes,
- le taux de scolarisation primaire, secondaire, des garçons et des filles,
- le taux d'instruction des adultes hommes et femmes,
- le taux de personnes ayant accès à l'eau potable, aux sanitaires,
- le ratio (m²) d'habitation par personne.

Source : Nations Unies, Direction des affaires économiques et sociales, Division Population, 2004

Huit **indicateurs démographiques** classiques indicatifs identifient les évolutions de la transition démographique :

- taux de fécondité, de natalité,
- de mortalité infantile,
- l'âge d'espérance de vie pour les hommes et pour les femmes,
- pourcentage des moins de 15 ans, des plus de 64 ans,
- produit intérieur brut
- pourcentage de personnes infectées par le virus du sida, indicateur significatif en Afrique.

Source : Population et Sociétés, n° 392, Tous les pays du monde (2003), Gilles Pison ; ONU, Division Population, 2003

²⁵ Sophie Ponthieux : INSEE, conditions de vie des ménages : « Limites et enjeux des indicateurs de niveau de vie », in Informations Sociales n° 114, les mesures du bien-être, février 2004

Indicateurs démographiques qualitatifs

La promotion des femmes

La conférence mondiale de la population au Caire en 1994 a mis en évidence le rôle essentiel joué par les femmes dans les questions de régulation de population, à travers leur degré de liberté dans le nombre d'enfants souhaités. Le concept d'autonomie a été mis en évidence pour désigner les conditions de promotion des femmes, quels que soient leurs culture, religion, réseau de relation, et implication dans le monde du travail. Cette autonomie se manifeste non seulement à travers l'éducation et le statut d'emploi, mais également dans la vie conjugale, le partage de l'autorité, la liberté personnelle, le contrôle sur les ressources économiques.

L'urbanisation et la modification des structures familiales

Il existe un lien entre modèle familial et urbanisation. Les pays les plus urbanisés ont des taux de fécondité inférieurs aux autres. On observe des évolutions contrastées entre villes et campagne où équipements collectifs, écoles, entreprises, hôpitaux, sont plus difficiles d'accès. De nouvelles aspirations pour les enfants, des comportements plus égalitaires au sein des couples, transforment les organisations, les équilibres et les rythmes familiaux.

Les jeunes générations citadines de la classe moyenne adoptent un modèle familial fondé sur l'accord solidaire entre conjoints pour ce qui concerne la contraception et l'éducation des enfants. Cette transition de changement des aspirations familiales induit des comportements de fécondité différents.

Source : Nations Unies, Direction des affaires économiques et sociales, Division Population, 2004

Indicateurs des liens entre structures familiales et politiques familiales

- évolutions et conditions de nuptialité,
- unions consensuelles, séparations et divorces,
- enfants de parents séparés, nés hors mariage, foyers monoparentaux,
- fécondité, pratiques contraceptives,
- taille des ménages, ménages à plusieurs générations,
- taux d'activité des mères, durée de vie.

Source : M. G. F. Dumont, Institut de démographie politique : « Adaptation des politiques familiales aux évolutions des structures familiales ». CNAF, Dossier d'Etude n° 71, 2004

Trois types de facteurs qualitatifs interviennent : transition démographique, droits des femmes, urbanisation

Indicateurs des liens entre politique familiale, démographie et politique de l'emploi

- Australie : partage des rôles entre Etat, agence publique et opérateurs privés et estimation de la « distance au marché du travail » de chaque demandeur d'emploi
- Pays Bas : rapprochement de la protection sociale de la politique de l'emploi (logique d'« activation » et réintégration professionnelle des personnes d'âge actif
- Royaume Uni : activation à la recherche d'emploi par rapport à l'assistance et coopération des secteurs privé et public

Source : Centre d'étude l'emploi mai 2004, Politique de l'emploi : trois réformes à l'étranger, Bernard Simonin, CNRS

Les indicateurs européens

Un nouvel outil, le EU-SILC (Statistiques sur le revenu et les conditions de vie) va remplacer le PCM (Panel Communautaire des Ménages) mis en place par EUROSTAT en 1994, avec l'harmonisation des recensements généraux des Etats. Le PCM en 1994, 1997, 2000 réunit les données sur le revenu, le logement, le travail. Le nouvel outil a pour objectif d'éradiquer la pauvreté sur la base d'indicateurs communs pour une meilleure compréhension de l'exclusion sociale. L'enjeu est d'identifier ces indicateurs en Europe. Le débat porte sur l'identification des situations de cohabitation et sur le critère d'âge des enfants.

Source : Raymonde Séchet, Claude Martin Les familles monoparentales en Europe, Dossier d'étude CNAF

Indice de développement humain (IDH)

Les familles monoparentales, en particulier les mères célibataires

Les familles nombreuses

Les familles ayant un ou plusieurs membres présentant l'une des conditions suivantes : maladie chronique, handicap, maladie mentale, dépendance à la drogue ou l'alcool

Les personnes qui reviennent dans leur pays après la résolution d'un conflit / Les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

Les personnes au chômage ou emploi précaire

Sources CARITAS EUROPA La pauvreté en Europe : politiques orientées en faveur des familles, 2004

Tableau 1 : indicateurs démographiques européens

	Population (en milliers)	Naissances (Tx pour 1000 hab.)	Décès (Tx pour 1000 hab.)	Solde naturel	Solde migratoire	Accrois- sement naturel	Enfants de 0 à 14 ans vivant dans une famille monoparentale		Taux de nuptialité		Taux de divorce		Taux de natalité	ICF	Contra- ception (en %)	PIB / Politique Familiale (en %)	PIB / Politique Sociale (en %)
	2004	2004	2004	2004	2004	2004	1990	2000	1980	2003	1980	2003					
Allemagne	82 545	8,6	10,4	-1,8	1,9	0,1	6,7	10,3	6,3	4,6	1,8	*2,5	9	1,3	75	3,3	30
Autriche	8 092	9,5	9,6	0	3,1	3,1	...	8,3	6,2	4,6	1,8	2,3				3,2	29
Belgique	10 397	10,7	10,2	0,6	3,4	3,9	5,6	10,9	6,7	4	1,5	3				2,4	27
Danemark	5 398	12	10,7	1,3	1,3	2,6			5,2	6,5	2,7	2,9				4,5	29
Espagne	40 978	10,7	9	1,7	5,5	7,2	1,6	2,8	5,9	4,9	///	*1,0	10	1,3	56	0,7	20
Finlande	5 220	10,8	9,2	1,6	1,1	2,7			6,1	5	2	2,6				3,5	25
France	59 896	12,7	9,2	3,5	1	4,5	6,5	8,7	6,2	4,6	1,5	*2,1	13	1,9	75	3,8	30
Grèce	11 047	9,3	9,4	-0,1	2,7	2,6	2,4	3,0	6,5	5,1	0,7	1	9	1,3	...	2,8	26
Irlande	4 025	15,5	7,3	8,3	7	15,3	4,1	8,6	6,4	5,1	///	*0,7	16	2	...	2,3	14
Italie	57 482	9,4	10,3	-0,8	3,6	2,8	3,3	4,1	5,7	4,5	0,2	*0,7	10	1,3	60	1,0	25
Luxembourg	451	11,5	8,5	3	2,5	5,6	4,0	5,4	5,9	4,4	1,6	2,3				3,6	21
Pays-Bas	16 258	12,6	8,8	3,8	0,2	4,0	5,3	8,1	6,4	5	1,8	2	12	1,8	79	1,7	27
Portugal	10 480	10,8	9,9	0,9	6,1	6,9	4,4	4,7	7,4	5,1	0,6	2,1				1,3	23
Royaume-Uni	59 518	11,6	10,2	1,4	1,7	3,2	11,9	19,8	7,4	**4,8	2,8	*2,7	12	1,7	84	3,4	27
Suède	8 975	11	10,4	0,6	3,2	3,8			4,5	4,4	2,4	2,4	9			4,2	32
U. - E.	380 759	10,6	9,8	0,8	2,6	3,4										2,8	27
Nouv.membres	74 141	9,2	10,4	-1,2	0,4	-0,8											
									Chypre	7,9	*14,5	0,3	*1,9				
									Estonie	8,8	4,2	4,1	2,9				
									Hongrie	7,5	4,5	2,6	2,5				
									Lettonie	9,8	4,3	5	2,1				
									Lituanie	9,2	4,9	3,2	3,1				
									Malte	8,6	5,9	///	///				
									Pologne	8,6	5,1	1,1	1,3			49	
									R. Tchèque	7,6	4,8	2,6	3,2	9	1,2	67	
									Slovaquie	7,9	4,8	1,3	2	9	1,2		
									Slovénie	6,5	3,4	1,2	1,1				
													És-Unis	14	2	76	
													Russie	10	1,4	67	
													Turquie	21	2,5	64	

Source : EUROSTAT 2005

Tableau 2 : principaux indicateurs démographiques de quelques pays en 2003

2003	Indice conjoncturel fécondité	Proportion naissances hors mariage	Espérance de vie à la naissance		Mortalité infantile Taux
			Hommes	Femmes	
Allemagne	1,3	27,0	75,5	81,3	4,2
Autriche		35,3	76,0	81,8	4,5
Belgique		-	75,9	81,7	4,3
Danemark		44,9	74,9	79,5	4,4
Espagne	1,3	23,2	77,2	83,7	3,6
Finlande		40,0	75,1	81,8	3,1
France	1,9	45,2	75,9	82,9	4,0
Grèce	1,3	4,8	75,4	80,7	4,0
Irlande	2	31,4	75,1	80,3	5,1
Italie	1,3	13,6	76,9	82,9	4,6
Luxembourg		25,0	-	-	4,9
Pays-Bas	1,8	30,7	76,1	80,8	4,8
Portugal		26,9	74,0	80,5	4,1
Royume-Uni	1,7	43,1	76,2	80,7	5,3
Suède		56,0	77,9	82,4	3,1
U- Europe		31,4	-	-	4,3
Islande		63,6	78,7	82,5	2,4
Norvège		50,0	77,0	81,9	3,4
Suisse		12,4	77,9	83,0	4,3
Etats Unis	2,0	-	74,4	80,0	-
Japon		-	77,6	84,3	3,0

Sources : EUROSTAT, ONU

Le changement démographique mondial le plus significatif depuis la fin des années soixante-dix est le recul du taux de fécondité, passant de 4,5 enfants par femme à 2,8 en 2003. 13 % de la population mondiale vit dans des pays à fécondité très élevée (plus de 5 enfants par femme), 47 % vit dans des pays à fécondité élevée (entre 5 et 2,1), 40 % vit dans des pays où la fécondité est inférieure au seuil de renouvellement des générations.

La diminution de la fécondité s'observe presque partout dans le monde. Entre les années 1960 et 1990 elle a diminué de 52 % en Asie, de 55 % en Amérique latine, de 15 % en Afrique subsaharienne. L'ampleur de cette diminution est plus importante que les estimations qui en avaient été faites par les Nations Unies depuis les années cinquante.

Les Nations Unies classifient les pays selon trois ensembles géographiques :

Les pays développés : tous les pays d'Europe, d'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle Zélande, le Japon.

Les pays en voie de développement : tous les pays d'Afrique, d'Asie (sauf le Japon), des Caraïbes, et de Polynésie.

Les pays les moins avancés : une cinquantaine de pays d'Afrique et d'Asie.

Tableau 3 : L'Europe des 25 (EUROSTAT 2004) Répartition de la population

Europe	Allemagne	France	R. Uni	Italie	Espagne	Pays Bas	Grèce	Portugal	Belgique	Suède	Autriche	Danemark
454,9	82,5	59,9	59,5	57,5	41,0	16,3	11,0	10,5	10,4	9,0	8,1	5,4
Finlande	Irlande	Luxembourg	Chypre	Estonie	Hongrie	Lettonie	Lituanie	Malte	Pologne	R.Tchèque	Slovaquie	Slovénie
5,2	4,0	0,5	0,7	1,4	10,1	2,3	3,4	0,4	38,2	10,2	5,4	2,0

Source : Monnier (Alain), L'Union européenne élargie : quinze + dix = 455, Population et Sociétés n°398, INED fév2004.

Avec 455 millions d'habitants au 1er mai 2004, la répartition de l'Europe des 25 est très inégale. 380,8 millions d'habitants en Europe des quinze et 74,1 habitants dans les dix nouveaux membres : Chypre (partie turque non comprise), Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie.

En Europe, la faiblesse des niveaux de fécondité (dans l'Europe des 15 les femmes ont en moyenne 1,5 enfant) et l'augmentation de l'espérance de vie (76 ans pour les hommes, 82 ans pour les femmes) entraînent un vieillissement de la population (16 % de la population a plus de 65 ans). La population européenne globale tendra à stagner ou à diminuer avant 2015, selon un processus variable d'un pays à l'autre.

Parmi les nouveaux membres, les 8 pays d'Europe centrale se caractérisent par une croissance très faible ou négative. Le nombre moyen d'enfants par femme varie de 1,14 en République Tchèque à 1,13 en Estonie. La proportion de personnes de plus de 65 ans est de 13,3 %. Trois indicateurs font l'objet de veille : la mortalité, signe de l'évolution de la santé et des conditions économiques et sociales, la fécondité et les migrations, l'Allemagne étant la plus fortement sollicitée. La démographie de la France est la plus dynamique d'Europe.

Tableau 4 : répartition de la population dans le monde : zones urbaines, fécondité, espérance de vie

	Zones urbaines		Fécondité cumulée		Espérance de vie	
	2004	2015	2004	2015	2004	2015
Régions développées	75,7	77,6	1,56	1,60	75,8	77,3
Régions moins développées	42,6	48,9	2,92	2,65	63,4	65,3
Pays les moins avancés	28,1	35,3	5,13	4,40	49,6	52,9
Afrique	39,6	46,4	4,91	4,19	48,9	51,0
Asie	39,6	45,9	2,55	2,30	67,2	69,4
Europe	73,7	75,4	1,38	1,40	74,2	75,7
Amérique latine et Caraïbes	76,8	80,8	2,53	2,23	70,4	72,6
Amérique du Nord	77,5	79,3	2,05	2,03	77,4	78,5
Océanie	73,6	75,6	2,34	2,16	74,1	75,9
Ensemble du monde	48,8	53,9	2,69	2,50	65,4	67,2

Sources : Rapport 2004, Nations Unies

Trois phases de transition démographique correspondent chacune à des avancées des politiques locales :

- la pré- transition : diminution en cours du taux de fécondité supérieur à 5 enfants par femme ; peu de pays dans le monde se maintiennent à ce niveau.
- la transition elle- même : elle se produit en général dans la décennie suivant la pré- transition,
- la dernière phase de transition : stabilisation, voire diminution de la population.

Les pays développés entrent dans la dernière phase de la transition démographique. Malgré son vieillissement généralisé, la population mondiale continuera à croître, à un rythme moins soutenu. Les pays en voie de développement connaîtront la croissance démographique la plus élevée.

Les projections relatives à la population mondiale sont de :

- 7,2 milliards d'habitants à l'horizon 2015,
- 7,9 en 2025, (dont 4,7 en Asie), et 8,9 (révision à 9,1) en 2050.

L'Europe compterait 632 millions d'habitants en 2050 contre 727 en 2003. L'Asie représenterait 5 448 millions (3 830 en 2003). Cette prévision est inférieure à celle établie en 1990 en raison du vieillissement accéléré de la population, de la baisse plus importante de la fécondité, de l'augmentation de la mortalité (Sida).

Tableau 5 : répartition urbaine et rurale de la population entre 2003 et les prévisions en 2030 dans le monde

Population/ En millions	urbaine		rurale		% urbaine		% augmentation	
	2003	2030	2003	2030	2003	2030	2003	2030
Monde	3 044	4 945	3 258	3 185	48,3	60,8	2,1	0,4
1) Pays plus développés	896	1 015	306	227	74,5	81,7	0,5	-0,5
2) Pays en développement	2 147	3 930	2 950	2 957	42,1	57,1	2,8	0,5
3) Pays moins avancés	191	544	526	712	26,6	43,3	4,3	1,7
Afrique	329	748	521	649	38,7	53,5	3,6	1,3
Asie	1 482	2 664	2 340	2 222	38,8	54,5	2,7	0,4
Amérique du Sud	417	601	126	109	76,8	84,6	1,9	-0,3
Amérique Nord	261	354	64	53	80,2	86,9	1,4	-0,7
Europe	530	545	195	140	73,0	79,6	0,1	-0,5
France	46	54	14	11	76,3	83,0	0,7	-0,3
dont Paris : 9,8 millions d'habitants, soit 21,3 % de la population urbaine en France								

Source : Nations Unies, Direction des affaires économiques et sociales, Division Population, 2004

Les évolutions sont contrastées selon le milieu urbain ou rural. L'accès aux équipements, écoles, entreprises, éducation, santé, plus faciles en ville ont des impacts sur la promotion des femmes (éducation et emploi) et l'évolution des comportements familiaux.

Tableau 6 : Répartition de la population dans le monde : fécondité, espérance de vie, moins de 15 ans et plus de 64 ans, sida, PNB par habitant

Indicateurs 2003	Monde	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Océanie
Population 2003 (en millions)	6 314	861	863	3 830	727	32
Projection 2025 (en millions)	7 907	1 289	1 077	4 776	722	42
Indice Fécondité (nbre enfants/ femme)	2,8	5,2	2,4	2,6	1,4	2,4
Taux mortalité infantile (en %)	5,5	8,8	2,4	5,4	0,8	2,5
Age Espérance de vie	65	51	71	66	70	72
Moins de 15 ans %	30	42	28	30	17	25
Plus de 64 ans %	7	3	8	6	15	10
SIDA % 15/49 ans	1,2	6,5	0,6	0,4	0,4	0,2
PNB / Habitant \$	7 160	2 120	16 820	4 290	16 270	18 400

Sources : INED, ONU

Europe, Amérique, Océanie, ont des PNB par habitants proches. L'Europe a la plus faible fécondité, le plus bas taux de mortalité infantile, le plus faible pourcentage de d'enfants de moins de 15 ans et la plus forte proportion de plus de 64 ans. À l'horizon 2025, sa population ne progresse pas.

La population mondiale, de 6,3 milliards d'habitants en 2003, a une croissance annuelle de 77 millions d'habitants, (1,2 %). 3,8 milliards (60 %) vivent en Asie. À l'horizon 2015, les projections de l'ONU sont de 7,2 milliards d'habitants. En 2025 : 7,9 milliards d'habitants, dont 4,7 en Asie, et en 2050 : 8,9 milliards, dont 5,2 en Asie (3,8 en 2002), l'Afrique : 1,8 milliards (851 millions en 2002), l'Amérique du Nord : 448 millions (326 en 2002). L'Europe compterait 632 millions d'habitants en 2050 (726 en 2002).

Cette prévision est liée au vieillissement généralisé de la population, changements de comportements, baisse de fécondité, augmentation de la mortalité (notamment en raison du Sida).

L'espérance de vie moyenne dans le monde est de 65 ans en 2003 alors qu'elle était 50 ans en 1950. Elle pourrait être de 75 ans en 2050, 82 ans dans les pays développés, 73 ans dans les pays en voie de développement. Le vieillissement de la population est observé partout : l'âge médian mondial de 26,4 ans en 2000 passerait à 36,8 ans en 2050.

Tableau 7 : taux de chômage dans le monde

	IE	DK	NL	UK	AT	LU	SI	CY	EE	LT	HU	IT	PT
Taux de chômage	4,3	4,5	4,7	4,8	5,2	5,6	5,9	6,3	6,6	7,0	7,3	7,5	7,5
Chômage – 25 ans	8,6	7,2	8,2	13,7	10,4	20,3	13,5	13,0	15,4	12,8	20,7	24,1	16,4
Chômage femmes	3,9	5,3	5,0	4,3	5,7	7,9	6,3	7,8	5,4	7,3	7,6	9,7	8,6

Source : EUROSTAT 2005

	MT	CZ	Zone Euro	FI	BE	ES	EU25	LV	FR	DE	EL	SK	PL
Taux de chômage	7,7	7,9	8,3	8,3	8,4	8,5	8,5	8,6	9,2	9,3	10,1	16,0	17,4
Chômage – 25 ans	17,8	19,1	17,4	19,5	22,3	18,8	18,4	19,0	21,4	15,1	26,8	30,0	37,7
Chômage femmes	9,7	9,9	9,7	8,5	9,4	11,3	9,6	8,3	10,2	10,2	15,5	17,0	19,0

Source : EUROSTAT 2005

Les tendances les plus remarquables sont celles concernant les taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans. La France dans cet ensemble se caractérise, avec l'Italie, par l'un des plus forts taux de chômage des jeunes.

Tableau 8 : le PIB de quelques pays

	Europe	Etats Unis	Japon	France	Allemagne	Italie	Royaume Uni
2002	126,2	125,4	106,7	117,5	110,2	112,1	119,13
2003	129,3	129,1	108,2	118,5	110,2	112,6	121,9
2004	133,3	134,8	111,0	121,0	111,3	113,7	125,7

Source : EUROSTAT 2005